This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

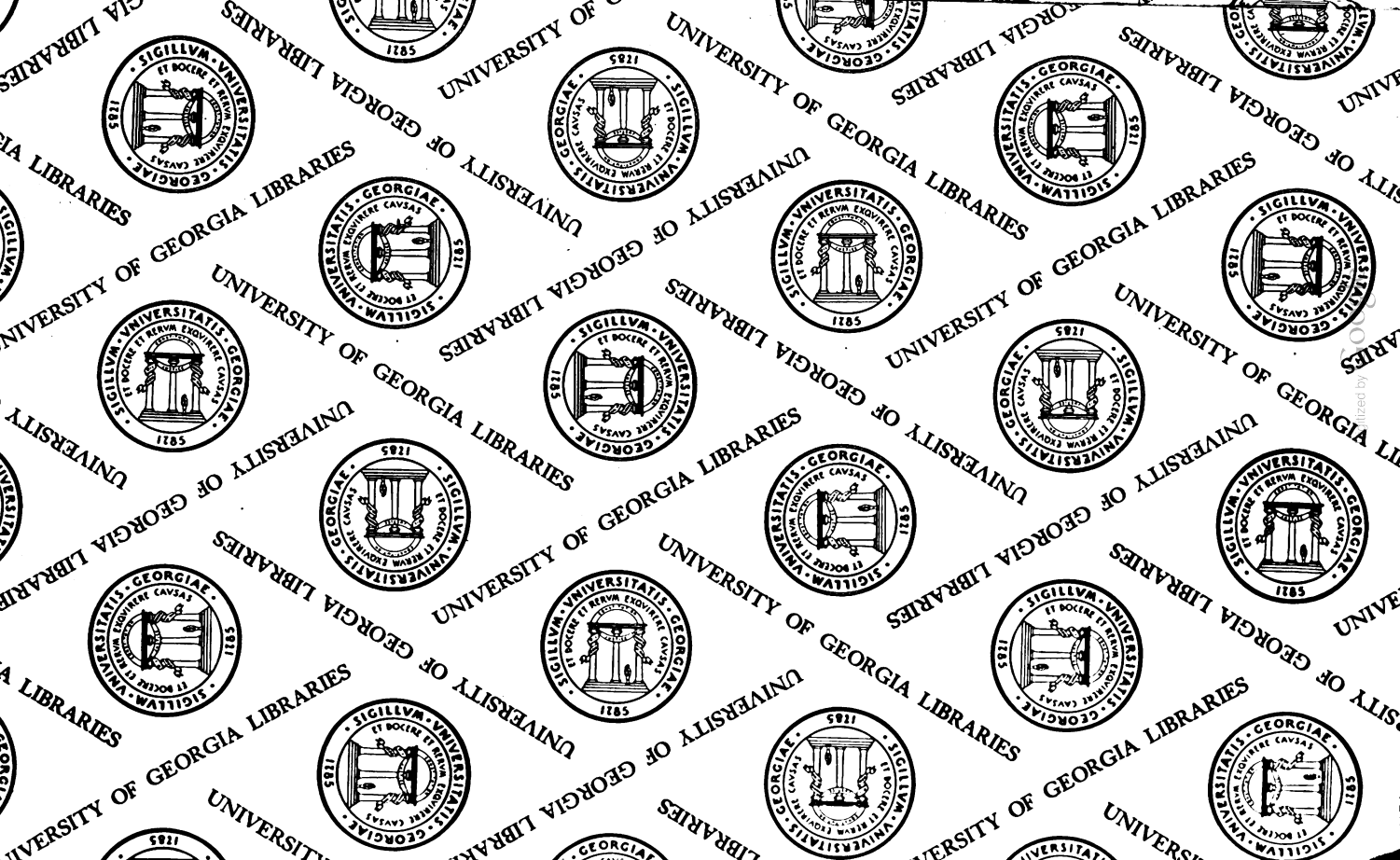
UNIVERSITY OF GEORGIA LIBRARIES

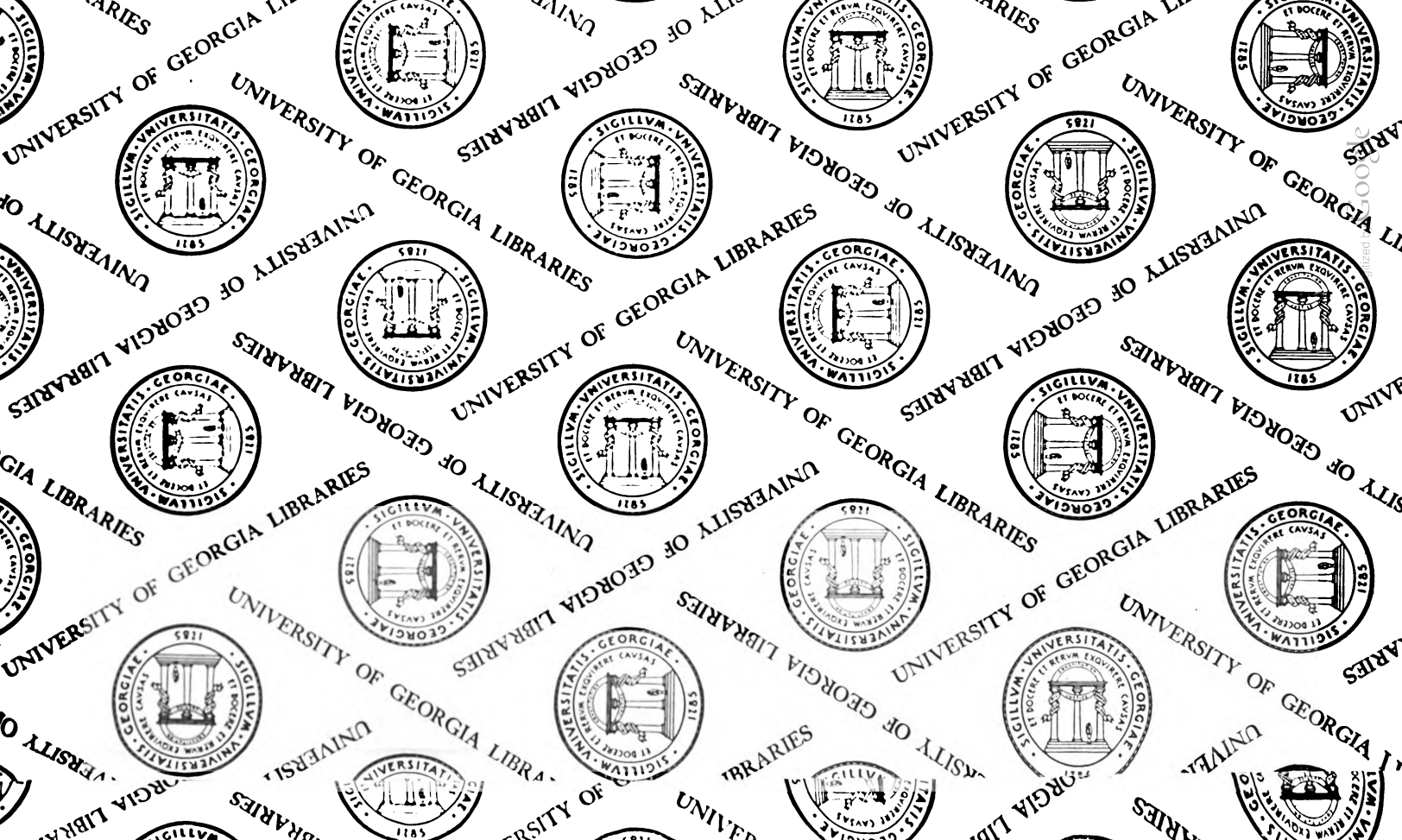
UNIVERSITY OF GEORGIA LIBRARIES

Digitized by Google

PC
5115
V1 [illegible]

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE

PHILOLOGIE FRANÇAISE

ET DE LITTÉRATURE

Digitized by Google

Adresser ce qui concerne la rédaction à M. CLÉDAT, 29, rue Molière à Lyon.

SISTÈME ORTOGRAFIQUE
DE LA *REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE*

La suppression des grafies dites grecques (mauvaises transcriptions latines des lettres grecques) a été approuvée par O. Gréard, Michel Bréal, Emile Faguet, etc. Elle est réalisée depuis longtens dans l'ortografe de l'italien, de l'espagnol et de la langue de Mistral. Les autres articles de notre programme ont été formulés avec le concours des linguistes les plus compétents. Ils rétablissent très souvent des formes employées par nos classiques (Racine écrivait *je prens* et Bossuet *il corront*) et ils visent non à simplifier l'ortografe, mais à la rendre plus correcte; comme il se trouve qu'elle devient en même tens plus simple, le bénéfice est double.

a) Remplacer par *s* l'*x* valant *s*, sauf dans les noms propres.

b) Ne jamais redoubler l'*l* ni le *t* dans les verbes en *eler* et en *eter*.

c) Terminer toujours par un *t* la 3e personne du singulier à l'indicatif présent des verbes en *oir* et en *re*, et supprimer la consonne muette devant ce *t* et devant l'*s* des deus premières personnes : *je m'assiés, il s'assiet*; *je prens, il prent*, etc.

d) Remplacer, dans les mots d'origine grecque, *y* par *i*, *ch* non chuintant par *c* devant *a*, *o*, *u* ou une consonne et par *k* devant *e*, *i*; remplacer *rh* par *th* par *t*, *ph* par *f*, — sauf dans les noms propres, ce qui exclut, provisoirement du moins, le titre même de la Revue.

e) Rectifier les grafies des mots suivants, contraires à la logique, à l'histoire de la langue, souvent même à l'étimologie : *asme* (au lieu de *asthme*), *baïadère* (comme *aïeul*), *batème* et *batiser*, *chetel*, *conter* de l'argent comme *conter* une histoire (c'est le même mot), le *cors* humain (ainsi écrit Descartes; dérivés : *corset*, *corsage*), *un doit*, *donter* et *donteur*, *faisseau* (comme *vaisseau*), *un fis* (comme un *lis*; ainsi écrit Montaigne), *forsené* (hors du *sens*), des *las* de soie, *maïonnaise* (comme *baïonnette*), *morseau* et *morseler* (comme *morsure*), un *pois* lourd (comme *peser*), tâter le *pous* (comme *pousser*), *pront* et *prontement* (ortografe de Racine et de Mme de Sévigné), un *puis* (comme *puiser*), un *remors* (comme un *mors* de cheval), *sculter* et de même les dérivés de ce verbe, *segond* (comme *aigu*), *seller* une pièce, y apposer un *seau* (latin *sigillum*), *set*, nom de nombre, et *sètième*, *sercueil* (doublet de *sarcofage*), une *sie* pour *sier* du bois, le *sousi*, nom de fleur (qui *suit* le *soleil*), le *tens*, de l'*uile* (latin *olea*), un *uissier* (latin *ostiarium*), *uit*, nom de nombre (latin *octo*), *uitre* (latin *ostrea*), *vint*, nom de nombre (sans *g* comme *trente*).

Pour l'alfabet fonétique de MM. Gilliéron et Rousselot, dont se servent plusieurs de nos collaborateurs, voir la notice qui accompagne l'*Atlas linguistique*.

Digitized by Google

REVUE
DE
PHILOLOGIE FRANÇAISE
ET DE LITTÉRATURE

RECUEIL TRIMESTRIEL FONDÉ EN 1887
PAR
LÉON CLÉDAT
PUBLIÉ PAR
L. CLÉDAT et J. GILLIÉRON

36e-37e ANNÉES. — 1922-1923

PARIS (6e)
LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION, ÉDITEUR
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5

(*Tous droits réservés*) **Téléph.: Gobelins 28-20**

Digitized by Google

Digitized by Google

VERBES DÉFECTIFS [1]

Sous le titre de « la faillite de l'étymologie phonétique », M. Gilliéron a publié une étude pleine d'intérêt sur la défectivité des verbes. Il y déploie son ingéniosité et sa virtuosité coutumières, dans une langue savoureuse et imagée, avec cette ardeur contagieuse de conviction qui fait qu'on s'en veut de ne pas être toujours complètement convaincu soi-même [2] et qu'on souhaite que les objections qui se présentent à l'esprit puissent être finalement écartées. C'est dans ces conditions que je vais formuler ci-dessous quelques réserves et exposer quelques vues personnelles sur les sujets traités dans la brochure de M. Gilliéron.

D'abord quelques idées générales. L'étude des verbes défectifs pose des questions d'étimologie où semblent se heurter ce qu'on appèle l'étimologie *fonétique* et l'étimologie *française*, ou plus exactement l'explication des formes et celle des sens ; mais les deus sont également indispensables à l'étimologie tout court. Suivre un mot français dans les différentes formes que les lois fonétiques et l'analogie lui ont données depuis qu'il s'est détaché du latin,

1. Cet article a été lu en épreuves par MM. Meillet et Antoine Thomas ; je leur suis redevable d'utiles corrections.

2. J'ajoute : et avec une parfaite bonne foi, comme l'attestent ces mots de son chapitre sur le passé défini : « Il est faux, il est radicalement faux de dire.... C'est l'inverse qui est vrai, et nous sommes honteux d'avoir pu soutenir le contraire. »

Digitized by Google

c'est faire de l'étimologie *française* ; le suivre dans les différents sens qu'il a hérités du latin et qu'il a développés, modifiés, restreints ou accrus, c'est faire de l'étimologie française, *alors même que ce mot n'aurait pas été rattaché à une autre famille* par un rapprochement populaire avec un autre mot. Ce serait un abus de n'appeler *françaises* que les étimologies, dites populaires, unissant deus familles, ou que celles dont la langue actuelle a conscience.

La famille actuellement vivante et consciente d'un mot est toujours singulièrement limitée (elle ne l'est qu'un peu moins dans l'esprit de ceus qui savent le latin). Étant donné deus mots apparentés par l'origine fonétique ou même par la dérivation populaire, si rapprochés qu'ils soient l'un de l'autre par la forme, il suffit d'une spécialisation de sens pour que le lien soit rompu. Nous reconnaissons avec évidence *maison* dans *maisonnette* ; mais qui sent *lune* dans *lunettes* ? Ce n'est qu'à la réflexion qu'on sent *fourche* dans *fourchette* et *fauve* dans *fauvette*. La réaction sémantique des familles les unes sur les autres a surtout un intérêt historique, comme l'origine fonétique. *Fermer*, qui est fonétiquement le latin *firmare*, s'est créé une petite famille (enfermer, renfermer, fermoir, fermeture), qui lui a fait oublier l'ancienne ; il ne reconnaît plus son père, l'adjectif latin *firmum*, encore bien vivant cependant dans notre adjectif *ferme*, ni son père adoptif *fer*, si tant est que l'idée de *fer* se soit introduite dans sa signification (voir plus loin).

L'étimologie populaire est une étimologie qui rattache un mot à une famille à laquelle il n'appartenait pas, c'est donc, par définition, une étimologie fausse, et, lorsque ni le sens ni la forme n'en sont affectés, elle n'offre pas plus d'intérêt que les autres étimologies fausses, à la Ménage, imaginées par des littérateurs, pas plus d'intérêt

Digitized by Google

que la rage du cœur découverte par J. de Maistre dans le mot *courage*, pas plus que l'interprétation plaisante du mot *cordonnier* par « qui donne des cors » [1]. D'autre part l'explication d'un changement de sens par l'étimologie populaire n'est jamais d'une certitude absolue, car, lorsqu'une acception nouvelle sort du rapprochement avec un autre mot, c'est une preuve évidente que cette acception a un rapport avec le sens propre du premier mot et que, à la rigueur, elle aurait pu en naître spontanément (Personne n'a rapproché « *tour*terelle » et « *tour*ner » parce qu'il n'y a pas de rapport entre la signification du mot *tourterelle* et l'idée de tourner.) Enfin l'étimologie populaire la mieus assurée ne nous donne pas le droit de changer le mot de famille, même en nous plaçant uniquement au point de vue de la langue actuelle, car il reste toujours dans le sens nouveau une part de l'ancien. *Souffreteus*, rapproché de *souffrir*, n'a pas pris purement et simplement le sens de *souffrant*, il a maintenu l'idée de privation, qui lui est propre : « *souffreteux*, disent les dictionnaires, qui souffre *de la misère, de la pauvreté* », et cette définition date

1. Cf. *poulain*, au sens de « bubon purulent », - - qui vient sans doute de **pustulamen*, — rattaché à *poulain*, « jeune cheval », par Roquefort et même par le D. G., avec ce commentaire de Roquefort : « parce que les personnes qui ont des poulains marchent les jambes écartées » ; ou encore le vieus verbe *plamuser*, déformation du latin du moyen âge *palmizare*, expliqué par Ledieu comme « donner du *plat* de la main sur le *museau* », alors que Contejean, dans son *Glossaire de Montbéliard*, y a bien reconnu le mot *palme, paume* de la main (*Le beau Salignac*, écrit Th. Gautier, *flattait le col de son cheval avec des plamussades*). Ces exemples sont extraits d'un article de M. Marchot dans *Romania* (1921, p. 207), où l'ancien *derver, desver*, « égarer (l'esprit), affoler », dont on emploie encore le composé *endêver*, est rattaché avec vraisemblance à *derivare* ; le changement de *derver* en *desver* ne serait-il pas dû à un rapprochement avec *desvoyer* ? Je remarque en passant que l'explication du *ke* initial de *cane* (femelle du canard) par une onomatopée est suggérée dans mon *Dictionnaire étymologique*.

Digitized by Google

d'un tens où l'on ignorait complètement le sens primitif du mot et son origine. (De plus, par confusion de la sillabe *-et-* avec le suffixe diminutif, il s'est introduit dans le mot une idée de *petite* souffrance.) Si le mot *christianus* avait appartenu dès l'origine au latin vulgaire, il serait aujourd'hui *croissien* au lieu de *chrétien*, et l'étimologie populaire ne manquerait pas de le rattacher à la crois, mais le « croissien » n'en resterait pas moins le disciple du Christ.

Le premier sens de *poignant* est « piquant, perçant », ce qui semble loin de l'emploi actuel. Quel autre mot, de forme voisine, a pu agir sur le sens? On ne trouve que *poing*. Or, bien que nous disions d'un spectacle, avec une tout autre idée, qu'il est « empoignant », il faudrait avoir l'obsession de l'étimologie populaire pour rattacher à *poing* l'acception actuelle de *poignant*. Il faut donc admettre ici une évolution spontanée. D'ailleurs, si l'on y réfléchit, les deus sens successifs de *poignant* ne sont pas si éloignés qu'ils le paraissent. Par une métafore très normale on passe au sens de « qui perce le cœur », et, après l'oubli de la métafore, qui est aussi un fénomène normal, il est resté le sens actuel: « qui provoque une profonde émotion ». L'effacement de la figure, par laquelle la signification a évolué, était d'autant plus inévitable que le verbe *poindre*, dont notre adjectif *poignant* est l'ancien participe présent [1], est tombé en désuétude sauf, à l'infinitif, dans un emploi également figuré où le sentiment de la métafore s'est pareillement effacé. Aujourd'hui, dans le français vivant, *poindre* (avec *point* du jour) et *poignant* sont deus mots étrangers l'un à l'autre, et non moins étrangers aus autres membres de leur famille fonétique tels que *pointu*, *appoint*, etc.

Une étimologie populaire peut agir sur la forme d'un

1. On rencontre aussi aujourd'hui, dans les textes littéraires, l'imparfait *poignait*, mais il est peut-être refait sur *poignant*.

Digitized by Google

mot sans qu'il en résulte aucune modification du sens. Si le mot *peage*, qui est originairement une redevance imposée aus piétons, n'avait pas été rattaché au verbe *payer*, il aurait pu devenir *pâge* comme *eage* est devenu *âge* (il serait *payage* s'il venait réellement de *payer*). C'est parce que le péage était un droit à payer, qu'on a rattaché le mot à *payer*, le sens n'en a pas été altéré, la forme seule a pu être influencée. L'extension du droit à d'autres contribuables que les piétons a entraîné l'extension du sens du mot, sans que l'étimologie populaire (qui d'ailleurs est peut-être postérieure) y soit probablement pour rien.

Bonheur et *malheur* se prononçaient encore *bonur* et *malur* au XVII^e^ siècle ; ils sont devenus *boneur* et *maleur* probablement par la contagion des locutions « à la bonne heure, à la male heure » ; c'est une simple contamination sans conséquence sémantique, contamination qui peut se produire alors même qu'il n'y a aucun rapport de sens entre les deus mots rapprochés (par exemple le nom de fleur *fuchsia*, prononcé *fluchsia* sous l'influence de *fluxion*). L'étimologie erronée qui rattache *bonheur* et *malheur* à *heure* est le fait des faus-savants qui ont introduit l'*h* dans l'ortografe du mot, ce n'est pas là une étimologie populaire.

*
* *

Pour expliquer les substitutions de mots et la défectivité des verbes, il est prudent de ne pas faire trop souvent appel à l'intolérabilité des homonimes. Le français tolère avec la plus grande facilité un bon nombre d'homonimes, que le contexte éclaire très suffisamment dans l'usage, les divers *bière*, les divers *son*, les deus *louer*, de *locare* et *laudare*, etc., sans parler de tous ceus que les lexicografes se sont appliqués à différencier à l'œil par des arti-

Digitized by Google

fices grafiques, mais qui restent homonimes pour l'oreille. Si la langue craignait à ce point les homonimes, elle aurait évité d'en créer et n'aurait pas multiplié les emplois figurés comme bouton d'habit, de porte, de peau. (Tout emploi figuré engendre un homonime dès que la métafore n'est plus sentie ; or il est certain que le rapport sémantique entre les différents « boutons » et les boutons de fleurs s'est effacé).

L'idée exprimée par un verbe peut être telle qu'on n'emploie presque jamais certaines personnes ou certains tens. Dès lors, si c'est un verbe en *re*, *oir*, ou *ir* non incoatif, c'est-à-dire appartenant à une des conjugaisons mortes [1], les formes inusitées finissent par disparaître complètement, même en l'absence de tout conflit sémantique. Dans les conjugaisons vivantes, les formes inusitées continuent à exister virtuellement, et, en raison de la régularité de la conjugaison, elles répondent à l'appel si, par un hasard rare, on se trouve amené à les employer. Dans les autres verbes, en ces occasions rares, on constate la carence complète, ou on hésite entre deus radicaus comme Rousseau écrivant « distraisant » au lieu de « distrayant ». Une autre cause de défectivité, toujours pour les verbes des conjugaisons mortes, c'est la facilité d'user d'un sinonime (appartenant plutôt à une conjugaison vivante), comme M. Gilliéron l'a justement remarqué à propos de *tomber*, qui remplace l'ancien *choir*, tandis qu'*asseoir*, dont la conjugaison est fort embroussaillée, se maintient faute d'un substitut. Les verbes qui s'emploient constamment, par exemple *avoir*, *être*, *faire*, se maintiennent avec des conjugaisons très compliquées, sous réserve de quelques reformations ana-

1. La création populaire de formes *isolées*, telles que l'infinitif *viendre* (d'après *viendra*) n'est en aucune façon un signe de vitalité de la *conjugaison* en *re*.

Digitized by Google

logiques telles que *faimes* devenu *faisons* (mais *faites*, personne plus employée, est resté tel quel).

Rire, qui s'emploie avec une fréquence suffisante à tous les tens usuels et à toutes leurs personnes, a conservé l'intégrité de ses formes, contrairement à *frire*, qui se conjuguait exactement de même, mais dont l'emploi au figuré est fort restreint, et dont l'emploi au propre, en raison de sa signification spéciale, se limitait à un petit nombre de formes : l'infinitif, le participe passé, et la 3e personne de l'indicatif présent. Le déficit des formes dans la valeur intransitive, qui est de beaucoup la plus fréquente, a entraîné un déficit identique dans la valeur transitive, laquelle exigerait plus de formes, mais on y supplée par la locution « faire frire » (voir plus loin).

Clore, ouïr.

Ces deus verbes, sans aucun rapport sémantique, offrent, dans leur ancienne conjugaison, la même alternance de voyelles radicales.

Clore s'est conjugué : je *clo*, tu *clos*, il *clot* [1], nous *clouons*, vous *clouez*, ils *clouent* ; je *clouais* ; *clouant*, *clos*, et, au prétérit, je *clos*, tu *closis*, il *clost*, nous *closimes*, etc. (comme *traire* faisait je *trais*, tu *traissis*, et *peindre* : je *peins*, tu *peinsis*). Les formes refaites d'indicatif présent, *closons*, *closez*, citées par le D. G., ne peuvent s'expliquer que par la contagion du participe passé (sur lequel les verbes ont souvent été refaits), ou par l'analogie des verbes en *re* dont le radical se termine par *s* : *disant*, *conduisant*, *plaisant*, etc. Elles ne peuvent dériver du radical *clos-* du prétérit, auquel s'attachait une signification temporelle spéciale ; on n'aurait

1. On n'a jamais dit *il clost* (sauf au prétérit), l'accent circonflexe de « il clôt » n'a aucune raison d'être.

Digitized by Google

pu refaire *peignez*, de *peindre*, sur le radical *peins-* de *tu peinsis* (remarquons, en passant, que la langue tolère fort bien la double valeur des formes *peignons*, *peignait*, *peignant*, qui appartiennent aus deus verbes *peindre* et *peigner*).

Il est assuré qu'on a dit jadis, en même tens, « *clouons* le pré », au sens de « entourons-le d'une clôture », et « *clouons* la caisse » au sens actuel, et on aurait pu continuer, comme nous continuons à dire : *louer* une bonne action, et *louer* un appartement (celui-ci même en deus sens) ; dans les cas où une équivoque pourrait se produire, on use d'une périfrase : faire l'éloge d'une résidence, la prendre en location. La défectivité de *clore* a éliminé particulièrement, comme il était naturel, les formes équivoques *clouons*, *clouait*, *clouant*, mais la défectivité s'est surtout produite parce que c'était un verbe de la conjugaison morte construit sur une alternance rare, celle de *o* et de *ou*, qu'on ne retrouve que dans *ouïr*, où apparaît en plus une 3e forme, *oi* : « j'*oi*, tu *os*, il *ot*, nous *ouons*, vous *ouez*, ils *ouent* ou *oient* ». *Ouïr* n'était en conflit sérieus avec aucun autre verbe [1], il a cependant été remplacé par *entendre*, qui semblait plutôt prédestiné, par la « tension » qu'il exprime, à évoluer vers le sens d'écouter (tendre l'oreille) que vers celui d'ouïr. Il était bien plus facile de passer de l'idée de « fixer », exprimée naturellement par *fermer*, à l'idée de « clore », que de l'idée de « tendre vers » à celle de « percevoir par l'oreille [2] ».

1. La double valeur des deus formes *oi*, *ot* (du présent d'*ouïr* et du prétérit d'*avoir*) s'est résolue tout naturellement par la transformation analogique qui a atteint tous les prétérits déplaçant l'accent ; et à l'époque où la diftongue *oi* a été susceptible d'une double transformation, en *wa* ou en *è*, il eût fallu que la langue recherchât les équivoques, au lieu de les éviter, pour que le subjonctif d'*ouïr*, « que j'oie » fût rendu semblable au subjonctif d'*avoir* : « que j'aie ».

2. On peut supposer que *entendre* a d'abord doublé *écouter* (il le double

Digitized by Google

Dans l'étude des sens respectifs de *clore* et de *fermer*, on ne peut guère s'appuyer sur la remarque de Littré : « On dira, avec une nuance : cette porte ferme bien, mais elle ne clôt pas, c'est-à-dire les verrous sont solides, mais elle laisse des jours. » D'abord, nous ne disons plus qu'une porte *clôt*, et, même quand on le disait, il est invraisemblable que *clore* ait jamais signifié « fermer sans laisser de jours ». Que de clôtures sont à jours ! C'est là une de ces distinctions que les auteurs de grammaires ou de dictionnaires sont trop portés à inventer pour différencier des homonimes ; quand la langue établit réellement des distinctions, elles sont plus simples. Il va sans dire que, ce que nous entendons par « la langue », quand nous la faisons agir, c'est l'esprit collectif d'un peuple, agissant dans le domaine du langage, sans oublier le rôle initiateur des individualités imprégnées de cet esprit (comme dans le folklore).

Il est rare de trouver dans nos dictionnaires, même les meilleurs, de bonnes définitions des mots actuels, exprimant toute la compréhension du mot et n'y ajoutant rien. Mais, quand il s'agit d'un mot ou d'un sens tombé en désuétude, il est encore plus difficile d'en préciser la valeur avec sûreté. Du tens de Littré, comme aujourd'hui, on ne disait pas « *clore* la porte » pour « l'arrêter par le pêne ou par le loquet », le verbe était déjà tombé en désuétude, sauf dans quelques locutions consacrées (trouver porte close, huis clos, etc.), cela ne prouve rien en ce qui touche son ancienne valeur. Toutefois il est vraisemblable que

encore à l'impératif), et qu'il est arrivé à exprimer une simple « perception » auriculaire, parce que la langue sentait le besoin de trouver un substitut à *ouïr* ; prendre *entendre*, qui faisait double emploi avec *écouter*, c'était double bénéfice. — *Ouïr dire* offrait exactement la même équivoque, peu gênante d'ailleurs, qu'*entendre dire*.

Digitized by Google

l'idée formelle de fixité, incluse dans la signification du verbe *fermer*, est propre à ce verbe, puisqu'il se rattache indubitablement à l'adjectif *ferme*. Peu importe que cette idée ait été ou non renforcée par un rapprochement avec le mot *fer* [1]; car ce rapprochement n'a pu être que fugitif, personne aujourd'hui ne pensant à du fer en prononçant le mot, même au sens propre et même quand la fermeture est en fer.

Sauf pour les locutions consacrées, *fermer* s'est substitué à *clore* dans le sens de faire, au propre ou au figuré, que ce qui était ouvert ne le soit plus, — mais non pas dans le sens de: entourer d'une enceinte [2], et c'est probablement ce qui fera la fortune du néologisme *clôturer*, car, à défaut de *clore*, dont on sent l'arcaïsme quand on l'emploie, on est embarrassé pour exprimer cette idée. Il faut noter d'autre part que *clôture* a normalement deus sens, se rattachant l'un à *clore-fermer*, l'autre à *clore-entourer*, et que le néologisme *clôturer* peut suppléer *clore* dans ses deus valeurs [3].

1. Le rattachement direct de l'idée de *clore-fermer* au sens de l'adjectif *ferme* est attesté par cette frase de Montaigne (II, 15): « la *closture* se trouve bien plus seure et plus *ferme* que celle de nos fossez » = *elle ferme mieus*.

2. Du sens de fixer, on passe aisément au sens d'empêcher de s'ouvrir, mais non pas au sens d'entourer. Dans un exemple du XVIe siècle, *fermer la ville* par une troupe de cavaliers, c'est vraisemblablement non pas l'entourer, mais empêcher qu'on y entre (comme on ferme une frontière).

3. En ce qui touche les verbes de la même famille que *fermer*, le verbe de formation française *affermir* (fait sur l'adjectif *ferme* comme *affaiblir* sur *faible*) et le mot savant *affirmer* ont chacun doublé l'ancien *affermer*, — avant de se substituer à lui, — dans l'un des sens qu'il avait hérités du latin, et, d'autre part, il s'est formé sur le substantif *ferme* un autre *affermer*. Je ne vois pas bien la conclusion qu'on peut tirer du sincronisme de ces faits, ou d'une partie de ces faits, avec l'attribution à *fermer* du sens de fixer (par une ferrure ou autrement) une porte ou une fenêtre. Et comment établir sûrement ce sincronisme ? Nous sommes

Digitized by Google

Frire, férir.

Ferir, nous dit-on, a tué *frire* transitif. Mais *cuire* transitif n'est guère vivant au sens propre (le cuisinier ne *cuit* pas le dîner, il le *fait cuire*, comme il *fait frire* le poisson), sans qu'on puisse expliquer sa diminution de vitalité par aucun conflit sémantique.

D'autre part, *ferir* ou *frir*, « frapper », ne pouvait se rencontrer avec *frire* qu'à un moment où l'*e* du radical de *ferir* et l'*e* flexionnel de *frire* étaient devenus complètement muets. Et à ce moment, comment l'idée de *fer* (prononcé fèr) pouvait-elle s'introduire dans *ferir* (prononcé frir), et le changer en *férir*, et changer *feru* (qui ne se rapprochait d'aucune forme de *frire*) en *féru* ? [1] *Merise* et *merisier* pourraient-ils éveiller en nous l'idée de *mer* ? Enfin, en admettant le conflit de *ferir* et de *frire*, il serait localisé à l'infinitif; le prétérit de *frire* appartenait à la catégorie des prétérits tels que *je pris*, *tu presis*, *preïs*, *pris*, etc., et c'est seulement au XVI^e^ siècle qu'un conflit aurait pu se produire pour ce tens, en admettant qu'à ce moment on prononçât encore *frir* et non *férir*. Les deus présents de l'indicatif n'ont aucune ressemblance ; *il fiert* ne pouvait enlever sa valeur transitive à *il frit*, et aider ainsi l'hipotétique *nous frisons* à former un nouveau verbe, où se serait réfugié tout ce qui restait de l'ancienne valeur transitive de *frire*.

si mal renseignés sur l'âge et la durée des mots et des sens! Comme fénomènes analogues, il y a *fenir* et *finer* disparaissant devant *finir*, et *appareiller-assortir* s'ajoutant à *appareiller-préparer*.

1. Les amants qui simbolisent leur passion par un cœur percé d'une flèche ne pensent certainement ni au mot *fer* ni au mot *féru* (qu'ils n'emploient pas). Il est extrêmement vraisemblable que *ferir* et *feru* avaient cessé d'appartenir à la langue populaire quand on les a prononcés par *é*.

Digitized by Google

« Frisons » est pour moi hipotétique en tant que forme de *frire* ayant réellement vécu, les exemples qu'on en trouve me paraissent aussi exceptionnels que le *distraisant* de Rousseau, qui n'aurait pu donner naissance à un verbe *distraiser*. Enfin, il me paraît impossible de rattacher avec vraisemblance au sens de *frire*, les différentes acceptions de notre verbe *friser*.

On dit *féru* d'amour, et non pas frapé d'amour, exactement comme on dit « l'incident est *clos* » et non pas « l'incident est *fermé* ». Dans les locutions qui conservent un mot tombé ou tombant en désuétude, le nouveau mot ne peut, en principe, lui être substitué. L'impossibilité actuelle de remplacer *féru* dans la première expression et d'employer *fermé* dans la segonde ne peut servir à prouver que l'idée de *fer* se serait introduite dans ces deus mots. D'ailleurs, en admettant que *férir* ait pris réellement le sens de « frapper d'un fer », il pouvait parfaitement coexister avec *ferrer*, dont la signification est très différente ; celui-ci, par conséquent, n'est pas responsable de la mort de *férir*, auquel il ne se substitue dans aucune acception. On nous dit encore que *ferai* n'est pas devenu *fairai* d'après *faire*, parce que cette forme aurait été forcément rattachée par la langue au mot *fer* ; cependant, *tairai* n'a certainement pas été rattaché à *terre*. On n'a dû éprouver aucune tentation de reformer *ferai* sur *faire*, pas plus qu'on n'a refait *saurai* en *savrai* sur *savoir*. Les formes *fesans*, *fesait*, plus récentes que *ferai*, n'ont pu, malgré l'exemple donné par Voltaire, pénétrer dans la grafie, et c'est sans doute la réaction de l'école, appuyée sur l'ortografe, qui ranime la prononciation *fèsons*, *fèsant*.

Digitized by Google

Choir.

J'ai la satisfaction de n'avoir rien à objecter à M. Gilliéron pour tout ce qu'il dit au sujet de *choir*. Quant aus composés *déchoir* et *échoir*, qui d'ailleurs ont perdu leur caractère populaire, ils n'appartiennent plus à la famille de *choir* que fonétiquement et historiquement, mais ils ne se sont agrégés à aucune autre. Dans la réalité actuelle, ils ne sont même plus apparentés l'un à l'autre (il n'y a plus aucun rapport entre une *échéance* et une *déchéance*). Ils n'ont plus qu'une existence individuelle. M. Gilliéron dit excellemment : « Choir, dans *déchoir* et *échoir*, n'est plus qu'un verbe sans valeur sémantique, n'a plus d'autre fonction que celle de permettre la manœuvre verbale aux éléments *dé* et *é*. » On ne pense même pas au sens des préfixes, surtout de *é-*, on prent les mots tels quels, avec leur valeur usuelle, sans les analiser. Mais la défectivité les menace et les a déjà atteints, en raison de leurs formes compliquées et de la facilité de les remplacer. — Le rattachement de *rechef* et de *méchef* à *rechoir* et à *méchoir* est ingénieus. Mais un composé direct *re* + *chef* n'est pas impossible, cf. *rebord* (qui ne vient pas de *reborder*) et *recoin*.

Priser.

Antérieurement à *priser* du tabac, je ne connais pas d'exemples de *priser* rattaché à *prendre*.

Peigner n'a pas tué *peindre*, avec lequel il a bien des formes communes. L'équivoque, si facilement évitable, de *priser-prendre* (*du tabac*) et de *priser-apprécier* n'aurait pas suffi à tuer ce dernier verbe, si la langue ne possédait des verbes mieus étoffés, moins grêles, qui, après l'avoir doublé, peuvent le remplacer.

Digitized by Google

Issir, quérir, gésir.

Sur ces verbes, je ne puis que renvoyer à l'excellent chapitre de M. Gilliéron intitulé « Verbes sans radical ». Dans *issir*, la sillabe *iss* est ce qui reste du préfixe, et le segond *i* ce qui reste du radical ; la langue a décomposé le mot en une flexion *-ir* et un pseudo-radical *iss-* qu'on ne retrouve nulle part ailleurs, et pour cause. Certaines formes comme *issons, issez, issait, isse,* étaient identiques à de simples flexions incoatives, et font penser à *ut, usse, u* (écrits *eut, eusse, eu*) du verbe *avoir* où il ne reste réellement que la flexion. « *Issir* est une embarcation qui a toutes les voiles et les agrès d'un vaisseau, mais dont la coque n'est pas même une coquille de noix. »

Pleuvoir, pouvoir.

Dans certaines régions, *pleuvoir* est remplacé par une périfrase ou prent la forme *pleuvre*. Les infinitifs en *-re* qui correspondent, dans les patois ou dans les anciens textes, à des formes en *-oir* du français actuel, peuvent s'expliquer soit par une reformation sur le futur, soit, quand le mot est ancien, par un infinitif latin en *-ĕre*. Faut-il croire que le discrédit local de *pleuvoir* tienne à un éloignement instinctif pour une forme où semble entrer le verbe *voir*, éloignement qui expliquerait aussi l'infinitif *pouloir*, rapproché de *vouloir*, dans les patois de l'Est ? C'est bien invraisemblable. On ne pense même pas à *noix* quand on parle de *noisettes*, ni à *casque* en prononçant son diminutif *casquette*. Qui a jamais pensé au verbe *voir* en disant « il va pleuvoir » ou « il faut pouvoir » ? *Devoir, mouvoir, avoir, recevoir* se terminent aussi en *-voir*.

Digitized by Google

Le futur *enverrai*, qui a remplacé *envoierai*, peut s'expliquer soit par une réduction fonétique de *wè* à *è*, particulièrement après *v*, soit par une reformation qui a fait correspondre *enverrai* à *j'envoi(e)*, comme *verrai* correspont à *je vois*, mais par un rapprochement de pure forme, sans aucune conséquence sémantique. Quoi qu'il en soit, lorsque nous disons « il enverra », nous ne pensons certainement pas à l'idée exprimée par le verbe *voir*, et l'existence du verbe *envoyer* ne se trouve aucunement menacée par la coïncidence avec *verra*.

Dans la région picarde, nous dit M. Gilliéron, le français local offre, comme futur de *trouver*, les formes *trouviendrai* et *trouverrai*. La segonde se rattache directement au patois *treuverrai*. Je n'imagine pas que les Picards qui l'emploient y sentent le futur de *voir*, ni qu'il y ait aucune chance pour que dans ce pays, même si rien n'entrave le français populaire, il aboutisse à un verbe ayant le sens de « voir pour trouver ».

Dans la région de *trouviendrai*, le futur patois de *venir* n'est-il pas *verrai*, venu de *venrai* ? Cela expliquerait que, par un changement de pure forme, analogue à celui qui a pu produire *enverrai*, le français local ait changé *trouverrai* en *trouviendrai*, sans que ce futur puisse être l'amorce d'un verbe *trouvenir* au sens de « venir pour trouver ». Il est vraisemblable que *trouviendrai* est exactement l'équivalent de *trouverai*, sans aucune contamination sémantique de *venir*. *Enverrai* ne paraît pas en train d'engendrer un verbe *envoir* au sens de « voir pour envoyer » ou de « envoyer voir ».

Est-il admissible que la ressemblance, si peu sensible à l'esprit, de *pouvoir* et de *voir*, entraîne dans la région de l'Est le discrédit non seulement de l'infinitif en *-voir*, mais encore des autres formes du verbe, et que l'emploi de « je

Digitized by Google

ne saurais » au sens de « je ne peus pas », que l'on constate aussi comme facultatif en français [1], en soit une preuve? Et si les différentes formes de *pouvoir* sont discréditées à cause de la sillabe finale, comment *savoir*, qui se termine de même, peut-il réparer le mal? On répont que le peuple décompose *savoir* en *sav-* (de *saveur*) + *oir*, et c'est la perception de la parenté entre *saveur* et *savoir*, qui aurait entrainé, dans certaine région, la transformation de *savon* en *sablon*, double hipotèse bien invraisemblable. Une autre conséquence, qui semble contradictoire, de *voir* senti dans *pouvoir*, serait la forme dialectale « je pouvois », au sens de *je peus*, forme identique à notre ancien imparfait.

Apparoir.

Le verbe *falloir*, après avoir eu toutes les personnes, est devenu unipersonnel; il n'est pas étonnant que le vieus verbe *apparoir* ne se soit conservé que sous la forme unipersonnelle *il appert* (et uniquement à l'indicatif présent), empruntée à la formule juridique « de là il appert que », avec le sens de « il est évident » (le simple *paraître* a encore le sens fort chez Pascal). Il n'y a nul besoin de supposer une sorte de confusion avec « il est apert », formule dont je ne connais pas d'exemple.

Apercevoir a-t-il pu faire penser à l'adjectif *apert* et à *il appert*? « Encourager » ne fait pas penser à « il encourt » ni à « bien en cour ». *Apert* ni *apparoir* ne pouvaient rien apporter de nouveau à la sémantique d'*apercevoir*. Et le parallélisme apparent entre le couple *apparaître-s'apparaître*

1. Cette valeur spéciale du conditionnel de *savoir* accompagné de la négation (ou sous forme interrogative) constitue une locution figée où ne s'est pas introduite la particule de renforcement *pas*. Quand on dit « je ne saurais pas », le verbe a sa signification normale.

Digitized by Google

et le couple *apercevoir-s'apercevoir de* ne rent pas plus vraisemblable l'introduction de l'adjectif savant *apert* dans la signification d'*apercevoir*.

La disparition du prétérit de l'indicatif et de l'imparfait du subjonctif.

Tous nos verbes sont défectifs, par comparaison avec le vieus français, puisque deus tens de l'ancienne conjugaison française tombent en désuétude. Ces deus tens sont solidaires, l'imparfait du subjonctif étant fait sur le prétérit de l'indicatif. Or, par suite de l'application des lois fonétiques, ils ont, dans un bon nombre de verbes très employés, un radical spécial et contracté qui complique singulièrement la conjugaison : *fi-* pour *faire*, *mi-* pour *mettre*, *pri-* pour *prendre*, etc. ; parfois le radical y est réduit à la consonne initiale (s-us, p-us) ou disparaît même : ces tens n'ont plus que la flexion dans *j'eus*, que *j'eusse*, puisque la lettre radicale *e*, reste de *hab-* latin, ne se prononce plus. M. Gilliéron, abandonnant la première explication qu'il avait fournie, attribue à la complication de conjugaison dans ces verbes le discrédit, — propagé aus autres verbes, — où les deus tens sont tombés.

Mais une autre cause, spéciale au prétérit de l'indicatif, a pu y contribuer, et elle pouvait agir directement sur tous les verbes. La création du passé composé, combinée avec le maintien du parfait latin, a permis au français d'avoir, comme le grec, un aoriste distinct du parfait ; mais tandis que le parfait simple, hérité du latin, prenait la valeur d'un aoriste à côté du nouveau parfait, celui-ci, par une tradition qui remonte au passé composé des verbes déponents, cumulait la valeur d'aoriste avec sa valeur propre : « il est né *hier* ou *depuis hier* ». Et le passé composé, après avoir ainsi, dans un de ses emplois, doublé l'aoriste pendant

Digitized by Google

tout le moyen âge, est arrivé aujourd'hui à se substituer complètement à lui dans la conversation.

La langue parlée se retrouve donc au même point que le latin, avec un seul tens, le parfait-aoriste, qui a fini par tuer l'aoriste-parfait du latin, réduit d'abord aus fonctions d'aoriste. Et le résultat du conflit ne pouvait être différent : le passé composé, si facile à former, et appuyé par les autres tens composés, qui répondaient, comme lui, à la tendance analitique de la langue, devait avoir raison de l'ancien parfait latin, rendu caduc par sa forme difficile, et qui n'était soutenu que par l'imparfait du subjonctif, affligé de la même caducité ; entre « il *est né* hier » et « il *naquit* hier », la langue ne pouvait hésiter, pas plus qu'entre « il *a fini* hier, il *a dit* hier » et « il *finit* hier, il *dit* hier », où le verbe a la même forme qu'au présent. Mais la dualité persiste dans la langue écrite : il serait impossible d'écrire un récit prolongé, un roman, ou même une simple nouvelle, sans utiliser le prétérit.

Les familles de mots : familles historiques et familles vivantes.

Dans cette même brochure, sous le titre de « Substitution de l'étymologie française à l'étymologie latine », M. Gilliéron consacre un chapitre remarquable à une question étrangère à la défectivité des verbes, sur laquelle je demande la permission de dire aussi quelques mots.

Si l'on fait un dictionnaire étimologique du français, conçu au point de vue historique, on doit rapprocher les uns des autres les mots qui se rattachent fonétiquement à la même racine, et tâcher de déterminer quel est le lien sémantique qui les unit entre eus et qui unit aussi les acceptions successives ou simultanées de chacun d'eus, sans négliger bien entendu les liens nouveaus que l'étimologie

Digitized by Google

populaire peut établir entre un mot déterminé et une famille qui lui était primitivement étrangère (*souffreteus* rattaché à la famille de *souffrir*, et, dans l'esprit des faus savants, *lais*, de *laisser*, attribué à la famille de *léguer*).

Mais si l'on voulait grouper les mots d'après leur parenté actuellement vivante et consciente, il faudrait dissocier les familles fonétiques et multiplier les groupes : *comparer*, *réparer*, *séparer*, *préparer* n'ont plus aucun rapport entre eus ni avec *parer*, chacun d'eus limite sa parenté à une petite famille de dérivés, par exemple *préparer* à : *préparation*, *préparateur*, *préparatif*, *préparatoire*.

Le D.G. présente assez exactement, il me semble, les deus sens d'*appareiller*; le plus ancien, exprimé surtout aujourd'hui par *préparer*, ne peut guère être rattaché qu'à un diminutif *pariculus*, ayant la même valeur que *par*, comme *soliculus* avait la même valeur que *sol*. Le latin populaire * *appariculare* devait équivaloir au latin classique *apparare*. Mais *pair*, continuateur de *par*, et *pareil*, continuateur de *pariculus*, ont pris des acceptions différentes, et le segond sens d'*appareiller* se rattache à la nouvelle acception de *pareil*. Il est difficile de dire si *appareiller* 2 n'est autre qu'*appareiller* 1 interprété autrement, ou si c'est un nouveau verbe créé sur *pareil*.

Je n'ai jamais employé ni entendu employer autour de moi *déparer* au sens ancien de « dépouiller de ce qui orne ». Comment a-t-on obtenu la signification qui prévaut actuellement? Si on se rappèle que *parer* avait anciennement, à côté du sens de « orner », celui de « arranger », conservé dans les emplois tecniques, on peut penser, pour *déparer*, à deus valeurs parallèles : défaire l'ornement et défaire l'arrangement. On peut encore penser que le segond sens est résulté du transfert du mot dans une autre branche de la famille fonétique, celle de l'adjectif latin *par* (auquel se

Digitized by Google

rapporte d'ailleurs la double valeur de *parer*), soit, ce qui est peu vraisemblable, par l'intermédiaire du mot savant *disparate*, comme le dit le D. G., soit comme l'indique M. Gilliéron, par un rattachement direct à l'adjectif français *pair*, soit encore et plutôt par un rapprochement avec *pareil* et *appareiller*, qui avaient conservé l'*a* latin, et dont le sens s'adapte mieus à la valeur renouvelée de *déparer*. Mais j'avoue qu'entre les deus explications, par un double sens original ou par un changement de groupe en cours de route, j'hésite à me décider.

Réparer, « refaire l'arrangement », est un mot tout latin. Si le composé français *reparer*, « parer de nouveau », a existé, il a disparu, car il est bien douteus qu'il ait pu se fondre avec *réparer*.

Comparer au sens de « acheter » est un mot à moitié populaire (avec radical alterné), disparu depuis longtens devant *acheter*. Notre *comparer* est un mot d'emprunt, introduit dans la langue quand l'autre était mourant, et qui en a toujours été distinct parce qu'on l'a emprunté pour un autre usage, avec un sens déterminé. On a pu tirer d'une même racine les deus sens de *comparare* latin, mais on ne peut imaginer avec vraisemblance le passage d'un sens à l'autre; il n'y a pas de pont sémantique possible entre *acheter* et *comparer*, même avec l'aide de *pair* ou *paire*.

Séparer est un mot emprunté avec son sens latin, qui a passé tel quel dans la langue populaire, comme un mot sans famille, ou du moins sans autre famille née ou à naître que *séparation*, *séparable*, *inséparable* (et de nos jours *séparatisme*). Quel besoin le peuple aurait-il eu de lui chercher d'autres parents tels que *pair*, *comparer* ou *partir* ?

Préparer est aussi un mot emprunté avec son sens latin. La langue *vivante* n'y voit assurément pas un composé de *parer*; elle a adopté purement et simplement la valeur

Digitized by Google

donnée au mot par ceus qui l'ont introduit, sans chercher ni à s'expliquer le sens par un rapprochement avec *prêt*, ni à le tirer tout entier du préfixe *pré-*. Nous avons demandé autour de nous si le mot prononcé ou entendu éveillait l'idée de *prêt* ou du préfixe. La réponse a toujours été négative. On reconnaissait seulement, à la réflexion, que le préfixe s'accordait au sens. Il n'y a rien là qui ressemble à ce qu'on est convenu d'appeler une étimologie populaire. Dans le français *préparer*, *-par-* n'a pas de sens, et *pré-* n'en a plus guère (un préfixe n'est vraiment senti que lorsque le radical a conservé une valeur, par exemple *pré-* dans *prémunir* et *prédire*) ; mais l'ensemble du mot a une signification bien nette, qui se suffit à elle-même.

L. Clédat.

Digitized by Google

LOIS DE L'ARGOT

(*Suite*) [1]

VI

LE TECHENER DU XX^e SIÈCLE.

1. — C'est ici le lieu de dire un mea-culpa, que seule ma vie de soldat aura retardé de sis années. En 1913, *Lois*, I, § 23, j'ai commis deus erreurs jumelles, qui furent, ayant dans mes notes quelques passages du P. DE RUBY *1596*, soigneusement copiés sur l'unique exemplaire Li^5 64 B, et très différents du texte SAIN., de rapporter à ce travail, fait vers 1900, deus notes prises en quelque autre tens, avec non moins de fidélité, mais sur des textes inférieurs, — 1°, « foere » dans LEVOT, 2°, « le discours », dans P. DE RUBY *1627* ; ces leçons ne sont pas dues à mon mauvais génie personnel, mais elles ne valent pas le texte de 1596, que je viens de revoir en entier. Je félicitais d'ailleurs M. Sainéan considéré comme logicien, non comme fotografe, d'avoir « restitué » une ponctuation de bon sens « *nosis, qui sesis ont* » au lieu de « *-nosis qui fesis : ont* » ; celle-ci, qui n'apparaît pas dans les *Sources*, I, 148, est pourtant bien celle du P. DE RUBY *1596*. — Quant à *ambieonosis*, (mal venu *ambienosis*, *Lois*, I, § 23), malgré le ton énergique de M. Sainéan, *Rev. de Philol. fr.*, XXVII, 289, le P. DE RUBY *1596*, a bien « *ambieonosis* » ; y voir trois mots, *ambie* Marche, *o* Avec, *nosis* Nous, c'est une évidence linguistique ; y voir trois mots, fotografiquement « *ambie* o *nosis* », SAIN., *Rev. de Philol. fr.*, XXVII, 288, c'est de la berlue.

1. Voir année 1921, page 108.

Digitized by Google

Ayant ainsi fait amende honorable pour « foere » et « le Discours », ce sera contribuer à l'histoire analitique des erreurs humaines que d'expliquer l'excès de facilité intérieure que j'avais trouvée à taxer M. Sainéan d'inexactitude. A relire mes petits chapitres de 1913, je croirais presque moi-même que je n'avais que des suspicions assez localisées sur le P. DE RUBY et que le reste des *Sources* vaut mieus ; ce serait une duperie.

D'abord quant à la *Vie généreuse* (*1596*), je constate aujourd'hui, non pas comme autrefois, mais bien plus surabondamment, que la « fotografie » qu'en donnent les *Sources* est d'un bout à l'autre une fotografie retouchée, aus embellissements contestables. Au hasard, lignes voisines d' « *ambieonoſis* », p. 8 : « reſolu » (et non « resolus »), « s'adurciſſoit » (et non « s'endurcissoit »), « *Pechons** <...> *hurez* » (et non « *Pechons* <...> *hurez*[1] »), « Mercelot » en romain, comme traduisant « *Bleſche* », (et non en italique comme si c'était un degré différent dans la hiérarchie des porte-balles), « puis le *Coeſmeletier* » (et non « puis *Coesmelotier* ») ; — p. 7, l. 6 « Et là eſpionnions les *ornies*, ſont les poules, & *etornions*, ce ſont poulets » (et non « ce sont les poules, et *ornions* ») ; — l. 26 « iuſques à Cliſsõ, delà Loire, & au Loroux » (et non « à Clisson de la Loire ») ; — etc... Je ne puis reproduire ici toute la *Vie généreuse*, dont il n'y a pas deus lignes qui, dans la fotografie SAIN., ne soient à la manque, ou d'une ponctuation, ou d'une ortografe, ou d'un mot, ou d'italiques significatives.

Offrons à M. Sainéan un texte plus facile, plus moderne. Du Vidocq.

2. — Certes, en lisant au pouce les *Voleurs*, on se demande pourquoi bien des mots n'ont pas passé dans les *Sources*, non seulement de ceus qui se trouvent au cours

Digitized by Google

des notices du policier, mais de ceus qui se lisent à une place alfabétique ; exemples de ces derniers : «* GUIBBE DE SATTE, s. f. — Jambe de bois », ce qui fait que *guibe*, Jambe, est daté dans SAIN. « 1849 » au lieu de 1837 ; — «* MÈTRE, s. f. — Galle », « GALLE. — Mitre, gratte » VID. f.-a. [1], tous deus sont supprimés ; — «* ILITRE. — Il a », qui, à côté de *litrer*, Posséder, a bien son intérêt, puisqu'il continue la conjugaison de *gitre*, J'ai, *itte-tu*, As-tu, commencée au XVII[e] siècle ; — *sur lance*, Pont, VID. f.-a. ; etc. ; ce ne sont pas là de ces termes « français » ou « facétieux » dont SAIN. a voulu purger son comprimé de VIDOCQ ; ou bien la purge a drainé jusqu'à des os.

Certes encore, on aperçoit SAIN. arrangeant, sans en rien dire, les formes, écrivant « CAFFARDE », Lune, quand VID. et VID. f.-a. ont *cafarde* ; — rectifiant *pécoreur*, Voleur de grand route, VID. et VID. f. a., en « PICOREUR », c'est plus français, c'est moins espagnol, est-ce nécessaire ? — écrivant « GAFE A GAYET », Gendarmerie à cheval, quand VID. écrit GAFE A GAYÉ, et VID. f.-a. « gafe à gaye » [2] ; — transportant *boucle de zoze*, Pain bis, de la lettre B à la lettre Z, sans doute pour terminer le glossaire sur l'ébène sentimental de Zozo la négresse ? [3] ; — ajoutant un *t* à *piver*, Ressort avec quoi le forçat sie les barreaus et les fers, et obtenant ainsi une étimologie d'ailleurs méritoire ; — supprimant un *t* à *pont*, Cheval, VID. f.-a, pour obtenir un « pon », aus avantages fort suspects, maintenu *Rev. de Philol. fr.*, XXVII, 285 ; (cf.

1. Est-ce à ce *mitre* que SAIN., II, 99, fait allusion en parlant de *mithridate* ?

2. Cf. « cognade à gayet », VID., *Vol.*, I, XIV.

3. N'est-il pas plus probable que *boucle de zoze*, Pain bis, provient d'une mauvaise grafie ?

boule de son → * *boulle de joz* → *boucle de zoze*.

Cf. *boule de son*, Pain des prisonniers, *Intérieur des prisons* (1846).

Digitized by Google

Lois, I, § 11, où je m'autorisais du VIDOCQ de SAIN., mais on ne m'y reprendra plus) ; — etc.

Certes les définitions n'ont pas subi toujours une simple condensation : exemples : *galiotte*, « tricherie, au jeu de billard », II, 358, *gaille, gaillette*, « fausse partie de billard », alors que VID., (qui ignore *gaille* et donne *gaye*), définit les termes de tripot *gaye*, *gaillette* et *galiotte*, « partie contre », jouée, aus cartes, par des grecs contre un parieur ; — « VACQUERIE (*aller en*), sortir de prison pour aller voler », II, 163, alors que VID. écrit : « VACQUERIE (ALLER EN), v. a. — Sortir pour aller voler » et VID. f.-a., au mot *aller* « — voler, — en vacquerie », au mot *sortir* « (— pour aller voler), aller en vaquerie », sans prison aucune dans l'histoire ; — le mot est apparenté à *vague*, qui ne signifie pas « vol au hasard » comme le dit, obsédé par l'adjectif *vague*, SAIN., II, 163 et 465, traduisant à contresens le texte VID., I, 260, où je vois certains souteneurs, qui par programme exprès « ne volent personne », « envoyer leur femme au *vague* ».

3. — Si nombreuses que soient ces réformations de l'argot de Vidocq, elles multiplient ce qui arrive plus ou moins à quiconque manie des fiches ; mais on est choqué à première vue de ne pas retrouver dans le *Vidocq* SAIN. les nombreus astériques des *Voleurs*. On se rassure en lisant, *Sources*, II, 98, 99, que SAIN. a supprimé en principe les mots provenus chez VIDOCQ du JARGON *1690* ou de sources plus anciennes. Puis on redevient inquiet. En effet, VID., I, 4, dit bien Je dote « d'un astérisque tous ceux qui sont empruntés » au *Jargon*, et, p. 14, « d'un double astérisque » les mots extraits de Villon ; mais il ne dit pas qu'il dote de ces signes ces mots-là seulement. S'il a noté « * * » des mots qui étaient du *Jargon* et non de *Villon*, il croyait que son exem-

Digitized by Google

plaire du JARGON *1690* était du « commencement du seizième siècle » (p. 4), autant dire, à ses yeus, contemporain de Villon. S'il a noté « * » beaucoup de mots qui n'étaient pas du vieus jargon, ce ne fut pas par intérêt commercial ; et ces « * », qui ne pouvaient que lui tirer l'œil à lui-même, au lieu d'y voir une vague « erreur de rédaction », SAIN., II, 99, il convient d'y voir un honnête signal linguistico-littéraire alertant le lecteur sur les mots nouveaus mais rares et douteus, aussi bien que l'avertissant des mots désuets. C'est ainsi que l'astérisque-fare,— qui nous écarte des écueils « * IETGO » à côté d'*icigo*, — « * POUPINER », Travailler, (*goupiner*, étant sans « * »), — « * TULLE », Détention, Réclusion, (où il n'y a peut-être à voir qu'une déformation grafique de *tune*, Prison de Bicêtre, *tuneçon*, Maison d'arrêt), — semble bien aussi nous prévenir que tels mots, qui ne présentent rien de répulsif, sont mal assis dans leur carrière, comme * *moresque*, Danger, (employé cependant dans VIDOCQ, *Mémoires*, III, 124, mais qui paraît venir d'Italie), — * *fourlourd*, Malade, (signalé seulement depuis 1835), — * *macchoux*, Souteneur, forme peut-être rouennaise pour * *mange-choux*, sissémantique de *mangeur de blanc*, Souteneur, et de *mangeur de choux*, Voleur qui ne fait partie d'aucune bande, DLLE), — * *foirou*, Derrière, (dont le suffixe, avec ou sans coquille pour l'usuel *foiron*, était provincial), — ** *tinette* (qui est vieus-français), Tête.

Trente-trois d'entre les mots que VID. astérisque, tout en se faisant leur auteur premier, sont groupés dans une note, SAIN., II, 99, qui les rent trop peu ostensifs, — et qui est incomplète, ajoutez-y *cigue*, Pièce d'or, — *entoler*, (*entôler*, VID. f.-a.), Entrer dans une maison pour y voler, — *gratter*, Arrêter, — *guibbe de satte*, Jambe de bois, — *malinger*, (*malingrer*, VID. f.-a.), Souffrir, — *mètre*, (*mitre*, VID. f.-a.), Gale,— *michon*, Pain, — *nazicot*, Nez, — *ptouze*, Pistole, —

Digitized by Google

rotin, Sou ; — et surtout, s'il est d'une douteuse fidélité d'admettre pour vidocqiens certains des mots astérisqués et d'en refuser d'autres, c'est, de toute évidence, aller contre le sens même du livre que de ne pas conserver leur astérisque à ceus qu'on accepte au rôle, puisque c'est les donner comme recommandés par Vidocq, alors que, néologies, patoisismes ou formes suspectées, ce sont, au contraire, des articles ausquels Vidocq n'accorde qu'une estampille d'ambiguité.

Une autre note, SAIN., II, 99, cite comme cotés « * » dans les *Voleurs*, les mots *felouse*, *gomberger*, *marmier*, *tratiner*, *trombille*, *vrimalion*, *foiron* ; pour mes yeus *foiron* ne figure pas dans les *Voleurs* et aucun des sis autres n'a d'astérisque.

4. — Dans la reproduction de la chanson attribuée à Winter, (*Sources*, II, 180), il y a vraiment peu à dire... Le texte au 6e couplet est « C'est un f.... *flanchet* » ; j'aurais carrément imprimé « f.... » ; et tout le monde aurait compris ; sauf M. Sainéan, qui a lu « fichu ». Ce « f.... » est la leçon du texte aussi bien dans le *Nouveau Dictionnaire d'argot* (1829) que dans les *Mémoires* de Vidocq, t. III, (1829), p. 298 ; SAIN. estime qu'il faut reproduire les textes d'après leur édition première ; c'est un des rares principes où nous soyons d'accord ; cependant il donne ici le texte des *Mémoires*, qu'il estime postérieurs au *N. Dict. d'argot* ; comme c'est une erreur, le *N. Dict. d'argot* étant de mars et le tome III des *Mémoires* de février (*Journal de la Librairie*, 28 fév. et 28 mars), tout irait donc bien, si on ne trouvait, couplet 2, la leçon « *largue capé* » qui est du *N. Dict. d'argot* ; VIDOCQ donne « *larguecapé* » [1].

1. C'était une faute d'impression pour *larguepé*. Vidocq en mit l'erratum en frontispice de son volume, utile exemple d'un argotiste se

Digitized by Google

Prendre copie du texte de la *Marcandière*, en treize couplets, dans les *Voleurs* (1837), t. I, p. xxix-xxxiv, et donner cela (II, 179) comme extrait « du III^e^ tome des *Mémoires* » (1829), où la *Marcandière* a ses quatorze couplets normaus, c'est peut-être partir du principe que les textes premiers sont les meilleurs, mais c'est s'arrêter après la 3^e^ sillabe : M. Sainéan a bien imposé au début du premier vers des *Voleurs* (« J'ai roulé ») le début du premier vers des *Mémoires* (« En roulant »). Mais s'il avait eu la patience de poursuivre la lecture de la *Marcandière* des *Mémoires*, il y aurait trouvé le texte premier de *trèpe*, Foule ; et aussi le mot *coulant* traduit par VIDOCQ « chaine » et non « cravate » comme dans *Voleurs*, I, 81 ; et, au lieu du texte des *Sources*, nous lirions, (les italiques sont de Vidocq), c. 2 « Qu'as-tu donc à *morfiller ?* », c. 3 « J'ai du *chenu pivois sans lance* », c. 4 « Et un *pieu pour roupiller* », c. 5 « *J'enquille dans sa cambriole* <...> Espérant de l'*entifler* », en note « De m'arranger avec elle » (= de la Baiser), c. 6 « Je *rembroque au coin du rifle* », c. 7 « J'ai *sondé dans ses vallades*, <...> Son *carle j'ai pessigué* », c. 8 « Son *carle, aussi sa tocquante* », c. 9 « Son *coulant et sa montante* », c. 10 « Et ses *tirants brodanchés* », c. 11 « *Crompe, crompe, mercandière* », c. 12 « Sur la *placarde de vergne* », c. 13 « Et du *trepe* rassemblé », c. 14 « Tous *aboulant goupiner* ».

Ne pas reproduire ces italiques par quoi Vidocq met en

corrigeant soi-même ; de sorte que SAIN., II, 384, pouvait donner : LÂRGUEPÉ, prostituée, *Doc.*, II, 181 (*larguecapé*). — Qui veut avoir le texte exact de la chanson, corrigera, v. 6 : « *camelotte* », v. 9 : « *regoût* », v. 46 : « *cambriote* », v. 53 : « Faudra, pour plaire au monde, », v. 58 : « Douz, *longes* » (c.-à-d. Douz' *longes*), et supprimera le titre « CHANSON ARGOTIQUE ». On trouve dans SAIN., II, 447, un verbe *serrer*, Voler, avec référence au v. 37 « *Sert des sigues à foison* » ; *servir*, Voler, est vidocqien, *sert* est exact, *serrer* est une fabrication.

Digitized by Google

évidence les mots argotiques des chansons, ne pas mentionner la traduction qu'il en donne, ainsi que de ses lettres de malfaiteurs, c'est peut-être ménager à ces textes un aspect d'autant plus « documentaire » que plus sfinxial ? Non, c'est estomper leur valeur réaliste et leur retirer un bon certificat : du fait même de sa traduction, Vidocq les garantit de vrai stile. Et on remarquera que les mots neufs mais astérisqués, dont je parlais tout à l'heure, ceus que Vidocq suspecte, sont des mots qui n'apparaissent point dans les lettres et chansons de malfaiteurs par lui reproduites en 1837.

5. — Dans son édition du dictionnaire et des « PHRASES FAMILIAIRES EN STYLE D'ARGOT » qui terminent l'*Histoire des brigands chauffeurs et assassins d'Orgères* par LECLAIR, (1800), M. Sainéan estime avoir « conservé l'orthographe et l'ordre chaotique de l'original » ; c'est une erreur si profonde que, le texte SAIN. ayant sis pages et le tableau des inexactitudes menaçant trois pages de la présente Revue, mieus vaut s'en remettre à des circonstances futures pour une représentation fidèle du lexique de LECLAIR et de l'argot des Chauffeurs de l'an VIII.

Je me hâte d'ajouter que la correction tipografique de l'ouvrage de LECLAIR lui-même est très satisfaisante partout sauf dans ce chapitre linguistique, où elle devait être le plus soignée et où elle devient une sorte de friture de téléfone, et que les susdites inexactitudes de SAIN. sont en majeure partie des redressements, tacites, opérés sur les coquilles et grafies de l'original. Seulement ce fâcheus sistème de guérir les mots malades pendant la radiografie de leur accident, — qui fait imprimer *vanterne* pour « *voiterne* », Croisée, (c'est cependant le texte premier ?), — *empaffes*, pour « *Empaſſes* », Draps, — *s'enfrusquiner*, pour

Digitized by Google

« *S'enfesquiner* », S'habiller, — *tôle*, pour « *tôte* », Maison, — *blave*, pour « *blare* », Mouchoir, — *tune* pour « *tunne* », Pièce, (au mot Six), etc., — ce sistème fait aussi supprimer à la « phrase familiaire » n° 15, une note de LECLAIR, — corriger, dans la frase n° 16 « *tourtouze* » en *tortouze*, — autre part « *Reconnoler* «, (qui est réitéré chez LECLAIR), en *reconnobler*, (qui n'est pas après tout un morfème tabou), — « *nagues* », Poules, en *dagues*, (pour l'amour d'une étimologie quelconque), — « *Un bridon* », un Liard, en *un bridou*, (cf. II, 89, 297), (sans motif); etc.; ce n'est pas *Dinde* (*une*) qui répont à l'argot « *Un pique-en terre* », c'est « Dinde (un) », (et c'était d'excellent français, et on retrouve dans LECLAIR, p. 115, « Le dinde mangé ») ; et de même, en traduction de l'argot « *fousse moi un angluche ou je le grinche* », frase n° 8, le français ne porte pas « une oye ou je la vole », mais « un oye, ou je le vole » ; ce sont des exemples du parasitisme argotique quant au genre des substantifs.

LECLAIR, lexique français-argot, lettre T, p. 137 :

« Table (une), *Une Charante.*
Tête (la), *La Boule.* »

Le même texte dans SAIN., *Sources*, II, 94 :

« Table (une), *une charante.*
Taudis (un), *un gîte* [1].
Tête (la), *la boule.* »

L'article « *gîte* » est, on le voit, une interpolation. D'ailleurs, (dans la crainte que ce mot *gîte* ne nous paraisse pas d'un langage assez conventionnel), SAIN. le confirme par un renvoi à l'*Histoire*, p. 28 ; si nous l'y trouvions, l'interpolation serait complétive sans être subversive. Mais ce

Digitized by Google

prétendu argot *gîte* ne se lit nulle part dans l'*Histoire*. Pages 28 et 133, on trouve l'idée d'un gîte exprimée par le mot *taudion* [1].

6. — Le plus sérieus motif de reconnaissance que nous crûmes avoir envers les *Sources*, ce fut, si j'ai bonne mémoire, leur tableau des avatars du vieus « jargon ». J'avais entrepris la même besogne, je commençais à en supputer les résultats, je crus que j'allais me reposer de leur administration sur un historien solide.

Le *Dictionnaire argot-françois* de la 1re éd. du *Vice puni*, (Anvers 1725, n° 101 d'YVE-PL., Bibl. Nat., Ye, 8939) a 274 articles ; dans l'éd. n° 104 d'YVE-PL., il est grossi de 48 articles nouveaus, mais toutes les grafies des 274 demeurent identiques sauf un accent supprimé, sur « Sorgné » p. 108 ; du n° 104 au n° 105 d'YVE-PL., l'identité des 322 articles est complète. Je rappèle cela pour ajouter que « Granval 1725 », dans SAIN. semble désigner, non la 1re éd., mais le susdit n° 104, (Bibl. Nat. Ye, 8942), où apparut le lexique *françois-argot* que mentionne SAIN., I, 327. Mais de toutes façons le texte 1725 de GRANVAL est en désaccord avec celui de SAIN. dans cent vint articles [2].

1. « Témoins forcés de leurs fales indécences, on les a vus, dans ces fêtes abominables, fortir de leur taudion (1), tous nuds, hommes & femmes, former leurs danfes de Satyres, au milieu de la cour, en face de la porte de la maifon, & insulter à la pudeur par mille obfcénités < ... > (1) C'eft ainsi qu'on appelle le lieu exclusivement désigné dans les fermes pour gîter les mendians. » *Histoire*, p. 28. — Ce mot *taudion* appartenait aus villageois autant qu'aus Chauffeurs.

2. Exemples : Artie de Meulans, [SAIN. : *Meulan*] ; — Artie de gros Guillaume, [*du*] ; — Cambrofe, [*Cambrouse*] ; — Deffardeur, [*Défardeur*] ; — Doubleux [*Doubleur*] de Sorgue ; — le Flou, [*Flou* (sans l'article)] ; — Gaux-picantis, [*Gaux, picantis*] ; — Herplis. *Liards*, [liard (omis au *Glossaire*)] ; — Nouzingan, [*Nouzaingan*] ; — Poniffe magnuce, [*Ponisse magnusse*] ; — Sabrieux. *Voleur de* [du] *Bois* ; — Serpillière à [*de*] Ratichon ; — Tezignard [*Tezingard* (omis au *Glossaire*)] ; etc.

Digitized by Google

D'ailleurs celui de SAIN. t. I, et celui de SAIN. t. II ne sont pas toujours d'accord : telle des malfaçons fotografiques n'apparaît qu'au *Glossaire : nouzingand* ; — telles autres qu'au texte : GRANVAL donne Crotte d'Hermitte, [SAIN., I, 331 : *Croix d'hermite*] ; — Epoufer, [I, 331 : *Epouser* ; (cf. I, 194)] ; — Grenaffe, qui ne date donc pas d'*Halbert 1849*, SAIN, II, 367, [I, 333 : *Grenaffe*] ; — Happin, [I, 333 : *Hapin*] ; — Rabateux, [I, 336 : *Raboteux*] ; — Tenante, [I, 337 : *Tenant*]. — Quand le lecteur est moins libre d'opter, il a plus de confiance : *Mollanche, Nazonnant, Riffe, Farandel* ; mais GRANVAL donne : Molanche, Nazonant, Rife, Fanandel ; (*farandel* n'est apparu que plus tard) ; etc.

C'est dans GRANVAL *1725*, qu'apparaissent « Noziere » et « Voziere », et non « *Vouziere* » donné SAIN., I, 337, et non dans JARGON 1728, SAIN., II, 408, 468 ; — et là aussi apparaît « Riolle. *Bonne chere* », et non dans GRANVAL *1827*, SAIN, I, 336.

La forme *sorgne* n'est pas certifiée seulement à côté de *Sorgue*, mais aussi aus articles « Doubleux de Sorgue, *ou* Sorgne » et « Rabateux, *ou* doubleux de Sorgne ».

La partie françois-argot du GRANVAL, qui bècheverde l'argot-françois, fait ses décalques avec une exactitude si rare dans ce genre de littérature que l'on y verra un beau labeur de scribe plus vite qu'un travail conscient. Toutefois, au mot *Diable*, elle ajoute, à côté de « Glinet », une forme « Glivet » [1].

SAIN. use d'une équation « GRANV. = J. 1728-1849 », qui « signifie que le terme introduit par GRANVAL (1725) a pris place dans les éditions ultérieures du *Jargon de l'Argot*, à partir de 1728 ». Cette formule est appliquée aus mots

1. F. MICHEL n'est donc pas responsable de *Glivet*, SAIN., I, 218, n. 3. Il est faus, *ib.*, que *Glinet* se trouve dans JARGON *Pellerin* ; on y lit *Glier* tant à la p. 27 (= p. 19 de *1628*) que dans la lettre G.

Digitized by Google

battre l'antiffe, apôtre, astic, babillarde, craquelin, fretiller, gance, gratouse, longue, palpitant, renâcler, rouscaillante, je cite ces douze-là, qui se retrouvent dans le MESIÈRE et le JARGON *Pellerin*; ils sont bien aussi dans GRANVAL *1725*, mais aucun ne se trouve, j'ai vérifié, dans l'un ni l'autre des JARGON *1728* étudiés par SAIN. (B. N., X, 26674, X, 26675).

7. — Le cran d'exactitude du *Jargon 1628* de SAIN. est au niveau de celui du P. DE RUBY. Ex., p. 18, *J.* : Débrider », [SAIN. : *Desbrider*] ; — « Cric, croc », [*Cric croc* ; au *Glossaire* : *cric-croc*][1] ; — « Le gris boüeſſe, ou bouſolle, c'eſt il gelle, il fait froid », [tréma et mot omis ; *bouzolle* est du J. *1660*] ; — « acquige », [*aquige*] ; — « la chair est puante », [le verbe *est* est présent en toutes lettres] ; — « Le Glier t'entrolle » [*enrolle*] ; — le texte est sans italiques ; — etc.

8. — Quelques notes sur le JARGON *Pellerin 1824* cru *1836*[2].

Il est illusoire qu'on y lise, — je parle naturellement du même exemplaire, X, 14027, que reproduit SAIN. — : « *Aboudier*, sasser » (I, 200) ; — mais on lit dans *Pell.* : « Aboudier, *sassier.* » Cf. MESIÈRE, *abourdier*, correct dérivé de *abour*, Sas.

1. Un des buveurs dit *Cric !*, l'autre lui fait raison par *Croc !*

2. En supprimant les mots conservés des JARGON antérieurs, SAIN. a jeté du lest, mais a rendu impossibles telles explications, voir § 8, *morphe*. Il supprime aussi les participes correspondant à des infinitifs, et qui les confirment, (trente-set, si j'ai bien conté), — et quelques dérivés, adjectifs, *frolant, rigolant, rigoleur, sabreur* (Auneur), — ou substantifs, *fondante* (Beurrée), *méruchon* (Poëlon), — et les féminins, *bonicarde, brasse, brassette, calotte, chenue, doubleuse, fèesante, franche, frolante, goureuse, guenaude, mornière, pelouette, rigolante, rigoleuse, roupilleuse, solisseuse, subtile, taque, tournée, turbineuse.* Je ne parle pas ici des définitions que le *Glossaire* arrange.

Digitized by Google

« *Apic*, ail », SAIN., I, 200, expliqué par *piquer*, II, 271 ; — *Pell.* : « Apie, *ail* », tout comme dans MESIÈRE [1].

« *Arbalète*, croix », I, 200 ; — *Pell.* : « Arbalêtre, *croix.* »

SAIN. supprime « Battu, *Coëuti* » qui se trouve dans *Pellerin*, p. 6, et provient du MESIÈRE « Battu, *Couëti.* »

« *Bit*, parties honteuses d'une femme », SAIN., I, 202 ; — *Pell.* : « Bit, *partie honteuse d'une femme.* » [2]

« *Bonicard*, vieil homme », I, 202 ; — *Pell.* : « Bonicad, *vieux homme* » ; c'est une coquille, mais c'est un substantif, non un adjectif, II, 291 ; — *bonicard* n'est pas dans LECLAIR, malgré le renvoi donné II, 291 ; en revanche LECLAIR donne bien *bonicarde*, Maîtresse d'une maison, oublié *ib.*

« *Boutange*, boutique », I, 202 ; cf. II, 295 : — fénomène de berlue ; *Pell.* : « Boutanche ».

« *Cabrer*, se fâcher », I, 202 ; supprimé au *Glossaire* ; — *Pell.* : « Cabrer, *fâcher*, se cabrer, *se fâcher* » ; cf. MESIÈRE.

« *Calain*, vigneron », I, 203, est supprimé au *Glossaire.*

Suppression sans frases de cinq articles consécutifs du *Pellerin*, p. 8 ; voir ci-après.

« Calvine, *vigne.*
Calvins, *des raisins.*
Calviner, *vendanger.*
Calvineur, *vendangeur.*
Calvinier, *vignoble.* »

« *Capelou*, un carolus », I, 203 ; — *Pell.* : « Capelon », — quelle que soit l'étimologie.

« *Clavin*, clou. *Clavine*, vigne.

« Claviné, *cloué.* Clavinée, *clouée.*

1. C'est le provençal *àpi*, Céleri, *àpi bastard*, Ache de montagne, *àpi bouscas*, Persil odorant, MISTRAL.

2. Quand LECLAIR, p. 131 et sqq. écrit « Chier », « Putain », « Parties naturelles », « Sodomiſer », était-il impérieus d'écrire « Ch... », « Put... », « parties nat. », « Sod... », II, 91, 93, 94 ; et II, 95, frase 15, supprimer les « S. N. D. D. ! », était-ce pieus ?

Digitized by Google

Claviner, vendanger ; clouer.
Clavineur, vendangeur.
Clavinier, vignoble ; cloutier.
Clavins, des raisins. »
SAIN., I, 204.

Claviner, *clouer*.
Clavinier, *cloutier*.
Clavin, *cloux*. »
Pell., p. 9.

Il a fallu dans SAIN. toute une contention consciente pour incorporer les *calv-* dans les *clav-*, et pour éliminer *calain*, Vigneron, comme n'ayant pas de *v* ; et puis, au *Glossaire*, c'est *Pellerin* que l'on accuse d'avoir cinq fois de rang imprimé *clav-* pour *calv-*, crucifiant la vigne et vendangeant de la métatèse.

« *Couard*, membre viril », I, 204 ; — *Pell.* : « Cuouard », *u* pour *h*, mais autant de lettres qu'il en fallait [1].

« *Franchir*, baiser (*sic*) », I, 207 ; cf. I, 186, II, 352 ; — le « *sic* » marque un fénomène de double berlue ; *Pell.* : « Franchir, *baisser*. »

« *Gorge*, étui », I, 208 ; — *Pell.* : « George, *étui*. »

« *Guenette*, avoir peur », I, 208 ; — *Pell.* : « Guenette, *peur*. »

« *La Mine*, le Mans », I, 209 ; — *Pell.* : « Lamine, *le Mans*. »

Après *La pousse*, suppression de « Laumi, *perdu* », « Laumie, *perdue* », « Laumir, *perdre* ».

« *Mineur*, Manceau (ou du Mans) », I, 210 ; — *Pell.* : « Mineur, *manceau*. »

« *Molange*, Laine », I, 211 ; — *Pell.* : « Molanche » ; cf. *boutange*.

« *Morphe* (la), onguent », II, 211, dans la lettre M ; —

1. D'après SAIN., *Sources*, II, 312, Rabelais, dans son livre deusième, chapitre XXI, « attribue à Panurge le nom de *Maistre Jean Chouart* » !... Bienheureuse berlue ; ce chapitre fameus n'était pas une lecture pour un enfant.

Digitized by Google

Pellerin ayant, dans sa lettre M, « Morfiante, *assiette*. Morfier, *manger* », il serait bizarre qu'il eût *Morphe* ainsi traduit; aussi n'est-ce pas le cas. C'est dans la lettre L qu'on lit, en contiguïté :

« La morphe, *onguent*.
Lampie, *le repas*. »

c'est-à-dire deus mots sincères dont le tipografe a interverti les traductions ; on s'en avise à condition que le texte ne soit pas coupé et transporté [1].

« *Mouilloir*, bouche », I, 211 ; — *Pell.* : « Mouloir, *bouche* » en set lettres.

Suppression de « Mousser, *chier*. »

Comment opter entre *muronnière*, « salière », I, 211, ou « saunière », II, 405 ? — *Pell.* : « Muronnier, *saunier*. Muronnière, *salière*. »

« *Nivette*, chanvrière », I, 211 : — *Pell.* : « Nivette, *chenevière*. »

« Pacmont », I, 211 ; (cf. *bricmont*, II, 297) ; — *Pell.* : « Pacmon, *paquet* ou *ballot*. », (et « Bricmon, *briquet* »).

Suppression de « Pelarde, *faux* » (p. 22, sur la même ligne que « Pelard, *foin* », sans *du*).

« *Stron*, sellier », I, 216 ; — *Pell.* : « Stron, *septier*. », (c.-à-d. *setier*). — Ces mots « *septier* », « Mouloir », « Molanche », « *baisser* », « Cuouard », « Calvine », « Boutanche », etc. [2], SAIN. les bousille, puis se donne les gants de les avoir rafistolés.

1. Dans l'argot des chaudronniers ambulants de Locana, l'Huile s'appèle *lampi*, DAUZAT, *Argots de métiers*, 230. Dans le même argot le Beurre s'appèle *ugnénca*, (onguent). Cela corrobore notre MESIÈRE, *lampie* = Onguent ; soit confusion onomastique, soit sillogisme sémantique. (Le beurre et l'huile voisinent encore, comme le veut leur nature, dans l'argot terratsu, celle-ci *lego*, celui-là *lega*, et dans l'argot de Samoëns, celle-ci *lenfiura*, celui-là *lenchion* ; DAUZAT, *ib.*, 199, 188.)

2. Cf. *Glinet*, ci-dessus note 17.

Digitized by Google

Ceci est donc une loi, — loi libérale, mais les lois libérales n'allègent pas, au contraire, les devoirs de chacun : — nul ne sera tenu, quand il prendra du SAINÉAN dans la pincette d'une paire de guillemets, nul ne sera strictement tenu de se dire Je tiens un morceau de vrai. Ni quant à ce visionnaire mariage du lexique conventionnel et de la sémantique spéciale. Ni quant aus textes. Il faudra y aller voir [1].

GASTON ESNAULT

1. Post-scriptum. — Depuis un an que sont rédigées les observations ci-dessus, j'ai publié sur Chereau, *Larousse Mensuel*, avril 1921, un article qui comporte quelques petites additions à ce que je disais ici en 1913.

Pendant la guerre, M. Sainéan lança un livre intitulé *Argot des tranchées* qui déterminait chez les tranchéiens des crises de rire convulsives; j'ai vu de mes yeus s'écrouler le parados où l'un des rieurs cherchait un appui. Le titre de ce livre, le plus clair de son originalité, était significatif : M. Sainéan avait déclaré et répété qu'il fallait limiter le nom d' « argot » à la définition Langage secret et conventionnel, et que le vieil « argot », peu à peu fondu dans le « bas-langage » avait achevé de mourir entre 1800 et 1850; par la notification d'un prétendu « argot des tranchées », qui, défini p. 60, n'était « qu'un fragment de l'argot parisien », il devenait palpable que M. Sainéan avait simplement voulu se réserver la propriété et le monopole de l'usage et de l'abus du mot « argot ».

Moins drôle est le *Langage parisien au XIX^e siècle* publié en 1920, vermillonnage hasardeus parmi les racines populaires de la langue française de tous siècles et de toutes provinces. Derrière une façade au plan prometteur et illuminé, c'est un fouillis de vieilleries et un grand désert de vérités. Il ne m'est pas dévolu ici d'en rendre conte, mais je puis sans doute, à propos de passages où je me vois nommé, relever des défaillances d'attention; — (p. 213), à propos de « bois au dessus de l'œil jard », il est dit que je l'ai expliqué par une « ignorance surprenante » du JARGON *1849* : je l'avais expliqué, *Rev. de Philol. fr.*, XXVII, 163, par un désordre, sur manuscrit ou sur épreuve, d'A. PIERRE *1848*; — (p. 504), un breton *chouez* est un barbarisme que je récuse : j'ai parlé, même revue, XXVII, 178, de *kouez*, (avec article : *ar c'houez*), et n'ai pas dit que ma langue nationale l'ait pris au jargon,

Digitized by Google

mais au français usuel ; — (p. 532), bien à tort les informateurs arabisants de M. Sainéan nient l'origine arabe de *c'est class* : de l'aoriste *khlas*, *khelas*, Il a fini, l'arabe a fait un substantif-interjection signifiant La fin !, d'où en français, dès 1900, le sens N'en jetez plus ! — (p. 535), pourquoi M. Sainéan s'obstine-t-il à faire mistère de la source patoise où il se désaltérerait de ce *macaou* que je persévère à trouver saumâtre ?

Digitized by Google

LE
LATIN *QUINQUE CORNUA*
ET SES DÉRIVÉS

1) *Divers noms du hanneton, du cousin, de l'escargot.*

Dans la Bresse louhannaise on donne au hanneton le nom de *quincorne* (Guillemaut, *Dict. pat. de la Br. Louh.*, 1894-1902, pp. 57, 176, 251).

L'étimologie par le lat. *quinque cornua* est satisfaisante au point de vue de la fonétique et de la sémantique ; on a vu des cornes dans les cinq antennes bourrues caractéristiques de ces insectes [1].

Cette étimologie est importante, car il faut être fixé sur le sens premier de *quinque cornua* pour pouvoir débrouiller la filiation des nombreus dérivés dont nous allons nous occuper.

Notons donc qu'à côté de la forme *quincorne*, on a déjà dans la Bresse Louhannaise *cancoirne* et *cancoire* « hanneton ». Dans les dérivés de *quinque cornua* l'*n* de *cornua* persiste dans les noms suivants du hanneton : Forez *cancorne*, *concor*, m., (Gras), Morvan, Bresse *cancoirne*, Côte-d'Or *cancoine*, *cancouenne*, *cancône*, *cancoigne*, Franche-Comté *cancoine*, (Les Fourgs *cancouainotte*), Jura *cancane* (voir pour

1. Pour la fonétique, le *qu-* de **quincorna* (cf. *quindecim*, *quintum*) ne se prêtait pas à la dissimilation comme celui de *quinque*, *quinquaginta*, *quinquagesima*, *quisque* etc. ; pour la sémantique, cf. les noms du bœuf et de la vache donnés au hanneton et le rapprochement, fait plus bas, entre les noms du hanneton et ceus de l'escargot.

Digitized by Google

ces formes Rolland, *Faune Pop.*, iii, 330, 331 et pour le développement fonétique, cf. bourguignon *bâne* « borgne »). Mais l'*n* a disparu dans Allier *cancouère*, Franche-Comté, Suisse rom. *cancoire* ainsi que dans Nièvre, Haute-Marne, Côte-d'Or, Jura *cancouelle*.

On retrouve encore l'*n* de *quinque* dans le savoy. *cancwèrè* « ver blanc » (Constantin-Désormaux) c'est-à-dire « larve de hanneton » ; mais dans le savoy. *coca*, *cocware* « hanneton » on a déjà, comme dans Suisse Rom. *cucare* m. s (Bridel, à *kankouaira*), des noms d'origine onomatopéique dont j'ai parlé dans une note sur *courougnou*, nom du chabot dans le Gers.

Il paraît bien cependant que *quinque cornua* « hanneton » a vécu sur un domaine plus étendu. En effet, il faut voir, dans certains de ses dérivés, une allusion tantôt au vol lourd et étourdi du hanneton qui l'ont fait considérer comme aveugle, tantôt au bourdonnement monotone de cet insecte. C'est la première idée qui domine dans Grenoble *quincorna* « vieille femme tâtonneuse, qui y voit peu, lente et minutieuse » (Ravanat). C'est la segonde qu'il faut comprendre dans le dauph. *quincarna* « faire des cancans », *quincarno* « femme cancanière », tous deus citès par Mistral à ses articles *cancana*, *cancano*. Dans cet ordre d'idées on peut noter encore :

a) Suisse rom. (Vaud, Genève, Neuchâtel) *quinquerne* f. « vielle, instrument de musique, orgue de Barbarie ; femme ennuyeuse qui fatigue par ses redites », *quinquerner* « ennuyer, rabacher toujours la même chose, n'avoir jamais fini » (Bridel à *kainkeirna*, *kainkeirná*) ;

b) Forez *concorne*, *cancorne*, adj. « radoteur, qui bourdonne comme le hanneton », *concorna* « radoter » (Gras) ;

c) Lyon *cancorna* « grondeuse, radoteuse » ; *cancorno* bavarder, radoter, gronder » (Onofrio) ;

Digitized by Google

d) Centre *cancronner* « dire des riens » (faubert), forme métatétique pour *cancorner* ;

e) Sans doute aussi Bresse *cancouiner* « perdre son tens, traîner dans son travail à cause de son bavardage » d'où *cancouin* « marmotteur, bavard, qui dit des balivernes au lieu de travailler ; lent, paresseus, geignard » : on dit *la mère Cancouine* (Guillemaut) ;

f) Et jusque dans Boulogne *cancongner* « quereller, se faire des reproches et des observations l'un à l'autre comme font les épous entre eus, ou comme des vieus garçons avec leurs servantes » (Haigneré).

J'ajouterais aus dérivés de *quinque cornua* « hanneton » l'alpin *kunkouarna* « escargot » que cite Bridel. Il me paraît certain que le nom du hanneton qui nous occupe a eu son influence sur des noms de l'escargot dans la Meurthe, la Moselle et la Meuse. Le rapprochement du hanneton et de l'escargot est dû sans doute à ce que tous deus ils ont des cornes et que tous deus se trouvent dans la journée collés sur les arbres. Quoi qu'il en soit, le point de départ des noms de l'escargot que je vise me paraît indiqué dans ce qu'on chante à l'escargot dans le pays messin pour l'engager à montrer ses cornes :

Eskergo gangone
Monter me tes cones...

cité d'après Zeliqzon par Rolland, *Faune Pop.*, xii, 39 et où *gangone* est le nom du hanneton. C'est en partant d'*eskergo gangone* qu'on peut arriver à comprendre les formes très corrompues du nom de l'escargot que cite Rolland, *Faune Pop.*, iii, 194 et xii, 24 ; Moselle (Metz) *chérigangongne*, *chéritangongne*, *estangôgne*, Pont-à-Mousson *rigangôgne*, Meurthe *gangô*, *mésgangoë*, *mestango*, *mastangône*, *tangône*, peut-être Meuse *cargogo* et Vosges *nigogo*. Pour les

Digitized by Google

relations entre les noms du hanneton et de l'escargot, on pourra noter les faits suivants :

a) Tarn. *escarabat*, Poitou *escarbot*, *écharbot* « hanneton » (Rolland, *Faune Pop.*, iii. 329); Berry *écharbot*, Aube *escarbot*, Corrèze *escorobot* « escargot » (id. iii, 193 et voir aussi xii, 22, 23);

b) Meuse *escarnot*, Marne *écarnot* « hanneton » et à Courtisols (Marne) *icarno* « escargot » dans Rolland, *Fa. Pop.*, xii, 23 ;

c) Meuse *escargot*, *escargot bobiche*, *escargot volant*, cités comme noms du hanneton par Labourasse, *Gloss. du pat. de la Meuse* (1887).

On pourrait proposer comme terme de comparaison entre le hanneton et le cousin (*culex pipiens* L.), chez le cousin :

a) un suçoir corné garni de cinq aiguillons fort acérés qui servent à distiller son venin ; b) un vol lourd, cf. wall. *lourdo* « cousin » dans Rolland, *Faune Pop.*, xiii, 141 ; c) et surtout son bourdonnement. Les noms suivants des cousins paraissent empruntés à celui du hanneton, dont ils sont le diminutif : Sologne, Beauce *quinquenaut* « a little stinging and venomous flie » (Cotgrave, 1611), cf. Loir-et-Cher *kinkëno* = *culex pipiens* L dans Rolland, *Faune Pop.* xiii, 140 ; Franche-Comté *quincargneau* « cousin » cité par Labourasse, *Gloss. des pat. de la Meuse* (1887), art. *berqueré*, écrit *quinquarniot* par De Chambure ; Montbéliard *quinqueré* « cousin » Contejean) où *é* = franç. *-eau* < lat. *-ellum* ; Haute-Saône *kicorniô* [1] dans

1. Beauquier, dans sa *Faune et Flore populaires de la Franche-Comté* (1910) i, 346, à l'article *cousin*, donne les renseignements suivants : « *quinquarniau* (Doubs, Haute-Saône) ; *quinqueré*, *tchintcheré*, *tsintéré* (Montbéliard) ». Il ajoute que dans le patois de Montbéliard, *quinquerer* veut dire « siffler, ronfler ». A la page 355 il cite, parmi les noms francomtois de la mouche : *quinqueré* à Bournois (Doubs), *quincarniau*, *tsentiérés* dans la Haute-Saône,

Digitized by Google

Rolland, *Fa. Pop.*, xiii, 140 où on trouve aussi Loiret *cakënode*, Loire-et-Cher *crakènode*, formes féminines peut-être faites sur un masc, **cakëno*, **crakëno* pour *canquerno*[1].

2) fr. *cancrelat*.

Le Dictionnaire Général croit que *cancrelat* « blátte américaine » est un néologisme emprunté au holl. *kakerlak* m. s., altéré sous l'influence de *cancre* ; il ajoute que quelques-uns écrivent *cancrelas*, d'autres *cakerla*, *kakerlat*.

Ce mot, sous sa forme *cancrelat* a été inséré dans le dictionnaire de l'Académie en 1878 ; mais ce n'est pas un néologisme ; les formes ou plutôt les grafies en sont nombreuses et on les trouve dans des textes qui montrent qu'en français même le mot est du XVII^e^ siècle au plus tard ; enfin l'influence de *cancre* me paraît fort douteuse, et à moins qu'on ne puisse alléguer des faits qui ne me sont pas connus, je serais tenté de la négliger.

On lit dans le numéro de Septembre 1705, des *Nouvelles de la République des Lettres*, à la page 247 : « Il y a dans la province de Surinam des insectes que les Portugais appellent *fourmis de visite* et avec raison. Ils marchent en troupe et comme une grande armée. Quand on les voit paraître, on ouvre tous les coffres et toutes les armoires des maisons ; elles entrent et exterminent rats, souris, *cackerlàcs* qui sont des insectes du pays, enfin tous les animaus nuisibles... » Ce passage est extrait d'un conte-

1. On sait que de *CIMEX*, le lat. *CIMICELLA* (gloss. de Reichenau) est représenté par le v. fr. *cincelle*, *chincelle*, noms du cousin. On pourrait croire à un croisement du tipe *CIMICELLA* et du tipe *QUINQUE CORNUA* en constatant parmi les noms des cousins des formes comme *cinceneau*, *cinçheneau*, *chincheneau* dans le Loir-et-Cher (Martellière, *Gloss. du Vendômois*, 1893, pp. 16,292 et Rolland, *Fa. Pop.*, xiii, 140) et d'autres encore ailleurs.

Digitized by Google

rendu de l'*Histoire de l'Académie des Sciences* pour 1701, imprimée en 1704. C'est à ce passage que remontent peut-être les indications données depuis 1752 dans le Dictionnaire de Trévoux : « *cakerlac* s. m. nom d'un insecte qu'on trouve dans l'Amérique méridionale. Les fourmis sont ennemies des cakerlacs et les détruisent ». Dans la troisième édition, de 1776, du *Dictionnaire d'Histoire Naturelle* de Valmont de Bomare (vol. v, p. 3), il y a un article : « *kakerlaque*, blatta indica, est un insecte volant, fort connu en Amérique, aus Indes orientales et des marins parce que les vaisseaus n'en sont que trop fréquemment infestés... à Surinam, à la Martinique et dans toutes les îles des Antilles, on donne le nom de *bakerlakki* (=? *kakerlakki*) ou de *ravet* à cette même blatte qui court la nuit pour butiner. C'est le *cancrelas* du Brésil... » Le même dictionnaire, à l'art. *blatte* (vol. i., p. 535) se sert de la grafie *kakkerlac*. On trouve *kakkerlaque* dans le *Dictionnaire Général* de Raymond en 1832 et il y a d'autres grafies encore.

Il me paraît assez vraisemblable que notre mot, se présentant avec les grafies *cackerlac*, *caquerlac*, *cakerlac*, *kakerlaque*, *kakkerlaque* est un emprunt au hollandais *kakkerlak* de même signification. Mais qu'est-ce que le holl. *kakkerlak* lui-même? Je ne le trouve pas dans les dictionnaires hollandais ou flamands du XVII^e^ siècle ; je le lis pour la première fois dans la segonde édition du dictionnaire français-hollandais et hollandais-français de P. Marin (le premier volume, publié en 1728, le segond en 1730), vol. ii, p. 434 : « *kakkerlak* .f. Zekere Indiaansche tor die de goederen in de schepen en in de pakhuizen beschadigt. *Caquerlac* .m. certain escarbot des Indes. » Le mot est certainement plus ancien en hollandais et se prêtait facilement à un emploi plaisant. Dans le même dictionnaire de 1730, on trouve le diminutif : « *kakkerlakje* n. *een boer-*

Digitized by Google

tig woord. Une bourde, une défaite, un échappatoire. *Hy zogt het met een kakkerlakje, uitlugtje good te maken*. Il tâcha de se tirer d'affaire avec une bourde ; il chercha un échappatoire, une deffaite pour se justifier. » C'est encore par plaisanterie que les Hollandais ont donné le nom de *kakkerlak* au nègre blanc, et on peut noter que ce sens se retrouve en français, comme le témoigne le *Dictionnaire Général* (1832) de Raymond : « *kakerlaque*, nègre blanc d'Asie ; *kakerlaquisme*, état des albinos ». C'est d'ailleurs évidemment le même mot que le dictionnaire de Trévoux note en 1752 : « *kackerlackes*, s. m. pl. Habitant des îles situées au sud-est de Ternate ; on dit qu'ils voient mieus la nuit que le jour ; aussi fuyent-ils la lumière et ont-ils les yeus à demi-fermés ». On sait que Ternate est une des Moluques dont les Hollandais étaient les maîtres depuis le commencement du XVII^e^ siècle.

Mais, encore une fois, qu'est-ce que le hollandais *kakkerlak* ? Dans leur *Norwegisch-Dänisches Etymologisches Wörterbuch*, MM. Falk et Torp s'expriment de la façon suivante : « *kakerlak* oder *kakelak* (blatta), schw. *kakerlack(a)*, von holl. *kakkerlak*, d. *kakerlak*. Das wort ist fremd und zusammen mit dem insekt von Holländern aus Surinam nach Europa importiert. Man braucht es im dän. wie auch in d. in der bedeutung « albino », wozu die lichtscheuheit die veranlassung gegeben hat ». Il est bon de se souvenir que les Hollandais ne se sont emparés de Surinam qu'en 1667 ; or le *Deutsches Wörterbuch* de Grimm, à l'art. *kakerlak*, tout en admettant que le mot est venu avec l'insecte de l'Amérique du Sud sans doute par l'intermédiaire des Hollandais de Surinam, n'en cite pas moins un exemple, du XVI^e^ siècle, du mot bas-all. *kackerlack* (Schimpfwort) d'après la *Stralsundische Chronik* de J. Berckmann, publiée en 1833 à Stralsund par Mohnike et Zober. Il est entendu

Digitized by Google

que les Hollandais fréquentaient les côtes de l'Amérique dn Sud bien avant de s'établir à Surinam, et il me paraît possible que le mot *kakkerlak* existait déjà au XVI^e^ siècle dans la langue des marins de la Hollande et des côtes de la Baltique et qu'il avait déjà assez de vitalité pour qu'une plaisanterie du genre de celle qu'on trouve dans la cronique de Stralsund ne fût pas incompréhensible.

J'ai dit que les Hollandais s'établissent à Surinam en 1667 ; j'ajoute que les Français avaient des contoirs en Guyane depuis 1604 au plus tard et que d'ailleurs leurs relations à peu près continues avec le Brésil au XVI^e^ siècle sont bien connues. Comme il s'agit ici de transmission orale, j'admettrais volontiers que le hollandais *kakkerlak* fût un emprunt, fait dès le XVI^e^ siècle, à un français *cancrelat, canquerlat*. Il y aurait eu une très naturelle dénasalisation de la voyelle de la première sillabe et peut-être — quoique cela ne soit pas nécessaire — une influence d'étimologie populaire venant du hollandais *kaken* et provoquée par l'odeur fétide que dégage la blatte (cf. franç. *bête puante*, Rolland, *Faune Pop.*, iii, 286).

On se souviendra que M. Gaston Esnault, dans un intéressant article de la *Revue de Filologie Française*, xxvi, 291, a donné de fortes raisons pour faire croire que le nom d'oiseau *colibri*, loin d'être un emprunt au caraïbe comme l'affirmait le *Dictionnaire Général*, venait plutôt d'un mot du sud-ouest de la France et devait se rattacher au radical du latin *coluber*. Or il est intéressant de noter que Rolland a recueilli personnellement, à la Rochelle, (*Faune Pop.*, iii, 286) le mot *cankerla* comme nom de la blatte ; intéressant, dis-je, puisque, si mon hipotèse est fondée, ce seraient les mêmes marins français qui auraient transporté en Amérique les mots *colibri* et *cancrelat*. Parmi les noms de la blatte, à côté de ce saintongeais *can-*

Digitized by Google

kerla, il faut encore rappeler un français dialectal (? de Paris) *canquerlin*, cité par de Quatrefrages, *Souvenirs d'un naturaliste*, i, 192 et *quincarlat* qu'on trouvera sans indication de lieu d'origine dans le *Tresor dou Felibrige* de Mistral (Rolland, *Faune Pop.*, XIII, 228 donne *kincarla* comme provençal).

Or, j'ai dit ailleurs qu'en Europe la blatte a presque partout emprunté des noms au hanneton. L'esp. *cacarocha* [1] (d'où l'angl. *cacarootch* de 1624, plus tard *cockroach*), l'angl. *blackbeetle*, le franç. *cafard* me paraissent appartenir à ce groupe ; le prov. *escarava*, et ses congénères, le *babarot*, *babaroto* du Languedoc, le *cuco* des dialectes pyrénéens sont sans doute dans le même cas. On sait que *ravet* est un des noms français de la *blatta americana* de Geer ; on le trouve dès 1654 à la page 389 de l'*Histoire de l'isle Saint Christophe* de Du Tertre ; en 1694 Thomas Corneille, lui consacre un article de son *Dictionnaire des Arts et des Sciences* (ii, 308) dont j'extrais la première partie : « *ravet* s. m. petit animal semblable à un hanneton dépouillé de ses plus dures ailes, mais qui est un peu plus plat et plus tendre. Il y en a une grande quantité dans les Antilles, et surtout dans l'isle de la Guadeloupe. On en trouve de deus sortes. Les plus gros sont d'ordinaire de même grosseur et de mesme couleur que les hannetons. Les autres sont plus petits de la moitié. Il y en a dans la Martinique et dans les autres isles, qui sont larges d'un pouce et longs d'un pouce et demy, et qui volent comme des oiseaus. Ces animaus, tant les gros que les petits, font beaucoup de tort aus habitants, en se glissant à milliers dans leurs coffres, où ils rongent tout ce qu'ils peuvent attraper, de même que font les rats ; ce qui leur a fait donner le nom

1. Portug. *carocha*.

Digitized by Google

de ravets... » On voit qu'il s'est agi d'une analogie de forme et peut-être de couleur entre la blatte et le hanneton ; ceus qui ont les premiers connu la blatte américaine ont pu très bien lui donner un des noms du hanneton qu'ils connaissaient en Europe.

Peut-on alors rattacher *cankerla*, nom à La Rochelle de la blatte aus noms des hannetons qui dérivent de *quinque cornua* et dont nous avons cité un certain nombre au commencement de cette note? J'incline à le croire. Parmi les formes les plus répandues de ces noms, on peut conter celles où *l* représente *n* dans la dernière sillabe de **quincorna* ; on a en Suisse *kouairkalla* (Bridel) ; en Franche-Comté : dans le Jura, *cancouelet* à Chapois, *cancouelot* à Cernans, dans le Doubs, *cancoile* à Montbéliard (Beauquier, *Faune et Flore de la Fr. Conté*, 1910, i, 350-2) ; jusque dans les Vosges on trouve *cancouelle* à Hennezel d'après Adam, *Les Patois Lorrains*, 1881, p. 335. En allant vers l'ouest, *cancouelle* se retrouve dans la Haute-Marne, la Côte-d'Or, la Nièvre ; on traverse la Loire et Jaubert le signale pour le Berry [1]. Dans l'index de son ouvrage, Beauquier donne une forme *canquarli* « hanneton » que je ne retrouve pas dans le texte, et qu'il serait utile de confirmer. Quant au fr. dial. *canquerlin* et au méridional *quinearla(t)*, noms de la blatte que j'ai cités plus haut, il me paraît difficile de ne pas croire que ces mots ont d'abord désigné le hanneton et qu'ils se rattachent à QUINQUE CORNUA.

1. M. Dauzat dans la *Rev. de Phil. Fr.*, xxxiii, 87 dit que le docteur Queyrat a signalé *kèkèrlò* « hanneton » à M. Antoine Thomas comme étant un mot de la Creuse.

Digitized by Google

3) fr. *cancan, cancaner.*

Le *Dictionnaire Général* à l'art. *cancan* « 1. bruit qu'on fait pour quelque chose qui n'en vaut pas la peine; 2. bavardage malveillant », a adopté une ancienne explication d'après laquelle *cancan*, écrit aussi *quanquan*, serait une altération du latin *quanquam* « quoique », les harangues universitaires commençant généralement par ce mot.

Dans l'édition de 1750 du *Dictionnaire étimologique* de Ménage, on trouve les deus articles suivants : 1) *quanquam*, harangue faite en public, par un jeune écolier, terme de collège, parce que ces harangues commencent souvent par le mot latin *quanquam*; 2) *quanquan* (pron. *cancan*) « grand bruit pour peu de chose. Là-dessus, le Duchat dit qu'on pourrait croire qu'il s'agit du cri des oies; on se tromperait ; cette expression vient de l'université au XVI^e^ siècle ; elle est née d'une dispute sur la prononciation du mot latin *quanquam*. Et il ajoute le texte de 1554 tiré des *Paradoxes* de Charles Estienne et où on trouve l'expression : « sous l'ombre d'un quanquan de colleige ».

On voit que l'explication du *Dictionnaire Général* vient d'une combinaison des données de ces deus articles. Or cette explication est bien suspecte. On l'a prise, je pense, faute de mieus. Ce qui est évident, c'est qu'elle est née dans les milieus savants, si elle n'est pas, tout simplement, de Le Duchat lui-même. La grafie *quanquan* a dû être provoquée par l'explication comme l'explication peut avoir été suggérée par le texte de 1554. Avant cette date *cancan* n'est pas attesté ; il n'est ni dans le Cotgrave de 1611 ni dans le Richelet de 1680; le Richelet de 1732 écrit *cancan* et le donne comme « terme bas et burlesque qui signifie la même chose que bruit, tintamarre ».

Digitized by Google

Quant au verbe *cancaner*, il n'est dans le Dictionnaire de l'Académie que depuis 1878 ; *cancanier* avait déjà été admis en 1835. On trouve dans le *Dictionnaire Général* de Raymond dès 1832 toute la série : « *quanquan* s. m., récit plein de médisance, rapport indiscret, fam. ; *quanquaner*, v. a. et n., faire un quanquan, des quanquans, caqueter, médire ; *quanquanier*, s., celui qui fait, qui a l'habitude de faire des quanquans ».

Si l'on veut chercher l'origine de *cancan*, *cancaner*, ailleurs que dans le lat. *quanquam*, on peut noter d'abord que *can can* exprime en France le cri du canard et en divers endroits le cri de l'oie. De là, dans le Morvan, *canquanter* (du canard), *canquener* (de l'oie) d'après De Chambure. L'édition du *Dictionnaire Universel* de Boiste publiée en 1834 par Charles Nodier contient *cancaner* « faire le cri du canard ». Rolland, *Flore Pop.*, VI, 183 dit : « D'une personne qui aime à bavarder et divulgue les secrets qui lui sont confiés on dit qu'elle fait des cancans, qu'elle cancane. C'est une comparaison avec le cri des canards, *can can*, qu'ils répètent constamment ». L'idée d'expliquer *can can* « bruit » par *can can* « cri de l'oie » était évidemment venue à Le Duchat mais il l'avait aussitôt rejetée. Je crois qu'on en peut faire autant [1].

Et j'inclinerais à voir dans *cancan*, *cancaner*, le nom du hanneton tiré en définitive du latin QUINQUE CORNUA et le verbe dérivé de ce nom. Pour *cancan* on pourrait objecter qu'il y manque l'*e* final représentant l'*a* final du tipe *QUINCORNA : cf. Jura *canquane* « hanneton » dans Rolland,

1. Il est curieus de noter Maine-et-Loire *canneton* « hanneton » (Verrier-Onillon), Côte-d'Or *canelorde* « hanneton » (Rolland, *Fa. Pop.*, iii, 331). — M. Dauzat qui constate l'existence de *kentô* « hanneton » dans l'Aube et le nord de la Haute-Marne y voit l'influence de *cancoire* sur *hanneton*.

Digitized by Google

Fa. Popé., iii, 330. Là-dessus je ferai remarquer, qu'on peut citer *quincart* « hanneton » à Lignéville (Vosges) d'après Adam, *Patois Lorrains* (1881) 335, où la sillabe finale de *QUINCORNA a disparu, ce qui expliquerait qu'un mot primitivement féminin ait passé à l'autre genre. D'ailleurs n'est-ce pas le nom du hanneton que Littré a inséré dans son supplément (éd. 1886) : « *Cancan*, s. m. nom que les enfants et les gens du peuple donnent aus fruits du sicomore formés de deus samares soudées par la base et qui tournoient longtemps en l'air avant de tomber ». J'y vois une comparaison à notre insecte au vol lourd et désordonné. On sait que le fruit de l'orme se dit souvent *pain de hanneton*, ce qui montre l'importance de cet insecte dans l'expérience populaire.

L'idée de « bruit » se rattache très naturellement à celle de « hanneton ». Cet insecte se dit *bruant* c. a. d. « bruyant » dans le wallon, le picard, le lillois. Le messin *heulat*, le picard *heurlon*, et d'autres noms du hanneton (Rolland, *Fa. Pop.*, iii, 129), dérivent du même radical que *hurler*.

Si, d'après Buffon, *Hist. Nat.*, *Oiseaux*, iii, (1775) 301 on donne le nom de *cancoine*, c'est-à-dire de « hanneton », à la litorne (*turdus pilaris* L.), c'est pour le cri rauque et bruyant de cette grive. Si maintenant l'on se reporte, dans la première partie de cet article, à la liste des verbes dérivés de QUINQUE CORNUA, nom du hanneton, on constate qu'ils ont les sens de 1) faire du bruit, puis plus particulièrement « faire du bruit pour rien », 2) bavarder et entre autres sens « médire en bavardant ». La forme et le sens du dauphinois *quincarna* sont particulièrement importants à noter. Ailleurs j'ai dit encore qu'on peut raisonnablement conjecturer que le fr. *cafard* était d'abord un nom germanique du hanneton qui a fini par passer à la

Digitized by Google

blatte, et le verbe *cafarder* a eu les sens de faire du bruit 2) répéter quelque chose avec un sentiment de malveillance.

4) fr. *de guingois*.

Parmi les mots d'origine inconnue du *Dictionnaire Général* se trouve *guingois* s. m. « position de travers » dans « son bonnet est de guingois » ; d'après le *Recueil* de Delboulle, est citée une chanson du xv^e^ siècle où on lit : « Ung riz gecta tout de gingois ».

On dit qu'un cheval, une chose, un mur par exemple, va de guingois. Madame de Sévigné qui affectionne ce mot, parle d'une « céremonie de guingois », d' « avoir l'esprit de guingois ». Dès 1611 Cotgrave insère : « *guinguois, de guinguois*, slovenly, unevenly, unhandsomely, awry ; also huffingly, swaggeringly, aswash. » On peut noter un exemple de 1482, tiré de la *Vie et Passion de monseigneur Sainct Didier*, éd. Carnandet, 1855, p. 253, où Satham dit :

« Lucifer, prince de vermine,
Nos besongnes vont de guingois. »

et où *le guingois* a déjà sa forme adverbiale moderne et son acception figurée.

Comme substantif, *guingois* n'est guère usité. Le Dictionnaire de Trévoux (éd. 1771) le dit familier et atteste les expressions : « il y a un guingois dans ce jardin ; on a tâché de cacher le guingois de cette chambre par une cloison ; il y a un guingois dans cet esprit-là qui choque tout le monde ». Rien dans ces exemples, qui permette de comprendre le sens primitif de *guingois* ; il est d'ailleurs clair que, l'historique du mot s'arrêtant au xv^e^ siècle, à une époque où *de guingois* est déjà attesté dans son sens

Digitized by Google

figuré, il faut chercher ailleurs des lumières sur le passé du mot.

Il n'y a rien à tirer de l'article *guingoi* de Mistral où il allègue un gascon *guingoues*, un marseillais *guimboi*, un forézien *guingois*. Mais il n'en va pas de même de l'article « *guingoino*, adj. et sb. de t. g., rôdeur, vagabond », qui vient de Boucoiran ; *guingoina* est intéressant pour son sens, puis pour sa sillabe finale, enfin parce qu'il paraît une survivance fossilisée d'un mot qu'on ne comprent plus. Il rappèle d'ailleurs aussitôt le picard *de guingoin* « de travers », déjà allégué par Corblet dans son glossaire en 1851.

Cela nous mène au rouchi *en quincone* « de travers, de guingois » que je lis dans la 3e édition du dictionnaire de Hécart à la page 379. *Quincone* paraît devoir remonter tout droit à *QUINCORNA, nom du hanneton ; cela fait croire qu'*aller en quincone*, c'est aller comme le hanneton, ne pas aller droit, aller de travers, par allusion au vol désordonné de cet insecte.

Il paraît donc possible que le fr. *guingois* soit en définitive une forme assez corrompue de **QUINCORNA*, nom du hanneton. Dans les mots polisillabiques où l'initiale des deus premières sillabes est *k*, il arrive que sous l'action d'influences diverses *k* passe à *g*. Parmi les dérivés de **QUINCORNA* nous avons déjà mentionné le lorrain *gango*, *gangogne*, où sans doute *k* a passé à *g* sous l'influence du *-got* d'*escargot*.

5) picard *guinguerlot*.

Le Trésor du Félibrige donne le limousin *cancana* « jouer des cliquettes », tiré de *cancano* « cliquette en ardoise, grelot ». Le gascon *cancarineta* « cliquette, casta-

Digitized by Google

gnette » (Honorat), le lionnais *cancarinette* « cliquette, sorte de musique pastorale » (Onofrio) appartiennent au même radical qui paraît devoir être encore une fois *QUINCORNA « hanneton », cf. Suisse rom. *quinquarna* « vielle, instrument de musique, orgue de Barbarie ». Pour l'*i* de *cancarinette*, cf. à Agen *cancarignol* « larve des batraciens ». où il y a probablement comparaison entre la grosse tête des hannetons et celle des têtards ; voir ma note sur *courougnou* dans la *Revue des Langues Romanes*.

Ces faits constatés, je me suis demandé si l'on pouvait rattacher le picard *guinguerlot* « grelot de cheval » (Corblet) à *QUINCORNA. En supposant que la forme primitive fut **quinquernot*, c'est le picard *guerlot* « grelot » qui en s'attaquant au segond *k* du mot, aurait fini par faire passer les sourdes initiales de sillabes aus sonores correspondantes.

Ces quelques notes sur le l. *quinque cornua* et ses dérivés étaient terminées depuis longtens, lorsque j'ai eu connaissance, au commencement d'octobre 1921, de l'article de M. Dauzat dans la *Rev. de Phil. fr.*, xxxiii (1921), pp. 81 sq., où il fait une contribution intéressante à l'étude des noms du hanneton.

A la question : Le hanneton avait-il un nom en latin ?, M. Dauzat donne une réponse négative (p. 81). D'autre part, il reconnaît (p. 86) le caractère arcaïque des noms de l'insecte que nous avons étudiés ici. Pour leur origine, suivant en cela Nizier du Puilspelu, il les rattacherait au genevois *quinquerne* « vielle » qui dériverait par diverses transformations du v. fr. *guiterne* (*guinterne*, *quinterne* sont des formes attestées). Pour expliquer les formes du nom du hanneton où l'on a *o* sous l'accent tonique, il faudrait les expliquer par l'influence de *corne* (pourquoi *corne*, M. Dauzat ne le dit pas).

Digitized by Google

Je serais porté à croire que lors des défrichements des forêts de la Gaule qui ont provoqué la multiplication du hanneton, c'est par *quinque cornua, quincorna* que les colons ou fermiers de langue latine l'ont d'abord désigné. Dans les premiers tens où l'on constatait les ravages qu'il pouvait exercer dans les campagnes, les fermiers l'ont examiné de près et ont pu noter chez l'insecte un trait fisique qui leur a paru caractéristique. Les noms figurés ne sont venus que plus tard. Le mot *quincorna* serait né dans les hautes vallées du Rhône : c'est en Bresse, dans le Dauphiné et la Suisse Romande qu'il garde le mieus sa forme primitive. C'est en partant de ces régions qu'il paraîtrait avoir étendu lentement son domaine ; c'est encore dans l'est et le sud-est que ses dérivés sont le plus vivants. Enfin c'est cette origine locale qui expliquerait l'absence du terme dans les textes du vieus-français ; c'est dans les documents anciens de l'est et du sud-est de la France qu'il y aurait des chances de le rencontrer et de recueillir des renseignements sur l'histoire de son passé.

Si j'ai raison, il ne faudrait pas dire que les noms du hanneton étudiés ici dérivent en droite ligne du v. fr. *guiterne* ; ils n'ont rien à y voir. Que le *quinquerne* de la Suisse romande se rattache à *guiterne* par son sens, c'est possible, et alors il y aurait eu l'influence du nom du hanneton sur le nom de la vielle ; car, par sa forme, *quinquerne* est un nom du hanneton.

Paul BARBIER

Digitized by Google

ALCIDALIS ET ZÉLIDE

RECHERCHES SUR LE CONTE EN FRANCE AVANT PERRAULT

L'édition de 1713 des Œuvres de Voiture contient un petit roman intitulé *Histoire d'Alcidalis et de Zélide* raconté moitié par Voiture, moitié par Desbarres qui a complété et mené à bonne fin le fragment du premier. Sans tenir conte de l'intérêt tout particulier que méritent, par rapport à l'histoire de la littérature et de la société françaises, les ouvrages de Voiture, le roman d'Alcidalis et de Zélide a de quoi attirer notre attention : c'est le premier en date des contes de fées populaires que le déguisement moderne ait fait recevoir dans les salons et, par là, dans la littérature imprimée, et qui, par conséquent, soit propre à nous fournir des renseignements sur le conte de fées en France au commencement du XVII[e] siècle.

C'est que Voiture tient le sujet de son roman de Julie d'Angennes qui l'avait raconté à Anne-Geneviève de Bourbon, la future Duchesse de Longueville, âgée à cette époque de dis à quatorze ans[1]. Le récit a donc le but d'amuser un enfant ; néanmoins tout porte à croire que Julie n'avait pas manqué d'affubler le sujet emprunté à des contes populaires de quelques-uns des traits caractéristiques de la littérature des salons et de mettre sa Cendrillon à la mode du siècle. La segonde lettre que nous allons

1. Cf. Livet : *Précieux et précieuses*, p. 14.

Digitized by Google

citer nous avertit que les noms à la grecque d'Alcidalis et de Zélide, loin d'être de l'invention de Voiture, ont déjà figuré dans le récit de Mlle de Rambouillet. Il en est probablement de même de ce tour psicologique que le conte a reçu dans le roman de Voiture.

Deus lettres de Voiture adressées à Julie nous renseignent sur les circonstances de l'origine du roman. Elles nous montrent qu'en 1633 et au commencement de 1634 le fragment d'Alcidalis devait être parvenu à l'état même où il se trouve de nos jours.

I. Sans date, à Mlle de Rambouillet, écrite de la cour de Lorraine où Voiture, tourmenté de la rate, s'ennuie souverainement, faute de « personnes conversables » :

« . . . je suis de si mauvaise compagnie, que Monsieur de Chaudebonne s'en fâche : et je voy bien tout de bon qu'il le trouve mauvais. Mais j'ay fait ma paix avec luy, en luy promettant qu'il m'entendra parler un de ces jours deux heures de suite, et que je luy conterai une histoire plus agréable que celle d'Heliodore, et faite par une personne plus belle que Cariclée. Vous jugez bien, Mademoiselle, que c'est celle de Zélide, et d'Alcidalis que je luy ai promise. Car il n'y en a point d'autre au monde, de qui cela se puisse dire... ne craignez point qu'en la contant, je luy fasse rien perdre de sa beauté. Car dans tous mes maux, je me suis encore conservé ma mémoire toute entière. Et je croy qu'elle me servira fidellement, quand ce sera pour vous ; puisque vous y avez autant de part que personne. »

II. Bruxelles, le 6 janvier 1634. A Mlle de Rambouillet. « Je ne trouve gueres plus juste que tout cela, la querelle que vous me voulez faire pour Alcidalis. Jugez-vous, Mademoiselle, que me trouvant embarqué dans les memes

Digitized by Google

mers, et dans les memes perils que luy, je puisse oublier les maux que je sentois, pour conter ceux qu'il avoit passez ; et étant accablé de mes infortunes, m'amuser à écrire les siennes ? Je n'ay pas laissé pourtant, au milieu de tous mes deplaisirs. J'ay écrit plus de cent feüilles de son histoire : et j'ay eu soin de sa vie, en un temps, où je vous jure que je n'en avois point de la mienne. »

Ces lettres nous permettent de dire avec certitude que 1° le petit roman en question doit son origine à une collaboration de Julie d'Angennes et de Voiture, où le mérite de l'invention ou, pour mieus dire, de l'arrangement et de la composition, appartient à la future duchesse de Montausier, qui, comme nous allons voir, a adapté un conte de fées populaire au goût du tens et des salons. Il appert des lettres que les noms gréco-latins ont figuré déjà dans le conte de Julie ; c'est donc elle qui a dépouillé le conte populaire de son caractère propre. 2° Voiture, après l'avoir raconté à son tour à M. de Chaudebonne, finit par en composer une espèce de roman héroïque en janvier 1634, sans pourtant l'achever.

Alcidalis est fils du roi d'Aragon ; la segonde femme de son père le destine à sa fille à elle. Néanmoins le jeune prince s'éprent de Zélide, fille de la princesse de Tenare que sa mère mourante a confiée à la reine. Celle-ci fait son possible pour séparer les amoureus : elle emmène Zélide en Catalogne sans pouvoir empêcher Alcidalis de venir chasser dans les mêmes montagnes et de tuer un ours aus yeus de sa bien-aimée. La reine s'avise d'un moyen plus définitif : elle accorde Zélide au duc de Tarente et l'envoie secrètement en Italie. Cependant Zélide réussit à persuader la nièce du capitaine du vaisseau de prendre ses habits et sa place auprès du duc. Celui-ci est un jalous « à l'italienne » qui enferme sa prétendue femme dans une tour et

Digitized by Google

arrange des tournois pour la divertir. Alcidalis se déguise en esclave pour pouvoir prendre part à ces jeus et s'approcher de sa maîtresse. La fausse Zélide — et voici une « péripétie » qui sent bien l'invention romanesque ! — s'éprent à son tour d'Alcidalis et joue auprès de lui le rôle de la femme de Putifar.

C'est là que s'arrête le fragment de Voiture. La « Conclusion », due aus soins de Desbarres, promène le héros et l'héroïne sur la mer, en Orient et au pays des Scythes; cette histoire romanesque, où Alcidalis et Zélide ne jouent qu'un rôle segondaire à côté d'autres couples, accuse la manière de Gomberville pour les corsaires, les voyages en mer et les détails etnografiques, et des Scudéry pour la galanterie et les coups d'épée : Desbarres est pour Voiture ce que Jean de Meung fut pour Guillaume de Lorris, c'est-à-dire un continuateur qui n'a pas « l'esprit de suite ».

Voiture lui-même autorisait son successeur à déformer le conte de fées et à l'affubler d'ornements de toute espèce. Nous ne parlons pas ici des ornements précieus en fait de stile et de psicologie. L'auteur qui, par opposition au conteur populaire, ne manque pas d'étaler et d'afficher son esprit et son individualité, y met en œuvre tout ce que l'esprit des salons a de piquant, d'outré et d'artificiel. Mais dans le sujet lui-même il introduit des aventures étrangères au conte populaire où il puise. Ses principales sources à cet égard, ce sont l'Amadis, l'Astrée et *le roman grec*. L'amour de deus enfants est un motif cher à tous les romans appartenant aus tipes mentionnés : les corsaires et les naufrages, de même que les enlèvements et les « reconnaissances » sont inhérents au roman d'Héliodore dont parle Voiture dans la lettre citée, et le seront plus tard au roman héroïque et galant. Les tournois et les exploits à la chasse constituent l'élément principal de l'action des

Digitized by Google

romans d'Amadis, et l'ours a joué dans ces espèces de romans un rôle brillant et important[1]. Enfin, et voilà qui est significatif, c'est l'Amadis qui, par ses origines mêmes, pouvait le plus contribuer à transformer le conte en roman : car il forme la transition des contes de fées du moyen âge au roman d'amour du XVII^e siècle et des merveilles et miracles du pays des fées aus idéals miraculeus du pays du Tendre.

Au-dessous de tous ces ornements et voiles, il y a donc un conte de fées on ne peut plus autentique et qui appartient au « cicle » de Cendrillon. Rien de plus naturel que la circonstance que le commencement du roman indique le plus nettement les contours du conte populaire.

Une reine a deus filles : la fille adoptive surpasse en beauté sa sœur destinée au prince héros du conte. Grâce à la psicologie et à la morale caractéristiques du conte, le prince préfère le mérite à l'argent et à la couronne. La reine qui, on le voit, correspont on ne peut plus directement à la marâtre traditionnelle, essaie tous les moyens possibles pour faire valoir sa fille et pour lui gagner l'inclination du prince. 1° Elle habille ses filles d'une façon différente : « Il n'y avoit point d'artifice dont elle n'usât pour diminuer la beauté de Zélide, et pour augmenter celle de sa fille. Elle l'instruisoit elle-même de tout ce qu'elle avoit à dire et à faire... On ne la voyoit que parée et couverte de pierreries. Mais Zélide toute négligée brilloit davantage. Ses yeux et son teint ôtoient l'éclat aux diamans, et la blancheur aux perles, et la richesse que le Ciel lui avait données effaçoient toutes celles de la Terre. » Cf. la Cendrillon de Perrault : « cependant Cendrillon avec ses méchans habits,

1. Cf. p. ex. le « Don Ursin » dans la Bibliothèque des romans, du comte de Tressan.

Digitized by Google

ne laissoit pas d'estre cent fois plus belle que ses sœurs, quoyque vestues très magnifiquement ». 2° Elle envoie sa fille adoptive en un pays sauvage de montagnes et de forêts. Le prince la rencontre à la chasse. Motif très fréquent dans les contes : cf. Geneviève de Brabant, etc. 3° La marâtre se résout à écarter sa fille définitivement et sans retour. Elle la confie à un de ses gens les plus dévoués pour l'enlever en secret et pour lui faire épouser un autre prince. Dans l'original, il y a sans doute une intention plus simple et plus cruelle : le confident est chargé de tuer la victime. Néanmoins les malheurs et la jeunesse de l'héroïne touchent le cœur du confident et il n'exécute qu'à demi les ordres reçus : il consent à un échange de personnages.

Voilà le conte populaire dans la forme déjà assez compliquée où il a servi à Julie d'Angennes. Les motifs que nous venons d'énumérer appartiennent aus plus tipiques et figurent dans un très grand nombre de contes. Ainsi, bien que déformé et déguisé, le conte de fées populaire y paraît en plein développement, tel qu'il était au début du XVII^e siècle, une cinquantaine d'années avant Perrault.

Debreczen, Hongrie. Jean HANKISS.

Digitized by Google

CONTES RENDUS

Gustave COHEN. — *Écrivains français en Hollande dans la première moitié du XVII^e siècle*. Paris, Édouard Champion, 1920, gr. in-8, 756 pp., avec 52 pl. hors texte.

Lorsque, en 1593, les États de Hollande offrirent à Scaliger la succession de Juste Lipse à l'Université de Leyde, rien, sans doute, n'influa sur sa décision autant qu'une lettre de notre ambassadeur Buzenval. En ce pays, y était-il dit de la Hollande, « la douceur de la liberté est si [aussi] grande qu'en nul. Votre esprit ni votre honneur ne sera asservi ». Certitude combien précieuse en un tens où la liberté de penser était soumise à de telles restrictions ! Elle suffit à expliquer que la Hollande ait été dès lors pour beaucoup de nos Français un lieu d'élection, un « refuge ».

Est-il vrai que le souvenir de ce bienfait s'était presque perdu, même en Hollande ? est-il vrai qu'hier encore l'on s'y étonnait d'apprendre que Scaliger fut français ? est-il vrai que M. Cohen y a cherché en vain la tombe de Saumaise ? est-il vrai que, professeur naguère à l'Université d'Amsterdam, c'est lui qui a révélé à ses étudiants que Descartes vécut en Hollande plus de vint années, et quelle années ! Mais pareillement, si, en France, on a trop souvent fait dater de 1685 les relations intellectuelles de la France et de la Hollande, on ne saurait trop savoir gré à M. Cohen d'avoir dissipé cette erreur. Sa tèse, où une documentation exceptionnellement riche et neuve est mise en œuvre et en valeur avec la plus rigoureuse métode, est la démonstration lumineuse des nombreus et utiles échanges qui, dès le commencement du XVII^e siècle, voire dès la fin du XVI^e,

Digitized by Google

enrichirent, fortifièrent, complétèrent l'une par l'autre l'intelligence des deus nations, pour le plus grand profit de l'esprit humain.

*
* *

Des trois parties dont elle se compose la première nous transporte au milieu des camps : elle nous montre des Français, des officiers, des soldats français associés à la rude et glorieuse conquête des libertés hollandaises. En effet, la pais de Vervins (1598), si elle avait suspendu les hostilités entre la France et l'Espagne, n'avait pas brisé l'élan des frères d'armes du Béarnais, de tous ces soldats de fortune qu'entraînait naguère sur ses pas le goût des armes et de l'aventure, mais aussi la haine de l'Espagne unie au soi-disant Saint-Empire... Henri IV, de son côté, n'en continuait pas moins de gros subsides à ses bons alliés de la veille, et il vit certainement sans déplaisir le fils et l'héritier de Guillaume d'Orange négocier avec Odet de La Noue le recrutement de deus mille Français. Dès l'année suivante (1600), Maurice de Nassau remportait à Nieuport une brillante victoire. Et c'est encore un Français, c'est le futur auteur de *Tyr et Sidon*, c'est le poète-soldat Jean de Schelandre qui se fera, en 1696, le « buccinateur » de cet exploit.

Comment le fils — comment les deus fils — de Robert Thin de Schelandre, ce vaillant capitaine du duc de Bouillon, qui défendit si bien Jametz contre le duc de Lorraine, ont été amenés en Hollande sous les drapeaus de Maurice, M. Cohen l'explique fort clairement : Henri de La Tour d'Auvergne n'a-t-il pas épousé en segondes noces Elisabeth, fille du Taciturne ? n'y a-t-il pas entre les deus pays communauté de confession calviniste ? la Meuse ne conduit-elle pas en Hollande les tisserands et les filateurs de Sedan ? M. Cohen a eu plus de peine à identifier le Schelandre dont il trouvait le nom, plus ou moins déformé, dans les Archives de La Haye et à la Bibliothèque wallonne de Leyde. Déconcertante richesse des archives hollandaises ! on cherche un Schelandre, et l'on en trouve deus.

Digitized by Google

L'autre, c'est donc le frère du poète ; c'est Robert, qui est capitaine ; sans doute est-ce lui, bon frère, qui a fait venir son cadet, et il l'a pris sous sa garde. Mais c'est Jean l'auteur du poème sur la bataille de Nieuport, ou *Procès d'Espagne contre Hollande* ; et c'est Jean, qui, dès 1602, à dis-set ans — si les biografes disent vrai, qui le font naître en 1585 — composait une *Ode pindarique sur le voyage* [expédition] *de l'armée des États au pays de Liège, item sur la prise de Grave.* Œuvre massive et tintamarresque, dans le goût de nos Pindares du XVI^e^ siècle, mais qui, par l'exactitude de maint détail stratégique (le journal si consciencieus du procureur fiscal Antoine Duyck en fait foi), par le souffle qui l'anime et par une sincère émotion, s'avère l'œuvre d'un témoin, mieus encore d'un acteur, d'un compagnon d'armes de ces braves soldats français, dont beaucoup périrent alors pour la « liberté belgique ».

Robert de Schelandre fut un de ceus-là : il fut tué au siège d'Ostende. On sait que la place, bloquée par le fameus Spinola, dut enfin capituler ; mais son héroïque défense et la tenace volonté des gueus n'en avaient pas moins rebuté Philippe IV et les archiducs : par la trêve de 1609 les Provinces-Unies furent déclarées libres. Le sang français répandu pour elles n'avait pas coulé en vain. Faut-il s'étonner que leurs villes aient continué d'accueillir avec un empressement fraternel nos professeurs et nos étudiants ? Mais ceci nous ramène à Leyde et à sa jeune Université.

*
* *

Toute jeune alors, puisque fondée en 1575, à la suite et en récompense de la belle défense de Leyde contre les assauts du duc d'Albe et de don Luis de Requesens. Est-il vrai que Guillaume d'Orange eût donné à la ville le chois entre la fondation d'une Université et une exemption d'impôts ? Cette tradition est si aimable pour les universitaires qu'ils n'ont garde de la discuter. Ce qui est certain, c'est que les deus premiers professeurs désignés par le Stathouder pour enseigner la téologie dans

Digitized by Google

la nouvelle « Académie » furent le Parisien Louis Cappel et le Rouennais Guillaume Feugueray. Ce fut Cappel qui y prononça la harangue inaugurale ; ce fut Feugueray qui rédigea le premier programme d'études. Et, après eus, voici tout un long cortège de professeurs venus de France : Lambert Daneau, le téologien ; Hugues Doneau, le fameus juriste, émule de Cujas ; les téologiens François Du Jon (Franciscus Junius) et Pierre Du Moulin ; le botaniste Charles de l'Escluse ; Scaliger, Français d'Agen (faut-il le redire ?) et de son nom français Joseph Juste de l'Escale, le prince des filologues du XVI^e siècle, à qui les États de Hollande et l'Université de Leyde décernent, en effet, des honneurs princiers, Scaliger dont la seule présence les honore au point qu'ils l'ont dispensé de tout exercice public. Français encore, de Lille, Le Baudier (Baudius) ; Français, naguère pasteur de Thouars, cet André Rivet, qui, mieus que nul autre, représente à Leyde, de 1620 à 1632, la pensée française sous son aspect calviniste, le très ortodoxe Rivet, obstiné à maintenir la doctrine du Synode de Dordrecht sur la prédestination, au demeurant, avant les Basnage, les Saurin et les Jurieu, un des maîtres d'éloquence de l'Église wallonne. Français enfin, et Bourguignon, Claude Saumaise, le Scaliger du XVII^e siècle : lui aussi en Hollande comme un soleil parut, fut comblé d'égards et de louanges et rétribué sur les fonds de l'Université de Leyde sans être tenu de faire des cours : il est vrai que ce privilège ne fut pas sans susciter la jalousie de ses collègues, voire même la haine de Heinsius ; et il faut bien avouer que Scaliger a une autre allure que Saumaise. J'aurais souhaité que M. Cohen marquât un peu plus fortement cette différence : n'a-t'il pas constaté lui-même que l'arrivée de Saumaise à Leyde n'y entraîna aucun accroissement du nombre des étudiants français ? Il en avait été autrement après l'arrivée de Scaliger et après celle de Rivet.

La minutieuse enquête de M. Cohen ne s'est point, en effet, bornée à ces maîtres : avec une patience admirable il a dressé la liste des jeunes gens accourus de France sur leurs traces. Même ce sont deus étudiants de l'Université de Leyde qui l'ont

Digitized by Google

conduit aux professeurs ; mais aussi quels étudiants ! On imagine la joie qu'il a eue à transcrire du registre d'immatriculation (*Album studiosorum*) où ils furent inscrits en 1615, ces deus noms français, bien français sous leur accoutrement latin : *Johannes Ludovicus Balzatius*, *Zanctonentis*, et *Theophilus Viarius Vasco*. Aussi bien n'est-ce pas ici la seule trace du séjour de Théophile et de Balzac en Hollande : témoin telle *Ode* du jeune Gascon au prince Maurice de Nassau, témoin tel *Discours* du jeune Saintongeois *sur l'état politique des Provinces Unies*. Œuvre de jeunesse ! devoir d'écolier ! protestera plus tard Balzac, lorsqu'en 1638 Heinsius lui aura joué le mauvais tour de publier ces curieuses pages, où il louait la jeune « République » d'avoir donné à tous les peuples « un exemple mémorable de ce qu'ils peuvent contre les souverains » ; et il sera très marri de l'aventure, très empressé à brûler ce que jadis il adorait... Mais quand même il serait démontré que cette adoration était feinte, qu'il n'y avait rien là de sincère, il resterait encore ceci, qui ne laisse pas d'être intéressant : les sujets de dissertation et les exemples de vertu qu'un La Boétie demandait naguère aus républiques de l'antiquité, aus Grecs et aus Romains de Plutarque, maintenant c'est en Hollande qu'on les trouve. D'autres bientôt exploiteront cette veine, qui ne seront plus des rétoriciens et ne seront pas des réteurs. Enfin Balzac en Hollande nous est un précieus garant de cette autre vérité : dans cette première moitié du XVII^e siècle, la Hollande n'est pas seulement le refuge des protestants; elle est accueillante et hospitalière à quiconque y vient chercher un air salubre, une studieuse retraite et « la douceur de la liberté ». Et si l'on objecte que Balzac, jouvenceau en 1612 (c'est la date probable de son arrivée), n'avait pas choisi lui-même ce séjour, on ne saurait le dire de Descartes...

*
* *

C'est ici la troisième partie du livre de M. Cohen, et, comme il convenait, la plus étendue. Ici l'érudition se fait dévotieuse,

Digitized by Google

sans que l'esprit critique perde ses droits : c'est avec un respect filial, c'est en pèlerin passionné (mais pour la Vérité d'abord) que M. Cohen a cherché la trace de Descartes en tous les lieus consacrés par son passage : à Bréda où, cadet de famille, il commença par servir dans un des deus régiments français à la solde des Etats ; puis, pendant ce segond séjour, ce fécond séjour de vint ans (1628-1649), à Franeker, à Amsterdam, à Deventer, à Utrecht, à Leyde, à Santpoort, à Harderwijk, à Endegeest, à Egmond... La place me manque, et je le regrette, pour suivre à mon tour M. Cohen tout au long de son beau voyage et pour noter à chaque étape les progrès de la raison cartésienne ; je voudrais essayer seulement — puisqu'aussi bien il laisse au lecteur ce plaisir — de rassembler les traits épars de son Descartes hollandais et d'indiquer brièvement en quoi l'air de la Hollande a pu, non pas altérer, mais au contraire accentuer et fortifier quelques uns d'entre eus.

Tout d'abord, elle lui a donné ce qu'il lui demandait surtout : la pais et l'isolement propices au travail intellectuel. Avec quelle satisfaction n'écrit-il pas à Balzac (1631) que, dans cette grande ville d'Amsterdam où chacun, sauf lui, « exerce la marchandise », il pourrait demeurer toute sa vie sans être vu de personne ! Et d'ajouter : « Quel autre pays où l'on puisse jouir d'une liberté si entière ! » Liberté d'aller, de venir, de rester ; liberté, surtout, de se recueillir, de méditer, de penser, sans la hantise des fâcheus, sans l'obstacle toujours renaissant qu'opposent à l'essor de l'esprit les conventions mondaines et les idées courantes [1]. Cependant ce n'est pas ici la sauvagerie d'un Jean-Jacques : ici rien qui ressemble à une attitude ; aucune misantropie non plus, aucune velléité de révolte : rien de plus — ni de moins — que le noble souci de se connaître soi-même et

1. Il écrit de l'air de Paris (lettre à Chanut, mai 1648) : « Je crois vous avoir déjà dit autrefois que cet air me dispose à concevoir des chimères, au lieu de pensées de philosophe. J'y vois tant d'autres personnes qui se trompent en leurs opinions et en leurs calculs qu'il me semble que c'est une maladie universelle. L'innocence du désert d'où je vient me plaisait beaucoup davantage... » (Cohen, p. 644).

Digitized by Google

d'élargir le champ de la science humaine par le métodique exercice de la raison... Le séjour de petites villes, de villages proches de la mer et qu'éventaient les souffles du large, ne pouvait qu'aviver encore en lui ce sentiment d'indépendance. Là l'horizon était infini ; là son regard ni sa pensée ne se heurtait à aucune barrière ; là il prenait conscience de son moi dans la plénitude de sa liberté ; là son esprit appareillait vers les terres inconnues d'une « science nouvelle ». Aussi n'est-il peut-être que juste de faire honneur à la Hollande de cette sérieuse, virile et profonde allégresse qui parfois le soulève, l'exalte et gonfle sa frase comme une voile.

Allégresse, joie presque religieuse, et qui a pu contribuer à l'entretenir dans ses tendances mistiques. Je dis ses tendances, et je sais bien que l'on peut-être mistique ailleurs qu'en Hollande ; je sais que Descartes lui-même, s'il eut, comme Pascal en France, sa crise, ses visions, sa nuit, ce fut dans son poële d'Allemagne. Mais je sais aussi par M. Cohen que ce fut un an, jour pour jour (10 novembre 1619), après sa rencontre à Bréda avec ce Beeckmann dont le Dr C. de Waard a retrouvé à Middelbourg le journal si intéressant, Beeckmann que M. Cohen appèle « l'accoucheur » de Descartes ; et c'est aussi en Hollande, non en Allemagne, que Descartes entendit d'abord parler des Rose-Croix. Plusieurs de ses amis hollandais, Wassenaer, Corneille van Hogelande, sont des Rose-Croix avérés, et n'en serait-il pas un, lui aussi ? M. Cohen incline à le croire. La mistérieuse confrérie avait de quoi le séduire par sa doctrine de large tolérance, comme par sa recherche de secrets occultes dont la science pourrait profiter. Que s'il ne fut pas un des « Frères », du moins est-ce de leur enseignement qu'il paraît avoir tiré sa foi en sa longévité, la règle que, médecin, il suit, d'exercer gratuitement son art, et peut-être aussi ce goût des changements de résidence par où un initié déroute la curiosité des profanes.

Peut-être enfin est-ce à la Hollande et à ses mœurs simples, populaires, qu'il doit une partie de cette bienveillance et de cette agissante bonté qui l'inclinent vers des frères plus humbles.

Digitized by Google

Cet ami des petites villes est aussi l'ami des petites gens. Témoin ses lettres à Ferrier, ce lunetier parisien, qui fut « son ami et son ouvrier », comme écrit Chapelain à Huygens, et à qui lui-même écrivait, l'invitant à venir le rejoindre en son petit Franeker : « Nous y vivrions comme frères ». Témoin ce Jean Gillot, protestant réfugié, son domestique, puis son élève, et toujours son « camarade », le mot est encore de lui. Témoin Dirck Rembrantsz, simple paysan, qui, ayant la passion des matématiques, vint le trouver et qu'il reçut « au nombre de ses amis », d'après le témoignage de Baillet, lui ouvrant « sa maison et son cœur ». Témoin cette pressante requête (probablement à Huygens) en faveur d'un pauvre voisin, un paysan lui aussi, qu'une fatalité tragique avait poussé à commettre un meurtre. Témoin Hélène Jans, une Hélène bien différente de celle de Ronsard... Non certes que, pour avoir fait d'une simple servante sa maîtresse, Descartes mérite un pris de vertu ! mais que, cette humble femme, il ne l'ait pas délaissée, qu'il l'ait cachée et fait soigner pendant sa grossesse, qu'il ait mis en nourrice l'enfant, leur enfant, qu'il ait aimé cette petite Francine, qu'il l'ait pleurée quand il la perdit, voilà qui témoigne d'une humanité assez rare, semble-t-il, au XVII^e^ siècle, pour ne point parler du nôtre...

M. Cohen a pris un évident plaisir à esquisser cette figure d'un Descartes ému, attendri, d'un « bon Descartes », en route vers la sensibilité du XVIII^e^ siècle ; et d'aucuns le lui reprocheront. Je crois pourtant qu'il n'a pas eu tort et que cette pente plus molle, cet adoucissement d'un caractère un peu abrupt et d'une fisionomie un peu revêche, c'est, comme la « douceur de la liberté », à la Hollande que Descartes les doit.

Et maintenant, nous demanderons-nous ce qu'il lui a donné en échange ? La réponse tient en un mot ; il lui a apporté sa *méthode*, il lui a appris à penser. Inestimable présent ! Non que les Hollandais d'alors en aient tous jugé de même ; ce n'était point là « marchandise » à peser dans les balances des commerçants d'Amsterdam ; et la filosofie d'Aristote avait conservé, en Hollande aussi, de trop puissantes forteresses ; et la « nouveauté »

Digitized by Google

cartésienne y était trop suspecte aus téologiens pour trouver d'emblée portes ouvertes et trionfer sans de rudes combats. Tant il est vrai que toute religion, toute filosofie officielle est intolérante, ou le devient ! Dans les Universités hollandaises où ses disciples enseignent sa métode et le mouvement de la terre, Descartes n'est pas tenu pour moins hérétique que ne l'est, ailleurs, Galilée. Ce n'est pas à Rome, ni à Paris, c'est à Utrecht que l'Université et le Magistrat condamnent, en 1643, la « nouvelle philosophie ». C'est à Leyde qu'en 1647 les Revius et les Triglandius dénoncent sa métafisique comme « horrible, impie et blasphématoire ». N'a-t-il pas, un moment, craint d'être arrêté ? n'a-t-il pas cru devoir réclamer la protection de l'ambassadeur de France ? Que s'il se rent à Paris, ce n'est pas sans appréhender les foudres de la Sorbonne et la haine des Jésuites, qui, en ce même tens, persécutent le grand Arnauld ; et il craint de tomber de Charybde en Scylla...

Et pourtant, pourtant, « si muove » ! La vérité était en marche, et c'est en Hollande, c'est dans les Universités hollandaises qu'elle faisait ses premières conquêtes. Que l'Université d'Utrecht soit celle où la filosofie cartésienne a été enseignée pour la première fois, ce n'est pas pour Utrecht un moins grand honneur que pour Leyde d'avoir vu paraître ce *Discours de la Méthode*, dont le contrat d'édition est publié pour la première fois par M. Cohen ; et il faut encore le féliciter d'avoir remis en lumière les mérites, le zèle, la constance de ceus qui furent les annonciateurs ou les apôtres de la science nouvelle, Reneri et Regius à Utrecht, le Français Du Ban, Heereboord, Heydanus à Leyde...

Mais comment, en quelques lignes, énumérer toutes ses trouvailles ? comment dire tout ce qu'ont fourni à sa documentation et à l'illustration de son ouvrage les Bibliotèques et les Archives de Leyde, d'Utrecht, de Franeker, les *Album studiosorum* de leurs Universités, les *Album amicorum* avec autografes de Scaliger, de Balzac, de Saumaise, de Descartes ; la Bibliotèque royale et les Archives de La Haye ; et le Cabinet des Estampes, d'Amsterdam ; et le portrait de Scaliger qui orne

Digitized by Google

la salle du Sénat académique de Leyde ; et celui de Saumaise qui est à Amsterdam dans la salle de la Faculté des Lettres ; et, parmi ceus de Descartes, cet étonnant, prodigieus Frans Hals de la Collection Ny-Carlstad à Copenhague, ébauche d'atelier, mais combien vivante, et parlante, et révélatrice ! Enfin ce que j'aurais voulu faire sentir, mais un conte-rendu sommaire n'en peut donner qu'une idée bien faible, c'est la vie — aussi —, le mouvement, l'émotion discrète, mais profonde, qui anime les pages de ce beau livre ; c'est l'aisance et l'agilité avec lesquelles l'auteur porte le pois de cette vaste érudition ; c'est l'allégresse toute cartésienne — et française — qui fait de lui le plus entraînant, comme le plus savant des guides sur le terrain qu'il a fouillé avec cette curiosité fervente. N'en déplaise à La Bruyère, la preuve est faite, une fois de plus, que l'on peut être tout ensemble un « docteur » et un « homme docte », et, tout simplement, un homme.

Maurice LANGE.

E. BOURCIEZ. — *Précis historique de phonétique française*, 5e édition (Paris, Klincksieck, 1921).

Ce n'est pas là une édition corrigée sur clichés : le texte a été revu et remanié, avec le soin qu'on peut attendre de l'auteur, et composé à nouveau. Des livres récents, notamment le traité de Prononciation française de M. Grammont, ont pu être utilisés, comme l'indique la préface.

Nous allons parcourir ce petit volume, en notant au passage les principales différences entre cette édition et la précédente.

Introduction. — § 13, *a*, il est indiqué avec précision que le point d'articulation de l'*a* est « entre le palais dur et mou ». § 16, comme exemple de triftongue, l'italien *buoi* est substitué à l'italien *miei* ; on ne voit pas bien pourquoi, dans ce précis de fonétique *française*, les exemples sont empruntés à l'italien, surtout pour les diftongues croissantes ; même comme diftongues décroissantes et comme triftongues, on peut citer l'interjection *aïe*, les nombreus mots terminés en *-ail*, *-euil*, *-eil*, dans la prononciation actuelle, l'adjectif *vieil*. Si l'on

Digitized by Google

considère que, dans ces exemples, l'*i* final de la prononciation est une consonne ou semi-consonne (cf. plus loin la remarque du § 3), il eût fallu expliquer la différence entre un *i* consonne et un *i* élément de diftongue.

Voyelles. — Le § 1 a trois remarques au lieu de deus ; la nouvelle, qui porte le nº 1, admet, pour les voyelles du latin classique, la possibilité de différences de timbre s'ajoutant aus différences de quantité. Le § 2 a aussi trois remarques au lieu de deus ; la nouvelle, qui porte le nº 1, signale la nécessité de traduire mentalement, dans les exemples du latin vulgaire donnés par le Précis, les indications de quantité en indications de timbre ; à la fin de la remarque II devenue remarque III, il n'est plus question de l'allongement de la voyelle française par un « ancien *l* mouillé », et la sifflante dont l'effacement allonge la voyelle est notée ȝ (au lieu de *s*). Dans la remarque du § 3, il est dit que le premier élément de nos diftongues telles que *ié*, *oi*, est aujourd'hui en réalité une *semi*-consonne (ancien texte : une consonne). Au § 5 est ajoutée une remarque II, aus termes de laquelle la *hauteur* vocalique joue encore un rôle dans les langues romanes, notamment en français, où elle sert à indiquer l'interrogation. La remarque du § 9 a été l'objet d'un remaniement notable : il n'est plus question d'un *déplacement* enfatique de l'accent, mais d'un accent « émotionnel », qui peut *s'ajouter*, sur une autre sillabe, à l'accent « héréditaire », et on note qu'en français (il est superflu d'écrire : en français *parlé*), l'accent, dans la frase, tent à se distribuer par groupes de mots. A la fin de la remarque II du § 12, M. B. admet que *soit*, sans *e*, peut remonter directement au latin classique *sit*, et qu'il faut y voir la raison analogique des formes *ait*, *venait*, avec chute ancienne de l'*e* provenant de l'*a* atone ; cf. mon *Manuel de phonétique*, § 216.

Le § 19 commence ainsi : « La syllabe initiale des mots *était prononcée en latin avec une netteté toute spéciale* » au lieu de : « portait en latin un accent de force secondaire », et l'Historique qui suit, également modifié, explique que l'hipotèse de l'accent secondaire « soulève des difficultés » (lesquelles ?), et qu'il vaut

Digitized by Google

mieus attribuer la conservation de la sillabe initiale à la « netteté particulière » avec laquelle elle était détachée dans la prononciation ; c'est là sans doute un des « trois ou quatre points de doctrine » sur lesquels l'auteur annonce, dans sa Préface, qu'il a adopté des solutions nouvelles, mais nous avouons ne pas saisir la grande différence qu'il peut y avoir entre une voyelle « sur laquelle la voix appuie avec plus de force que sur les voisines » (définition de l'accent au § 5), et une voyelle « prononcée avec une netteté toute spéciale » : n'est-il pas nécessaire d'appuyer avec plus de force sur la sillabe qu'on veut prononcer avec plus de netteté ? Ce sont là, en quelque sorte, deus aspects d'un même fénomène, qu'il vaut mieus, pour la clarté de l'exposition, ne pas exprimer en des termes différents (cf. § 21), suivant qu'il se produit dans la sillabe dite tonique ou dans la sillabe initiale du mot (ou du groupe de mots).

L'Historique du § 20 est assez fortement remanié. Il n'est plus dit que l'*e* muet final « communique une tonalité plus basse » à la voyelle qui précède, et l'allongement même de cette voyelle est présenté maintenant sous forme dubitative : « on peut se demander si... ». D'autre part, la loi qui règle la prononciation de l'*e* dit muet est précisée (« pour éviter une succession de trois consonnes ») et son caractère général (dans le cors du mot ou du groupe de mots aussi bien que dans la sillabe initiale) est mieus marqué. Au § 26, le nom de la lettre *yod* est expliqué : c'était la disième lettre de l'alfabet fénicien primitif, mais il serait plus simple de dire en français « un *ye* », comme nous appelons *me* la lettre que les Grecs nommaient *mu*, et *le* celle qu'ils nommaient *lambda*.

La remarque II du § 46 est utilement complétée, mais il eût été bon de dire que l'*i* de la diftongue *ié* ne peut-être absorbé que par une gutturale *devenue chuintante*. Dans la remarque I du § 49, l'origine du suffixe *-ième* n'est plus présentée comme incertaine, mais expliquée par la fusion des suffixes *-isme* et *-esme* ; cf. mon *Manuel de phonétique*, § 31. La remarque III du même § 49 semble encore admettre l'ex-

Digitized by Google

plication de Gaston Paris pour la forme *gié*, tirée fonétiquement de *ié*; mais, dans aucun cas, l'*i* initial de la diftongue *ié* n'a engendré une chuintante, cf. *ier*, *iéble*, *iere* et *iert*. Il me paraît de toute évidence que *ié* est devenu *gié* sous l'influence de la forme semi-tonique *je*, comme *manger* a changé *mandue* en *manjue*. § 53, Rem. V, la « vocalisation » du *w*, dont il est question pour le mot *ewe* est purement grafiqûe, le son reste le même. L'Historique du § 54 contient une indication nouvelle, c'est que le changement parisien de *wè* en *wa*, dans l'ancienne diftongue *oi*, « provient d'une paresse à élever la pointe de la langue au dessus de la position du *w* ». Dans la remarque II du § 57, la brièveté de l'*e* de *pejor* n'est plus expliquée par l'influence analogique de *melior*; en réalité, dans le classique *pejor*, l'*e* n'était long que par le fait de l'entrave (l'*i* consonne étant double dans la prononciation), il était bref par nature comme celui de *lectum*. Dans la remarque I du § 60, l'explication de *moindre*, au lieu de *meindre*, par l'influence de la consonne labiale *m*, présentée antérieurement comme possible, est devenue « certaine ». Dans la remarque III du § 66, la transformation de *reue* en *roue* est rattachée non plus à *rouer*, mais à *rouelle*. Dans la refonte de la remarque I du § 69, une nouvelle possibilité est admise, — à côté de l'explication par la fonétique sintaxique, — pour les particules *puis* et *ains*, rattachées à **posteo*, **posteis*, **anteo*, **anteis*. Les comparatifs **antius*, **postius* me semblent toujours plus vraisemblables. La dernière rédaction de la remarque III du même paragrafe donne pour *feu*, *jeu* et *lieu*, une explication très voisine de celle que j'ai proposée dans mon *Manuel de phonétique*, § 39, mais la forme *fou* du *Roland*, à côté de *giu* et de *liu*, semble prouver que l'absorption de la semi-voyelle dans le dérivé de *focum* est plus ancienne que ne le dit M. B. Dans la remarque V du § 88, il est précisé que c'est *au Nord* de la Gaule que *aperire* s'est confondu avec *operire*. § 92, remarque II, une autre explication que l'influence des labiales est proposée pour l'*u* de *buvant* et de *fumier* : l'analogie de *bu* et de *fumer*; pour *provende*, on admet une forme **probenda*.

Digitized by Google

A la remarque III du § 96 sont ajoutées quelques lignes pour expliquer dubitativement le changement du *ne* = *nec* en *ni* par l'hiatus devant une initiale vocalique (alors que, pour le changement parallèle de *se* = *si* en *si*, le § 64, II, continue à dire que « la forme étymologique a été rétablie ») ; d'autres explications ont été proposées qu'il eût valu la peine d'indiquer, car l'effet de l'hiatus, épargnant *se* réfléchi, *le*, *me*, etc., est bien douteux. L'Historique du § 98 renvoie au § 96 pour *dis*, *mis* issus de *deïs*, *meïs*, mais pour l'effacement du *s* de *desis*, *mesis*, le renvoi au § 156, rem., manque.

Consonnes. — Ici, une observation préliminaire : M. B. maintient les expressions « consonne *devant* ou *derrière* une autre » et « consonne *transitoire* », que je continue à trouver fâcheuses. Dans un groupe de consonnes tel que *rt*, quelle est celle qui est devant l'autre ? Cela dépent du point de vue, et l'expression est équivoque ; les prépositions *avant* et *après* n'offrent pas le même inconvénient, on n'hésite pas à considérer comme étant « avant l'autre » la consonne qui *précède* l'autre dans l'écriture et dans la prononciation. Les consonnes qualifiées de « transitoires » ont persisté jusqu'à nos jours, bien loin d'avoir une courte durée et d'être provisoires comme semble l'indiquer le sens français du mot ; ce sont en réalité des consonnes « de transition », qui aident la vois à passer d'une consonne à une autre. Dans la remarque III du § 109 et dans l'Historique du § 111 ont été ajoutées des indications complémentaires sur les cas de liaison de consonnes et d'élision de voyelles devant *h*. La remarque I du § 116 a été dédoublée, et, dans la partie qui forme aujourd'hui la remarque II, le mot *creissant*, *croissant* n'est plus expliqué par la métatèse des consonnes *sc* de *crescente*, mais par l'évolution normale du *c* devant *e*, cf. mon *Manuel de phonétique*, § 102. Dans l'Historique du § 117, *faire*, au lieu de *faistre*, est expliqué aujourd'hui par **fagere*, cf. mon *Manuel*, § 110, *a*. M. B. ajoute un bon argument, c'est l'analogie de *agere*, *legere*, à côté de *actum*, *lectum*, et il appuie l'hipotèse de **plagitare* sur un exemple de Du Cange. Dans l'Historique du §119, « on peut supposer » devient « on *doit* supposer » que

Digitized by Google

l'articulation du *k* a été renforcée dans *ky* précédé d'une voyelle (*faciat*). Dans l'Historique du § 123, 2°, *essue* n'est plus « devenu *essuie* par le développement d'un *y* transitoire », mais il « semble être devenu *essuie* sous l'influence d'un subjonctif originel qui était normalement **essuiz* ». Cf. mon *Manuel*, § 222 *b*. Une remarque nouvelle du § 142 est consacrée au mot *paradisum* pour lequel M. B. admet une forme **paravisum* (tandis que M. Nyrop explique le *v* de *parvis* par le *d* traité comme dans *meuf* = *modum*). La remarque I du § 145 est transformée en Historique, et complétée par l'explication de *espalle* > *espaule*, cf. mon *Manuel* § 112. La remarque III du § 147 admet que *poinçon* (pour *ponçon*) est dû à l'influence de *poindre*, et la remarque II du § 152, que le subst. *court* a pu devenir *cour* sous l'influence des mots tels que *tour*, *jour*. Cf. mon *Manuel*, § 104, *b* 1°, et 147 *b* et *c* [1].

La remarque I du § 154, sans abandonner tout à fait l'explication de *pâmer* par **espasmare*, où la première sillabe aurait été confondue avec le préfixe *es* = *ex*, admet comme possible la chute du *s* initial de *spasmare* par dissimilation. La remarque II du § 157 attribue à une réaction de l'ortografe la prononciation du *s* de *presque*, *puisque*, *lorsque* : je persiste à y voir plutôt l'influence des adverbes *près*, *puis*, *lors*, à l'époque où le *s* final y sonnait encore. La remarque II du § 162 admet comme possible mon explication du *f* initial de *fois* (§ 89, note complémentaire) par les locutions *duas vices*, *tres vices*, etc. Dans l'Historique du § 172, il est dit que le *f* final de l'adjectif numéral *neuf* « redescend » à *v* dans deus ou trois expressions, ce qui est un « reste » d'une prononciation autrefois générale ; il y a une contradiction évidente entre *redescent* et *reste*, c'est *reste* qui est exact. La remarque I du § 174 admet les formes successives *juieu*, *juiu* pour le mot venant de *judæum*, mais, comme le D. G., il n'en tire que le féminin, sur lequel le

1. Dans la nouvelle remarque III du § 152, M. B. attribue à la conservation de la forme grafique *sols* après la vocalisation du *l* la production de la forme *sol*, je crois que c'est l'inverse, et que le sing. *sol* provient de l'analogie avec *fol* et *mol*, pluriel *fous* et *mous*.

Digitized by Google

masculin aurait été formé; on ne voit pas pourquoi l'*u* semi-consonne n'aurait pas donné directement le *f* final du masculin comme le *v* intervocalique du féminin, et cette observation s'applique aussi à *veuf, veuve*. Dans la remarque du § 177 une explication nouvelle est donnée pour le *g* initial de *grenouille* : cette prostèse se serait d'abord produite en provençal sous l'influence du mot *graissan*, crapaud, d'origine celtique : une simple onomotapée est bien plus vraisemblable.

Enfin l'influence de la prononciation « à la pause » sur la conservation de la consonne finale est signalée, § 137, rem. III, pour *donc*, et § 160, rem. I, pour *hélas* (expliqué antérieurement par l'influence du féminin *hé ! lasse*); mais la même remarque continue à considérer la prononciation du *s* final de *fils* et de *mœurs* comme une « restauration ». Aucun texte ne prouve qu'on ait complètement cessé de prononcer *fis'* et *mœurs'* à un moment quelconque; si le fait s'était produit, jamais l'ortografe n'aurait pu avoir l'effet de rétablir la consonne finale. Imagine-t-on que, pour des mots aussi usuels que *pays, douleurs*, etc., le *s* final puisse jamais être « restauré » dans la prononciation ?

En signalant les points sur lesquels M. Bourciez s'est rallié aux explications que j'avais proposées, je n'entens certes pas en tirer vanité, car je lui dois beaucoup plus qu'il ne me doit; mais l'accord constaté diminue les chances d'erreur commise. En comparant dans le détail les deus éditions successives, j'ai voulu montrer le soin et la conscience de la révision, et souligner l'importance du progrès réalisé.

L. CLÉDAT.

PUBLICATIONS ADRESSÉES A LA « REVUE »

Joseph ANGLADE. — *Histoire sommaire de la littérature méridionale au moyen âge* (Paris, Boccard, 1921, IX-274 p. in-8). — Après une grammaire de la vieille langue provençale, voici que M. Anglade nous donne une histoire, qui ne sera pas moins précieuse, de la littérature écrite en cette langue. Le titre

Digitized by Google

manque de précision : il s'agit de la littérature méridionale *de la France*, — présentée en douze chapitres. Nous signalerons une petite lacune dans la partie du chapitre IX consacrée à la poésie dramatique : l'importance du *mystère de sainte Agnès*, qui nous a été conservé par un manuscrit unique, aurait justifié la mention, sinon de la collation donnée dans la *Bibliothèque de l'École de Rome* en 1876, au moins du fac-similé en fotogravure de ce manuscrit publié en 1880, avec une bonne préface, par E. Monaci. En outre, la remarquable originalité des poésies amoureuses de Bertran de Born n'a pas été mise en reliëf, et il eût valu la peine de citer la critique historique de l'ancienne biografie provençale publiée par M. Stroński en 1914 : *La légende amoureuse de Bertran de Born*, signalée ici même, page 78 du tome XXX.

A. H. Krappe. — *Alliteration in the Chanson de Roland and in the Carmen de prodicione Guenonis* (Iowa City, 1921, 82 pages). — Travail soigné, dissertation de docteur de l'Université de Chicago.

Paul Carru. — *Le chanvre, sa culture et son industrie en Bresse autrefois* (Bourg, 1921, 24 p. : extr. du *Bulletin de la Société des Naturalistes de l'Ain*). — Cette étude, accompagnée de figures, signale et définit plusieurs termes tecniques du dialecte bressan.

Jean Haust. — *Le dialecte liégeois au XVII^e siècle, les trois plus anciens textes, 1620-1630* (Paris, Champion, 1921, 34 p. in-8). — Ce volume est le fascicule XXVIII de la *Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège*. C'est la première édition critique (avec commentaire et glossaire) de ces trois textes, qui n'offrent qu'un intérêt littéraire médiocre, mais qui sont les premiers poèmes écrits en wallon liégeois. Ainsi étudiés, élucidés et commentés par M. Jean Haust, ils fourniront des témoignages fidèles au Dictionnaire général des patois romans de Belgique.

G. G. Nicholson. — *Recherches philologiques romanes* (Paris, Champion, 1921, XII-255 p. g^d-in-8). — Ce livre compact, terminé par deus petites études, dont une seulement inédite, sur

Digitized by Google

des passages controversés des *Serments de Strasbourg* et de *Sainte-Eulalie*, contient cent deus étimologies nouvelles ; chaque article est divisé en deus parties : 1. étimologies à rejeter ; 2. étimologie proposée. L'auteur, très complètement documenté, a toute la compétence voulue en filologie romane, et cependant, chose étrange, aucune de ses propositions n'est satisfaisante, pas une en tout cas n'emporte la conviction. Sa science est gâtée par le débordement de son imagination d'inventeur, qui lui fait par exemple tirer *trouver* d'*interrogare*, et son livre sera surtout utile par les renseignements très circonstanciés qu'il donne sur les étimologies déjà proposées pour chacun des mots qu'il a étudiés.

Kr. Nyrop. — *Études de grammaire française*, suite (Copenhague, Fred. Høst et søn, 1921, 44 p. in-8). — A côté de mots modernes [1] et ultramodernes, du féminin *coite* (pour *coie*) employé par plusieurs auteurs contemporains, etc., M. Nyrop relève d'anciens mots et d'anciens sens conservés par les dialectes, notamment, dans *Néne* d'Ernest Perrochon, *aivée*, *amignonner*, *navrer* au sens de blesser fisiquement, faire la *mérienne*. Il donne des exemples nouveaus d'expressions formées d'initiales, non seulement en Angleterre et en France mais dans presque tous les pays d'Europe et en Amérique, et il fait remarquer qu'il y a des antécédents très anciens : S.P.Q.R. et I.N.R.I. Il complète aussi sa liste d'onomatopées par toute une série amusante, et il montre que si le suffixe *-ie* n'est guère vivant, remplacé qu'il est par *-erie* (*bravhomie* de Maurice Donnay est visiblement calqué sur *bonhomie*), il sert encore couramment pour former des noms de pays : *Tchéco-Slovaquie*, *Yougo-Slavie*, *Bochie*. A propos de *quoi*, qui exigeait, pendant une période de l'histoire de la langue, un antécédent neutre, et qu'on emploie souvent aujourd'hui avec un antécédent « déterminé », M.

1. *Réaliser*, dans l'acception anglaise, n'est pas un simple sinonime de « comprendre », comme semble le dire M. Nyrop : *comprendre*, c'est saisir le sens, *réaliser*, c'est reconstituer en quelque sorte dans son esprit la forme réelle, matérielle, d'une chose.

Digitized by Google

Nyrop rappèle qu'au m. â. ce mot se rapportait même à des êtres vivants, et il va jusqu'à dire : « Ce pronom a pris peu à peu un sens neutre *qui lui était étranger autrefois* ». Pour comprendre ces mots, il faut se souvenir que, dans sa *Grammaire historique*, il considère comme possible que *quoi* soit formé sur *que* masculin, venant de *quem*, par analogie avec *moi* à côté de *me*. Je suis persuadé que *quoi* est réellement un neutre, venant de *quid*, ce qui n'empêche pas qu'il ait pu se rapporter exceptionnellement à des êtres vivants ; *cela* est incontestablement neutre, et M. Nyrop cite lui-même plusieurs exemples où il est accouplé à un nom de personne, notamment dans *Lucrèce Borgia* de V. Hugo : « Comme *cela* dort, *ces jeunes gens !* »

WALTHER v. WARTBURG. — *Französisches Etymologisches Wörterbuch* (Bonn, Schroeder, 1922, 1er fascicule, XXXII-80 p. grand in-8). — Nous recevons le premier fascicule de l'ouvrage du savant romaniste d'Aarau, que nous avons annoncé dans notre dernier numéro. Il répont tout à fait à l'opinion favorable que permettait de concevoir le spécimen. Les renseignements donnés sur chaque mot sont si nombreus que ces quatre-vints pages d'un petit texte compact de grand format en deus colonnes n'atteignent, dans l'ordre alfabétique, que le commencement de *am-*. On se rendra conte de l'importance des développements que fournissent les dialectes galloromans en comparant le dictionnaire de Meyer-Lübke à celui-ci. Les formes relevées sont les unes héréditaires, les autres empruntées à diverses époques, d'autres participent aus deus caractères ou sont le produit de croisements ou de contaminations ; l'auteur ne pouvait s'attarder à en faire régulièrement la discrimination, ce sera l'affaire des romanistes qui utiliseront ce précieus livre. J'ajoute qu'il est allégé de certaines étimologies plus ou moins douteuses qu'on trouvera indiquées dans Meyer-Lübke, et qu'en revanche il est pourvu de références nouvelles à des articles et à des ouvrages récemment parus.

Le Propriétaire-Gérant, ÉDOUARD CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Digitized by Google

L'INFINITIF PUR

APRÈS

UN VERBE IMPERSONNEL

La proposition qui se compose d'un verbe impersonnel suivi d'un infinitif a traversé, aus différentes époques du français, une série de fases qui toutes se retrouvent dans la langue moderne. La construction primitive du latin classique : verbe impersonnel sans sujet grammatical accompagné d'un infinitif pur, s'est maintenue jusqu'à l'heure actuelle après le verbe *valoir* précédé de *mieus* et de *autant*. Le sujet de l'infinitif ainsi employé peut se mettre au datif, comme en latin : Libere *civi indicare* non *licebat*, Cic. Verr., II, 33. — *Homini necesse est mori*. Cic. de fat., 17 :

« En France, excommunié, maudit, enfermé par faveur à Sainte-Pélagie, *mieux lui vaudrait* n'*être* pas *né*. Courier, *Pamphlet des pamphlets*, S. 38[1]. — *Mieux eût valu* pour toi *tirer* la moustache aux tigres et la queue aux serpents dans les forêts de l'Inde. Gautier, *Le capitaine Fracasse*, S. 200. — Gâcher une balle, ah non! par exemple! *Vaut mieux* en *démolir* un autre. Zola, *La débâcle*, S. 465. — *Autant aurait valu demander* à un desservant de village s'il voulait être pape. Coppée, *Contes rapides*, 114. » Cf. S. 42, 376; Bour-

1. S. = H. Sensine, *Chrestomathie française du XIX^e siècle (Prosateurs)*, Lausanne, 4^me édition. Les chiffres marquent la page.

Digitized by Google

get, *Le démon de midi*, II, 6; Loti, *Un pèlerin d'Angkor*, 164; M. Prévost, *Lettres à Françoise*, 250.

Au point de vue stilistique, cette construction, tout comme l'infinitif dans la frase simple [1], peut soutenir la période, une série d'infinitifs déterminant le ritme de la frase et servant à l'équilibrer : « *Mieux vaut profiter* de chaque heure, incertain qu'on est de l'heure qui suit, *s'enivrer* de chaque plaisir, tandis que le plaisir est possible, et, fermant les yeux sur l'abîme inévitable, *ramper* et *servir* au lieu de combattre, *se faire* maître si l'on peut, ou, la place étant prise, esclave, délateur, pour n'être pas dénoncé, bourreau pour n'être pas victime. » Constant, *De la religion*, S. 42. Cf. S. 128.

Ces tournures sont très anciennes. Avec un sujet nom de chose *valoir mieus* se rencontre déjà dans la *Chanson de Roland* [2] : « *Mielz* en *valt l'ors* que ne funt cinc cenz livres. » *Rol.*, v. 516. L'emploi impersonnel date de la segonde moitié du XII^e^ siècle : « Amis, *miauz vos valdroit atandre* Ou quinze jorz ou treis semainnes, Tant que voz plaies fussent sainnes ». *Chevalier de la charrette*, v. 3414 Ms C [3]. Il y a au moyen âge un petit nombre d'exemples où l'infinitif qui accompagne *valoir mieus* est précédé de *à*. L'infinitif avec *à*, cependant, est exceptionnel, et se présente seulement dans la segonde moitié du XIV^e^ siècle. *Valoir autant* est une combinaison dont le premier exemple remonte au milieu du XII^e^ siècle. Au moyen âge, elle est suivie de l'in-

1. Sur la valeur stilistique de l'infinitif, voir notre article sur la *Proposition infinitive simple en français moderne* (*Neophilologus*, 2^me^ année, 2^me^ fascicule, p. 85 sqq.).

2. *La chanson de Roland*, p.p. L. Gautier, 8^me^ édition, Tours, s. d.; *Das altfranzösische Rolandslied*. kritische Ausgabe besorgt von E. Stengel Leipzig, 1900.

3. Ed. W. Förster, Halle, 1899.

Digitized by Google

finitif pur ou prépositionnel (*à* ou *de*) [1]. Au XVII[e] siècle, *valoir mieus* prent quelquefois *de* [2].

Valoir mieus et *valoir autant* semblent avoir pris le caractère de locutions toutes faites, ce qui explique pourquoi ils n'ont pas suivi le développement des autres verbes impersonnels, dont la majorité régit l'infinitif précédé de *de*. Nous constatons la même chose pour la tournure elliptique *à quoi bon*, qui a adopté presque entièrement le sens d'un adverbe interrogatif [3]. Elle paraît dater de la deusième moitié du XVII[e] siècle. Molière la fait encore suivre de l'infinitif avec *de* : *A quoi bon de dissimuler* [4]. En français moderne elle peut se rencontrer seule : « Ils se retrouvaient, mais *à quoi bon* maintenant. » Zola, *Lourdes*, 28. Cf. S. 407; Augier, *Maître Guérin*, I, sc. 5 ; VII, sc. 7 ; *Les Fourchambault*, II, sc. 1 ; III, sc. 4 ; *Lionnes pauvres*, V, sc. 2 ; *Lourdes*, 142, 169 ; *Le démon de midi*, II, 117. Ou bien, elle se combine avec un substantif ; l'adjectif *bon* reste alors invariable [5], ce qui prouve que l'on ne se rent plus un conte bien exact de sa fonction grammaticale : « *A quoi bon cette comédie* entre nous, monsieur ? » Daudet, *Jack*, 649 ; cf. *Lourdes*, 446, 584. Une autre fois elle amène une proposition infinitive :

1. H. Kjellman, *La construction de l'infinitif dépendant d'une locution impersonnelle*, thèse d'Upsal, 1913, p. 153 sqq ; J. Sörgel, *Über den Gebrauch des reinen und präpositionalen Inf. im Altfranzösischen* (*Rom. Förschungen*, XIV, 1903, p. 224).

2. A. Haase, *Syntaxe française du XVII[e] siècle*, trad. par M. Obert, Paris, 1898, p. 292.

3. Fr. Anderten, *Der verkürzte Hauptsatz im Französischen*, Diss. Göttingen, 1912, p. 25 ; J. Haas, *Neufranzösische Syntax*, Halle, 1909, p. 20 sqq. ; K. Haupt, *Infinitifsätze im Französischen* (*Marburger Beiträge zur Rom. Philol.*, Heft XVII), Marburg a. L., 1915, p. 107.

4. Ed. Despois et Mesnard, XII, 136.

5. [L'absence d'accord s'explique comme dans les locutions telles que *ci-inclus*, *plein les mains*, et comme pour le participe passé suivi du complément direct.] L. C.

Digitized by Google

« *A quoi bon tuer* ce vieux renard qui n'a plus de dents pour mordre ? Mérimée, *Colomba*, S. 257. — *A quoi bon se lever, à quoi bon se coucher...* Loti, *Pêcheur d'Islande*, S. 514. » Cf. S. 399, 457, 479 ; *Lourdes*, 592 ; *Le démon de midi*, II, 68, 242 ; Maeterlinck, *L'intelligence des fleurs*, 194.

Les trois constructions peuvent aisément se rencontrer pour ritmer la période : « Mais maman, *à quoi bon toutes les précautions* que tu as prises pour dissimuler l'irrégularité de ma naissance ; *à quoi bon avoir quitté* ton pays et avoir changé de nom, *à quoi bon la vie claustrale* à laquelle tu t'es condamnée, si c'est pour étaler un jour à la mairie, et devant témoins, les actes de mon état civil ? » *Les Fourchambault*, II, sc. 1. Cf. *Lourdes*, 200 ; *Lettres à Françoise*, 59. — D'autres exemples montrent à quel point *à quoi bon* s'identifie avec *pourquoi* : « Si les récompenses de la vertu, les châtiments du crime ne sont que les illusions vaines d'imaginations folles et timides, *pourquoi nous plaindre*, lorsque le crime est récompensé, la vertu proscrite ? Si la vie n'est, au fond, qu'une apparition bizarre, sans avenir comme sans passé, et tellement courte qu'on la croirait à peine réelle, *à quoi bon s'immoler* à des principes dont l'application est au moins éloignée ? » Constant, *De la religion*, S. 41. Cf. *Lourdes*, 113 ; A. France, *L'île des Pingouins*, *Préface*, IV. — La frase qui suit révèle une notion plus claire du sens primitif de la tournure : « *A quoi bon* Jeanne d'Arc ? *A mener* une campagne où le plus grand capitaine eût brisé inutilement son effort. *A quoi bon* Wilhelmine, reine des Pays-Bas ? *A défendre*, seule parmi les porteurs de couronne contemporains, les droits de la pitié et de l'humanité, qu'un roi, à sa place, n'aurait pas pu défendre... » *Lettres à Françoise*, 60. — Enfin, dans l'exemple suivant, on a évidemment affaire à une inversion, résultant de la vivacité du

Digitized by Google

sentiment : l'idée de l'action, qui frappe d'abord l'esprit, est exprimée la première : « *Prendre des précautions, se garder, à quoi bon* ? » Courier, *L'envers de la gloire*, S. 34.

Ce sont surtout les verbes essentiellement impersonnels *il faut, il fait* avec un adjectif, qui présentent encore la construction sintétique du latin. Contrairement aus tournures que nous venons de discuter, le sens verbal se fait ici nettement sentir. Le changement de signification qu'ils subissent les sépare néanmoins des autres locutions impersonnelles où la forme analitique de l'infinitif précédé d'une préposition l'a emporté.

Le verbe impersonnel *il faut* est une une création française. En français le sens primitif du verbe latin *fallere* est celui de *tromper, duper*, et au sens neutre : *finir, cesser, faire défaut, manquer*; c'est de cette dernière acception que dérive, par l'intermédiaire de *il est besoin*, le sens ordinaire de ce verbe dans l'emploi impersonnel. Selon M. Horning [1], *faillir* est devenu verbe impersonnel dans la segonde moitié du XII[e] siècle. Les plus anciens exemples de *il faut* suivi d'un infinitif remontent au commencement du XIII[e] siècle. Ce n'est qu'à partir du XIV[e] siècle que la tournure devient commune et prent l'acception moderne de *il est nécessaire*. Joinville ne connaît pas encore cette construction, elle se trouve à plusieurs reprises chez Baudouin de Sebourc (commencement du XIV[e] siècle), et son emploi est fréquent dans les *Miracles de Notre-Dame* et les œuvres de Froissart [2]. A

1. *Le pronom neutre* il *en langue d'oil* (*Romanische Studien*, IV, p. 252 sqq)

2. Cf. Tobler, *Vermischte Beiträge*, I, p. 123 sqq. ; éd. française, p. 269 sqq. ; Kjellman, *op. cit.*, p. 88 sqq. M. Kjellman (p. 91) dit que *il faut* n'a plus le sens de *il n'est pas besoin, il est inutile*, qu'il présensentait au XIV[e] siècle. Cf. cependant : Si une doctrine est vraie, *il ne faut* pas la craindre. Renan, *L'avenir de la science*, S. 349. — Le petit Sylvestre tourna lentement vers moi ses prunelles qui montaient sous

Digitized by Google

toutes les époques du français, l'infinitif pur après *falloir* est d'un usage presque exclusif.

La combinaison *il fait* avec un adjectif a été étudiée par Tobler [1]. L'infinitif déterminé par l'adjectif, qui fait cors avec lui, serait le régime direct de la locution impersonnelle *il fait*. *Faire* aurait ici son sens propre de *avoir pour effet* et s'emploierait sans sujet dans le véritable sens du terme. *Il fait* doit donc être traduit par : une chose qui n'est pas à déterminer a pour effet ce qui est exprimé par l'infinitif précédé de l'adjectif. Telle aurait été la valeur primitive de cette tournure, telle en est, selon Tobler, la véritable nature encore de nos jours, bien qu'on ne s'en rende pas toujours conte.

M. Kjellman [2] critique l'hipotèse de Tobler en faisant observer qu'elle n'explique guère tous les exemples que le moyen âge nous fournit de cette combinaison, notamment ceus où l'infinitif a un régime pronominal ou substantif, et ceus dont le sens ne répont pas à l'exposé du grammairien allemand :

« Mout *le fera buen escouter*. *Roman de Troie*, v. 392. — Les daimes claime trichereces Et les puceles mentereces, Dit *mal fier se fait en eles*. *Ib.*, v. 20669. — *Mauveis joër se fet à lui*. *Cligès*, v. 677. — Si *le me fait chier comparer*. *Ib.* v. 1030. — Meis *le commandemant Saint Pol Feit bien garder* et *retenir*. *Ib.*, v. 5324. — Por ce *feit il buen consoil prandre*. *Erec*, v. 1222. — Des ore *il fait buen escouter*. *Roman de Troie*, v. 16502. — *Muet li fereit bien demander*,

ses paupières et ne voulaient plus redescendre : Parrain, me dit-il, *il ne faut* plus me dire des histoires. A. France, *Les enfants d'Edouard*, S. 551. — Quant à mettre le nez dans son moulin, *il n'y fallait pas* songer. Daudet, *Le secret de Maître Cornille*.

1. *Op. cit.*, I, 31, p. 213, éd. franç. p. 269. Cf. Rydberg, *Le développement de* facere *dans les langues romanes*, 1893.

2. *Op. cit.*, p. 242 sqq.

Digitized by Google

Buen aprendre, bon escouter. Benoît, *Chronique des ducs de Normandie*, I, v. 225[1]. »

M. Kjellman voit dans *il fait bon demourer* une recomposition de *ce fait bien à demeurer*, sous l'influence de la frase : *bon est faire*, traduisant en latin *bonum est facere*. Cette hipotèse a le tort d'expliquer par une contamination une tournure qui nous semble parfaitement logique, et qui, dans son développement ultérieur, subit très peu l'influence des constructions analogues, tandis que *bonum est facere* est devenu *il est bon de le faire* et *c'est bon à faire*. Pour nous, la locution résulte de combinaisons sintactiques que le verbe *faire* présente en latin classique aussi bien qu'en français, ancien ou moderne.

Nous constatons en effet qu'en latin classique le verbe personnel *facio* régit souvent un double accusatif : Neque *gloriam meam laborem illorum faciam*, Sall. — Xenophon *facit Socratem disputantem*... Cic. Dans cette construction, le substantif ou le pronom qui fonctionnent comme régime direct sont accompagnés d'un substantif, d'un adjectif ou d'un participe ayant la valeur d'un complément prédicatif. De même *facio*, non seulement dans le sens de *estimer, s'imaginer*, mais aussi dans celui de *causer, avoir pour effet*, régit en latin classique l'accusatif avec l'infinitif : *Stare deum* pelagi longoque *ferire* tridente aspera saxa *facit*, Ovide. — *Quem* tamen Homerus apud inferos *conveniri facit* ab Ulisse. Cic. — *Facio me* alias res *agere*. Cic. ep. XV, 18. — Nulla res tales *oratores videri facit*, quales ipsi vederi volunt. Cic. *Brut.* § 142. — Desiderium *facit macres-*

1. *Le roman de Troie* par Benoît de Sainte-Maure, p.p. L. Constant (*Soc. des anc. textes franç.*), Paris, 1904-1909 ; *Cligès*, *Érec*, éd. W. Forster, Halle ; *Chronique des ducs de Normandie*, par Benoît, éd. Fr. Michel (*Documents inédits sur l'histoire de France*, XXV), Paris, 1836-1844.

Digitized by Google

cere volucres. Varr. [1]. Ici encore, l'infinitif est à considérer comme le complément prédicatif du régime direct.

Dans le tipe de frase qui nous occupe, — abstraction faite de l'emploi impersonnel du verbe, — les rôles sont intervertis. C'est l'infinitif qui devient le vrai régime direct, dont l'adjectif est le complément prédicatif. La tournure signifie donc : une chose qui n'est pas à déterminer a pour effet de présenter l'action de l'infinitif comme étant ce qu'exprime l'adjectif.

Presque tous ces exemples cités par M. Kjellman ont la construction moderne : verbe impersonnel-adjectif-infinitif. Cet ordre de mots ne répont pas à la logique, qui exigerait plutôt : verbe impersonnel-infinitif-adjectif. C'est que, ici comme partout en vieus français, le sentiment plutôt que la raison détermine la succession des mots dans la frase. L'idée subjective émise par l'adjectif s'impose d'abord à l'esprit, ensuite on se représente le fait objectif énoncé par l'infinitif. Cela est encore plus caractéristique dans les frases où l'adjectif et l'infinitif précèdent tous deus le verbe impersonnel qui exprime la relation entre l'idée adjective et l'idée verbale : Bele esteit la cuntree, *bel parler i faiseit*. *Roman de Rou* [2], II, v. 1913. Dit *mal fier se fait* en eles. *Roman de Troie*, v. 20669. — *Mauvais joër se feit* a lui. *Cligès*, v. 677. Le premier exemple surtout, où l'adjectif prédicatif se place à deus reprises en tête, fait ressortir à

1. Engelbregt, *Latijnsch woordenboek*, Groningen, 1882. — K. E. Georges, *Lateinisch-deutsches Handwörterbuch*, Leipzig, 1879 ; J. van Wageningen, *Latijnsch woordenboek*, Groningen, 2e druk. Cf. Thielmann, *Archiv für lateinische Lexicographie*, III, p. 117 sqq. Sur l'acc. avec l'inf., voir E. Stimming, *Der Accusitivus cum Infinitivo im Franzosischen* (*Zeitschr. f. Rom. Philologie*, Beiheft LIX, 1916).

2. Ed. Andresen, Heilbronn, 1877-1879.

Digitized by Google

quel point la valeur émotive des mots influe sur la construction de la frase.

La place des compléments de l'infinitif, elle non plus, n'a rien qui doive nous étonner. Les pronoms se mettent tous devant le verbe conjugué, c'est là une règle qu'ils suivent dès le vieus français, et qui en français moderne trouve encore de nombreuses applications. Leur présence dans la frase atteste la valeur verbale de l'infinitif. Au treizième siècle on rencontre les premiers exemples où l'infinitif est postposé au verbe impersonnel précédé de l'adjectif : *Bon fait cognoistre* son seignor. *Roman de la Rose*, v. 4885. Cette tournure, qui ne répont pas à l'hipotèse de Tobler, se laisse fort bien expliquer par la nôtre.

Il va sans dire que la construction qui nous occupe n'échappe pas toujours à l'influence des autres verbes impersonnels, notamment de *il fait bien*. Mais M. Kjellman affirme [1] que l'infinitif pur s'emploie dans la grande majorité des cas. Au XVII[e] siècle, il y a des frases où l'infinitif est précédé *de* [2]. "Au XIX[e], il est parfois amené par *à* ou *de* après *il fait bon* : « Mauvais temps, dit un des porteurs, *il ne fera pas bon d'être* en mer cette nuit. » Dumas père, *Le comte de Monte-Christo*, S. 151 [3]. Toutes ces tournures cependant sont exceptionnelles ; il y a un lien si étroit entre les parties composantes de *il faut*, *il fait* + adjectif, suivis d'un infinitif, que le besoin d'analise qui introduit une préposition entre le verbe et l'infinitif ne saurait rompre leur unité :

« Les Français... ont excellé dans l'art de *ce qu'il faut dire*, et même de *ce qu'il faut taire*. M[me] de Staël, *De l'Allemagne*,

1. *Op. cit.*, p. 249.
2. Haase, *op. cit.*, p. 297.
3. Cf. C.-F. Van Duyl, *Grammaire française*, rééd. par J. Bietter et M. Hovingh, Groningue, 1917, p. 71.

Digitized by Google

S. 26. — *Il faut vivre, te taire, et prier* Dieu. Vigny, *Chatterton*, S. 72. — Mais Eldred... comprenant qu'*il fallait s'accommoder* au temps et *ne point aller* contre l'ordre de Dieu... consentit à remplir ce ministère envers l'étranger menaçant. Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre*, S. 258. — Tonnerre, murmura Laurent, *ce qu'il va falloir leur faire payer tout ça*. Zola, *La débâcle*, S. 463. — *Il m'a fallu changer* deux fois de pantalon à Jacques. P. Margueritte, *Jours d'épreuves*, S. 573. — *Il y faut* cependant *venir*. Brunetière, *Essais*, S. 651. — Si nous lui devons d'ailleurs quelques services, — dont ne voulons pas contester, mais *dont il ne faut pas non plus exagérer* l'importance, et si ses conseils, plutôt que ses exemples ont ramené le roman contemporain à une observation plus précise de la réalité, ce n'aura pas été sa faute... Brunetière, *Essais*, S. 661. — Elle a une douzaine d'années, sa santé est moyenne, je veux dire *qu'il ne la faut point surmener*. *Lettres à Françoise*, 142. — Cet idéal... *qu'en faut-il penser* dans un monde qui n'attend rien d'un autre monde ? *L'intelligence des fleurs*, 229. Cf. *L'île des Pingouins*, 210 ; *Lettres à Françoise*, et pour le développement oratoire de la phrase, S. 221, 352, 379, 440, 648. — *Il ferait beau parler* bon sens, *alléguer* l'opinion publique à Mademoiselle de P... Courier, *Pamphlet des pamphlets*, S. 37. »

Dans la période, l'infinitif peut se détacher plus ou moins du verbe impersonnel, et se rapprocher des cas où, à lui seul, il exprime la volonté, le désir, la nécessité :

« Pour essayer de se représenter ce que fut sa magnificence terrible, *il faut* d'abord, par la pensée, le *déblayer* de la forêt, *supprimer* l'inextricable enlacement de ces racines, et de ces branchages verdâtres aux mouchetures blanches qui sont pour ainsi dire les tentacules du figuier des ruines ; non plus dans cette éternelle nuit verte, mais à l'air libre,

Digitized by Google

en plein ciel ; *il faut redresser* les tours à quatre visages, environ cinquante tours ! *les replacer* d'aplomb sur leur monstrueux piédestal, qui avait trois gradins comme le piédestal d'Angkor-Vat. *Imaginer ensuite,* aux environs, beaucoup d'espace vide permettant de voir de loin l'écrasante stature d'ensemble ; *reconstituer* les terrasses successives, les marches, les somptueuses avenues qui menaient ici et que bordaient tant de colonnes, de balustres, de divinités, de monstres effondrés aujourd'hui dans l'herbe. » Loti, *Un Pèlerin d'Angkor,* 155-156.

L'usage de *il faut* est beaucoup plus fréquent que celui de *il fait* avec un adjectif. Cette dernière construction est le plus souvent remplacée par *il est* suivi d'un adjectif, dont l'emploi s'est étendu de plus en plus dans la langue française.

Notons encore que dans la langue familière ou populaire on continue de ne pas employer *il* devant *faut* : « *Faut croire* que j'ai rêvé p'isqu'il n' se montre point. Maupassant, *Le noyé,* S. 500. — Ça n'est rien. Nous vous tirerons de là. Mais, — montrant le revolver,... *faudrait* pas recommencer. *Le démon de midi,* II, 338. »

Cette suppression est devenue tout à fait exceptionnelle dans le stile littéraire. *Il faut, il fait,* ainsi que la plupart des verbes impersonnels, prennent le sujet grammatical *il,* qui a la fonction purement formelle de remplir la place occupée par le sujet pronominal près des verbes personnels. L'emploi de *il* < lat. *ille* date du XI^e^ siècle, c'est dans la *Chanson de Roland* qu'on trouve les premiers exemples de l'usage impersonnel [1]. Le pronom *il,* d'ailleurs, a mis longtens à devenir général dans cette fonction. Au XVI^e^ siècle

1. Horning, *art. cit.,* p. 235 sqq ; 265 sqq ; Kjellman, *op. cit.,* p. 43 sqq.

Digitized by Google

il est d'un emploi restreint [1], au XVII[e] siècle il manque encore souvent [2]. La langue populaire du XIX[e] siècle, continuant la tradition du moyen âge, obéit en cela à cette tendance stilistique qui néglige les rapports grammaticaus pour placer au début de la frase le terme le plus expressif. On trouve d'ailleurs, en français moderne, d'autres restes de la vieille construction, où l'imagination et le sentiment l'emportent sur la logique :

« Agostin... envoya la lame au ventre de Sigognac à qui *bien en prit* de n'être pas obèse. Gautier, *Le capitaine Fracasse*, S. 193. — *Reste à savoir* ce que je vous dois pour mon souper d'hier. Mérimée, *Chronique de Charles XII*, S. 248. — *Reste à faire* son métier en conscience, *Lettres à Françoise*, 270. — Non, non, elle préférait marcher, *peu lui importait* de voir la ville, pourvu que, pendant une heure encore, elle marchât au bras de son père... *Lourdes*, 498. — *Point n'est besoin* d'être érudit pour savoir qu'il y a là une des particularités de cet art. *Le démon de midi*, I, 14. — *Force m'est* de rester à l'abri... *Un pèlerin d'Angkor*, 121. — *Autre chose est* de permettre que l'on accole à mon nom des étiquettes équivoques. *Le démon de midi*, I, 14. — *Autre chose* est, en effet, comprendre un mouvement difficile, *autre chose* pouvoir l'exécuter. H. Bergson, *Matière et mémoire*, 116. » Cf. *Lettres à Françoise*, 48, 84, 85.

C'est donc la construction « régulière » et logique qui entraîne l'emploi de *il* devant un verbe impersonnel. Il se place devant *valoir* lorsque l'adverbe suit le verbe, il accompagne également le verbe *sembler*, avec *paraître*, le dernier et le plus récent des verbes impersonnels qui font le sujet de cette étude.

1. Darmesteter-Hatzfeld, *Le seizième siècle*, § 184, 185.

2. Haase, *op. cit.*, p. 16; W. Meyer-Lübke, *Grammaire des langues romanes*, trad. fr., Paris, 1900, III, § 338.

Digitized by Google

Il vaut mieus est déjà d'un usage assez fréquent : « *Il vaut mieux* encore *être* ronce ou chardon, nourri de la même sève que le cèdre et le palmier, que d'être le fungus ou le lichen de ces grands arbres. Hugo, *Préface de Cromwell*, S. 77. — Berthaut pensait qu'*il valait mieux* le *plonger* tout habillé dans la piscine, *Lourdes*, 178. — Mais ne *vaudrait-il* pas *mieux l'abandonner* à son sort et la *laisser* mourir des vices de sa constitution ? *L'île des Pingouins*, 288. — *Il valait mieux* ne pas y *songer*, *arriver* tout de suite à l'heure radieuse de sa vie. *Contes rapides*, 52. » Cf. *Lettres à Françoise*, 324. Nous n'avons pas relevé d'exemples de *il vaut autant* dans les cinq à sis mille pages parcourues à cet effet ; la concurrence de *autant vaut*, et plus encore de *autant* suivi d'un infinitif semble avoir empêché cette tournure de se développer.

Il semble est susceptible d'un double emploi impersonnel : 1° celui du tipe *il semble pleuvoir*, où l'infinitif du verbe impersonnel *pleuvoir* exprime l'idée principale, 2° celui du tipe *il me semble avoir tort* [1], qui subit peut-être l'analogie du premier [2] et où l'infinitif est devenu sujet logique. Les deus constructions se rencontrent en français moderne [3]. Quant à la dernière, qui est la plus importante, elle se présente quelquefois avec *de* au XVII^e siècle [4] ; au XIX^e siècle elle régit toujours l'infinitif pur :

« ... Sous chaque contrée il crut voir fumer un volcan ; *il lui semblait entendre* les cris de détresse des rois qui l'ap-

1. [Au sens de « je crois avoir tort », car la frase est équivoque et *il* peut y être masculin, auquel cas le sens est : « je crois qu'*il* a tort »] L. C.

2. [Action bien contestable, car « il semble pleuvoir » est une formule rare] L. C.

3. Kjellman, *op. cit.*, p. 55 note.

4. Comme d'ailleurs *à quoi bon* et *il vaut mieus* ; cf. Haase, *op. cit.*, p. 296 sqq.

Digitized by Google

pelaient ; il crut sentir la terre de la France craquer et se fendre sous ses pieds. » Vigny, *Cinq-Mars*, S. 63. Cf. S. 333 ; *Lourdes*, 199 ; *Contes rapides*, 8 ; *Lettres à Françoise*, 85.

Voici un spécimen du premier tipe :

« Son âme s'ennoblit plus qu'*il* ne *semble appartenir* à son espèce. » Cherbuliez, *Un cheval de Phidias*, S. 432.

Sembler, verbe personnel est pareillement suivi de l'infinitif pur : « J'irai, *cela semble te surprendre* ? » Musset, *Carmosine*, S. 137. Cf. S. 18, 72, 79, 228, 355, 507 ; *L'île des Pingouins*, 154.

Comme *sembler*, *paraître* se prête à l'usage impersonnel : « Après six mois d'études et de prières, *il lui parut* bien *avoir trouvé* ce qu'il cherchait. » *L'île des Pingouins*, 83.

L'emploi de l'infinitif pur après les verbes impersonnels que nous venons de discuter, s'explique donc par des considérations de nature différente. *Valoir* précédé de *mieus* et de *autant*, ainsi que *à quoi bon*, sont devenus des locutions toutes faites dont la force expressive se concentre dans l'adverbe ou l'adjectif ; ce qui entraîne l'affaiblissement et même la chute du verbe et l'empêche de se développer comme les autres formes impersonnelles. Le changement de sens, subi par *falloir* et *faire* suivi d'un adjectif, les isole du groupe auquel ils appartiennent. *Il faut*, après avoir décrit une courbe sémantique élégante, va rejoindre les auxiliaires de mode et se lie étroitement avec l'infinitif. *Il fait*, tout en conservant l'infinitif pur du verbe personnel, auquel l'adjectif sert de complément prédicatif, le transforme de complément direct en sujet logique et en offusque les origines sintactiques. *Sembler* et *paraître* suivent un processus analogue, mais plus facile à distinguer : l'infinitif qui est le prédicat nominal du verbe personnel, devient le sujet logique du verbe impersonnel. Nous

Digitized by Google

croyons qu'il y a là un principe qu'on pourrait appliquer avec succès à d'autres constructions impersonnelles, sans risquer des hipotèses plus ou moins arbitraires de contamination et de recomposition, instruments trop dociles entre les mains des grammairiens filosofes.

S. ERINGA.

Digitized by Google

NOTES LEXICOLOGIQUES

Plus que toute autre langue le français est la langue d'une grande ville et d'une civilisation raffinée. C'est pourquoi ceus qui ont contribué le plus puissamment à sa formation ont peu senti le besoin de s'approprier le *vocabulaire de l'agriculteur*. Ils ne connaissaient guère les objets qu'il s'agissait de dénommer. En effet l'influence de Paris ne se fait pas sentir dans ce domaine, et les parlers provinciaus ont été abandonnés à eus-mêmes pour la formation de cette terminologie. En comparant le Dictionnaire Général aus dictionnaires régionaus et de patois on reçoit l'impression que les mots de ce genre doivent très souvent au hasard d'avoir été admis dans ce merveilleus répertoire de la langue nationale. Le fait d'avoir été employés par certains auteurs leur a valu d'être reconnus pour français. Les traités d'agriculture empruntent forcément bon nombre de leurs termes aus dialectes. Il est extrêmement difficile de décider lesquels de ces mots ont droit à l'admission dans un dictionnaire français. Il va sans dire qu'il ne convient pas à un étranger de plaider pour tel ou tel mot. Aussi me contenterai-je de poser à nouveau ce problème, dont se sont occupés déjà tant de lexicografes français.

Parmi les textes qui pourraient nous donner une idée du vocabulaire de l'agriculteur, un des plus intéressants est

Digitized by Google

certainement la *Nouvelle Maison Rustique* de *Liger*. Cette Encyclopédie de l'agriculteur, certainement un chef-d'œuvre d'information précise et de clarté pour l'époque où elle a paru, est extrêmement riche de faits et donne une idée très exacte de l'état de l'agriculture de ce tens-là. Aussi les auteurs du Dictionnaire Général n'ont-ils pas manqué d'en tirer des indications précieuses. C'est M. Delboulle, ce collecteur infatigable et si dévoué à ses tâches, qui s'est chargé pour eus du dépouillement de l'ouvrage. Il s'est servi pour cela de la première édition qui date de 1700. Je n'ai pas réussi à me la procurer, mais je possède la quatrième édition, qui date de 1732, et qui est « augmentée considérablement et mise en meilleur ordre ».

Je me permès de signaler ici les mots employés dans la *Nouvelle Maison Rustique* de 1732 comme mots français. J'écarte de parti pris tous les mots que Liger ou son éditeur donnent comme provinciaus, donc les mots qui sont désignés comme normands, picards, etc. ou qui sont accompagnés de remarques telles que « ailleurs on dit... », « dans certains endroits on appelle cela... »[1]. De même j'ai omis les mots qui désignent des objets inconnus aus environs de Paris. Ainsi le chapitre sur la pêche contient plusieurs termes qui se rapportent à la pêche maritime. Ce sont forcément des termes dialectaus et qui n'entrent donc pas dans le cadre de ces notes[1]. A plus forte raison ai-je exclu les termes propres au vignoble d'Orléans (vol. II, p. 528-531), ceus concernant la fabrication du cidre en Normandie etc. Il va sans dire qu'il manque dans ma liste aussi les nombreuses espèces de poires, de pommes et d'autres fruits; ces noms n'ont très souvent cours que

1. Voir à ce sujet la note de M. A. Thomas à la page 131 de ses *Mélanges d'étymologie françaises*.

Digitized by Google

pendant quelques années ou quelques lustres et passent vite de mode. Le plus souvent ils n'offrent aucun intérêt réel et ne méritent pas d'être retenus.

Des trois listes qui suivent, la première n'offre qu'un intérêt cronologique : elle contient les mots qui ne sont attestés par le *Dict. Gén.* qu'à une date postérieure à 1732. La segonde contient des mots enregistrés au *Dict. Gén.*, mais avec une acception différant de celle que leur attribue la *Nouv. Maison Rustique*. La troisième liste enfin donne les mots que le *Dict. Gén.* n'a pas admis [1].

1. — MOTS QUE LE DICT. GÉN. N'ATTESTE QU'A UNE DATE POSTÉRIEURE A LA IVe ÉDITION DE LA *Nouv. Maison Rustique* (1732)

attrape-mouche (1751)[2].

le muscipula ou *attrape-mouche*. 2,47

éhouper (1755).

qu'on n'y pêle,... *éhoupe*... aucun arbre. 1,779

herbager s. m. (1796).

les *herbagers* prétendent... 1,731

housure (1795).

houzures ou crotures, se dit de la crote qui se voit aux branches où le sanglier s'est frotté en sortant du souille ; par où on connoît sa hauteur: 2,778

1. Tout ce que j'ajoute, soit comme commentaire ou comme explication, est mis entre parentèses (). Le sens du mot ressort le plus souvent clairement du texte. Je n'ai donné une définition que quand le passage cité ne suffit pas tout à fait pour la compréhension du mot.

2. Les chiffres entre parentèses donnent la date à laquelle d'après le *Dict. Gén.* le mot serait attesté pour la première fois.

Digitized by Google

marnage (Néolog. Admis Acad. 1835).

...il contribuëra au *marnage* des terres. 1,524

moise (voir ci-dessous, 3, *amoise*).

picholine (1752).

Voici celle (= la manière de préparer) des *Picholines*... 1,818

saurage (Admis Acad. 1798).

saurage, se dit de la première année d'un oiseau tel qu'il soit, avant qu'il ait mué. 2,782

tâcheron (Néolog. Admis Acad. 1878).

aux *tâcherons*, c'est-à-dire, aux ouvriers qui travaillent à la tâche. 1,59

trolle (Admis Acad. 1762).

aller à la *trolle*... 2,783

2. — MOTS CONTENUS DANS LE DICT. GÉN., MAIS AUSQUELS LA *Nouv. Maison Rustique* CONNAIT UNE ACCEPTION QUE LE DICT. GÉN. NE SIGNALE PAS.

accrue = crue d'eau.

ce poisson... ne se pêche en abondance que dans des grandes *acruës* d'eau... 2,587

appâter = garnir d'appâts

On prend les truites à l'hameçon, qu'on *appâte* de vers... 2,607

Digitized by Google

attache.

...on fait un trou en forme de puits dans le lieu où on croit qu'il y a de la marne : quand on l'a trouvée, on dresse sur ce trou un quarré de charpente élevé d'environ quatre pieds, sur lequel on pose un tourniquet pour tirer la marne, ce quarré entier s'appelle *attachement* ou *attache*. 1, 591

attachement.

Voir *attache*.

bécard.

la femelle du saumon s'appelle *bécard*. 2, 605

bille.

des *billes* ou rejetons qu'on trouve en abondance au pied de tous les ormes. 1, 833

biscornu.

le moellon brut et *biscornu*. 1, 30

bisque (2).

bisque de pigeons ; *bisque* de chapon. 2, 849

bordée.

quelques arbres aquatiques, qu'on plante sur les *bordées* le long des ruisseaux.

boucons.

est un ragoût qui se fait ainsi... 2,851

caduc (*mal caduc*) = [espèce de maladie des poules]. ... 1, 119

Digitized by Google

chapelle.

S'il (= le pain) a trop de *chapelle*, c'est-à-dire, si la croûte de dessus est trop élevée. 1, 86

charnage (= charogne).

elles (= les canes) aiment fort... tout ce qui approche du *charnage*, car elles sont très-carnassières. 1, 130

chenille.

chenille, scorpioides ou herbe au scorpion. 2, 110

court.

une terre forte et grasse, avec laquelle on mêle de la terre *courte*. 1, 45

crampons.

crampons, c'est un mal qui vient à la partie de devant du pâturon et sur les deux tendons, et s'étend jusqu'à l'ongle... 1, 198

débaucher.

Les oyes sont naturellement coureuses et vagabondes... souvent elles prennent l'essor pour ne revenir de quelques mois... et quand elles reviennent, il est rare que vous ayez votre même nombre: elles se *débauchent* les unes les autres; ainsi on y perd et on y gagne selon le hasard et la fantaisie de ces oiseaux. 1, 127

délivre (= délivrance, expulsion de l'arrière-faix [en parlant de la jument]).

il faut en éloigner le poulain pendant dix ou douze

Digitized by Google

heures, de crainte qu'en tettant sa mere aussi-tôt après sa *delivre.*

démonter (v. a. = descendre de la jument après l'avoir saillie).

Aussi-tôt que l'étalon a couvert et *démonté* la cavale 1, 254

descente.

descente ou hernie 1, 200

embâté.

Il faut que toutes ces voitures ayent de bons essieux, des roues fortes et legeres ; que les bandages en soient puissans et bien cloüez, ce qu'on appelle des rouës bien *embâtées* 1, 573

embouchure.

s'il y avait *embouchure* au grain, c'est-à-dire, que le dessous ne fut pas aussi-bon que le dessus, il serait confiscable. 1, 874

enrouiller.

pour empêcher que les eaux sauvages et les grandes pluies ne dégradent le pré ou n'*enroüillent* l'herbe. 1, 720

essai.

l'*essay* est une petite bouteille longue d'un doigt, dans laquelle on met de l'eau-de-vie jusqu'au tiers de sa longueur. 2, 548

essence.

l'âge ou l'*essence* du bois est le temps qui s'est

Digitized by Google

écoulé depuis sa dernière coupe; et l'*usance* se dit de son exploitation actuelle. 1, 763

étiquet (= espèce de petit pressoir). 2, 509

feuille.

Chaque année de crüe d'un taillis s'appelle *feüille.* 1, 567

flambeau.

Flambeaux ou flambarts sont toutes les graisses qui se tirent des chairs qui en ont trop... 1, 488

flottage (= irrigation).

Les digues, les fossez... et les rigoles seront... curez avec soin chaque année avant le tems du *flotage.* 1, 716

flottant.

Prairies *flotantes* ; c'est-à-dire, celles que vous pouvez abreuver et couvrir à votre gré de l'eau que vous fournit le voisinage de quelque fleuve... 1, 712

forcer.

car qui approfondiroit indifferemment toutes sortes de terroirs, et ameneroit la méchante terre sur la bonne, gâteroit tout; c'est ce que les laboureurs appellent, *forcer la terre*... 1, 514

forme.

point de *forme*; c'est-à-dire point de tumeur sur le pâturon (du cheval). 1, 154

franc.

on choisira les poules qu'on appelle *franches*, c'est-

Digitized by Google

à-dire, celles qui ne prennent l'épouvante de rien .. 1, 108

gagnage (= paye en nature d'un moissonneur).

ils (= les moissonneurs) prélevent communément un certain nombre de gerbes qu'ils appellent leur *gagnage*. 1, 634

gisant.

on appelle moëllon *gisant* celui qui a le plus de lit, et où il y a moins à tailler pour le façonner. 1, 29

goutte de lin.

La méchante herbe, qu'on appelle *goute de lin*. 1, 668

habiller.

on aura eu le soin d'*habiller* le pré ; ce qui consiste à curer les fossez et rigolles, à garnir et gazonner les digues, les fossez et clairieres, rétablir les écluses et portes, et à mettre tout le pré en bonne nature de fauche. 1, 720

vous *habillerez* vos plants tout nouveau arrachez, c'est-à-dire, que vous les épluchérez, les émonderez, leur couperez tout ce qu'il y a de racines mauvaises, endommagées ou superfluës. 1, 759

haïr (= avoir peu de, s'épouvanter de).

il (le cygne) hait, dit-on, l'aigle, le tonnere et les serpens. 1, 132

hâle.

Dans les tuilleries bien rangées, il y a une *hâle* qui est un lieu couvert et percé de tous côtez de plusieurs embrasures, par où le vent passe pour donner du

Digitized by Google

hâle et faire sécher à l'ombre la tuile, la brique,... avant que de les mettre au four. 1,46

lande.

Par la *lande*, autrement dit le jonc-marin cultivé 1, 277

lard du bois.

l'aubier... les ouvriers l'appellent le *lard du bois*. 1,53

muguet (le petit).

le petit muguet (gallium). 1,717

nourriture.

on les (= les pilotis) enfonce le plus avant que l'on peut, autant plein que vuide, afin qu'ils ayent de la *nourriture*, c'est-à-dire que s'enflans par humidité, ils ayent assez d'espace. 1,47

panage.

le *panage* ou la glandée est la paisson du gland. 1,773

papilloter.

Si le chevoli ne prend pas bien racines dès la première année, il ne fait que *papilloter* et meurt ensuite. 2,513

passée.

Passée, est un grand filet qu'on tend entre deux grands arbres dans les clairieres des bois taillis où l'on remarque que les bécasses passent ou fréquentent. 2,838

Digitized by Google

peigne.

Peignes. C'est un mal qui croît sur le pâturon des chevaux, et qui regne quelquefois jusqu'au boulet; c'est une certaine gratelle farineuse qui fait tomber ou herisser le poil des endroits où elle naît. 1, 237

peluche.

Une anémone, pour être belle, doit être grosse, pommée, il faut que la *pluche* fasse le dôme, comme le pavot. 2, 307

piquer.

On *pique* les pois, c'est-à-dire qu'on les coupe avec un petit taillant de fer monté sur un bâton long comme une canne à main. 1, 654

poivrer.

poivrer l'oiseau, c'est le laver avec de l'eau et du poivre: ce qui se fait lorsqu'il a la galle ou de la vermine; ou pour l'assurer, quand il est farouche. 2, 781

rabot.

le pavé nommé *rabot*... se fait de pierre de liais et autres pierres dures; on l'employe à chaux et à sable aux endroits où on ne veut point faire de dépense, sur-tout quand il n'y passe pas de carosses ou charois. 1, 37

racine (partie du pressoir).

Les *racines* douze pieds sur douze à treize pouces de grosseur: il faut observer d'y faire les contre-queuës d'alondre, pour joindre dans celles des jumelles: les

Digitized by Google

premieres se posent à quinze pouces du bas des jumelles ; on en doit mettre trois à la hauteur de ce qui est dans terre, les dernieres doivent être au niveau du dessus du faux chantier. 2, 507

rayonner (diviser en rayons).

On *rayonne* les planches (du jardin) en les traçant avec le bout d'un bâton. 2, 80

rideau (le Dict. Gén. ne le connaît que comme t. milit.).

Les *rideaux*, ou langues de terre escarpées en pente qui se trouvent si souvent entre deux pieces voisines, appartiennent ordinairement à celui qui a le dessous du rideau : celui qui a le terrain d'au-dessus n'a du rideau que ce qu'on appelle les jambes pendantes. 1, 868

rider.

rider, c'est quand le chien suit la voye d'une bête sans crier. 2, 782

roi [= reine (des abeilles)].

le *roi* des abeilles. 1, 373

rouler.

les bois *roulez*, c'est-à-dire, battus de vent, surtout pendant que la seve dure, ont les cernes séparez qui ne font pas corps avec tout l'arbre, ils se rabougrissent et en sont jamais bons à mettre en œuvre. 1, 776

scrupule (= petite quantité, ou terme d'antiq. rom. ?)

prenez des baies de laurier, de genièvre et racine de zedoaire, de chacun deux onces ; autant de galanga ... et un *scrupule* de safran. 1, 189

Digitized by Google

têtard.

Nous avons en France deux sortes de lin, le lin *têtard* et le grand lin. Le lin têtard est plus bas, fort branchu, garni de beaucoup de têtes. 1, 666

tiercer.

Les mortiers doivent être *tiercez*, c'est-à-dire, que sur deux broüétées de sable mâle de riviere, on doit y mettre une broüétée de chaux éteinte de deux jours dans un bassin. 1, 34

torche.

En vieillissant il (= le pin) se pourrit et se convertit en *torches*. C'est ainsi qu'on appelle la graisse ou resine, dont on fait la poix navale. 1, 823

trempe.

On fait encore une autre boisson pour les valets, qu'on appelle *trempe*, piquette ou boisson; ce n'est autre chose que de l'eau passée sur du marc qu'on a versé dans un tonneau. 1, 90

trépigner, v. a.

le jardinier les *trépigne* (les = les lits de la couche). 2, 81

usance.

(voir essence).

vanne.

vannes, grandes plumes des aîles des oiseaux de proye. 2, 783

Digitized by Google

vermine.

Il y a une herbe appellée en latin peristereon et en français *vermine*. 1, 137

vitre.

Les marques d'un bon œil, c'est d'avoir la *vître* très-claire et transparente. 1, 157

3. — MOTS QUE LE DICT. GÉN. N'A PAS ADMIS

aissis (= bardeau). 1, 37

amoise (comp. Dict. Gén. *moise*).

un *coyar*, dans lequel réside toute la force ou la résistance du pressoir : ce coyar doit être en renfort avec clefs et *amoises* sous les têtes des jumelles. 2, 505

Les *amoises* qui doivent embrasser le haut des jumelles deux pouces plus haut que le dessous du *coyar*, un pied de large sur cinq pouces d'épais. 2, 508

anatron.

L'écume du verre, qui surnage dans les creusets où la matière est en fusion, s'appelle *anatron* ; et elle est bonne pour les pigeons et pour l'engrais des brebis : elle approche du sel marin. 1, 931

ancœur.

Avant-cœur, *anti-cœur*, et par corruption *ancœur* ; c'est une tumeur qui se forme à la poitrine vis-à-vis du cœur ; elle paroît en dehors. 1, 189

antenet.

Les laboureurs appellent *antenet* celui (= agneau) qui n'en a que deux (des ans). 1, 325

Digitized by Google

anti-cœur.

Voir *ancœur*.

appieds m. pl.

Garnir les *appieds* (du colombier) de pains de farine de sarasin... 1, 136

arbrot [= arbret (voir la description détaillée)]. 2, 837

armant (= remède contre la crampe des chevaux).

un *armant* composé d'une demie-livre d'huile rosat, d'une mie de pain rassis, de muscade, d'orviétan et de canelle, une demie-once de chacun, mettez le tout en poudre et le lui faites prendre avec un peu de vinaigre. 1, 200; 1, 244

assabler (= couvrir de sable).

Quand le pré est une fois *assablé*, si cela arrive, il n'y a point d'autre remède que d'attendre que le hâle ait séché l'eau et les terres d'apport, on les gratte alors avec des rateaux à dents de fer, afin que l'herbe y revienne plutôt. 1, 720

attenter.

du milieu de cette fleur (du safran) sortent trois filamens rougeâtres accompagnez de petites languettes d'or; et ces filamens qu'on appelle *attentes* ou fléches, sont proprement le safran. 1, 676

attombisseur

Attombisseurs, se dit des oiseaux qui attaquent le héron dans son vol. 2, 773

Digitized by Google

attrempé.

attrempé, se dit d'un oiseau ni gras ni maigre. 2, 773

avant-cœur.

(Voir *ancœur*).

bannier (= sujet au ban du moulin etc.).

quand son moulin ne va pas... le seigneur du ban ne peut pas non plus pour lors empêcher ses *banniers* d'avoir chez eux des moulins à bras. 1, 940

bédoré (= espèce de pigeon).

les *bédorez* ont le bec et les pattes jaunes comme de l'or. 1, 140

blanchirie (= blanchiment de la cire; endroit où il se fait).

façons des *blanchiries* de cire. 1, 441

Voici comme on fait ces différens ouvrages dans les *blanchiries*. 1, 442

blatrer.

Les blatiers. . ont des secrets pour le faire renfler (= le blé), le rendre frais et lui donner du poids, de la couleur et de la main, et c'est ce qu'ils appellent *blatrer*. 1, 641

bombe (adj).

Le gros bois tortu... ou pour parler dans les termes de l'art, le bois *bombe* ou *bouge* s'employera en courbes. 1, 889

bouge (adj.).

Voir *bombe*.

Digitized by Google

bourdaigne.

le mauvais qu'on appelle pastel bâtard, pastel-bourg ou *bourdaigne.* 1, 687

bourre (= bogue de châtaigne).

Les châtaignes... sont enfermées dans une même *bourre* qui est fort piquante. 1, 829

butireux.

les parties *butireuses* du lait font la créme et le beurre. 1, 314

cardelle.

des laituës sauvages qu'on appelle *cardelles.* 1, 825

cerre.

Il y a une espèce de chêne qu'on appelle *cerre,* cerrus... 1, 826

chaland (adj.).

Je ne parlerai pas du pain de gonesse, ni du pain *chaland* ou de Corbeil, parce qu'ils ne sont d'usage qu'à Paris. 1, 80

champartier = champarteur. 1, 943

chasiere.

les fromages... on les met dans des *chasieres* ; c'est-à-dire, dans les cages d'ozier faites exprès pour cela... 1, 321

chassoire.

chassoire, baguette des autoursiers. 2, 774

Digitized by Google

chicotin (= espèce d'arbre fruitier).

les bonnes plantes pour les mouches, sont le thin, l'origan...; l'amandier, le pêcher, le *chicotin*, le prunier. 1, 414

cluse.

cluse et *cluser*, se dit du cri avec lequel le fauconnier parle à ses chiens, lorsque l'oiseau lui a remis la perdrix. 2, 775

cluser (voir *cluse*).

cœuret.

Le *cœuret* est une espece de bigarreau plus tendre, fait en cœur et d'un goût relevé. 1, 808

cognier.

Il y a trois sortes de cognassier... L'un s'appelle *cognier*, et c'est le pommier de son espece... quelques-uns appellent cet arbre cognassier sauvage. 1, 801

compoter (v. a.).

La terre à tuiles... Il faut la tirer de longue main, afin que la gelée la *compote*. 1, 45

corbin [adj. (os corbin = certain os du cerf)].

on détache le cymier..., en élargissant sur les cuisses jusqu'aux jointures, laissant l'*os corbin* tout franc... 2, 674

coris.

La *coris* est encore une espece de vesce qui vient en toute terre sans culture... 1, 648

coyar (voir *amoise*).

Digitized by Google

décompoter.

de ne point déranger le nombre et l'ordre des soles ou terres sujettes à repos; de ne les point dessaisonner ou *décompoter*, c'est-à-dire, de ne les point outrer en leur faisant porter des grains forts deux années de suite, ce qui les épuise. 1, 524

délire.

Elire, ou comme on dit, *délire* les oziers, c'est les trier. 1, 846

dour.

les buches y [= à Paris] doivent avoir trois pieds et demi de longueur, et un *dour* de tour, c'est-à-dire, dix-sept à dix-huit pouces de grosseur. 1, 894

échalader (= mettre des échalas aux ceps de vignes).

on acheve de tailler et d'*échalader* les vignes. 1, 569

égalé (= qui a des égalures).

égalé et égalures, se dit de l'oiseau qui est moucheté. 2, 776

élisse (*ligne élisse* = partie du pressoir).

le tareau ou l'extrémité de la *ligne élisse*. 2, 506, 508

enchaulage.

L'*enchaulage* se faisait anciennement, et il se fait encore en bien des provinces, en répandant simplement de la chaux, et ensuite de l'eau claire par dessus le bled... 1, 615

enchausser (= chauler).

enchausser le bled de semence 1, 615

Digitized by Google

enfondrier (= effondrement).

pour qu'il n'y ait ni *enfondrier*, ni debordemens. 1, 97

enrue.

il ne paroît aucun sillon ni aucune *enrue* (sillon fort large et composé de plusieurs raies de terres élevez par la charüe). 1, 601

érené.

La musaraigne est une petite bête dont la morsure est venimeuse ; lorsqu'un bœuf a été mordu, il devient *érené* ; la playe s'enfle et devient mortelle, si on n'y remédie promptement. 1, 307

faonnaison.

Tout le temps du mois de may jusqu'à la mi-juin est aussi appelé le tems de *faonaison*, parce qu'alors les bêtes sauvages font leurs petits. 1, 773

flancart (= partie du corps du cerf). 2, 674

flâtreuse (= flâtrure).

car quand on le [= le loup] courre, et que lors il se repose et se met sur le ventre, ce lieu s'appelle *flâtreuse*. 2, 687

foulx (= partie du corps du cerf). 2, 674

froc.

Les *frocs* sont les places, carrefours, ruës et autres lieux incultes, communs et publics à tout le village. 1, 865

Digitized by Google

fumereau.

charrier le fumier sur les terres... on l'y décharge de distance en distance par petits tas qu'on appelle *fumereaux*. 1, 583

gerbière.

Il faut des charettes de différentes grandeurs... ; il en faut de grandes pour les gerbes, le foin, le chanvre et le lin, on les appelle charettes ridelées ou *gerbieres*. 1, 573

gingeole.

les jujubes se nomment aussi *gingeoles*. 1, 813

gingeolier.

Du jujubier ou *gingeolier*. 1, 813

grouette (adj. f.).

La terre mêlée d'un assez grand nombre de petites pierres s'appelle terre *groüette*. 1, 514

grouetteux.

un fond chaud et *groüetteux*. 2, 155

hêtraie (= lieu planté de hêtres).

hêtraie ou *hêtrillet*. 1, 796

hêtrillet (voir *hêtraie*).

heudri.

De l'ozier *heudry*; c'est-à-dire, gâté et à demi pourri pour avoir été froissé ou trop pressé. 1, 847

îlotte (voir *miterne*).

Digitized by Google

jardereau (= espèce de mauvaise herbe, qui vient dans les champs de blé). 1, 622

jarderie (voir *jardereau*).

jouement (= jeu d'une vis).

à la vis un pivot pour son *jouement*. 2, 506

lacadière.

Il y a même deux sortes d'avelines, les *lacadières* et les communes: les *lacadières* sont grosses et fort lisses. 1, 831

larris.

Les *savarts* sont des terres sabloneuses ; et les *larris*, des côteaux ou autres terrains ingrats et brutes, qu'on connoît mieux aujourd'hui sous le nom de landes, quand l'étendue en est un peu considérable. 1, 865

léniment.

prenez de la fiente de pigeon ou de brebis ; faites un *léniment* avec du vinaigre et en frotter le mal 1, 187

lente (= maladie des bêtes à corne).

Sur la maladie qu'on nomme *lente*, qui est une espece de flux-de-sang. 1, 310

libe.

on dit *libes* ou libage. 1, 29

mancorne.

La *mancorne* ou *moncorne* est un autre mélange de pois et de vesce. 1, 650

Digitized by Google

mangis.

Le sanglier fait beaucoup plus de pays en faisant la nuit, que la laye, à moins qu'on ne trouve son *mangis* proche sa demeure. 2, 681

marle.

Nous la (= la chaus) faisons ordinairement de certaines pierres blanchâtres et dures, qui se trouvent dans la plûpart des montagnes et coteaux... ils appellent ces pierres en bien des endroits du *marle* pour le distinguer de la marne... 1, 43

marnon.

On fait porter et ranger la marne sur les sillons en tas qu'on appelle *marnons*. 1, 591

marouchin.

le petit pastel est celui de la quatriéme ou cinquiéme récolte; et quand on en fait davantage, le pastel de la derniere récolte s'appelle *marouchin*. 1, 687

matis (= ver blanc du hanneton). 2, 270

mayenne.

mayenne ou pomme d'amour. 2, 49

miellée.

la *miellée* est un météore ou espéce de rosée gluante qui tombe du ciel sur la fin de l'été un peu devant et pendant la canicule, et qui s'arrête sur les fleurs et sur les feuilles... 1, 380

miterne.

Il se trouve quelquefois dans les étangs des grosses

Digitized by Google

mottes de terre, des isles, *islottes* et autres atterrissements, qu'on comprend sous le nom de *miternes*, et qui y font beaucoup de tort. 2, 581

moisette.

ils doivent être liez avec des *amoises* (voir ce mot), *moisettes* et clefs. 2, 506

molle (= fagot de brins d'osier). 1, 847

mollette.

On appelle épi ou *mollette*, un petit toupet de poil frisé entrelassé ou hérissé qui imite l'épi de bled. 1, 158

morfondement.

morfondement ou morfondure. 1, 234

moute (= droit de faire moudre).

le droit de *moute*. 1, 939

mumie (= ?)

Secret pour la pêche de la truite. Prenez la grosseur d'une noisette de *mumie*, pilez-la grossièrement... 2, 608

naveau (= navet).

Les grosses raves et les *naveaux*. 1, 277

nonet.

Les pigeons *nonets* sont petits. 1, 140

oesype.

en lavant les laines, sur-tout celles de dessous la

Digitized by Google

gorge et d'entre les cuisses, il faut avoir soin d'en recueillir la graisse en suin qui nage sur l'eau. Cette graisse s'appelle *oesype*, *si*, *serin*, ou *soin*. 1, 479

oriner.

elles ne sont plus bonnes pour *oriner*, c'est-à-dire, pour engendrer (en parlant des abeilles). 1, 383

panesse (= paonne). 1, 145

panis (espèce de millet). 1, 608

pantois (= essoufflement du faucon). 2, 762

pantoiser.

Ce mal... fait que les oiseaux *pantoisent*. 2, 762

parager.

On appelle *très-fonciers* ou *paragers*, ceux qui ont des bois sujets à ces sortes de droits (droit de grurie, de grairie, de tiers et danger). 1, 882

patoureau (= partie du pressoir).

ces contrevents sont posez sur des *patoureaux*. 2, 505

patrouille.

la *patroüille*, ou l'écouvillon. 1, 86

paumé (en parlant du cerf).

On appelle... tête *paumée*, celle dont les épois font au haut de la perche la figure d'une main ouverte. 2, 665

paumille.

paumille, espèce de boëte sur laquelle on met l'oiseau pour émeutir. 2, 780

Digitized by Google

pelair.

les peauciers ne font que peler avec le rouleau de bois appelez *pelair* les peaux de brebis et de moutons qu'ils ont passé en mégie. 1, 484

pétreau.

Bien des jardiniers plantent des pépinières de *pétreaux* : ce sont des poiriers et pommiers sauvages qu'ils vont chercher dans les bois. 2, 151

On éleve des pruniers, de noyaux, de boutures, de *petreaux* ou rejettons et de sauvageons. 1, 809

peuil.

On appelle bois en *peüil*, un bois nouvellement coupé, qui n'a pas encore trois ans. 1, 765

pigache.

Pigache, c'est quand on voit au pied du sanglier qu'il a une pince à la trace plus longue que l'autre. 2, 781

piqueron (= aiguillon de l'abeille). 1, 427.

plain.

C'est un ancien proverbe que le bois acquiert le *plain*, c'est-à-dire, la terre d'à-côté. . . 1, 778

ploutrer.

Quand les avoines sont levées.... on les *ploutre* avec un cylindre ou gros rouleau de bois qu'un cheval traîne sur toute la piece d'avoine, pour casser les mottes et refouler le plant. 1, 646

Digitized by Google

ployon (espèce d'osier).

les gerbes d'ozier et de *ployon*. 1, 847

plumar (partie du pressoir).

un arbre-tour auprès, qui doit joüer dans les *plumars* de bois bien arrêtez. 2, 510

potille.

il faut mettre d'espace en espace des batardeaux, des écluses, des *ventaires* ou portes-en-coulisse, placées entre deux *potilles* et qu'on abaisse pour barrer le cours de l'eau et la faire monter et le répandre sur tout le pré. 1, 716

poulangis.

leur laine est un revenu annuel,... soit qu'on la fasse employer en couvertures, bas, draps ou étoffes grossieres, comme *poulangis* et tirtaine, dont les domestiques et païsans s'habillent. 1, 325

poulinement (= action de pouliner). 1, 255

poupiette (espèce de mets, dont la recette est indiquée). 2, 897

pouzzol (voir *pouzzolane* au Dict. Gén.).

du *pouzzol* qui est un sable particulier au terroir de Pouzzol en Italie, qui s'endurcit même dans l'eau et pénetre et blanchit les cailloux. 1, 34

rabette.

Il y a même plusieurs sortes de navettes... La plus grosse et la plus noire est ce qu'on appelle la *rabette* ; et c'est principalement celle-là qu'on séme en plains champs pour en faire de l'huile. 1, 670

Digitized by Google

racannette (= espèce de canard ?).

La loutre... ne laisse pas de manger aussi des canards, sarcelles, morelles, *racannettes* et autres. 2, 583

racineau.

Pour étayer un bâtiment, on se sert de plusieurs pieces de bois : premierement on en couche deux contre terre qui se nomment *racineaux* ou couches. 1, 49

rassoupir.

les plus cuits (des pains) se *rassoupissent* avec le temps. 1, 87

rehacher.

L'enduit des vieilles murailles qu'il faut *rehacher*. 1, 65

réhumecter.

Quand il (= le pain) est bien cuit, on le tire du four, et on le pose sur la partie la plus cuite, afin qu'il se *réhumecte* en se refroidissant. 1, 86

resure.

La *resure* ou œufs de maquereaux, de harangs, de moruës et autres poissons. 2, 624

ribotté.

on les nourrit de lait *ribotté*, c'est-à-dire du lait qui reste après que le beurre est fait, ce qu'on appelle le battis en bien des endroits. 1, 274

ridelé.

(Voir *gerbière*).

Digitized by Google

roche (espèce de poisson). 2, 587

roussaille.

(Il est question du vivier). Il est vrai qu'après un assec on ne peut presque pas espérer de *roussaille*, à moins d'y en jetter. 2, 580

ruchoir.

Ruchoirs sont de certains crochets de bois qui sont sur une branche, dont les villageoises se servent en France à pendre leurs pots à lait, pour les faire secher. 2, 242

safranière (= champ de safran).

On donne ordinairement trois labours par an à la *saffranière*. 1, 677

saligot.

Il y a aussi une châtaigne d'eau, qu'on appelle autrement *macre* ou *saligot*. 1, 829

saumurage.

Le *saumurage* est un mur de moëllon ou de cailloux, qui n'est élevé hors de terre que d'environ trois pieds, et sur lequel on pose la charpente qui acheve le mur, quand tous les pans en sont lattez, chargez, enduits et couverts. 1, 51

savart (voir *larris*).

savinier (= juniperus sabina).

Arbres toujours verds. Ce sont les yeuses... l'if, le *savinier*, le genevrier. 1, 793

Digitized by Google

semonée.

Le *semonée* est un fromage persillé blanc et gras. 1, 319

serin (voir *æsype*).

serpiller.

Quelquefois on ne fait que *serpiller* une palissade languissante : c'est-à-dire qu'on la ravale à quatre ou cinq pieds de haut. 2, 369

si (voir *æsype*).

soin (voir *oesype*).

souer.

faire *soüer* les truies... La bonne saison de la faire *soüer*, c'est-à-dire, de lui donner le mâle... 1, 364

souil.

Quand le sanglier s'est mis le ventre dans la bourbe, on juge de sa longueur et de sa largeur par celle de son *soüil* ; et on connoît sa grandeur aux entrées des forts aux feüilles et aux herbes où le soüil touche. 2, 681

surplue

Surneigées, sont les voyes des bêtes où la neige a tombé : de même que les *surpleuës* sont celles où il a plû. 2, 782

surpoint.

le *surpoint* est la raclure que les corroyeurs tirent de leurs cuirs imbibez de suif quand ils leur donnent la derniere préparation. 1, 196

Digitized by Google

taisson (partie du pressoir à vin).

le vuide du terrain entre les *taissons* et les racines (et passim). 2, 505

tareau (partie du pressoir à vin).

le *tareau*, ou l'extrémité de la ligne élisse, doit être doux, de trois pouces et demi, et doit former un angle quarré. 2, 506

tayon.

A la campagne, on appelle fort communément les balivaux de l'âge du bois, etalons, parce qu'ils repeuplent les ventes ; ceux de deux coupes, qui est le second âge, pérots ; et ceux de trois coupes ou du troisième âge et au delà, *tayons* : comme qui diroit fils, pere et ayeul. 1, 775

terrain adj.

Le sable *terrain* passe pour le meilleur, quand il n'y a point de terre mêlée. 1, 41

terroter.

Il faut porter du terreau sur chaque planche qui aura été semée ; pour les *terroter* de l'épaisseur d'un bon pouce. 2, 80

têtar (pour *têtard* ?).

des *têtars* qui sont comme des chevilles à grosse tête qui traversent le soüillar. 2, 505

tillet (= lieu planté de tilleuls).

ormaie, *tillets*, sapiniere... 1, 796

Digitized by Google

tirefiens (= fourche à fumier).

ôter le sable des prez engravez, les grater avec des fourches et *tirefiens*. 1, 97

touraille.

La *touraille* est un petit bâtiment bien couvert, dans lequel est suspenduë à la portée d'un grand homme une grille de bois dont les barreaux ne sont espacez que de la largeur d'un doigt... On étend son houblon sur cette grille... 1, 680

tourailler (= faire sécher le houblon dans la *touraille*). 1, 681

transtravat (voir *travat* ; est-ce une faute pour *trastavat*?)

travat.

Le *travat* se dit d'un cheval qui a deux balzanes du même côté ; et *transtravat* ou *travestas*, c'est quand les balzanes sont aux deux pieds qui se regardent en croix Saint-André. Les travats et les *trastavats* sont peu sûrs, et sujets aux chûtes. 1, 158

travestas (voir travat).

turlotte.

à la ligne volante, autrement dite à la *turlotte*. 2, 595

ventaire.

des *ventaires* ou portes-en-coulisse. 1, 716

verdage.

on les (= les herbes) nomme assez communément *verdages*, quand on les coupe en verd. 1, 651

Digitized by Google

vesceron.

Il y a aussi une vesce sauvage qu'on appelle *vesceron*. 1, 648

visigon (espèce de défaut du cheval).

S'ils (= les chevaus) sont atteints des capelets ou des *visigons* ; c'est un défaut considérable. 1, 155

W. v. WARTBURG.

Digitized by Google

MÉLANGES

LE GENRE DE *GENS* ET DE *PERSONNE*

Le sens propre du singulier *gent* est nation, race, d'où groupe de personnes. On a dit : « mauvaise gent l'*a* fait » ; puis, comme un collectif, quand on pense à la pluralité des objets du groupe, comporte l'accord au pluriel (cf. : « un certain nombre *ont* accepté »), on a dit aussi : « mauvaise gent l'*ont* fait ». Enfin, pour exprimer la même idée, le collectif lui-même a été mis au pluriel, perdant sa valeur de collectif pour ne plus exprimer que les objets eus-mêmes dans leur pluralité indéterminée : « mauvaises gens l'ont fait ». Dès lors le pluriel *gens* est devenu sinonime de *personnes*, car *mauvaises gens l'ont fait* = « de mauvaises personnes l'ont fait ».

Ces différentes façons de parler, en sortant l'une de l'autre, ne se sont pas exclues. On trouve simultanément le collectif singulier avec l'accord au singulier et avec l'accord au pluriel, et la forme plurielle *gens* qui devait prévaloir. La Fontaine emploie le collectif singulier *la gent*, « la gent trotte-menu, etc. », qui se maintient encore comme expression arcaïque.

La pluralité « indéterminée » qu'exprime le pluriel *gens* est un reste de la valeur indéterminée du collectif singulier ; c'est ce qui distingue ce pluriel du pluriel de *personne*. On dit « trois personnes » ; on ne dirait pas « trois gens » ; notons cependant qu'on l'a dit, mais cette assimilation complète avec *personnes* n'a pas prévalu.

Sous l'influence de l'idée d'*hommes* exprimée par le mot *gens*, ce pluriel est devenu du masculin, sauf dans les locutions consacrées où l'adjectif précède immédiatement le substantif.

Digitized by Google

Encore faut-il que cet adjectif n'ait pas la même forme au féminin qu'au masculin, sans quoi l'idée masculine prévaut. Nous sentons encore le féminin dans « les vieilles gens », tout en englobant hommes et femmes dans l'expression, nous ne le sentons plus dans « les honnêtes gens ». L'idée masculine a si fortement imprégné la signification du mot *gens*, que, même lorsqu'il est précédé arcaïquement d'un adjectif à forme féminine, nous ne sommes pas choqués que le prédicat soit au masculin :

> « Plus *telles* gens sont *pleins*, moins *ils* sont importuns »
> (La Fontaine, XII, 13.)

On peut dire que le pluriel *gens* (sauf, bien entendu, dans la locution savante *le droit des gens*, au sens latin de « nations ») est essentiellement du masculin, tout en désignant aussi bien des femmes que des hommes, sous les réserves suivantes : 1° les adjectifs dont on peut encore le faire précéder ont gardé à cette place la forme féminine ; mais c'est là un arcaïsme et non plus un exemple normal ; 2° « vieilles gens », comme « honnêtes gens, bonnes gens, etc. » se dit indistinctement des hommes et des femmes ; mais le succès de la locution « jeune fille » a eu comme conséquence de restreindre de plus en plus l'emploi de la locution « jeunes gens » à la désignation des jeunes hommes.

Le mot *personne* est aujourd'hui exclusivement du féminin (sauf quand on l'emploie comme nom indéfini dans les propositions négatives ou dubitatives), et les adjectifs qui l'accompagnent se mettent toujours au féminin, qu'ils le suivent ou qu'ils le précèdent.

Ce mot ressemble au mot *gens* en ce qu'il s'applique indistinctement aus hommes et aus femmes. Toutefois, avec certains adjectifs, on ne l'emploie qu'en parlant de femmes : « une jeune personne, une belle personne ». Mais il n'en a pas toujours été ainsi ; Racine, parlant d'un jeune homme, écrit : « Quel plus grand avantage peut arriver à *une jeune personne*, que d'être *aimée* » (G. E., V, 463) ; on lit dans Amyot : « Les semences de vertu naissante en *une jeune personne* », entendez « en un

Digitized by Google

jeune homme ». Juvénal des Ursins dit que Jacques Artevelde était « une belle personne ».

Au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle le prédicat de *personne* (comme celui de *gens*, même précédé d'un adjectif au féminin) se mettait au masculin :

RABELAIS : « La langue grecque, sans laquelle c'est honte *qu'une personne* se die *sçavant*. »

AMBROISE PARÉ : « Peu de *personnes* sont *morts* ».

LA FONTAINE, G. E., VIII, 179 : « A cause des *personnes*..... qui étaient *parfumés eux-mêmes*. »

MOLIÈRE, *Don Juan*, I, 2 : « Jamais je n'ai vu deux personnes être si *contents l'un de l'autre*. »

LA ROCHEFOUCAULD, G. E., II,-171 : « Jamais des *personnes* de cette importance n'ont été *conduits* en prison. »

BOILEAU, *Traité du Sublime*, XXXI : « Quelle apparence que tant de *personnes* soient *ensevelis*[1]. »

Le pronom relatif et le pronom personnel se rapportant au mot *personne* se mettaient aussi au masculin :

AMBROISE PARÉ : « Faire sucer la plaie par quelque *personne*, *lequel* ne sera à jeun. »

MALHERBE, G. E., II, 3 : « Lasser *une personne* à *le* remettre d'un jour à l'autre. »

MOLIÈRE, G. E., III, 364 : « La personne intéressée, qui prend toutes les mesures qu'*il* peut. »

RACINE, *Thébaïde*, Préf. : « Quelques vers tombèrent entre les mains de quelques *personnes* d'esprit. *Ils* m'excitèrent à faire une tragédie. »

LA BRUYÈRE, *Les femmes* : « Une femme infidèle, si elle est connue pour telle de *la personne intéressée*, n'est qu'infidèle ; s'*il* la croit fidèle, elle est perfide. »

1. Berriat Saint-Prix corrige sans le dire : « ensevel*ies* ». Page 62 de son tome III, il imprime, dans les *Héros de Romans* : « que des *personnes* du mérite de Brutus et de Lucrèce en soient *venus* », mais il remarque que beaucoup d'éditeurs, avec raison, dit-il, ont mis *venues*, et il dit lui-même à tort que les éditions antérieures à 1788 ont mis *venus* « parce qu'on le faisait rapporter à Brutus ».

Digitized by Google

Bossuet, *Panégyrique de S^t Bernard* : « Les *personnes* de condition... se persuadent qu'il n'y a rien à quoi *ils* puissent prétendre. »

Voir d'autres exemples dans Littré [1], au mot *Personne*, 6°. Voir aussi, notamment pour les controverses des grammairiens du XVII^e siècle au sujet de ce mot, l'article *Personne* du *Lexique de la langue de Molière* par Livet.

L. Clédat.

QUESTIONS DE FONÉTIQUE

Jam > *ja*. — La double exception qu'offre le mot *ja* (suppression de *m* final de monosillabe, contrairement à *mon*, *mien*, *rien*, et inaction de la palatale initiale) semble pouvoir s'expliquer simplement par la généralisation de la forme normale du mot dans la locution *jam-magis* : inaction régulière de la palatale sur la voyelle entravée par les deus *m*, et réduction non moins régulière des deus *m* à un seul. — M. Bourciez, à qui j'ai soumis la question, remarque que *m* final paraît ne se conserver régulièrement que dans les monosillabes *toniques* (malgré l'exception de **mum* = *mon*), et il conclut : « Votre hypothèse, en somme, n'est pas impossible, je ne la crois pas nécessaire ».

-aco donnant *-ai*. — L'opposition entre les noms de lieu en *-ai* correspondant au suffixe d'origine celtique *-aco*, et les mots tels que « fou » de *fago*, « feu, jeu et lieu », de *foco*, *joco*, *loco*, etc., ne peut-elle pas s'expliquer par une prononciation populaire en *-ac*, sous l'influence des adverbes de lieu *illac*, *eccehac* ? Les noms de lieu en *-ai* seraient semblables aus anciennes formes *lai* et *çai* dont il reste trace dans *léans* et *céans* ; cf. *fai*, de *fac*.

L. C.

1. C'est à l'historique de Littré que nous avons emprunté nos exemples du XVI^e siècle.

Digitized by Google

CONTES RENDUS

W. Meyer-Lübke. — *Romanisches etymologisches Wœrterbuch*, derniers fascicules (13-14)[1].

Les deus derniers fascicules du dictionnaire étimologique roman de M. Meyer-Lübke ont paru il y a quelques mois. Voici donc terminée cette œuvre magistrale, dont la publication en librairie, commencée en 1911, a demandé à peine dis ans. Ce sera désormais le *vade-mecum* indispensable à tous les romanistes. Souhaitons seulement qu'une deusième édition voie bientôt le jour pour rectifier les coquilles et les menues erreurs de détail qui ont échappé à l'auteur, comme pour combler les quelques lacunes signalées par les critiques.

Ces deus derniers fascicules terminent l'index des noms romans. A la suite figurent les index des mots: 2° arabes, hébreus, perses, turcs; 3° noms propres; 4° mots gaulois; 5° germaniques; 6° grecs; 7° ibères et basques; 8° onomatopées; 9° divers (slaves, albanais, etc.). Enfin un petit index allemand-roman donne une liste des mots les plus caractéristiques qui constituent le fonds élémentaire du langage. J'imagine que cette liste devait constituer la base du glossaire primitif roman, dont l'auteur devait nous retracer la formation, et qu'il s'excuse, dans un avertissement terminal, de n'avoir pu, faute de tens, incorporer à l'ouvrage. Espérons que ce travail, sintèse historique du plus haut intérêt, fera l'objet d'une prochaine publication.

1. Cf. *Revue de Philologie française*, 1912, p. 71-76; 1913, pp. 139-142; 1914, pp. 152-156; 1920, p. 85-88.

Digitized by Google

Signalons, pour terminer, quelques lacunes qu'on découvre en consultant l'index des mots romans, et que j'ajoute aus omissions signalées dans mon précédent conte rendu. J'ai relevé cette fois des mots dialectaus caractéristiques, dont quelques-uns, *aven* (ouverture de caverne, dans les Causses), *luge*, *mélèze*, ont passé en français, tout au moins dans le français contemporain, *sialet* (même sens qu'*aven* ; en Vercors), est moins connu ; *drai* (crible) est attesté dès le moyen âge en provençal ; *trocher*, *troquer*, *charabia*, *voyou* sont aussi absents. Ce sont là, pour la plupart (sauf les deus derniers), des racines obscures très anciennes, peut-être préceltiques, mais dont le radical, précédé de l'astérisque de rigueur, mérite de figurer dans un dictionnaire étimologique roman.

Savate manque à l'index, mais figure au nº 2448 (origine turco-persane) ; par contre, je n'ai pu retrouver *sabot* ni à l'index, ni dans le texte. Sans vouloir préjuger de l'identité de racine entre *sabot* et *savate*, je verse au dossier quelques noms de lieus italiens, qui d'ailleurs, je le crains, n'éclairent guère la question : *Bec de Zabot* (pic de la vallée d'Aoste, entre la Valgrisanche et la vallée du Rhêmes) ; *Zavattarello*, village de l'Apennin de Plaisance, près des sources du Tidou ; la *Ciabotta*, groupe de maisons à l'est du col Lacroix, au-dessus des vallées vaudoises (cette dernière forme pourrait être une altération de CAPANNA).

Albert DAUZAT.

L. SAINÉAN. — *Le langage parisien au XIXe siècle* (gr. in-8º, XVI-590 p., Paris, de Boccard, 1920).

M. Sainéan a traité un sujet très vaste, trop vaste même puisqu'il embrasse ou cherche à embrasser tous les langages de métiers. Œuvre immense et sintèse prématurée, presque toutes les parties de ce domaine, comme le reconnaît l'auteur, étant encore à défricher. La mise au point de ces matériaus multiples et leur groupement dans un travail d'ensemble demanderait toute une vie de recherches et dépasse singulièrement le cadre d'un volume qui, à trop s'étendre, risque d'être souvent superficiel et de donner prise à maintes critiques.

Digitized by Google

N'empêche que l'auteur a fourni un gros effort qui n'est pas perdu. C'est un esprit curieux, entousiaste de son sujet. Ses vues d'ensemble sur l'évolution des langages spéciaus et du parler populaire sont généralement très justes; dans le détail, il présente plus d'un aperçu neuf et exact; il donne nombre d'étimologies heureuses ou séduisantes, à côté d'autres plus discutables ou franchement erronées. Toute la partie bibliografique est très soignée et rendra de grands services aux chercheurs. Même éloge pour les index.

Voici quelques étimologies intéressantes: *dégotter*, terme de jeu, à l'origine « sortir la balle du *got* » (trou, en Anjou); — *foulard*, considéré comme une altération du provençal *foulat* (cad. étoffe foulée ; pour la forme, cf. *brocart*, de *brocat*) ; — *gamin*, tiré du berrichon *gamer*, dérober[1]. Le *Dictionnaire Général* propose dubitativement l'allemand *gemein*, hipotèse acceptée par M. Meyer-Lübke ; la suggestion de M. S. remet la question en chantier ; — *gosse*, altération et doublet de *gonse*, est vraisemblable ; — *gnaf*, cordonnier, pour *gnafre*, du lyonnais *Gnafron*, glouton, me paraît judicieus (dans le peuple parisien, les cordonniers ont une réputation d'amateurs de ripailles) ; — *voyou*, dérivé de voie (cad. coureur), avec un suffixe de l'Ouest (ou = eur) est très juste : voilà un cas où la fonétique a bien guidé M. S. On trouverait beaucoup d'autres exemples.

Pour *piger*, je me rallie partiellement, après réflexion, à la tèse de M. S., en ce sens que je crois qu'il s'agit bien du berrichon *pige*. Mais Jaubert a deus *pige* : l'un masculin, qui est piège, l'autre, féminin, plus énigmatique, signifiant mesure de longueur. Ce dernier est évidemment le même mot que la *pige* des tipografes. Non moins vraisemblablement que *piger*, attraper, prendre, représente *piéger* : la contraction de *ie* en *i* étant surtout une forme de l'Est. Reste à savoir si les deus mots n'en

1. Au point de vue du sens, je puis préciser, d'après une anecdote personnelle, qu'en 1882 *gamin* avait dans la région bourbonnaise et auvergnate un sens péjoratif assez accusé, qu'il ne revêtait nullement, à la même époque, dans les Vosges.

Digitized by Google

forment pas un seul et si *la pige* ne serait pas un substantif verbal de *piéger* > *piger*. C'est à voir. En tous cas, *pige*, année, dans l'argot des malfaiteurs, s'explique au moins aussi bien par « année de prison » (que l'on *pige*) que par « mesure de longueur ».

Le point faible de M. S., c'est sa connaissance insuffisante du langage parisien vivant et des patois. Beaucoup de linguistes répugnent à l'enquête directe, qui contrarie leurs habitudes de travail ; mais aucun ne manifeste à cet égard un dédain aussi sistématique. Pour l'auteur, seuls les documents imprimés ont de la valeur ; le reste n'existe pas. Vivant à Paris, il n'éprouve pas la curiosité élémentaire de faire des enquêtes personnelles dans les milieus dont il étudie le langage et d'utiliser le résultat de ses observations, de ses notes. Il étudie le parisien du XIX^e^ siècle, voire du XX^e^, par des recherches de bibliotèque comme l'argot du XV^e^ siècle. Il s'expose ainsi à des méprises et à des ignorances répétées, par exemple lorsqu'il enregistre comme douteus un mot aussi vivant que *tromboler*, dont il lui était facile de vérifier l'existence auprès de son concierge, de son facteur ou du boulanger du coin[1]. L'affirmation que l'argot des coulisses est « insuffisamment connu » prête à sourire : il ne tenait qu'à M. S. de mieus le connaître, en interrogeant un certain nombre de comédiens, qui sont gens particulièrement accueillants ; ce langage est si peu mistérieus qu'il n'a pas de secrets pour la nombreuse catégorie de Parisiens connus sous le nom de boulevardiers.

Quant aus patois, M. S. n'est pas dialectologue et n'a pas assez pratiqué l'*Atlas linguistique de la France*. Il sait que beau-

1. Je cite à dessein des hommes, car le mot a un sens beaucoup plus cru que ne le fait supposer la traduction *ad usum delphini* relevée par M. S. chez un lexicografe. — Voici d'autres exemples attestant la connaissance insuffisante du langage parisien vivant : *chapal* (p. 107) est une facétie, qui n'appartient pas à la langue familière, pas plus que populaire ; *schtouille* (316) désigne la blennorragie et non la sifilis ; p. 351, n. 3, le « sens libre » de *empapaouter* est le sens courant, « ennuyer » n'étant qu'une métafore accidentelle ; etc.

Digitized by Google

coup de mots parisiens et argotiques ont pénétré dans les patois, mais il se laisse encore prendre au piège, ainsi quand il voit l'origine de *blague* dans le limousin (*blagou*), où le mot n'est pas plus autoctone que dans tous les autres patois où il a pénétré.

Sur un terrain qu'il ne connaît pas très bien, il a tort de manifester une trop grande assurance par des affirmations tranchantes. Ainsi M. S. se moque, avec une irrévérence déplacée, de l'étimologie *algarabia* > *charabia* du *Dictionnaire Général*, qu'il traite de facétie étimologique ; il attribue pour sa part ce mot au patois auvergnat, sans même un commencement de preuve. Il tombe vraiment mal ! Je connais assez les patois d'Auvergne, que j'étudie depuis bientôt trente ans, pour pouvoir lui certifier que *charabia*, pas plus que *fouchtra* ni *charbougnâ* n'ont jamais appartenu à aucun patois auvergnat. L'interjection correspondant au segond mot y est *fụtrè*, même à Saint-Flour, et le suffixe *-ier* affecte, suivant les lieus, les formes *é, èi, éi, î*, jamais à *a* ni *ia*. *Charbougnâ* et *fouchtra* sont de l'auvergnat de café-concert. Je m'explique. Pour le Parisien, au moment de la grande immigration auvergnate du début du XIX^e^ siècle, le patois auvergnat se présentait, d'une façon simpliste, comme un langage qui renferme beaucoup de *ch* et beaucoup d'*a*. Ecrivains, chansonniers, etc. qui ont voulu imiter la prononciation auvergnate, ont donc placé des *ch* et des *a* dans les mots supposés auvergnats, souvent à tort et à travers. Voilà comment Paris a fabriqué *charbougnâ* et *fouchtra*, — intéressant fénomène de mimétisme social dont on trouverait d'autres exemples. *[Al]garabia*, avec ses nombreus *a* (et son sens vague de jargon) était tout indiqué pour surnommer l'auvergnat, à condition d'être pourvue du *ch* qui lui manquait, — explication très simple de l'altération *g* > *ch*.

La liste des mots languedociens de la p. 316 n'est pas plus heureuse que celle des mots auvergnats précités. Rattacher *schbèbe*, beau, à *esbabuchi*, ébahi [1], *schtouille*, sifilis, à *estoulh*,

1. Comme l'a déjà relevé M. Meillet (*Bulletin de la Société de linguistique*, XXII, 235).

Digitized by Google

jachère, ou *schtoss*, mistification, à *estosso*, entorse, c'est vraiment donner de singulières... entorses tant à la sémantique qu'à la fonétique. Qui ne reconnaîtrait l'allemand *stoss*, prononciation et sens, dans « monter un *schtoss* », monter un coup ? Et *spielen* n'a-t-il vraiment rien à voir dans *schpiler* ? Le provençal tout récent *stourbir*, avec la famille *etorb*..., répandue dans les argots des Alpes et de la haute Italie et surtout dans la Suisse romande, représente l'allemand *gestorben* sous une forme dialectale[1]. Quant à *schtouille*, ne serait-ce pas tout bonnement *chatouille* (comme *jettard* > *schtard*) ?

M. S. tient un peu plus conte de la fonétique que par le passé — j'en ai cité un exemple —, mais il commet encore à cet égard quelques inadvertances. *Mercandier* ne peut pas être orinaire du Berry (*c* conservé devant *a*), d'autant plus qu'il existe ailleurs. Inversement *chambarder* ne peut pas être provençal, ni *chabrol* gascon (en Gascogne « chèvre » se dit *cabro* ou *crabo* : voir l'*Atlas*) ; ce dernier mot doit être limousin.

L'auteur a jugé à propos de placer en appendice une critique de mon *Argot de la guerre*. Je n'y aurais pas répondu, si elle ne renfermait des allégations erronées ou tendancieuses que je ne puis laisser passer sans réplique.

D'abord une erreur. « L'auteur, dit M. S., y a rigoureusement distingué les parisianismes courants d'avant-guerre des mots nouveaux de guerre ou prétendus tels » (p. 530). Cela est inexact : j'avais d'abord voulu faire la discrimination des mots nouveaux et anciens, et j'ai vite reconnu que c'était chose impossible, car il y a doute pour de nombreus mots. Je me suis contenté de marquer d'un astérisque au lexique, comme je l'ai indiqué, « les mots qui appartiennent à l'argot parisien *courant* d'avant-guerre », seule discrimination facile et possible : parmi les mots non pourvus d'astérisque figurent donc, non seulement les mots nouveaux, mais les douteus (à ce point de vue) et les mots d'avant-guerre n'appartenant pas à l'argot parisien

1. Cf. A. Dauzat, *Les argots franco-provençaux*, p. 62.

Digitized by Google

courant, c'est-à-dire aussi bien les mots rares, que les termes spéciaus à telle ou telle profession (caserne, etc.). M. S. n'a qu'à se reporter, p. 34-35, aus termes de caserne qu'il a crus nouveaus, et que je donne, d'après R. Gauthiot, comme anciens : aucun de ces mots ne porte l'astérisque au lexique.

Voici maintenant l'allégation tendancieuse (p. 531, n. 1) : « Il est superflu d'insister sur la partie étimologique du travail de M. D. Un seul exemple suffira. » C'est le sofisme de la généralisation dans toute sa beauté. Supposons qu'on trouve une erreur dans l'ouvrage d'un de nos maîtres de l'étimologie : aura-t-on le droit d'en conclure que tout le reste ne vaut rien ? Mais voyons ce seul exemple ! M. S. l'a vraiment mal choisi. Il s'agit d'une hipotèse que je propose pour l'origine de *barbaque*, viande, en développant les raisons qui militent en sa faveur, mais en faisant valoir aussi des arguments en sens contraire. M. S. va-t-il discuter mon argumentation ? Que nenni ! Il oppose, suivant un procédé qui lui est familier, une contre-affirmation tranchante : *barbaque* est le berrichon *barbi* pourvu du suffixe *aque*. De démonstration, point : nous devons le croire sur parole ! Que voilà donc des procédés de discussion scientifiques ! M. S. aurait pu s'éviter la peine de faire la découverte, vraiment sensationnelle, de *barbis*, berrichon, alors que cette forme existe dans presque toute la France du Nord : encore fallait-il prouver que le « suffixe » *aque* a servi à former d'autres mots et que *barbaque* a d'abord eu le sens de viande de brebis. Le fait est possible. Je me garde, pour ma part, de rejeter *de plano* une suggestion plausible. Seulement une affirmation, fût-elle de M. S. et fût-elle deus fois répétée, ne suffit pas.

Où l'auteur se montre tout à fait imprudent, c'est lorsqu'il traite la métode par enquête directe de « décevante ». Pour étudier un langage, vivant, il préfère le témoignage d'un roman à celui des sujets parlants ! D'abord il semble confondre deus choses : la récolte des matériaus, et la recherche de l'origine, de la date des mots. La segonde question regarde le passé, et pour le passé nous devons avoir recours à la documentation

Digitized by Google

écrite, c'est entendu. N'empêche que le témoignage oral ne peut être exclu. Un témoignage isolé vaut peu, à moins qu'il ne présente des garanties exceptionnelles, comme c'est le cas pour un linguiste habitué à l'observation, tel R. Gauthiot. Mais lorsqu'il se trouve une dizaine de témoignages indépendants et concordants, également précis et localisés, comme ce fut le cas dans mon enquête pour *poilu* et *pinard* par exemple (*Argot de la guerre*, pp. 49-40 et 60-61), on atteint ainsi le maximum de certitude.

Quant à la récolte des matériaus vivants, la question est depuis longtemps jugée. C'est un étrange paradoxe d'étudier un langage parlé autour de nous à l'aide de coupures de journaus[1]. Les romans et les journaus n'ont pas pour but de fournir aus linguistes des documents impeccables : on ne saurait les utiliser qu'après les avoir passés au crible d'une critique rigoureuse : faute de quoi, on risque de se faire mistifier. C'était, en 1915, le secret de Polichinelle dans toute les rédactions parisiennes, que les « lettres des poilus » publiées par les quotidiens étaient fabriquées de toutes pièces par les rédacteurs ; le public lui-même ne fut pas longtens dupe de ce procédé littéraire, et il se lassa vite d'un genre épistolaire factice auquel les gazettes ne tardèrent pas à renoncer. D'ailleurs, pour quiconque connaissait l'esprit et le langage des milieus populaires parisiens, il était évident, à première vue, que ces lettres, ni par le vocabulaire, ni par le stile, ni par la psicologie, ne pouvaient avoir été écrites par des ouvriers aus armées. Si M. S. le désire, je lui donnerai toutes les précisions nécessaires.

A. D.

Leo Spitzer.— *Italienische Kriegsgefangenenbriefe*, in-8°, 305 p., Bonn, Peter Haustein, 1921. — *Die Umschreibungen des*

1. Ce qui fait précisément l'immense supériorité de l'ouvrage de M. G. Esnault, *Le poilu tel qu'il se parle*, sur *L'argot des tranchées*, c'est qu'il repose essentiellement sur une enquête directe extrêmement riche, conduite par un observateur averti.

Digitized by Google

Begriffes « Hunger » im Italienischen, in-8°, 346 p., *Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie*, Heft 68, Halle, Niemeyer, 1921.

M. Leo Spitzer a profité de ses fonctions et de ses relations à la censure autrichienne pendant la guerre pour réunir un ensemble de documents très intéressants sur la psicologie et le langage des prisonniers italiens internés en Autriche.

Le premier de ces ouvrages, relatif à la psicologie des prisonniers italiens d'après leurs lettres, ne touche qu'indirectement la filologie. On trouvera cependant beaucoup à glaner, au point de vue du langage, dans les nombreus extraits de lettres qui sont cités. Nous avons ici de vraies lettres de soldats, offrant toutes les garanties d'autenticité, tant en raison des conditions dans lesquelles elles ont été recueillies que d'après leur texte même, avec les fautes d'ortografe, les rugosités de stile, les impropriétés et naïvetés d'expression, les termes dialectaus, la franchise et la spontanéité de l'âme populaire qui s'y manifestent à chaque pas. L'auteur a traité son sujet avec une impartialité et une sérénité scientifiques remarquables. Dans le chois qu'il devait faire, il n'a obéi à aucune préoccupation tendancieuse vis-à-vis de l'adversaire d'hier, dont la victoire a provoqué la dislocation et la ruine de sa patrie et l'a contraint lui-même à l'exil. Dans ces pages, l'âme italienne apparaît au contraire simpatique et bien au naturel, avec ses élans généreus, son imagination ardente, ses sentiments affectifs très vifs, sa bonté foncière et sa franchise naïve. C'est une bonne et solide contribution à la psicologie de la guerre.

Le segond volume étudie un curieus problème de linguistique sociale. Quels sont les substituts lexicologiques et les périfrases employés par les prisonniers italiens pour désigner la faim, dont l'expression était interdite par la censure ? Il y a là quelque chose d'analogue aus *tabous* primitifs, aus antiques mots sacrés qu'il était défendu de prononcer et qu'on évoquait par allusions ou par sinonimes. Cruelle expérimentation linguistique provoquée par la guerre ! Faut-il que ce

Digitized by Google

peuple sobre ait souffert de la faim dans un pays soumis au blocus et dont la population lui était généralement hostile, pour que l'analise des succédanés lexicaus de la faim, usités par les prisonniers italiens, puisse remplir un gros volume ! Je ne puis m'empêcher de mettre en parallèle la situation des prisonniers autrichiens en Italie : n'en avait-on pas installé un camp dans les merveilleus jardins de Monreale, en Sicile, un véritable paradis terrestre ? L'ingéniosité des prisonniers italiens dans leurs tournures épistolaires rappèle celle de nos prisonniers en Allemagne : mais ceus-ci dépistèrent plus souvent les investigations de la censure allemande, plus brutale mais moins affinée : la censure autrichienne, plus humaine, comprenait à demi-mot — nous en avons la preuve — mais laissait passer.

A. D.

HANS SCHURTER. — *Die Ausdrücke für den « Löwenzahn » im Galloromanischen*, in-12, 131 p. et une carte, Halle, Niemeyer, 1921.

Elève de M. Jud, de Zürich, M. Hans Schurter a été formé à bonne école pour les recherches de géografie linguistique. Il nous donne une bonne monografie comparative des noms du pissenlit dans la Gaule romane. Aus matériaus de l'*Atlas linguistique de la France*, l'auteur a ajouté, pour la Suisse, ceus du Glossaire (en préparation) de la Suisse romande, que lui a communiqués M. Gauchat, et, pour la France, le résultat d'une enquête personnelle faite auprès des internés français en Suisse pendant la guerre. Complétée par diverses autres recherches, la documentation est donc fort riche, et l'ouvrage méritait de prendre place dans la collection des *Sprachgeographische Arbeite*, récemment fondée et dirigée par MM. Gamillscheg et L. Spitzer[1], et qui s'annonce comme fort intéressante pour les dialectologues. L'auteur a bien dégagé les éléments multiples du pro-

1. Le premier volume de la collection de MM. Gamillscheg et Spitzer est relatif aus noms de la bardane (1915). Celui-ci est le deuzième.

Digitized by Google

blème, expliquant la confusion entre « chicorée » et « pissenlit », l'origine de « dent de lion », mot savant introduit par la botanique dans les parlers populaires, et l'extension actuelle de *pissenlit* (exporté par Paris), mais que l'*Atlas linguistique* a quelque peu exagérée par suite de la façon dont la question était posée. Il eût été intéressant de chercher le rapport entre la « dent de lion » franco-provençale et le *Löwenzahn* allemand : ont-ils exercé une influence l'un sur l'autre ? l'un des deus est-il la traduction du voisin, ou leur développement a-t-il été indépendant ? Les noms du fruit sont étudiés comme les noms de la fleur ; les rapports avec les propriétés médicales et le folk-lore enfantin ont contribué à élucider la genèse des mots. A. D.

Frieda Kocher. — *Reduplikationsbildungen im französischen und italienischen*, in-8°, 134 p. Aarau, Sauerländer, 1921.

L'étude du redoublement dans les langues romanes n'avait pas encore fait l'objet d'une étude d'ensemble. Celle-ci est limitée au français et à l'italien (patois compris), champ déjà suffisamment vaste. Le redoublement est une des caractéristiques du langage enfantin. Mais il occupe dans le parler des adultes une place beaucoup plus importante qu'on ne serait tenté de le croire, ainsi qu'on le verra par les matériaus réunis ici. Mlle K. a classé et analisé avec soin les divers éléments et les procédés de formation ; mais elle a tort d'établir une démarcation radicale entre les redoublements du parler enfantin et ceus du langage de l'adulte. Beaucoup de mots d'enfants pénètrent dans le langage courant ; les autres redoublements acclimatés chez les adultes proviennent de la langue familière, fortement influencée par le besoin de se faire comprendre des enfants et par la tendance des mères à imiter le babil et le jargon des tout petits : ce qui n'est d'abord qu'un jeu finit parfois, à la longue, par devenir une habitude. A. D.

W. Pierrehumbert. — *Dictionnaire du patois neuchâtelois.*

La Société d'histoire du canton de Neuchâtel vient de com-

Digitized by Google

mencer la publication, par fascicules, d'un important *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand* de W. Pierrehumbert. Ce sera le grand répertoire du français régional suisse romand (spécialement neuchâtelois [1]) qui manquait jusqu'à ce jour. Chaque mot, outre une minutieuse analise du sens, est accompagné d'un historique analisant ses antécédents et donnant ses formes antérieures dans de nombreuses citations d'auteurs, de chartes, pouillés, etc. La prononciation est transcrite fonétiquement et les formes patoises équivalentes sont enregistrées. L'ouvrage paraîtra en une quinzaine de fascicules petit in-4°, à raison de 48 pages à 2 colonnes par fascicule. Pris du fascicule 4 fr. 50 (argent suisse). La publication est subventionnée par le Gouvernement neuchâtelois et la Société pédagogique neuchâteloise (Neuchâtel, Attinger).

Fort sagement l'auteur s'est abstenu de toute recherche étimologique proprement dite, qui n'était pas à sa place dans un glossaire de ce genre. Il se contente de rapprocher le français régional des formes patoises, comparaison très utile, et des formes usitées jadis dans le français de Paris : le français régional, en effet, s'explique toujours, sauf exceptions, par l'influence du patois local ou par d'anciennes formes de la langue générale conservées ici, disparues ailleurs. Les renvois à l'*Atlas linguistique* et aus travaus de M. Gilliéron et d'autres linguistes seront également très appréciés.

A remarquer qu'*assister*, forme plaisante pour « asseoir », n'est pas spéciale à la Suisse romande et à la Savoie ; elle est fréquemment employée, avec la même valeur facétieuse, par le peuple de Paris et d'ailleurs. Il ne faut donc pas y voir l'influence du patois *asèta*, mais tout bonnement un emploi ironique d'*assister* provoqué par une parenté de forme avec *asseoir*.

A. D.

1. L'auteur est neuchâtelois et s'est d'abord et surtout documenté dans le canton de Neuchâtel. Mais il a étendu son enquête aus cinq autres cantons romans, principalement pour les sources écrites.

Digitized by Google

Dr HELMUT HATZFELD. — *Einführung in die Interpretation neufranzösischer Texte*, Munich, 1922, 115 pages.

Voilà, certes, un titre un peu long, dont la modestie ne va pas sans une apparence de prétention, pour un petit livre qui n'est qu'un manuel d'explication. Mais cet essai révèle une tendance caractéristique qui vaut la peine d'être soulignée. Tandis que chez nous une érudition, hâtivement ramassée, envahit souvent l'explication (a-t-on assez parlé, ces tens derniers, de l'emprise germanique ?), il y a là un effort extrêmement suggestif, pour orienter, en Allemagne, l'interprétation de nos textes littéraires dans un sens plus artistique, l'auteur dirait lui-même : plus français.

Les tens sont passés, pense-t-il, où l'on pouvait se contenter de rattacher à un « morceau » célèbre des remarques grammaticales et filologiques, quitte à en exploiter ensuite le contenu dans des exercices de conversation. Il faut arriver à des explications « synthétiques », comme les conçoit par exemple un Vossler, où les différents commentaires, linguistique, grammatical, historique, etc., soient subordonnés à l'interprétation *esthétique* du chef-d'œuvre. L'appareil scientifique doit « être mis au service de l'art ». L'explication doit être « eine Nachdichtung ». Pour cela, il faut s'élever largement au-dessus de la filologie, jusqu'à la culture. « Aus tens normaus d'avant-guerre, écrit M. Hatzfeld, on pouvait assister en France à des explications de textes vraiment exemplaires, car les Français attachent, comme on sait, dans leurs différents examens, et en particulier à la Licence, une grande importance à l'explication des auteurs, et ils cultivent le genre, dans leurs Universités, à côté de l'histoire de la littérature proprement dite. Et naturellement s'est développée chez eus une métode qui permet de traiter les textes d'un certain nombre de points de vue bien définis, et de transformer l'explication, d'un commentaire ondoyant et désordonné, en un petit chef-d'œuvre harmonieus. » (Préface).

C'est donc un peu notre « recette » que M. Hatzfeld veut indiquer à ses compatriotes. Pour leur faciliter la tâche, il leur

Digitized by Google

dessine un cadre bien cloisonné dans lequel il les invite à répartir leurs observations sous des rubriques calligrafiées (p. 5-10). Quand on a un texte en face de soi, il faut: 1° situer sa place dans l'ouvrage et même parfois dans l'œuvre de l'écrivain; 2° expliquer son contenu (pensée principale, enchaînement des idées, etc.) ; 3° l'éclairer par l'histoire de la littérature (vie de l'auteur, état de l'époque, sources, etc.); 4° en étudier la forme (tecnique poétique, ritme de la prose, etc.); 5° en examiner la langue (histoire, morfologie, sintaxe) ; 6° en analiser le stile (néologismes, arcaïsmes, latinismes, trouvailles d'expression, recherches verbales, accent personnel, etc.) ; 7° en faire la critique.

Mais tout doit culminer dans l'analise du stile. Là doit se produire la véritable « Einfühlung ». Il ne faut appeler à l'aide la filologie et l'histoire que pour mieus définir ce qui appartient en propre à l'écrivain, ses procédés de notation, son accent, son écriture artistique. Quant à la critique « c'est en dernière instance une affaire de goût. » Elle est donc une décision personnelle, où s'exprime sincèrement une individualité tout entière. « Elle fait du filologue un homme, de l'analiste un ami ou un ennemi de l'écrivain. »

Telle est la téorie. Elle n'est pas intransigeante : l'auteur semble disposé, dans la pratique, à déplacer et à interchanger ses étiquettes, selon les cas. Il sent bien que certaines distinctions se montreront, à l'épreuve, artificielles. Il admet que tous les textes ne se laisseront pas traiter dans ce schéma à 7 compartiments, et il recommande même la plus grande liberté à l'intérieur des cadres qu'il a tracés pour la commodité des étudiants.

Ce qui lui importe évidemment, après avoir mis en relief son point de vue estétique c'est de dérouler ses « réussites ». Suit (p. 11) une série d'explications souvent pénétrantes et toujours ingénieuses (j'aurais à faire quelques réserves de détail), qui perm etau lecteur de voyager agréablement à travers trois siècles de littérature française. Son guide l'autorise à s'arrêter seulement quatre fois au cours du XVII^e siècle (Lafontaine, Molière, Racine, La Bruyère) et deus fois au cours du XVIII^e

Digitized by Google

siècle (Voltaire et Rousseau). Mais — c'était à prévoir ! — que de haltes pittoresques tout le long du XIXe siècle ! (Mme de Staël, Chateaubriand, Lamartine, Hugo, Musset, Michelet, Balzac, Théophile Gautier, Baudelaire, Flaubert, Sully-Prudhomme, Anatole France et... Romain Rolland !)

Car l'auteur est un familier de notre littérature la plus moderne. On s'attendait presque à voir se terminer ce défilé par Claudel, mais M. Hatzfeld a préféré lui consacrer un livre...

JEAN-MARIE CARRÉ

HANNS BÄCHTOLD-STÄUBLI. — *Die schweizerische Soldatensprache* (1914-1918), Bâle, Edition de la Société suisse des traditions populaires, 1922.

M. Hanns Bächtold, l'un des dirigeants les plus actifs et les plus distingués de la Société suisse des Traditions populaires, est l'auteur d'importantes recherches [1] sur le folk-lore et le langage des soldats suisses au cours de la mobilisation helvétique, qui dura, par roulement entre les différents contigents, aussi longtens que la guerre européenne. La Société ouvrait une vaste enquête, d'où sont sortis divers travaux [2].

M. B. nous donne aujourd'hui un excellent petit glossaire, fruit de patientes recherches, du vocabulaire particulier aus soldats suisses-allemands pendant la guerre. Précédé d'une introduction, ce lexique argotique (avec traduction des mots en allemand) est suivi d'un petit vocabulaire allemand-argotique, qui permet de retrouver facilement les mots caractéristiques. Ce lexique, d'environ deus mille mots ou expressions, est très intéressant et renferme un ensemble curieus de déformations, de métafores ironiques, humoristiques, péjoratives et d'emprunts, dont l'analise est très suggestive moins encore au point de vue linguistique étroit que par les conséquences

1. Notamment *Aus Leben und Sprache des Schweizer Soldaten*, Bâle 1916 ; *Deutscher Soldatenbrauch und Soldatenglaube*, Strasbourg, 1917.

2. *Folk-lore militaire suisse*, Bâle, 1916 ; *Folklore militare ticinese*, Bâle, 1916 ; *L'argot du soldat romand*, Bâle, 1921.

Digitized by Google

qu'on peut en tirer pour la psicologie collective et les influences sociales.

A. D.

K. JABERG. — *Dreschmethoden und Dreschgeräte in Romanisch-Bünden* (Bündnerischen Monatsblatt, Coire, 1922) ; *Kultur und Sprache in Romanisch-Bünden*, Berne, Haupt, 1921.

Ces deus études substantielles sont consacrées à la géografie linguistique des Grisons romans.

Dans la première, M. Jaberg étudie les procédés et les instruments relatifs au battage des céréales : c'est un ensemble de matériaus très riches et bien classés, avec des fotografies et des dessins. L'érudit professeur de l'Université de Berne nous montre comment, à côté du fléau-bâton et du fléau articulé, les Grisons ont créé un instrument spécial, le *pal* (*Dreschsparren*), fléau rigide mais coudé. C'est une importante contribution à l'étude du nom du fléau et du procédé de battage, à joindre à celles de MM. Meyer-Lübke [1], Jeanjaquet [2] et Gilliéron [3].

La segonde brochure embrasse un horizon plus vaste : les rapports entre la langue et les conditions sociales, et les différentes formes de civilisation dans les Grisons. Ce n'est qu'un aperçu d'ensemble, mais solidement documenté et fécond en enseignements. L'auteur explique par l'histoire sociale et la géografie comment les Grisons, soumis tour à tour aus influences du midi, de l'ouest et du nord, ont gardé néanmoins une grande originalité, qui se manifeste par des créations locales et par la conservation de mots latins dispersés ailleurs. L'histoire sociale des Grisons se classe en 4 périodes : prélatine ; 15 avant J.-C. à 537, romanisation ; 537-843, période franque ; 843 à nos jours, influence allemande, qui a pour point de

1. *Wörter und Sachen*, t. I (1909), p. 24-244.

2. *Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande*, 1905, pp. 33 et suiv.

3. *Étude de géographie linguistique*, pp. 60-69.

Digitized by Google

départ le rattachement de l'évêché de Coire à l'archevêché de Mayence, et le traité de Verdun.

A. D.

J. VENDRYES. — *Le langage, introduction linguistique à l'Histoire*, dans la *Bibliothèque de synthèse historique* dirigée par M. Henri Berr, Paris, *La Renaissance du livre*, 1921, XXVIII-439 p.).

Ce livre sera précieus, même pour les linguistes de profession, qui y trouveront une sintèse lumineuse des connaissances linguistiques acquises à ce jour, encore plus pour les filologues qui ne peuvent que gagner à bien situer dans l'ensemble des langues le groupe dont ils s'occupent particulièrement ; il sera indispensable aus apprentis linguistes et filologues qui ont besoin d'éclairer leur route et de vivifier leurs études par une vue générale du développement des langues. Ajoutons qu'aucun esprit vraiment cultivé ne devrait aujourd'hui rester étranger à ces questions d'un si haut intérêt.

La matière commandait la répartition des chapitres ; il fallait examiner successivement les sons, la grammaire, le vocabulaire, la constitution des langues, l'écriture. Un dernier chapitre pose et discute le problème du progrès du langage. Un pareil livre ne se résume pas ; il faut le lire d'un bout à l'autre, d'ailleurs la lecture en est assez attachante pour qu'on n'éprouve pas la tentation de s'arrêter en route.

Nous nous bornerons à présenter quelques observations sur l'utilité de certains termes tecniques, sur l'idée de la pureté du langage, sur les procédés de dérivation des sens, sur l'ortografe [1].

Toute science a besoin de termes tecniques ; encore ne faut-il pas les multiplier sans nécessité. M. Vendryes use de ceus qui ont cours parmi les linguistes. Ainsi on ne peut guère se passer

1. En vue d'un nouveau tirage sur clichés, nous signalons des fautes d'impression : p. 170, ligne 2 ; p. 197, 3e ligne avant la fin ; p. 227, 5e ligne avant la fin ; p. 230, 1re ligne (influenee) ; p. 278, 13e ligne avant la fin.

Digitized by Google

d'opposer les *sémantèmes* et les *morfèmes*, et ces deus mots, appuyés sur les noms consacrés de la sémantique et de la morfologie, portent en eus-mêmes leur définition. Mais que dire de *rection* ? Et de *contrepetterie*, remis en honneur (pp. 83 et 260)? Sont-ils vraiment indispensables ? Et n'y a-t-il pas un inconvénient à employer *procès* (p. 45 et *passim*) dans son sens latin, qui fut aussi français, mais qui s'éloigne à ce point du sens courant actuel ? Sans doute, on hésite à utiliser le mot *procédé*, qui semble impliquer l'intervention de la volonté [1] ; mais on peut préférer la solution des filosofes, qui se servent du mot tout latin *processus*. Je ferai la même objection à *enfatique*, employé au sens anglais, alors qu'il est si simple d'appeler *moi*, *toi*, etc. « formes *toniques* », et à *transitoire* pour « de transition », alors que les sons ainsi qualifiés n'ont rien de « passager » et sont plus durables que les autres. L'opposition très réelle des formes *fortes* aus formes *faibles* (pp. 189 et 191), ainsi nommées d'après la terminologie allemande, ne semble pas plus heureusement exprimée par ces mots, les segondes ont au contraire la force de s'assimiler les premières, c'est le cas de dire que « comparaison n'est pas raison », et l'avantage de l'emploi des mêmes termes en sémantique (p. 234) est fort contestable.

M. Vendryes dit excellemment, p. 283 : « Pour qu'une infraction (à l'usage d'une langue) prenne force de loi, il faut que tous les membres de la communauté soient également disposés à la commettre, c'est-à-dire qu'elle soit sentie comme règle *et par suite ne soit plus une infraction*. » Ces anciennes infractions devenues règles sont innombrables dans l'histoire des langues. Même chez les écrivains qui ont le renom de s'exprimer avec le plus de pureté, la langue n'est qu'un ramassis d'anciennes impuretés passées dans l'usage [2]. On imagine aisément un « dialogue des morts » où Guillaume de Lorris retournerait à Boileau son mauvais compliment, où notre « vieux

1. Cependant il est parlé, p. 267, des « procédés » de renouvellement spontané des sens.

2. Cf. notre *Revue*, 1920, p. 158.

Digitized by Google

romancier » remontrerait victorieusement au législateur du Parnasse que, du siècle de saint Louis et du siècle de Louis XIV, c'est le segond qui, pour les formes de la langue, est le « siècle grossier » : un *manteau* (au lieu de *mantel*), des *conseils* (au lieu de *conseus*), *ils* ont (au lieu de *il ont*), etc., étaient au XIII^e siècle d'aussi grosses fautes que, au XVII^e, auraient pu être, et seraient encore aujourd'hui : un bon *travau*, des *chevals*, *quatres* amis, etc. Mais un jour viendra où bon nombre des « fautes » actuelles seront devenues règles à leur tour et s'ajouteront à toutes celles que nos ancêtres évitaient avec soin et que nous pratiquons aujourd'hui comme des formes indifférentes, parfois même comme des élégances, et notre langue n'en sera ni plus ni moins belle. Ce qui fait en effet la valeur d'une langue, c'est la richesse et la souplesse de son vocabulaire, la variété et la clarté de ses morfèmes, quels que soient les changements qu'aient subis ses mots dans leur forme et leurs acceptions, ou les accidents survenus dans ses flexions. Les « fautes » que les maîtres pourchassent dans le langage de leurs élèves (et dont plusieurs arriveront certainement à prévaloir), et les prétendues fautes qui font pousser des cris, comme pour sauver le Capitole, aus littérateurs pédants quand ils les relèvent dans la prose ou les vers d'un confrère, tout cela n'a en soi aucune importance.

Nous sommes instinctivement choqués des manquements à la langue usuelle, mais pour la même raison et dans la mesure même où nous le sommes des manquements plus ou moins caractérisés aus modes successives du costume. C'est là tout. Il est amusant de chercher noise, à propos d'un mot, à tel écrivain affligé du préjugé du purisme et qui s'en vante, mais quand M. Vendryes nous parle des *fautes* « que chacun est exposé à commettre s'il ne se surveille pas » (p. 210), « que la plume des écrivains les plus châtiés laisse parfois échapper » (p. 184), de celles « que spontanément tous les individus d'une même génération sont portés à faire » (p. 188) [1], le mot *fautes*

1. Ce sont précisément les infractions dont il est question plus haut, et « qui ne sont plus des infractions ».

Digitized by Google

nous paraît excessif et impropre ; ce sont de simples particularités de langage, les unes conformes à l'usage en train de s'établir, les autres qui portent sur des formes verbales tombant en désuétude et tendant à s'assimiler. Il faut tout de même marquer une différence entre le petit paysan qui dit « un chevau », et Bossuet qui emploie la forme assimilée « il vêtit » à l'indicatif présent [1]. L'action des grammairiens — nous ne disons pas : des écrivains, — sur l'évolution de la langue (p. 323) a été singulièrement surfaite, elle serait plutôt malfaisante ; les Vaugelas et les Ménage nous fournissent des renseignements intéressants sur les fluctuations de l'usage, mais leurs remarques critiques sont en général d'une rare insignifiance, et si leur avis n'avait été suivi sur aucun point, la langue n'en aurait éprouvé aucun dommage. La présence du passé simple de l'indicatif et de l'imparfait du subjonctif dans les paradigmes scolaires n'arrêtera pas le discrédit de ces tens dans la langue parlée, et, s'ils se maintiennent dans la langue littéraire, ils ne le doivent pas aus grammaires, mais à ce fait que le passé simple, à la 3e personne, est indispensable dans la littérature narrative, et que la langue écrite, avec ses frases complexes, se prête mal à l'élimination complète de l'imparfait du subjonctif.

M. Vendryes réduit à trois, p. 235, les tipes principaus des changements de sens : la *restriction*, l'*extension* et le *déplacement*, renvoyant aus manuels pour les noms tecniques (tels que *sinecdoque*, *catacrèse*, etc.), des modalités variées du *déplacement* ; il faut espérer que ces noms tecniques disparaîtront aussi des manuels, car ils sont inutiles et encombrants. Le mot *extension*, qui, dans la langue courante, peut avoir l'acception de « passage d'un sens à un autre quelconque » (et le D: G. lui-

1. La plupart des négligences de stile signalées par M. Vendryes pp. 210 et 326, et qu'on peut considérer comme faisant actuellement une sorte de stage dans la langue des journaus, sont comparables à d'autres consacrées depuis longtens par nos meilleurs écrivains. J'en excepte le prétérit *s'enfuya*, aussi barbare que la locution « soulever un lièvre », substituée par M. Abel Hermant à « lever un lièvre » (le *Temps*, 13 août 1920). Cf. ci-dessous, p. 168 (*S'en ensuivre*).

Digitized by Google

même lui donne fréquemment cette valeur) signifie ici : « passage d'un sens particulier à un sens plus général », tandis que les sens compris dans le *déplacement* sont « indifférents au point de vue de l'étendue » [1]. Parmi les modalités du procédé qualifié de déplacement, se trouve la comparaison ou métafore, qui mérite qu'on lui donne une place à part, comme le fait d'ailleurs M. Vendryes un peu plus loin (p. 267) quand il parle de métonimie et de métafore. Le mot « déplacement » ne me semble pas heureusement choisi pour figurer à côté de « restriction » et de « extension » ; car les deus derniers procédés consistent bien à restreindre ou à étendre la signification, mais le premier ne déplace pas la signification, c'est le mot qu'on déplace en quelque sorte pour recouvrir un autre sens, parce qu'il y a connexion logique entre les deus, et le terme de « connexion » me paraîtrait bien plus approprié : *extension*, *restriction*, *comparaison*, *connexion*. Le mot « polisémie », cher à Michel Bréal (p. 297), est un de ces termes tecniques dont on peut vraiment faire l'économie, car il désigne non une loi, mais un fait très simple, qui éclate aus yeus dès qu'on ouvre un dictionnaire, ce fait qu'un même mot peut avoir des sens variés. « En dehors du sens initial, dit M. Vendryes, p. 233, tous les autres peuvent demeurer vivants dans la langue », ce qui peut signifier « en outre du sens initial », mais l'exemple choisi (le mot *bureau*, qui a perdu son sens primitif de « sorte d'étoffe ») montre qu'il faut comprendre : « à l'exception du sens initial, tous (en supprimant *les autres*, qui fait pléonasme) peuvent demeurer vivants » ; en réalité rien n'empêchait le sens primitif de demeurer vivant à côté des autres, c'est un accident qu'il ait disparu.

M. Vendryes dit aussi d'excellentes choses au sujet de l'ortografe, et notamment, p. 393 : « L'orthographe du français et de l'anglais est abominable ». Mais il plaide ensuite les circon-

1. Bien que l'exemple donné aussitôt après parle du mot qui *s'élend* du contenant au contenu, etc. ; mais c'est là simple négligence de rédaction, emploi du mot dans deus acceptions différentes.

Digitized by Google

stances atténuantes, et il en vient à reproduire tous les anciens arguments contre une réforme dont jamais personne n'a demandé qu'elle fût immédiatement complète. Nous ne pouvons admettre aucun de ces arguments. Non, il n'est pas exact qu'une génération ou deus de Français « auraient à apprendre en quelque sorte deux langues » (p. 398). Ceus qui sont formés à l'ancienne ortografe ne seraient nullement tenus de modifier leur propre écriture, ils n'auraient qu'à s'habituer à l'aspect des nouvelles grafies, comme on s'habitue, si facilement et si vite, aus nouvelles modes de costume. Non, on n'aurait pas à « faire subitement table rase de tous les imprimés publiés en France depuis plusieurs siècles ». Tous les imprimés des siècles antérieurs resteraient parfaitement lisibles. Bien que nos classiques aient été réimprimés avec l'ortografe actuelle, nous n'avons aucune peine à les lire dans les éditions originales. Et que dire de cette assertion : « Il n'y a pas une page de français qui ne soit, après application du programme minimum de nos réformateurs, complètement transformée. » Depuis nombre d'années, une série cohérente de réformes ortografiques est appliquée sistématiquement dans cette *Revue*, d'autres sont pratiquées individuellement dans la *Revue des langues romanes* et dans la *Romania* ; l'entente est parfaite sur les principes, il n'y a eu de divergence que sur le chois des réformes par lesquelles il était opportun de commencer. Même en cumulant ces diverses modifications, — il est très facile d'en faire l'expérience, — on serait très loin de transformer complètement l'aspect d'une page de l'écriture actuelle.

Il est dit, pages 400-401 : « C'est un excellent moyen d'éviter les *fautes de prononciation* que de consulter la forme visuelle du mot..... Il n'est *peut-être* pas mauvais qu'une orthographe ait des irrégularités, des verrues et des taches, cela grave plus fortement dans la mémoire la physionomie des mots. » Qui ne voit la contradiction entre les deus affirmations ? La forme visuelle de ces mots à verrues ne peut qu'engendrer des fautes de prononciation, dont M. Vendryes donne ailleurs des exemples tipiques et qui corrompent la langue. S'il y avait intérêt à com-

Digitized by Google

pliquer les choses pour les mieus retenir, on aboutirait à de singulières métodes pédagogiques. On lit encore, p. 401 : « Dans une langue comme le français, on restreint injustement la portée de l'écriture en en faisant une simple image de la parole. La langue écrite est née sans doute d'une convention établie par quelques individus. Mais cette convention s'est étendue à toute la société et s'impose avec une rigueur tyrannique ». Comment peut-on trouver de l'injustice à s'affranchir de la tirannie d'une convention que l'on juge « abominable » ? Nous sommes d'avis avec Voltaire, — et avec la grammaire de Port-Royal, — que l'écriture doit être « la peinture de la voix », et que « plus elle est ressemblante, meilleure elle est ».

M. Vendryes ne peut d'ailleurs pas, comme linguiste, contester la nécessité d'une réforme ; et il propose à cet effet la constitution d'un comité de savants compétents ; mais la question a déjà été étudiée à fond par des comités successifs, dont les conclusions ont été formulées dans les rapports de Gréard, de Paul Meyer et de Ferdinand Brunot. Il serait extrêmement simple de fondre ensemble ces conclusions, qui n'ont rien de contradictoire, et qui sont d'accord avec les réformes déjà pratiquées dans les revues romanes. On s'entendrait aisément sur l'ordre à suivre et sur les « lenteurs » qu'exigerait l'opération, mais il faudrait l'initiative d'un ministre décidé à braver les plaisanteries faciles et stupides des journalistes, des ignorants, voire même d'écrivains de valeur aveuglés par la routine.

Nous allons reprendre maintenant le livre de M. Vendryes, dans l'ordre des chapitres, pour faire, au fur et à mesure de la lecture, un certain nombre de remarques de détail.

P. 58. Le subjonctif *vainque* offre un triple exemple d'analogie. *Vincat* devait donner *venche* comme *pervinca : pervenche*. Le participe *vencu* a entraîné d'abord le changement de *venche* en *venque*, l'un et l'autre ont subi ensuite l'analogie de « il veint, veincre », enfin toutes ces formes ont été écrites par *ain* au lieu de *ein* d'après les verbes en *-aindre*.

P. 121. Le conditionnel est formé avec l'imparfait de l'auxiliaire comme le futur avec le présent, mais c'est en dénaturer la

Digitized by Google

valeur que de le définir, avec Tobler, comme un « imparfait du futur ». C'est en réalité un futur non pas imparfait mais dans le passé, et, dans sa valeur modale, un présent ou un futur (je ferais maintenant ou demain). Dans le conditionnel composé, employé avec la valeur modale, suivant que l'auxiliaire est compris comme un présent ou comme un futur du conditionnel, on a le passé ou le futur antérieur de ce mode : « si l'on m'avait confié cette affaire, je l'aurais terminée à tens ; si on me la confiait, je l'aurais bien vite terminée. » Il n'y a là aucune inconséquence.

P. 121-122. Dans la nomenclature grammaticale, les mots *actif* et *passif* s'appliquent uniquement à la forme. Les verbes transitifs directs ont les deus formes, et l'une ou l'autre est employée suivant que l'idée verbale est rapportée à l'agent ou au patient comme sujet. Mais pour les intransitifs, il n'y a rien d'anormal à ce qu'un verbe exprimant un état passif revête la forme dite active (qui ne porte ce nom que par opposition à l'autre forme quand il y en a deus). La forme passive relègue au segond plan l'agent de l'action, il n'est donc pas extraordinaire qu'une langue comme le latin mette au passif un verbe intransitif quand l'action qu'il exprime est envisagée en elle-même, abstraction faite de l'agent ; le sujet est alors le même que pour les verbes dits impersonnels : *curritur* comme *pluit*. C'est parce que, dans les verbes réfléchis, le sujet-complément est surtout considéré comme passif, que ces verbes se conjuguent en français avec l'auxiliaire *être*, et que la forme réfléchie est employée en français et ailleurs avec une valeur de passif, exclusivement aujourd'hui quand on fait abstraction de l'agent : « le blé *s'est* bien *vendu* » ; au XVII^e^ siècle l'agent pouvait être exprimé : « la pièce s'est jouée hier *par* de bons acteurs ». L'affirmation que « le caractère propre de pareils tours est que l'agent de l'action n'est pas exprimé » comporte donc une réserve.

P. 126, M. Vendryes dit très justement : « on pourrait appeler transitif tout verbe dont l'action a son terme exprimé dans la phrase et intransitif au contraire tout verbe qui est employé

Digitized by Google

sans régime exprimé » (il faudrait ajouter : « autre qu'un complément circonstanciel »). C'est ce que font les grammaires qui admettent des transitifs directs et des transitifs indirects. Un même verbe peut être à la fois transitif direct et transitif indirect, comme *donner*, qui peut avoir en plus une acception purement intransitive : « donner *quelque chose — à quelqu'un* ; il aime à *donner* » [1]. La nomenclature officielle considère comme compléments directs tous les compléments sans préposition, et assimile comme compléments indirects tous ceux qui sont précédés d'une préposition, c'est puéril et contraire à toute logique ; on ne devrait nommer *direct* ou *indirect* que les compléments *essentiels* du verbe, ceus qui marquent l'aboutissement de l'action, les autres sont des compléments *circonstanciels*, qu'ils soient ou non amenés par une préposition. C'est fausser l'esprit des enfants que de leur faire confondre les fonctions grammaticales de *demain* dans « il attend demain son ami » et « il attendra demain pour partir », ou celles de *de confiance* dans « abuser de la confiance de quelqu'un » et « accepter de confiance ».

P. 129. Le « duratif » *aller* suivi du gérondif n'est pas une création du XVI^e^ siècle, il est d'un emploi constant pendant tout le moyen âge.

P. 130. La différence de signification entre *garder* et *regarder* ne tient pas seulement au préverbe, il faut partir d'un sens disparu de « garder ». La valeur signalée du préverbe *re* ne pourrait s'appliquer à un verbe exprimant un état plutôt qu'une action ; si *remarquer* une chose, c'est faire qu'elle soit et reste *marquée*, *revoir* une chose ne pourrait être : faire qu'elle soit et reste *vue*.

P. 132. Dire qu'il est absurde de parler d'un génitif en français est peut-être excessif ; le vieus français avait pour le nom

1. La transitivité et l'intransitivité se rapportent au sens et non à la forme verbale. Il n'y a pas de verbe d'action qui, en principe, soit exclusivement transitif ou intransitif, mais il y a des acceptions telles. *Courir* est transitif indirect dans « courir à sa perte » (aller en courant à), il est transitif direct dans « courir les champs », intransitif avec complément circonstanciel dans « courir à travers champs ».

Digitized by Google

un génitif-datif, identique il est vrai à l'accusatif, mais distinct du nominatif-vocatif, et nous avons encore des cas distincts pour les pronoms personnels et l'article défini (où la préposition n'est plus sentie). — P. 133. Un bel exemple de « violence faite *à la raison* » est la confusion, sous le nom de *conditionnel*, des emplois si divers de ce tens si mal nommé ; seraitce vraiment « faire violence *à la langue* » que de faire figurer deus fois cette forme verbale dans nos paradigmes, comme tens de l'indicatif et comme mode spécial ? Le mode serait mieus nommé « dubitatif », car la condition fait souvent défaut [1], et on est entraîné à en imaginer d'absurdes, — sous-entendues, — pour justifier l'appellation.

P. 143. Je signale en passant l'équivoque de « un seul mot peut la composer », qui pourrait signifier : « il n'y a qu'un mot qui puisse la composer », mais le contexte ne laisse aucun doute sur le sens. — P. 147. Il y a des raisons de tirer *j'étais* de l'infinitif *estre* plutôt que de *stabam*.

P. 154-155. Dans les expressions telles que « des savants sourds, des sourds savants », ce n'est pas toujours le premier mot qui est substantif et le segond adjectif. Un « savant aveugle » peut être un savant qui est aveugle ou un aveugle qui est savant, on ne fait la liaison du *t* que dans le segond sens. — P. 195, l'ancienne forme de *eu* est *ëu* et non *évu*, il est vraisemblable qu'on prononçait aussi *vëu* et non *véu*. — P. 196. Dans « *plein* la rue », *plein* est préposé au nom (et ne s'accorde pas, pour la même raison qui a fait le participe passé invariable quand le complément suit), mais ce n'est pas une véritable préposition, car l'adjectif a conservé toute sa valeur. — P. 199. *Ne-goutte* a passé de *boire* à *voir* par un véritable calembour, et il est remarquable que cette forme de la négation ne s'emploie qu'avec le verbe *voir* et avec *entendre* qui exprime une « vue » de l'esprit. — P. 201. *Aime-t-il* suit surtout l'analogie des troisièmes personnes *du singulier* telles que *vient-il*. — P. 227. Le rattachement de *flirt* à *fleureter* est contesté. — P. 234. Il est très

1. La condition n'implique d'ailleurs le conditionnel que lorsqu'elle est de réalisation *douteuse* ou irréelle.

Digitized by Google

contestable que le verbe *boucher* vienne de *bouche*. — P. 241. C'est l'idée de voyage *avec retour au point de départ* (comme dans l'exemple donné par M. Vendryes), l'idée de *tour*, qui peut le mieus expliquer l'origine du sens de *fois* ; on dit dans le midi « trois *coups* » au sens de « trop *fois* » parce qu'on a pensé à des reprises de coups. — P. 242. Entendu dans une ferme des environs de Roanne : « Le tens passe si cruellement vite », où *cruellement* n'exprimait aucune idée sentimentale, mais renforçait purement et simplement l'adverbe quantitatif *si*.

P. 244. Si un être malheureus est « naturellement simpatique » à certains, il suggère à d'autres l'idée que la misère peut l'entraîner à de mauvaises actions, de là l'acception péjorative de *misérable* et de *méchant*, proprement « mal chanceus ». — P. 250. On ne saisit pas très bien comment les mots trop courts peuvent « manquer d'expression ». Nous avons quantité de mots d'une sillabe qui n'ont rien perdu de leur valeur. Les mots courts ont seulement une tendance à se doubler d'une forme allongée, et les deus formes ont souvent persisté jusqu'à nos jours, en prenant ou non des acceptions différentes : *orme* subsiste à côté de *ormeau*, *pré* à côté de *prairie* et de *préau*, *pair* à côté de *pareil*, etc., et si *soleil* a perdu sa forme courte, c'est qu'elle se serait confondue avec *seul*. — P. 252. Il est douteus que le désir d'allonger un monosillabe soit pour quelque chose dans la prononciation du *ke* final du nom de la ville de *Bourg* ; les conditions qui ont amené l'amuïssement des consonnes finales des noms communs manquent pour les noms de lieus, et ceus-ci oscillent entre la tendance fonétique qui leur est propre et l'assimilation avec les noms communs.

P. 256. Il n'est pas exact qu'on ait « *créé* un nouveau masculin » à *dame* des deus genres ; *sieur* et *seigneur* sont d'*anciens* sinonimes de *dame* masculin, utilisés comme substituts. — P. 256-257. Les animaus ont souvent un nom unique, indifféremment masculin ou féminin, pour les deus sexes, *un écureuil*, *une chouette* ; d'autre fois, nous avons un nom féminin formé sur le masculin, *chien et chienne*, *chat et chatte* ; enfin il peut y avoir un nom spécial pour chaque sexe : *cheval et jument*,

Digitized by Google

taureau et vache, porc et truie. La répartition entre les trois catégories s'explique en principe par le souci plus ou moins grand que nous prenons de l'accouplement de chaque espèce ou par notre indifférence à cet égard.

P. 259-260. Saint Louis, nous dit-on, jurait « par Sainte-Garie » (au lieu de Marie), c'est un exemple curieus de déformation biensćante. — P. 295. Il y aurait lieu, dans la note, de renvoyer aussi, pour l'argot, aus publications de M. Gaston Esnault. — P. 324. Nous signalons ici une belle page de M. Vendryes sur « tel écrivain contemporain dont la langue n'est à proprement parler qu'un pastiche de nos classiques » ; mais le mot *pastiche* est impropre, il n'y a rien d'artificiel dans cette langue, qui, tout en rappelant nos classiques, est profondément personnelle et originale. — P. 325. Il y a intérêt à restreindre, en tout ce qui ne touche pas le vocabulaire ou la sintaxe, les divergences entre la langue écrite et la langue parlée, sans quoi on arriverait à faire de la langue écrite une véritable langue morte. Les romanciers ont besoin du passé simple, mais seulement aus deus troisièmes personnes, ils doivent éviter de l'employer et d'employer l'imparfait du subjonctif aus autres personnes. Même aus troisièmes personnes, l'imparfait du subjonctif est logiquement incorrect après le *présent* du conditionnel : « je voudrait qu'il fût ici » est arcaïque (du tens où on disait : « je saurais qu'il serait ici »). On devrait surtout réagir contre la tendance à faire sentir, en lisant, des lettres qu'on ne prononce pas en parlant, par exemple l'*e* muet après une voyelle, même à la rime (Voltaire se moquait déjà de ceus qui disaient : *aimé-eu, la journé-eu*). Si l'on n'y prent garde, la mauvaise prononciation de la langue écrite, en s'introduisant, même quand on ne lit pas, dans les mots qui n'appartiennent pas à la langue courante et qui, dès lors, offrent moins de résistance, en corrompra la forme normale. On commence à faire entendre, dans la conversation, les deus *l* de la grafie « allure », ce qui n'est pas moins ridicule que si on disait: « al-ler au col-lège ». C'est un genre de faute que l'usage ne saurait légitimer après coup, car il est absurde

Digitized by Google

de prononcer *allure* autrement que le verbe *aller*, sur lequel il a été formé. — P. 334. Est-il exact que le français de nos réfugiés en Allemagne après la révocation de l'édit de Nantes ait totalement disparu ? — P. 359. On aimerait à avoir des précisions sur l'hipotèse directrice ou le contrôle que le linguiste « peut tout au plus demander » aus disciplines voisines. — P. 395. En changeant *forsené* en *forcené*, l'ortografe n'a fait, je crois, qu'obéir à une étimologie populaire préalable ; il ne semble pas qu'elle l'ait créée, mais elle l'a fâcheusement renforcée. On a dû prononcer *fêtoyer* comme *fête*, mais la longue période pendant laquelle on a continué à écrire l'*s* appuyante muette a permis à cette consonne de se rétablir dans la prononciation de *festoyer*, qui n'est pas resté, comme *feste*, dans la langue populaire.

P. 407. La gloire d'Homère et de Platon est, je crois, complètement indépendante des études grecques dans les écoles ; combien y a-t-il d'écoliers ou d'anciens écoliers qui les aient vraiment *lus* dans le texte ? — P. 411. Le passé indéfini n'a pas complètement perdu sa valeur périfrastique, mais il en a pris une autre en plus, dans laquelle il double le passé défini, et cette équivalence partielle a entraîné le discrédit de celui des deus tens qui offrait le plus de complications de conjugaison. — P. 413. Pour un observateur superficiel, le franco-canadien est du français arcaïque, c'est le préjugé courant ; en réalité, comme le note fort bien M. Vendryes, — et il n'en pouvait être autrement, — c'est tantôt l'une et tantôt l'autre des deus langues qui se trouve avoir conservé les anciens tours et les anciens mots.

Je terminerai ces remarques en rappelant un exemple caractéristique des influences individuelles sur le vocabulaire. L'appareil que nous nommons *taximètre* s'est d'abord appelé *taxamètre*, c'était un mot de formation individuelle anonime, mais nous devons le mot actuel à M. Louis Havet, qui, dans une lettre au *Temps*, a montré la malfaçon de la première forme.

L. Clédat.

Digitized by Google

Après lecture de cet article sur épreuves, M. Vendryes nous écrit qu'il abandonne volontiers *rection* et qu'il sacrifierait aussi sans regret *contrepetterie* s'il avait un autre mot pour désigner la chose (est-il utile d'avoir un terme spécial pour chaque forme de lapsus ? Le mot en question en désignait lui-même plusieurs, ce qui lui ôte l'avantage de la précision) [1], mais il aurait plus de peine à se passer de *procès*, « bon mot français » au sens où il l'emploie. A la p. 267, il donne à *procédé* l'acception de « moyen par lequel un *procès* s'accomplit ». Les expressions « formes faibles » et « formes fortes » sont d'autant plus fâcheuses que « non seulement les mots *fort* et *faible* n'y ont pas leur sens habituel, mais en outre le mot *forme* est ambigu ». Le mot *faute*, aus p. 184, 188, 210, « est employé, avec une nuance d'ironie, au sens où les grammairiens puristes le prennent ». M. Vendryes prendrait volontiers la défense des Vaugelas et des Ménage, « bons artisans de la culture française », et il croit n'avoir négligé aucun des arguments que peuvent soutenir les défenseurs des réformes ortografiques. Il signale ce fait curieus que « ne... goutte » s'emploie aussi, en breton et en cornique, avec les verbes *voir* et *entendre*. Il demande si c'est bien Louis Havet et non pas Théodore Reinach qui a fait substituer *taximètre* à *taxamètre*. Je me rappèle très bien la lettre de Louis Havet dans le *Temps* ; mais peut-être Théodore Reinach s'est-il associé ailleurs à sa remarque.

Joseph Bédier. — *La chanson de Roland, texte d'Oxford et traduction* (Paris, Piazza, 1922, xvii-320 p.).

Le maussade printens de 1922 aura pourtant vu éclore ce beau livre, où éditeur, imprimeur et auteur ont rivalisé d'ingéniosité et de luxe, pour présenter une nouvelle fois au grand public, avec le soin et l'éclat qu'il mérite, notre premier poème épique.

1. Ce mot tout rabelaisien s'applique bien à un lapsus commis par le président du dernier congrès des étudiants: *Gargantuel et Pantagrua.*

Digitized by Google

Les éditions qui ont précédé celle de M. Bédier reposaient plus ou moins complètement sur le texte d'Oxford, mais ce texte est la base exclusive de la présente, tous les autres manuscrits étant délibérément écartés comme remaniements postérieurs, ne représentant aucunement la rédaction primitive. De plus, tandis que, sous l'inspiration de Gaston Paris, mon édition et, bientôt après, les « extraits » de G. Paris lui-même transcrivaient le texte en langage de l'Ile de France, M. J. Bédier lui conserve sans réserve son caractère dialectal, sans essayer ni de corriger les fautes probables du scribe, ni d'achever les vers incomplets, ni d'éclaircir les passages obscurs. Pour se rendre conte des raisons particulières qu'il a eues d'agir ainsi dans tel ou tel cas, il faut attendre l'édition « plus ample » qu'il nous annonce, avec ses pièces justificatives. J'avoue ne pas être encore convaincu qu'aucun des grattages, qu'aucune des surcharges ne puissent être attribués au copiste d'Oxford, se corrigeant lui-même. Pour ne prendre qu'un exemple, je ne vois pas de motif d'admettre une lacune entre les vers 240 et 241 ; il n'est même pas nécessaire de corriger en *se* le premier mot, *u*, du vers 241, ce mot n'est pas *aul*, mais *ubi*, au sens temporel, et se rattache au *dunc* du vers précédent, entendez « alors que ». D'autre part, n'est-ce pas un scrupule excessif, de reproduire la première lettre, restée visible, d'un mot gratté, surtout lorsque cette lettre est un *c* comme au vers 3984, et ne suffit-il pas de l'indiquer dans les « notes critiques » ? Enfin, le maintien de formes contradictoires et de certaines grafies équivoques, notamment pour les consonnes mouillées, ne facilitera pas la lecture du texte par les profanes et n'apprendra rien aus autres.

La préface a une page charmante sur la difficulté de traduire les poètes et même les bons prosateurs, et de rendre « la musique de la pensée ». Il n'est cependant pas impossible de conserver le ritme du décasillabe épique, sauf à laisser tomber l'assonance si le mot moderne ne s'y prête pas. Dans l'admirable laisse, assonant en *i* féminin, qui termine le poème, il y a un vers que M. Bédier traduit par un beau décasillabe

Digitized by Google

moderne : « Le jour s'en va, la nuit s'est faite noire. » Mais pourquoi ne pas transcrire purement et simplement l'original, qui dit :

Passe le jour, la nuit s'est assombrie.

Pour conserver le vers suivant (sans l'assonance), il suffit de remplacer « s'est couché » par « se couche » :

Le roi se couche en sa chambre voûtée.

Il reçoit la visite de saint Gabriel, qui vient lui ordonner, de par Dieu, d'aller secourir le roi Vivien assiégé par les païens,

Mais l'empereur n'y voudrait aller mie :
« Dieu, dit le roi, si peineuse est ma vie ! »

M. Bédier traduit : « L'empereur eût voulu *demeurer* », ce qui n'a pas la familiarité expressive de « n'y voudrait pas aller », et « Que de peines en ma vie ! » qui est banal à côté de « Si peineuse est ma vie » [1] !

Dans son ensemble, la traduction de M. Bédier n'en est pas moins remarquablement fidèle et élégante, en un mot tout à fait digne de ses traductions et adaptations antérieures de nos vieus poèmes.

L. C.

Auguste Longnon. — *Les noms de lieu de la France*, publié par Paul Maréchal et Léon Mirot, 2e *fascicule* (Paris, Champion, 1922, gr. in-8, p. 177-336).

Ce segond fascicule, qui continue la pagination du précédent [2], porte spécialement sur les noms et lieus d'origine germanique (saxonne, burgonde, wisigotique, franque, scandinave), ausquels sont joints les noms d'origine bretonne et

1. Ailleurs, au vers 314, la traduction de *ço dit* par « reprend-il » constitue un véritable faus sens, car il n'y a pas de « reprise », aucune interruption dans le discours.

2. Voir la *Revue de Philologie française*, t. XXXIII.

Digitized by Google

basque. Il est extrêmement riche en faits bien classés, et analisés avec une métode rigoureuse. C'est peut-être la partie sur laquelle a porté le principal effort de Longnon ; c'est celle qu'il a, en tout cas, le plus enrichie d'apports personnels. Signalons en particulier le chapitre des origines saxonnes en Boulenois, où l'étude des noms de lieus a permis à l'auteur de retrouver une importante colonie saxonne dont l'histoire ne fait pas mention : exemple remarquable des services que la linguistique peut rendre à l'histoire. Un aperçu d'ensemble sur les noms de rivières (pp. 266 et sqs.), à propos des origines franques, est ici le bienvenu, et il est même à regretter que cette rubrique importante des noms de lieus n'ait pas été plus détaillée.

A juste titre, l'auteur combinait la métode linguistique et la métode géografique. S'il lui est arrivé de commettre quelques menues erreurs [1] dans le domaine de la linguistique romane qui n'était pas sa spécialité propre, il est, dans l'ensemble, suffisamment informé, aussi bien que du côté germanique, et, au point de vue géografique il a été un véritable précurseur en s'aidant, le premier, de la répartition géografique des tipes pour en expliquer l'origine.

Quelques problèmes restent encore sujets à controverses. Par exemple la répartition des éléments germaniques en Normandie concernant ce qui revient aus Saxons et aus Nordiques est fort délicate à opérer : Longnon y a procédé avec beaucoup de prudence et tout fait présumer que ses conclusions sont justes.

Plus discutée est la survivance du suffixe burgonde *-ing* dans l'est de la Gaule. Cette question, qui a pris une acuité particulière en Suisse, où elle a été ridiculement exploitée par les nationalismes rivaus dans un but politique, a fait l'objet, notamment,

1. P. 225 : le nominatif *cortis*, du latin mérovingien, n'est pas un ancien génitif, mais une forme analogique créée d'après *hostis*, *fortis*, etc. — P. 236 : le passage, en provençal, de *vila* à *viala* n'est pas une diftongaison : il y a eu intercalation de voyelle produite par le voisinage de *l*.

Digitized by Google

d'une étude remarquable de M. Ernest Muret [1] et d'un travail plus discutable de M. Philipon [2]. Ce dernier revendique pour le suffixe ligure *-incos* la paternité des finales de ce genre, ce qui semble bien exclu, tout au moins pour l'Ain, par la métode géografique de Longnon (p. 201, n. 1). Plus judicieusement, M. Muret a rattaché aus suffixes latins *-anus*, *-anicus*, un grand nombre de noms de lieus réclamés à tort par les germanisants. Il est fâcheus que M. Muret et Longnon, séparés par une frontière artificielle, aient travaillé sur des domaines distincts, quoique voisins et soumis à des influences analogues, ce qui empêche de confronter par le détail les résultats de deus métodes également rigoureuses et précises. Il y a là surtout une question d'espèces : si le suffixe latin a laissé de nombreus vestiges, le suffixe burgonde a aussi provigné des rejetons à la suite d'une colonisation importante, comme celle dont Longnon a retrouvé l'aire à l'est de Lyon à l'aide des noms de lieus.

Il faut signaler aussi l'importante contribution apportée par les noms de lieus d'origine germanique à l'onomastique française.

Les chapitres consacrés aus noms d'origine bretonne ne sont pas les moins remarquables. On notera l'importance des mots empruntés au latin par les Bretons immigrés, et particulièrement l'emploi au sens religieus des termes *pagus*, *plebs* et *tribus*, pour désigner le diocèse, la paroisse et la fraction de paroisse : fait d'autant plus remarquable qu'aucun des trois mots n'a vécu dans la Gaule romane et que *plebs* seul a laissé des représentants populaires dans la Romania. L'opposition entre le traitement subi par les noms de lieus en *-iacus* dans la région de Nantes et Rennes et dans la contrée aujourd'hui romane située plus à l'ouest (p. 203) est en effet du plus haut intérêt, tant au point de vue historique que linguistique. La fonétique permet de serrer la question de plus près que ne l'a fait

1. *Romania*, XXXVII.

2. *Romania*, XXXV. Voir aussi l'Introduction de son *Dictionnaire topographique du département de l'Ain* (1911).

Digitized by Google

Longnon ; elle prouve : 1° que la région de l'ouest gallot, latine à l'origine, a été brittonisée pendant quelques siècles avant de redevenir romane ; 2° que c'est pendant cette période de britonnisme que s'est produite la palatalisation de la finale *-iac*, puisque l'ouest gallot y a échappé. Ces constatations sont d'une grande importance et elles corroborent pleinement la démonstration de Longnon.

En ce qui concerne les origines basques, je ferai des réserves sur une conception historique de l'auteur. Certes il est hors de doute que les ancêtres des Basques actuels ont franchi les Pyrénées occidentales, au VIe siècle, venant d'Espagne. Mais il paraît non moins certain que les deus versants de la chaîne, surtout dans la partie occidentale, ont été habitées depuis l'époque préromaine par des populations ibériques de même race et de même langue, dont le basque actuel est le résidu. Rien ne nous prouve que la romanisation de la Gaule avait atteint, au sud-ouest, exactement la frontière politique et hidrografique dans une région où les cols sont bas et faciles et les communications constantes. En tout cas l'étude de certains fénomènes régionaus et notamment des labiales dans le groupe ibéro-roman prouve à l'évidence l'influence du substrat ibère sur le gascon et l'espagnol, comme la filiation ibéro-basque.

Albert DAUZAT.

Henri BAUCHE. — *Le langage populaire, grammaire, syntaxe et dictionnaire du français tel qu'on le parle dans le peuple de Paris, avec tous les termes d'argot usuel*, Paris, Passot, 1920, 288 p. in-16.

Voici un petit volume sur le langage populaire actuel de Paris qui, publié à peu près en même tens que le *Langage parisien* de M. Sainéan, offre une qualité qui manque à ce dernier, c'est-à-dire la connaissance approfondie et directe du langage vivant. L'auteur est un observateur qui a écouté et noté. Pour la première fois enfin, nous avons une étude du parisien populaire prise sur le vif. Le dictionnaire de Bruant et de

Digitized by Google

Delesalle mêlaient sans ordre l'argot des malfaiteurs au langage populaire, les termes rares aus mots usuels, et surtout, bien plus que sur l'observation, ils reposaient essentiellement sur la compilation de travaus précédents, enregistrant au hasard les mots vivants, les mots morts et les coquilles. M. Sainéan nous a donné une compilation plus scientifique [1], avec la critique et l'indication des sources : mais c'est encore du rétrospectif et de la mise en œuvre au segond degré. M. B. au contraire emploie des matériaus de première main et a fait généralement table rase, autant qu'on peut en juger, de ses prédécesseurs, recueillant lui-même vocables et formes. Nous y avons gagné un recueil vivant, précis et exact.

L'auteur est un esprit curieus et observateur. On peut relever beaucoup de remarques très fines sur la prononciation et plus encore sur les sens, les formes et emplois grammaticaus. Les petits détails ne l'ont pas rebuté, au contraire : il a eu la patience de relever, par exemple, les différentes variantes des interrogatifs *qui* et *que*, les déformations des prénoms les plus usuels, etc. Les pages qui concernent les locutions, les formules de politesse, les termes de parenté, etc. sont particulièrement à signaler et content parmi les meilleures et les plus neuves de l'ouvrage. On sent que M. B. a vécu au milieu du peuple et que ses frases, locutions et formes ont été prises sur le vif.

L'observation aurait gagné quelquefois à être plus critique. Paris renferme une population d'origine très mêlée, parmi laquelle les allogènes continuent encore longtens à employer des provincialismes. A côté d'un emploi auvergnat que cite M. B. (p. 176), plus d'un fait de ce genre lui a échappé : par exemple *bonguieu* (entendez *bõḏyós*) est une prononciation de rural (p. 196), *pute* est un méridionalisme (p. 266), etc. Il n'est pas vrai, contrairement à ce qui est dit p. 183, que le français populaire de Paris est celui de toute la France « avec des différences sans grande importance » : ce serait à peine exact pour le langage parlé par les ouvriers des grandes villes (fonétique à part), mais c'est radicalement faus pour les campagnes.

1. Voir ci-dessus, p. 134.

Digitized by Google

Il eût été bon de marquer certaines distinctions d'ordre historique ou social, en signalant les mots arcaïques et en voie de disparition, comme *rigolboche*, les mots introduits par la guerre, comme *bourrin* et *pinard*, les mots rares ou spéciaus à certains milieus : *guitoune* est exclusivement un mot d'ancien combattant ; *pinard* est bien plus répandu que *bourrin* ; certaines formes (*éfant, estant, des nœils*...) ne sont employées que par la partie la plus illettrée de la population, donc le petit nombre, en regard de telles autres qui ont une extension considérable. L'auteur a parfois esquissé un classement de ce genre (cf. p. 21-22), mais les indications qu'il donne ne sont par toujours assurées : p. ex. je puis certifier que *dabe*, au sens de père (p. 217), et *dabe* mère (qui est omis) sont très vivants.

Il était un peu imprudent d'affirmer que ce petit dictionnaire renfermait *tous* les mots usuels : qui peut se vanter d'être complet ? Au hasard je relève l'absence de *chiard* (enfant), *chier* (mettre au monde), *conceté* (bêtise), *courageus* (travailleur), avoir les *groles* (avoir peur), *intéressant* (qui rapporte de l'argent, sens récent), *pisser* (mettre au monde), *pisseuse* (fille), tomber dans les *pommes* (se trouver mal), *sauter*, actif (posséder une femme), *youtre* (juif), tous termes ou sens que j'ai entendus souvent chez les ouvriers parisiens. On allongerait aisément la liste. Par contre, *vampire* est un terme de journal.

Il fallait noter aussi les valeurs ironiques : anciennes altérations courantes qui ne sont plus guère employées aujourd'hui qu'avec une intention plaisante : *dussèche*, *ouvèrerier*, etc. Il en est de même pour certaines formes rurales telle que *fieu*, qui n'est guère parisien que dans l'expression cristallisée « un bon *fieu* ». Le pluriel *kok* (coqs) n'est pas populaire, mais général : le pluriel *kó* (coqs) est un arcaïsme qui prête à rire, tant à Paris qu'en province, et qui risque même de n'être plus compris (p. 81).

Le côté linguistique laisse fort à désirer. La fonétique est mêlée à des fénomènes analogiques (p. ex. pp. 55 et 179). Il aurait fallu dresser des tableaus, par grandes catégories (étimologies populaires, analogies de finales, aférèses et prostèses, etc.) des déformations populaires. Relevons quelques erreurs. P. 43.

Digitized by Google

Reine glaude n'est pas un fait contemporain : cette forme date du XVI^e siècle. — P. 45. L'*r* uvulaire parisien est une articulation toute différente de la *jota* espagnole et du *çh* dur allemand ; l'*r* marseillais n'est pas la sourde de l'*r* parisien, c'est une articulation plus reculée. — P. 47. *J'ajète* est un fénomène analogique (d'après *jette*). — La prononciation indiquée en haut de la p. 48 est celle d'un homme en état d'ébriété. — P. 49. L'*l* mouillé est inconnu dans le langage parisien. — P. 80. L'emploi (méridional) de *il* féminin n'a rien à voir avec le neutre : c'est le décalque du provençal, auvergnat... *ilyo*, elle. — P. 124-125. Il est inexact que le conditionnel est en voie d'atrofie, la langue populaire lui ayant créé, au contraire, de nouveaus emplois (p. ex. : si qu'on *serait*). — Il fallait signaler, aus verbes, l'emploi d' « être » pour « aller » (j'y suis été) [1], il *faut* mieus (il *vaut* mieus), les tens surcomposés. — P. 148-149 : il y a autre chose qu'un changement de place des prépositions dans « il travaille *pour* » : la préposition devient adverbe. Il y avait lieu aussi d'enregistrer diverses valeurs de *à* : timbre *à* quinze, il a peur *à* l'orage, etc.

Albert DAUZAT.

1. [L'emploi d'*être* pour *aller* est général. Ce qui est populaire, c'est l'auxiliaire *être* avec le verbe *être* au sens d'*aller*, — analogie avec *aller*.] — L.C.

Digitized by Google

LIVRES ET ARTICLES SIGNALÉS

Paul PASSY. — *Les restes d'un patois champenois à Cunfin-en-Bassigny, Aube* (Paris, Champion, 1921, pages 237 à 251 des *Mélanges* publiés pour le cinquantenaire de l'École pratique des Hautes-Études). — Renseignements curieus sur un patois en train de disparaître ; dans l'exemplaire que notre collaborateur Paul Passy a bien voulu nous adresser, il note, à la fin du § 17, que la limite dialectale qu'il avait supposée entre Fontette et Cunfin n'existe pas.

Richard T. HOLBROOK. — *Living French. A new course in reading, writing, and speaking the French language*, x-480 pp. Ginn (Boston). — Les étudiants de langue anglaise trouveront dans l'exposé grammatical de M. Holbrook le plus précieus des guides pour l'étude du français. Cet élégant volume, d'une agréable lecture, métodique, lumineus dans sa concision, épuise presque un sujet qu'on pourrait croire inépuisable. Les exemples, empruntés le plus souvent aus maîtres contemporains, ont été judicieusement choisis, scrupuleusement vérifiés. et traduits avec beaucoup d'exactitude. C'est par excès de modestie que M. Holbrook nous présente son ouvrage comme un traité élémentaire : les linguistes les plus délicats l'étudieront avec plaisir et avec profit. J. D.

André MARY. — *Le livre des saintes paroles et des bons faits de notre saint roi Louis, par Joinville, tourné en français moderne.* Paris, éditions Crès, 1922, 5-CCCXLVII p. — M. André Mary poursuit la mission qu'il s'est donnée de vulgariser les belles œuvres du moyen âge français. Cette fois, dans un élégant volume, orné de bois de Mme S. Lewitska, il nous apporte la

Digitized by Google

cronique de Joinville, « tournée en français moderne ». La difficulté était moindre que pour d'autres œuvres dont il a déjà entrepris · et réussi — l'adaptation. Il a conservé les divisions de l'édition de Natalis de Wailly ; la répartition en chapitres, dont les titres sont d'ailleurs tirés de la cronique elle-même, semble émaner de Joinville lui-même, ce qui n'est pas exact, mais n'offre pas d'inconvénients. On ne s'explique pas bien pourquoi, dans l'adresse de l'épitre dédicatoire, « A son bon seigneur Louis... » a été tourné en « A Monseigneur Louis... »

A. Dauzat. — *La géographie linguistique* (Paris, Flammarion, 200 pages). — Ce petit livre, très intéressant et très clair, de notre collaborateur M. Dauzat, mettra le grand public au courant des travaus si importants et si nouveaus de M. Gilliéron et de ses disciples. P. 64, note 3, je signale le lapsus *i nasal* au lieu de *i oral*, et, p. 157, dern. ligne, *parage* au lieu de *partage*. Je ne crois pas que la prononciation de *mœurs* avec *s* final ait jamais disparu complètement (p. 92, n. 1) ; il est invraisemblable que cette consonne ait pu être « rétablie » dans la prononciation pour éviter une confusion (tout à fait impossible) avec la forme verbale « tu meurs ». Ce n'est pas pour éviter une confusion avec « tu cours », que les Méridionaus prononcent « le cours ».

Pierre Villey. — *Essais de Montaigne, nouvelle édition*, tome I (Paris, Alcan, 1922, xxviii-422 p.). — Nul n'était mieus désigné que M. Pierre Villey, par ses travaus antérieurs, pour nous donner cette édition des *Essais*, conforme au texte de l'exemplaire de Bordeaux, avec les additions de l'édition postume. Les additions successives sont très clairement marquées en marge par les lettres A, B, C, sans gêner en rien la lecture courante que facilitent des notes peu encombrantes, mais bien choisies et très suffisantes. L'auteur a réellement mis à profit les progrès récemment réalisés par la critique et ausquels il a largement contribué lui-même, au double point de vue de l'exactitude du texte et de l'histoire de la pensée de Montaigne.

Digitized by Google

CRONIQUE

Possibilité de conflit entre « avoir » et « ouïr ». — A propos de notre article récent sur les *verbes défectifs*, M. A. Terracher nous écrit :

« A la page 8, n. 1, vous écartez le conflit supposé par M. Gilliéron entre *oi*, *ot* (du présent d'*ouïr* et du prétérit d'*avoir*) en alléguant la transformation analogique qui a atteint tous les prétérits déplaçant l'accent, et en remarquant que la confusion phonétique de « que j'oie » (*audiam*) et de « que j'aie » (*habeam*) eût été une équivoque consciemment recherchée. On pourrait faire valoir encore — et surtout, me semble-t-il — que la confusion du présent et du prétérit n'a pas toujours été telle que *oi* et *ot* aient pu indifféremment passer pour le prétérit d'*avoir* ou pour le présent d'*ouïr*.

« Cependant, et en dehors de tout flottement phonétique *we* : *e*, le conflit d'*avoir*, d'*ouïr* et de *haïr* peut rester infiniment probable... *au futur*. La rencontre d'*avrai* avec *orrai*, ne serait-elle pas pour quelque chose dans la naissance d'*aurai* et dans l'élimination progressive d'*ouïr* ; et, d'autre part, la rencontre d'*avrai* avec (*h*)*a*(*r*)*rai* n'est-elle pour rien dans le fait que *haïr* est devenu si tardivement inchoatif, à la différence d'*escharnir* qui l'a toujours été et de *jouïr* qui l'est largement dès le XII^e^ siècle, peut-être parce qu'il se rencontrait avec *jouer* en beaucoup de ses formes ?

« Pour résoudre le problème, il faudrait au préalable procéder à un classement chronologique et géographique des formes d'*avoir*, d'*ouïr*, de *haïr*, et aussi de *savoir* qui ne paraît pas « suivre » *avoir* aussi certainement qu'on le dit d'ordinaire. En tout cas, la rencontre *sémantique* d'*avoir*, d'*ouïr* et de *savoir* est très concevable dans des expressions comme « vous *orrez* (*avrez*, *savrez*) la nouvelle » ; elle est si concevable que les

Digitized by Google

divers manuscrits d'un même texte se partagent parfois entre les futurs de ces trois verbes [1]. Ainsi, dans la *Chevalerie Vivien*, v. 610, Vos *orés* la nouvelle (*D* ; *A B* : *savrez*) ; dans Rustebeuf (id. Kressner), p. 125, v. 112 : Vos *orrez* ja noise et bataille (*A C* ; *B* : *aroiz*), et p. 82, v. 50 : Fet l'*avez* (*A C* ; *B* : l'*oez*.

« Quoi qu'il en soit, les explications courantes du futur *aurai* (emprunt aux dialectes du Midi, confusion d'origine graphique entre *v* et *u*) sont si manifestement déraisonnables qu'il n'est peut-être pas interdit de supposer, jusqu'à plus ample informé, qu'*aurai* conserve dans son *o* la trace de son rapprochement, ou de son conflit, avec *orrai*.

« Je vous soumets ce doute. Je n'ai malheureusement pas en ce moment le loisir d'examiner la question dans son ensemble ; mais si vous pensez que ce point d'interrogation soit à même d'intéresser les lecteurs de votre revue, vous avez toute liberté de leur en faire part. »

— *S'en ensuivre*. — M. Abel Hermant, déjà nommé (ci-dessus, p. 152, en note), ayant employé la locution « il s'*en en*suit », invoque dans un article récent du *Temps*, contre les critiques d'un de ses lecteurs, les exemples classiques bien connus. Mais, en matière de langage, les « autorités » ne valent que si elles sont conformes à un usage *maintenu*, ce qui n'est pas le cas. Les exemples cités prouvent simplement que cette locution, évidemment et éminemment vicieuse à l'origine, avait pénétré dans le bon usage, comme tant d'autres ! Puisque nous avons la chance que celle-ci soit tombée en désuétude, il serait vraiment dommage qu'on la remît en honneur. Disons donc : « il suit de là » ou « il s'ensuit », et « il s'en est suivi ». *Il s'en est ensuivi* est aussi barbare que : *il s'en est en allé*. L. C.

1. [Le conflit *grafique* se comprent fort bien, mais le conflit *fonétique* beaucoup moins bien.] — L. C.

Digitized by Google

TABLE DU TOME XXXIV

DE LA *REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE*, 1922.

Pages.

L. CLÉDAT. — Verbes défectifs..... 1

G. ESNAULT. — Lois de l'argot (*suite*)..... 22

P. BARBIER. — Le latin *Quinque Cornua* et ses dérivés..... 39

J. HANKISS. — Alcidalis et Zélide..... 56

S. ERINGA. — L'infinitif pur après un verbe impersonnel..... 81

W. v. WARTBURG. — Notes lexicologiques..... 96

MÉLANGES. — Le genre de *gens* et de *personne* (L. C.)..... 129

Questions de fonétique (L. C.)..... 132

CONTES RENDUS. — G. Cohen, *Écrivains français en Hollande dans la première moitié du XVII^e siècle* (Maurice Lange). — E. Bourciez, *Précis historique de phonétique française* (L. Clédat). — W. Meyer-Lübke, *Romanisches etymologisches Wœrterbuch* (A. Dauzat). — L. Sainéan, *Le langage parisien au XIX^e siècle* (A. D.). — Leo Spitzer, *Italienische Kreigsgefangenenbriefe* (A. D.). — Hans Schuster, *Die Ausdrücke für den « Löwenzahn » im Galloromanischen* (A. D.). — Frieda Koscher, *Reduplikationsbildungen im französischen und italienischen* (A. D.). — W. Pierrehumbert, *Dictionnaire du patois neuchâtelois* (A. D.). — D^r Helmut Hatzfeld, *Einführung in die Interpretation neufranzösischer Texte* (J.-M. Carré). — Hanns Bächtold-Stäubli, *Die schweizerische Soldatensprache* (A. D.). — K. Jaberg, *Dreschmethoden und Dreschgeräte in Romanisch-Bünden* (A. D.). — J. Vendryes, *Le langage, introduction linguistique à l'Histoire*, dans la *Bibliothèque de synthèse historique* (L. Clédat). — Joseph Bédier, *La chanson de Roland, texte d'Oxford et traduction* (L. C.). —

Digitized by Google

A. Longnon, *Les noms de lieu de la France* (A. D.). — Henri Bauche, *Le langage populaire, grammaire, syntaxe et dictionnaire du français tel qu'on le parle dans le peuple de Paris, avec tous les termes d'argot usuel* (A. D.) 62, 133

LIVRES ET ARTICLES SIGNALÉS..... 77, 171

CRONIQUE. — Possibilité de conflit entre *avoir* et *oüir* (A. Terracher). — *S'en ensuivre* (L.C.)..... 173

Le Propriétaire-Gérant, ÉDOUARD CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Digitized by Google

A PROPOS DU FUTUR ANTÉRIEUR

I

Au tome XX de cette *Revue*, p. 265-282, M. L. Clédat a repris une explication proposée d'abord par Tobler [1], pour l'ancien français, au sujet d'un emploi du futur antérieur exprimant un fait passé. Cette explication consiste à dire que : « J'aurai donc travaillé pour rien », par exemple, signifie : on verra un jour que j'ai travaillé pour rien ; la forme du futur antérieur marque l'antériorité par rapport à cette époque future où quelqu'un portera le jugement définitif sur l'action passée en question. M. Malmstedt [2] a apporté de nouveaus exemples à l'appui de cette explication qu'il déclare axiomatique. Elle est satisfaisante en effet pour tous ceus qui voient uniquement dans le futur antérieur un tens de l'indicatif, et même un tens segondaire, un de ces tens qui datent l'action non par rapport au moment de la parole, mais par rapport à une autre action : comme le futur antérieur exprime souvent une action antérieure à une action future, M. Clédat remarque avec raison [3] qu'il serait mieus nommé l'antérieur au futur.

Les travaus récents de linguistes tels que MM. Meillet et Vendryes nous suggèrent une autre explication. M. Meil-

1. Tobler, *Vermischte Beiträge* (I, p. 207 sqq.).

2. *Études de linguistique moderne* publiées par la Société néophilologique de Stockholm, IV, 1908, p. 45-51.

3. P. 267.

Digitized by Google

let [1] nous enseigne que la notion de tens est une notion abstraite pour laquelle la conjugaison dans bon nombre de langues n'a pas eu ou n'a pas d'expression ; en revanche dans beaucoup de langues une place est faite à la notion plus concrète de *l'aspect* et notamment au degré d'achèvement de l'action, à la distinction entre l'action terminée et l'action non terminée. Les verbes latins, contrairement à l'idée qu'en donnent la plupart des grammaires, marquent moins le tens qu'une certaine nuance de l'aspect par l'opposition entre les formes de l'*infectum* et celles du *perfectum*.

Si les verbes français permettent maintenant d'exprimer des nuances de tens délicates, c'est au moyen de formes qui ont été créées pour exprimer l'action terminée et qui ont eu à l'origine une valeur affective marquée. « Le progrès de la civilisation met en évidence le temps [2]. » Mais les formes verbales ont eu d'abord une valeur expressive et sentimentale.

Une autre observation des linguistes nous semble à relever : dans les langues indo-européennes le futur est très instable ; il manque dans quelques langues ; le futur grec est un ancien désidératif [3] ; le futur latin est pour partie un subjonctif, mode du désir, pour partie une forme à valeur affective marquée. Le futur des langues romanes a un caractère affectif aussi sensible ; dans certaines, il est formé avec les représentants de *volo*. Même notre futur français, dit M. Vendryes [4], « de type *aimerai*, sort, comme on sait, d'une combinaison *amare habeo*, où le verbe *habeo* indique la part

1. Meillet, *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, 1921 ; sur les caractères du verbe, p. 175-199, et notamment p. 181-190.

2. Meillet, *op. laud.*, p. 198.

3. Meillet, *op. laud.*, p. 182 ; Vendryes, *Le Langage*, introduction linguistique à l'histoire, p. 179-180.

4. Vendryes, *op. laud.*, p. 180.

Digitized by Google

que le sujet parlant entend prendre à l'action. Le fait que le futur s'exprime par des formes si variées et si fréquemment renouvelées prouve que ce « temps » contient une large part d'affectivité ». Il y a en effet au point de vue psicologique une différence capitale entre la portion de notre durée que nous appelons l'avenir ou le futur, et celles que nous appelons le présent et le passé : le caractère commun du présent et du passé c'est de nous être connus, mais d'une connaissance inutile, d'une certitude inerte et morte, parce qu'ils sont immuables. L'avenir au contraire nous est inconnu, mais il dépent de nous ; nous pouvons et nous devons faire notre avenir ; c'est à lui que s'appliquen nos déductions les plus probables, nos prévisions logiques, nos désirs, nos souhaits, nos espérances : « Le futur, dit M. Vendryes, s'accompagne de tous les mystères de l'éventualité, et il laisse place à mille sentiments d'attente, de désir, de crainte, d'espérance [1]. » Avant et bien plus qu'une valeur objective de tens, il a une valeur subjective de mode [2] : mode promissif, disaient déjà Charisius et Diomède [3], mode de l'intention ou du désir, mode de la nécessité, dit M. Malmstedt [4], mode désidératif, chacun de ces noms ne pouvant en recouvrir toutes les valeurs ; toujours il exprime les dispositions actuelles ou présentes avec lesquelles nous envisageons une action future. Sa valeur affective est dans le présent. Le futur antérieur, composé de *j'aurai*, plus un participe, peut exprimer avec les nuances de sens indiquées plus haut nos dispositions présentes à l'égard d'une action à venir envisagée comme accomplie.

1. Vendryes, *op. laud.*, p. 179.
2. Malmstedt, p. 64.
3. Keil, *Grammairiens latins*, I, 338 et 562. Cf. Probus, *Keil*, IV, 155. Modi verborum sunt octo... promissivus, quod est et futurum tempus modi indicativi.
4. Malmstedt, p. 64.

Digitized by Google

Mais il peut avoir encore une autre valeur ; *j'aurai* n'est pas un futur ordinaire : il est formé de *habere* + *habeo*, c'est-à-dire qu'il contient un redoublement. Or le redoublement a une valeur linguistique particulière : « le redoublement que l'on rencontre dans le système verbal des langues indo-européennes ou sémitiques a certainement une origine affective. Il y sert, comme on sait, à plusieurs usages. L'un des plus nets en indo-européen est de marquer l'action pleinement accomplie. C'est avec cette valeur que le parfait redoublé apparaît en grec ancien.... En sémitique... la valeur affective y est aussi très nette. Il s'agit de marquer quelque chose comme un intensif [1]. » Par son origine notre futur antérieur est susceptible d'exprimer avec intensité une action présentement accomplie.

Résumons les observations précédentes : 1° les périfrases formées de infintif + *habeo* servent à l'expression de nuances délicates de tens, mais elles ont servi d'abord à exprimer la valeur concrète de l'action terminée ; 2° le futur n'est pas comparable aus autres tens ; dans les formes qui l'expriment la valeur temporelle est segondaire ; la valeur principale est une valeur subjective ou modale [2] ; 3° *j'aurai* contient un redoublement du radical : le redoublement a habituellement une valeur affective marquée, c'est un moyen d'expression intense. En nous inspirant de ces trois faits, nous allons étudier les exemples relevés par MM. Clédat et Malmstedt d'emploi du futur antérieur se rapportant au présent ou au passé.

II

Le futur antérieur s'emploie, dit M. Clédat (p. 271) :

1. Vendryes, *op. laud.*, p. 181.

2. Dans l'article cité, M. Clédat dit, p. 266, que le futur antérieur est dans certains cas un véritable mode conjectural.

Digitized by Google

« 3° pour formuler une appréciation portant entièrement sur le passé, mais se rattachant à une constatation que l'on vient de faire [1]. » C'est encore, dit-il (p. 272), le désir de formuler une appréciation (de blâme ou de plaisir) qui nous fait dire au sujet de fréquentes visites de quelqu'un : « *il sera venu souvent !* » plutôt que « *il est venu souvent.* » Il indique enfin (p. 275) que la différence entre « *il a eu* » et « *il aura eu de la chance de s'en tirer !* » tient à ce que la seconde formule renforce l'appréciation par un appel à une confirmation ultérieure.

A notre avis, cet appel à une confirmation ultérieure, qui en faisant intervenir l'idée d'un moment futur, donne à l'expression une valeur de tens tout abstraite n'est pas nécessaire pour expliquer l'emploi du futur antérieur; toutefois nous retenons de l'opinion de M. Clédat le fait que ce futur antérieur exprime des nuances de sentiment et une intensité d'expression qui ne sont pas marquées par le passé composé. Nous estimons que ces valeurs affectives s'expliquent par la formation de notre futur antérieur, qu'elles sont la continuation de ses valeurs primitives que nous avons rappelées ci-dessus. Un événement vient de s'accomplir devant nous : s'il nous laisse indifférents, s'il n'émeut pas notre sensibilité, si nous ne désirons pas à notre tour émouvoir ceus à qui nous le communiquons, nous employons le passé composé. Au contraire, le fait nous a émus, et nous voulons communiquer à d'autres notre émotion particulière, ou tout au moins donner de l'intensité à notre affirmation : un des moyens d'expression

1. Comme nous le montrerons plus loin (p. 14) et comme M. Malmstedt l'a indiqué (p. 50), cette constatation récente n'est pas indispensable et ne se rencontre pas toujours ; mais il est certain que la proximité de l'événement constaté explique dans bien des cas l'intensité du sentiment exprimé.

Digitized by Google

dont nous disposons à cette fin est le futur antérieur. Un sentiment d'ennui causé par l'abondance de la pluie, suffit pour nous faire dire (à propos de l'eau déjà tombée plutôt qu'à propos de celle qui pourra tomber jusqu'à la fin de la journée) : « *Il aura beaucoup plu aujourd'hui !* » ou, plus familièrement : « *Ce qu'il aura plu aujourd'hui !* » Un sentiment de satisfaction ou de joie nous fait dire d'un écolier : « *Il aura fait bien des progrès cette année !* » L'affection et la reconnaissance se manifestent lorsque nous disons d'un ami venu prontement à notre appel : « *Il sera venu sans se faire prier !* »

Il est intéressant, à notre point de vue, d'étudier les exemples dans lesquels les auteurs ont employé côte à côte le passé composé et le futur antérieur. Dans ces vers de Corneille :

> Ce bonheur a suivi leur courage invaincu
> Qu'ils ont vu Rome libre autant qu'ils ont vécu
> Et ne l'auront point vue obéir qu'à son prince (Horace, III, 6)

« *ils ont vu* » expriment seulement le fait ; « *ne l'auront point vue* » y ajoute l'expression du désespoir du vieil Horace constatant la déchéance de Rome. Corneille pouvait faire son vers en écrivant « *et qu'ils ne l'ont point vue* » ; répéter une formule en la modifiant légèrement est bien dans ses habitudes.

Nous sentons la même opposition entre le fait et le sentiment dans : « Ceux qui vous jugeront seront du moins forcés d'avouer que vous avez su éviter les deux choses les plus haïssables qui soient au monde : vous n'aurez pas menti et vous n'aurez pas été ridicule » (A. Dumas, *Froufrou*, IV, 5). « *Vous avez su* [1] exprime le fait ; le futur

1. Les futurs de « ceux qui vous jugeront seront du moins forcés d'avouer » semblent légitimer l'opinion de M. Clédat qu'il y a là un appel

Digitized by Google

antérieur de « *vous n'aurez pas menti* et *vous n'aurez pas été ridicule* » y ajoute une nuance de simpatie et d'admiration. Il en est de même encore pour cet exemple de Bourget, relevé par M. M. (p. 48) : « Je ne sais laquelle de ces deux visites (à Otranto et à Cavallino) m'aura laissé dans la mémoire l'image la plus durable. A Otranto, j'aurai vu un sublime paysage de mer... Cavallino m'a permis de contempler une apparition des temps héroïques de l'Italie » (*Sensations d'Italie*, p. 227). « *M'a permis* » marque bien que l'auteur parle de faits actuellement accomplis, sans se reporter à un moment futur ; il exprime une affirmation objective d'historien, qui fait contraste avec « *m'aura laissé* » et surtout « *j'aurai vu* » et en fait ressortir la valeur affective.

III

Nous avons, à la suite de M. Clédat, distingué deus nuances de sens marquées par l'emploi du futur antérieur se rapportant à des faits accomplis, une appréciation sentimentale ou affective, une affirmation renforcée. Il n'est pas toujours facile de distinguer ces deus nuances l'une de l'autre. D'une part, elles sont bien voisines dans l'esprit ; c'est parce que nous voulons exprimer un sentiment vif que nous renforçons l'expression pour attirer l'attention du lecteur ou de l'auditeur ; d'autre part, l'écrivain, seul, et encore s'il est un stiliste, se rent un conte exact du sentiment qu'il éprouve et du rapport qui existe entre sa pensée et le moyen d'expression qu'il emploie. Le lecteur, ou le critique, ne peut faire à ce sujet que des suppositions, ne peut

à une confirmation ultérieure : le passé composé « vous avez su » marque bien que le personnage qui parle porte directement son jugement sur des faits accomplis à ce moment.

Digitized by Google

exprimer que des approximations, et doit en ces matières délicates se garder d'affirmations absolues. En outre, comme M. Malmstedt l'a judicieusement marqué (p. 49), il se joint quelquefois aus nuances étudiées jusqu'ici une valeur modale de nécessité logique, de probabilité ou de conjecture, qui est une autre valeur de notre futur antérieur [1]. Par exemple, dans « Savez-vous où j'aurai vu ce pauvre visage d'Alba Steno pour la dernière fois » (Bourget, *Cosmopolis*, 417) en même tens que *j'aurai vu* nous semble exprimer un sentiment de pitié, suggéré par les mots « *pauvre visage* », il exprime une probabilité, il équivaut à « *je dois avoir vu, j'ai sans doute vu, probablement vu* ». Il est possible encore de distinguer des nuances diverses dans les exemples suivants, relevés également par M. Malmstedt. « Voilà un savant appareil. Il s'agit de savoir à quoi il aura servi » (*R. d. d. M.*, juin 1920, p. 120). (Il s'agit de savoir n'équivaut pas à un futur, et ne peut justifier dans « *il aura servi* » un futur antérieur purement temporel. Ce « *il aura servi* » peut signifier « *il a probablement servi, il peut avoir servi* » et M. Malmstedt n'a pas tort de dire qu'il se traduirait en anglais au moyen de l'auxiliaire *may* ; mais il exprime aussi le sentiment du critique (M. Doumic qui peu satisfait des romans de M. Marcel Prévost, *Frédéric et Léa*, oppose malicieusement le savant appareil dressé par le romancier et le résultat obtenu). Il y a aussi un mélange de probabilité ou de possibilité, et de sentiment de pitié ou de regret dans cette frase de M. Bertaux, parlant d'un objet d'art italien disparu, une châsse extrêmement précieuse, en or ciselé, en forme de buste, remise en gage à trois armateurs génois : « Et Dieu

1. Cette valeur se rattache à l'une des significations qu'a pu avoir habeo dans la périfrase infinitif + habeo d'où est sorti notre futur ; c'est une valeur de nécessité sensible déjà pendant la période latine chez des écrivains comme Lactance et Tertullien.

Digitized by Google

sait, avant de tomber dans le creuset, dans quelles autres mains elle aura passé » (*R. d. d. M.*, avril 1906, p. 620). Il y a encore des valeurs bien complexes dans la frase suivante imaginée par M. Clédat, mais qui semble tirée d'une harangue officielle : « Les acclamations dont vous avez été l'objet vous auront montré à quel point vous étiez populaire dans le pays. » Les mots *acclamation* et *populaire* évoquent un sentiment de satisfaction qui se trouve exprimé par le futur antérieur ; mais ce sentiment existe dans l'esprit du personnage qui écoute plutôt que chez l'orateur ; celui-ci ne peut guère le présenter que comme une probabilité, très voisine, si l'on veut, de la certitude ; enfin, il se peut qu'il n'y ait dans « *auront montré* » qu'un renforcement d'expression, fréquent dans l'éloquence politique. Parmi les exemples relevés par MM. Clédat et Malmstedt comme parmi ceus qu'il est facile de relever de tous côtés, il en est donc qu'il est difficile de classer ; il y en a en revanche dont la signification est nettement marquée.

Nous commençons par les exemples qui expriment un sentiment. Il en est un certain nombre dans lesquels ce sentiment est marqué soit par la construction grammaticale, soit par l'intonation qu'indique le point d'exclamation. Tels sont les exemples indiqués précédemment : « Il aura beaucoup plu aujourd'hui ! » surtout sous la forme populaire : « Ce qu'il aura plu cette année ! » Rangeons ici : « O ma mère, ce que j'aurai fait pour toi ! » (Bourget, *André Cornélis*, cité par M. Clédat), et : « Mon Dieu, ce que j'aurai éprouvé dans ce petit coin du monde des sensations intenses ! » (Paul Bourget, *Nouveaux pastels*, 4).

Dans d'autres exemples, le sentiment est indiqué par le contexte. Dans les uns, il est marqué par des mots expressifs dans la frase même où se trouve le futur antérieur : « L'année quasi-défunte nous aura donné bien des inquié-

Digitized by Google

tudes, causé bien des angoisses. Elle aura eu cela de bon qu'elle nous aura éveillés de notre quiétude, remis sur pied, remis en selle » (La vie à Paris, journal *le Temps* du 29 décembre 1905, J. Claretie). « Dans la fièvre que me font éprouver vos prières et vos persécutions, j'entrevois des ciels inconnus et des fleurs que ma jeunesse n'aura pas cueillies » (P. Hervieu, *Le Réveil*, I, 8). « Maintenant je vous aime, mon Esther, la seule à qui je l'aurai dit sans mentir » (A. Daudet). « Il y a une satisfaction que le langage réserve à l'observateur, satisfaction d'autant plus vive qu'elle aura été moins cherchée » (Bréal, *Essai de sémantique*, p. 142). Dans d'autres, le fait qui provoque le sentiment est exprimé dans une autre frase qui précède ou qui suit : « Nous seuls l'aurons connu... Plus rien, plus même un nom » (Zola, *L'Œuvre*, p. 490). « Le voilà amplement récompensé : il n'aura pas obligé un ingrat. » « Il aura eu bien des élèves ; vous êtes le premier qui lui ait donné pleine satisfaction. » « M^me^ Arnould-Plessy a préféré disparaître en pleine gloire, mais nous y aurons perdu les belles soirées qu'elle pouvait nous donner encore » (A. Daudet). « C'est en ce sens que l'incendie du Théâtre Français est un désastre : la dernière pièce qui aura été jouée dans cette salle aura été *Diane de Lys* ». (Doumic, *R. d. d. M.*, mars 1900, p. 448) : « Avant d'être venu ici, je n'attachais aux termes de baroque et de rococo qu'un sens de déplaisance et de prétention. Lecce m'aura révélé qu'ils peuvent aussi être synonymes de fantaisie légère, d'élégance folle et de grâce heureuse [1] » (Bourget, *Sensations d'Italie*, p. 227) : « Quel principe de faiblesse se mélange à leur puissance, qui semble leur interdire de les employer ? M. Casal aura

1. Dans cet exemple, le sentiment est exprimé à la fois par les mots qui accompagnent le futur antérieur, et par le contraste que font ces mots avec la frase précédente.

Digitized by Google

passé sa longue existence à maintenir sa royauté dans le plus médiocre des domaines. Il aura su avoir la maison la mieux montée, l'écurie de courses la plus choisie, la chasse la mieux aménagée, les maîtresses les plus difficiles. Pendant quarante ans, il aura été l'un des arbitres de la mode. Pour ceux qui l'ont approché et jugé, rien de plus triste que le contraste entre ce néant, et de si remarquables facultés [1] » (Bourget, *Némésis*, 10).

Voici enfin une série d'exemples, relevés surtout chez des historiens et des critiques, dans lesquels nous distinguons moins l'expression d'un sentiment qu'une sorte de procédé littéraire pour renforcer l'affirmation : « Une des marques propres de l'esprit de Flaubert aura été l'horreur de la facilité... Flaubert aura péché par défiance envers le sien (son génie) propre.... Son exemple aura reculé de beaucoup d'années le triomphe de la barbarie.... Il aura imposé aux écrivains un souci de style qui ne s'en ira pas tout de suite.... Gustave Flaubert, ce malade de la littérature, aura du moins gagné à sa maladie d'avoir été, sa vie durant, un dépositaire de cette royauté » (P. Bourget). « Chamfleury aura été de ceux qui font l'éducation du public en faisant la leur » (*Revue Bleue*, 1889, II, 751 a). « Louis Napoléon n'aura pas été le seul prétendant qui ait eu la chance d'avoir un grand'oncle. Boulanger est dans le même cas » (*Revue Bleue*). « Mon intervention aura eu cet avantage de faire connaître aux travailleurs étrangers les avantages qui leur sont actuellement concédés » (Lefebvre, dans *Le Temps* du 8 octobre 1906). « Emile Pouvillon aura eu pourtant un regret » (Jules Claretie, *Le Temps* du 12 octobre 1906). « Sa bonne fortune aura voulu qu'il eût pour

1. Ici la série des trois futurs antérieurs, s'opposant au fait marqué par « ceux qui l'ont approché et jugé » est encadré entre une frase qui exprime la surprise, et une autre qui exprime la tristesse.

Digitized by Google

critique [1] l'auteur de M. de Priola et du Duel » (J. Claretie, *Le Temps* du 24 novembre 1905). « Il faut avouer que le matérialisme anathématisé par M. Lamy et par les conciles aura produit, à deux mille ans d'intervalle, des résultats singulièrement dissemblables » (P. Souday, *Le Temps*, 13 janvier 1906). A ces exemples, relevés par M. Clédat, nous joignons les suivants, cités dans l'article de M. Malmstedt : « M. Chevreul n'aura pas longtemps survécu à son fils. L'illustre centenaire est mort ce matin. » « Les deux Républiques auront été des gouvernements libres ; le second Empire a été un gouvernement personnel » (Rambaud, *Hist. de la civilisation contemporaine en France*, 514). « La maison royale de Suède aura ainsi fait preuve jusqu'à la fin d'une abnégation et d'une noblesse d'âme peu communes » (Mohn, *La Suède et la révolution norvégienne*, 91). « Si je n'avais pas cru en Dieu, vous n'auriez pas eu en moi le chancelier que j'aurai été » (*R. d. d. M.*, mai 1900, p. 107). « Cette excuse, la femme mariée, quand elle dévie, n'a pas... Plus elle aura lutté avant de se livrer à cet amour illégitime, plus elle aura prouvé qu'elle comprenait la gravité de l'acte qu'elle allait commettre » (Dumas, *Théâtre compl.*, VI, p. 189).

Cet emploi du futur antérieur est devenu banal ; il est possible d'en relever des exemples tous les jours dans les revues et les journaus ; voici le dernier qui s'est offert à nous : « Les agissements dont nous venons d'être les témoins auront eu dans tous les cas l'avantage de jeter sur la situation internationale de demain une claire lumière » (*Journal des Débats*, 27 avril 1922 [2]).

1. La présence de cet imparfait du subjonctif *eût* dans la subordonnée marque bien que pour J. Claretie *aura voulu* est l'équivalent de *a voulu*.

2. Il semble presque que dans une certaine langue, un peu enfa-

Digitized by Google

IV

Le futur antérieur a encore, se rapportant au passé, une autre valeur ; il est, dit M. Clédat (p. 266), « un véritable mode, qu'on pourrait appeler le conjectural. Il sera venu pendant votre absence = Je suppose qu'il est venu en votre absence ». Nous préférons cette explication à celle que le même auteur indique p. 282 : « Le futur antérieur peut encore servir non plus à formuler une appréciation sur une action passée, mais à exprimer la conjecture que cette action s'est réellement accomplie.... Il aura manqué le train = il se trouvera, je crois, qu'il a manqué le train ». *Il se trouvera* n'exprime pas une nuance modale, mais introduit l'idée d'un moment futur auquel le fait de manquer le train serait antérieur. M. Clédat donne ainsi une explication logique de cet emploi du futur antérieur, et il en fait dériver la valeur modale de la valeur temporelle qu'il considère comme essentielle. Nous croyons au contraire, comme l'a dit déjà M. Malmstedt [1] que la valeur modale

tique, *j'aurai* tende à remplacer *j'ai*, réduit dans bien des cas à une voyelle, et par suite affaibli et dénué d'expression.

1. Nous sommes surpris de la contradiction qui existe sur ce point dans l'article de M. Malmstedt, entre la page 64 : Donc à côté de la signification temporelle, qui est secondaire, le futur et le conditionnel français ont gardé leur sens primitif d'ordre, d'obligation et de nécessité, et la page 51 : en tout cas, cette fonction modale (celle du conjectural) dérive de la signification temporelle. Il est vrai qu'il s'agit p. 64 du futur, et p. 51 du futur antérieur. Mais nous ne voyons pas là une raison suffisante pour faire dériver la valeur modale de la valeur temporelle, que nous considérons comme plus récente. La valeur modale, analogue dans les deus cas, sinon identique, a la même origine, elle vient dans le futur antérieur de la signification propre à *j'aurai*, et nullement du participe. Il ne faut pas se laisser duper par l'expression futur antérieur : elle exprime l'opinion du grammairien qui l'a employé le premier, mais ne donne aucun renseignement sur la forme qu'elle désigne. Il n'y a essentiellement aucune différence de tens entre le futur et le

Digitized by Google

est primitive et remonte à une valeur particulière de habeo dans la périfrase infinitif + *habeo*. Le futur antérieur exprime naturellement, par sa composition même, le fait qu'une action doit avoir eu lieu, et avec les nuances introduites par l'usage, qu'elle a eu lieu nécessairement, probablement, vraisemblablement. C'est de cette façon du reste que M. Clédat interprète l'exemple : « Comme le jardin est en bon état ! le jardinier sera venu ce matin » ; le jardinier est probablement venu. Dans l'exemple de Dumas, cité par M. Malmstedt : « Et bien ! fameux tireur, qu'est devenue ta balle ? — Elle se sera aplatie sur le sanglier » (*Reine Margot*, I, 318), *elle se sera aplatie* signifie bien aussi : *elle doit s'être aplatie, elle s'est probablement aplatie*. Mais il n'est pas nécessaire, comme le croit M. Clédat, que la conjecture repose sur une constatation que l'on vient de faire. Nous employons souvent le futur antérieur pour exprimer une conjecture sur des événements passés. Les journaus, dans leurs récits de faits divers, sont remplis de formules de ce genre : « On pense que la victime aura été surprise pendant son sommeil ; l'assassin aura pénétré dans la maison par la porte du bûcher, etc. ». En voici une série caractéristique employée pour formuler une hipotèse sur des faits historiques fort anciens : « Dès le VIII^e^ ou le IX^e^ siècle des récits ou des chants auront célébré Charles Martel et ses luttes contre Raginfred et Chilpéric ; transmis d'âge en âge, ils se seront un jour fondus avec d'autres chants ou récits, dont Charlemagne était le héros : on aura attribué au petit-fils, plus glorieux, les exploits de son aïeul » (J. Bédier, *Légendes épiques*, III, 8).

futur antérieur ; ce qui les distingue, c'est qu'ils expriment l'action du verbe sous deus aspects différents, deux degrés différents dans l'accomplissement de cette action. Je partirai demain exprime l'action en cours ; je serai parti demain exprime l'action terminée. Il n'y a dans le futur

Digitized by Google

Tandis que la valeur d'affirmation renforcée du futur antérieur se trouve surtout dans une langue littéraire spéciale, celle du journalisme, de la critique, de la politique, le sens conjectural est plus usuel et se rencontre fréquemment dans la conversation. Mme Pernelle, par exemple, dit à Orgon :

On vous aura forgé cent sots contes de lui (*Tartuffe*, V, vers 1668).

et le comte Almaviva s'en sert pour railler Figaro dans un moment de bonne humeur : « C'est Rosine, que ta figure atroce aura mise en fuite » (Beaumarchais, *Barbier*, IV, 5). Voici enfin un exemple plus récent : « Bellagamba aura prévenu la police, comme le craignait notre chère duchesse, et ces misérables s'en sont vengés sur elle » (Bourget, *Némésis*, 278).

V

Nous croyons qu'il est possible aussi, comme l'indique M. Vendryes, de trouver une valeur affective et modale dans les emplois du futur antérieur se rapportant à l'avenir que M. Clédat a classés, dans son article, sous les nos 1 et 2 ; mais nous ne voulons pas actuellement aborder cette question. Il nous a paru intéressant surtout d'étudier les faits de langage qui choquent le plus notre instinct logique, parce qu'une forme qui porte le nom de futur sert à exprimer des faits passés. Nous ne sommes pas d'avis qu'il faille pour cela remplacer le terme de futur antérieur ; nous pensons seulement qu'il ne faut pas lui attribuer une précision qu'il n'a pas. S'il exprime exactement l'une des valeurs de la forme qu'il désigne, c'est déjà très bien ; il y a plus d'un terme grammatical dont nous ne pourrions pas en dire

antérieur aucune valeur temporelle spéciale, d'où puisse dériver une valeur modale.

Digitized by Google

autant. En effet une forme de verbe a des significations si variées qu'il est à peu près impossible de trouver un terme qui les exprime toutes ; nous avons justement voulu montrer dans ces pages qu'à côté du sens temporel qui lui est reconnu habituellement le futur antérieur a souvent des valeurs affectives et modales.

Nous pensons que ces valeurs remontent aus origines de la forme, c'est-à-dire à une période de civilisation moins avancée [1]. Il est bien vrai, comme l'indique M. Meillet, que dans notre vie la notion du tens, que nous mesurons avec une précision croissante, a bien plus d'importance qu'elle n'en avait à l'époque romaine [2]. Il est naturel que ces faits sociaus se marquent dans le langage et que le progrès de la civilisation mette en évidence le tens. Mais, même dans une nation très civilisée, les différentes classes sociales ne sont pas au même niveau de civilisation ; à côté d'une aristocratie ou d'une élite, qui parle et surtout qui écrit une langue littéraire de caractère intellectuel et abstrait, il existe, dans notre pays, bien des groupements, sociaus ou locaus, qui emploient des parlers courants d'un caractère plus concret et affectif. Non seulement de nouvelles formes expressives peuvent se créer [3] dans ces parlers, mais des formes anciennes peuvent y conserver des valeurs expressives qu'elles n'ont plus dans la langue litté-

1. Pour des emplois analogues du futur antérieur en ancien français, voir notre article dans *Romania*, XLVIII, 424-431.

2. Et qu'elle n'en a chez certaines nations modernes de civilisation moins avancée. M. Paléologue, dans son ouvrage sur la *Russie des tsars pendant la grande guerre* (*R. d. d. M.*, 1921-1922), exprime à plusieurs reprises cette idée que les Russes n'ont pas un sentiment précis du tens.

3. *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, t. XIX, p. 82-83. A. Meillet, Compte rendu de J. Ronjat : *Essai de syntaxe des parlers provençaux modernes*.

Digitized by Google

raire. En outre, les hommes les plus cultivés ne mènent pas une vie purement intellectuelle ; les besoins concrets, les sentiments ont aussi leur place, souvent très grande. L'esprit humain n'est pas fait seulement pour la connaissance mais encore, sinon surtout, pour l'action; le langage dans lequel il s'exprime est tourné vers la vie [1] et la vie est surtout affectivité. En même tens qu'un langage intellectuel, l'homme cultivé possède un langage affectif; bien souvent il emploie le même moyen d'expression tantôt avec une valeur purement intellectuelle, tantôt avec une valeur affective, ou au moins expressive [2]. Avec le progrès de la civilisation, une langue peut donc devenir de plus en plus capable d'exprimer avec ses verbes des nuances temporelles abstraites, sans cesser de signifier, au moyen des mêmes formes, des valeurs affectives.

Dans le cas qui nous occupe, c'est-à-dire dans les emplois du futur antérieur pour exprimer un fait passé, nous voyons la conservation du sens propre qu'a eu à l'origine la périfrase infinitif + *habeo*. Faut-il en conclure que cette valeur est antérieure à la valeur temporelle, qui en serait dérivée ? Nous ne le pensons pas. Sans doute la périfrase infinitif + *habeo* a été créée pour exprimer une nuance modale, marquée par *habeo*, mais cette périfrase renferme *habeo*, qui avait aussi une valeur temporelle ; les deus valeurs, temporelle et modale, ont été simultanées. Notre analise les sépare, mais elles étaient certainement unies dans l'esprit du premier qui a voulu indiquer qu'à un moment donné, il avait une certaine disposition d'esprit à l'égard d'une action à venir.

1. Bally, *Traité de stylistique*, p. 209 sqq., et surtout *Le Langage et la Vie*.

2. Ce besoin d'expression est une des causes principales du changement de sens des mots.

Digitized by Google

Il nous semble par suite impossible de classer les différents emplois du futur antérieur en partant du fait que l'emploi temporel aurait précédé l'emploi modal ou réciproquement. Il ne nous semble pas plus possible d'indiquer une valeur principale, dont les autres seraient dérivées, et qu'il y aurait lieu par conséquent d'étudier la première. Nous nous rangeons sur ce point à l'opinion de M. Meillet : « Même avec les faits les mieux observés et les mieux analysés, il reste difficile de faire l'exposé d'un emploi des formes. Les formules abstraites sont toujours trop vagues pour donner une idée adéquate des faits ; les classements d'exemples sont toujours plus ou moins artificiels. Même dans le cas relativement favorable où une forme grammaticale a un sens dominant auquel les emplois se laissent ramener en gros, il tend à se constituer des types d'emplois particuliers ; les limites entre les emplois qui résultent de la valeur générale de la forme et ceux qui résultent d'usages spéciaux sont impossibles à fixer [1]. » Nous avons vu en effet dans les pages précédentes qu'il était souvent bien difficile d'indiquer la nuance exacte de sens exprimée par un futur antérieur. Ce que nous pouvons dire de cette forme, c'est qu'elle a différents emplois, les uns plus fréquents, les autres plus rares, les uns plus abstraits, les autres plus concrets, les uns enfin plus littéraires, les autres plus courants : un classement ainsi établi manque de précision et de logique, mais il est plus conforme à la réalité du langage.

H. Yvon.

[M. Yvon me permettra de faire des réserves sur quelques points de son argumentation :

1. *Mémoires et bulletins de la Société de linguistique*, année 1914, nº 102, p. 118. Compte rendu de M. Mazon : *Emploi des aspects du verbe russe*.

Digitized by Google

I. — *Alinéa* 3. Dans *amare habeo*, le verbe *habeo* indique à l'origine la part que prent à l'action le sujet *du verbe*, et non pas « le sujet parlant » (car la remarque s'applique évidemment aussi à *amare habes* et *amare habet*), et c'est ce qui empêche de rattacher à cette valeur primitive l'expression sentimentale que, d'après M. Yvon, le « sujet parlant » donne aujourd'hui au futur. M. Vendryes dit fort bien que le futur « s'accompagne » de tous les mistères de l'éventualité : ces mistères *l'accompagnent*, mais il ne les exprime pas par lui-même, ils ressortent du ton, des circonstances, du contexte. La signification rigoureusement exacte de tous les tens composés avec le participe passé, est, je crois, de présenter l'action comme accomplie *antérieurement au moment exprimé par le tens de l'auxiliaire* ; dans le futur composé, il s'agit donc d'une action antérieure à un moment futur, mais qui est elle-même « à venir » ou « venue », c'est-à-dire dont le rapport avec le présent n'est aucunement marqué. Quand l'action est en réalité présente ou déjà passée, l'emploi du futur composé indique que le sujet parlant prent, par la pensée, du recul pour constater son accomplissement, de là les différentes particularités de l'emploi. — *Al.* 4. Il me paraît tout à fait impossible de considérer *habere* + *habeo* comme un « redoublement », au sens où l'entendent les linguistes, il n'y a pas de redoublement dans « *j'ai eu* ».

II. — *Alinéa* 1. J'ai dit que le futur antérieur nous servait à formuler une appréciation personnelle, mais non pas, comme me le fait dire M. Yvon, une appréciation « de blâme ou de plaisir ». Je n'attribue à cet emploi aucune valeur sentimentale. — *Al.* 2. Nous n'employons pas le futur antérieur simplement « pour donner de l'intensité à notre affirmation » d'un fait, mais pour donner un caractère plus personnel à la constatation d'une circonstance de ce fait. Dire « il sera venu » au lieu de « il est venu »

Digitized by Google

n'intensifie aucunement notre affirmation ; mais quand nous disons « il sera venu hier », ou « il sera venu souvent cette semaine », la circonstanee de tens n'est pas seulement énoncée, elle est présentée dans le premier cas comme une supposition de celui qui parle, et dans le segond comme son appréciation personnelle. — *Al. 3*. Les sentiments du vieil Horace ressortent de la suite des idées, et nullement, me semble-t-il, de l'emploi du futur antérieur du 3e vers, qui s'explique par l'allusion faite dans ce vers à un événement postérieur à la mort des deus héros (le changement du prince). La « simpatie et l'admiration » ne me semblent pas davantage exprimées par le tens du verbe dans le passage de *Froufrou* ; on se reporte nettement à un moment futur (ceus qui vous *jugeront*), et si le premier verbe est au passé (non à l'antérieur au futur), c'est qu'il est dans une subordonnée dépendant d'un verbe principal au futur, et que la règle de la sintaxe actuelle est de dire « ils avoueront que vous avez su » et non « ils avoueront que vous aurez su ». Dans la frase de Bourget, le changement de tens s'explique par un changement de tournure : « Otranto m'a permis de voir..., Cavellino m'a permis de contempler » ou « à Otranto j'aurai vu..., à Cavellino j'aurai contemplé. » Bourget a passé d'une tournure à l'autre.

III. — *Alinéa 1*. C'est par erreur, comme plus haut, que M. Yvon me fait dire que le futur antérieur marque une appréciation « sentimentale ou affective » ou une *affirmation renforcée*, je n'ai parlé que d'appréciation dont la confirmation ultérieure est escontée. Je ne crois pas du tout que le futur « conjectural », qui n'a vraiment rien de sorcier, ait besoin d'être expliqué, comme il est dit dans la note, par une « valeur de nécessité » incluse dans le futur périfrastique. Dans le passage de *Cosmopolis*, le sentiment

Digitized by Google

de pitié est exprimé uniquement par l'adjectif « pauvre », le tens n'y est pour rien. Et M. Doumic n'a sûrement mis aucune malice dans son « aura servi ». Le « sentiment » exprimé par M. Bertaux serait exactement le même s'il avait mis : « Dieu sait dans quelles mains elle *a passé* ! » Le futur antérieur met simplement un peu de recul dans l'expression de cette circonstance. Dans l'exemple que j'ai imaginé, ou plutôt reproduit de mémoire, je n'ai songé à exprimer par le tens employé ni la satisfaction de l'auditeur, ni un renforcement d'affirmation. — *Al. 2 et 3*. Dans tous les exemples cités, c'est le ton ou le contexte qui expriment le sentiment. Dans l'exemple de Bréal, l'action est future : satisfaction (qui sera) d'autant plus vive.—*Al. 4*. Les exemples relevés chez des historiens et des critiques sont présentés comme des « renforcements d'affirmation ». Même observation que ci-dessus. L'affirmation serait plutôt atténuée, puisque subordonnée à une confirmation ultérieure.

IV. — *Alinéa 1*. La valeur modale du futur antérieur ne peut guère se rattacher à la signification primitive du futur périfrastique : comment faire dériver la « probabilité » de la « nécessité » ? Mais dès que le futur n'a plus exprimé que le tens, il a pu, le plus simplement du monde, prendre la valeur conjecturale dans certains emplois. L'idée modale et l'idée temporelle ne dérivent pas l'une de l'autre ; tout en servant à exprimer un mode, le futur conserve sa signification temporelle, on peut dire que le mode ici résulte de la substitution d'un tens à un autre pour exprimer une action passée. Le futur antérieur n'indique pas une action future « terminée », mais une action considérée comme terminée avant un moment futur. La conjecture peut parfaitement reposer sur une constatation que l'on vient de faire (condition que je continue à croire néces-

Digitized by Google

saire), et cependant porter sur un fait très ancien, fût-il antérieur au déluge. La citation de Joseph Bédier a besoin d'être complétée; le paragrafe commence par « Ce fait, comment l'interpréter ? » C'est là le fait, récemment constaté, qui justifie l'emploi du futur antérieur.

V. — *Alinéa 1*. On a beau considérer un nom de tens comme une simple étiquette : quand ce nom a une signification et que cette signification ne s'adapte qu'à une partie des emplois, il est dangereus. Combien d'explications fausses et de « sous-entendus » monstrueus a engendrés le malheureus nom du conditionnel ! Pour le tens que nous appelons inexactement « futur antérieur », le nom de « antérieur au futur » est rigoureusement exact et convient à tous les emplois.

Les considérations très élevées et très judicieuses par lesquelles se termine l'article ne me paraissent pas s'appliquer aus emplois envisagés de l'antérieur au futur.] — L. C.

Digitized by Google

MÉLANGES

LA PROXIMITÉ DANS LE TENS RENDUE PAR L'EMPLOI DU PRÉSENT AU LIEU DU PASSÉ OU DU FUTUR

On peut dire « il part », et même « il part *à l'instant, à la minute* », c'est-à-dire à cet instant, à cette minute même où je parle, ce qui accentue l'idée du présent et l'exagération, pour dire qu'il *vient de* partir ou qu'il *va* partir. Ces deus emplois sont signalés séparément par M. Brunot, *La pensée et la langue*, pages 469 et 486, sans aucun renvoi de l'un à l'autre ; il est cependant utile de les rapprocher pour les bien comprendre [1].

On a là un exemple notable de l'*exagération*, employée comme moyen de renforcer l'idée. Pour exprimer avec plus de force la proximité d'une action, plutôt que de dire qu'elle vient d'avoir lieu ou qu'elle va avoir lieu, on dit qu'elle *a lieu* ; plutôt que d'indiquer simplement et véridiquement qu'elle est à peine faite ou imminente, on la dit *présente*, encore en train de se faire ou déjà commencée.

Mais il faut remarquer que le présent ne peut pas marquer ainsi la proximité de l'action avec n'importe quel verbe. On ne dirait pas « il gémit » au sens de « il vient de gémir » ni de « il va gémir ». Il est nécessaire que le verbe exprime une action de l'espèce momentanée et non de l'espèce continue, et

1. Dans le tableau de la page 454, le passé récent est opposé au passé « ordinaire », et le futur prochain au futur « ordinaire ». Ce mot *ordinaire* n'est pas bien bon ; il n'intervient là que pour la simétrie des titres de colonnes, c'est une double fausse-fenêtre, à remplacer par un mur blanc.

Digitized by Google

même que cette action comporte un changement de lieu, comme *entrer*, *sortir*, *partir*, etc.

D'autre part, si le présent ne peut rendre que la proximité *immédiate* d'une action passée, il s'emploie au lieu du futur pour une action encore assez éloignée, par exemple : « il arrive demain, ou la semaine prochaine » (jamais *il arrive*, si l'arrivée date de la veille), mais dans ce cas le verbe est toujours accompagné du complément de tens. M. Brunot ne note pas cet emploi, extrêmement fréquent, en revanche il donne comme exemples de présent *pour l'avenir prochain* des exemples d'un présent très différent, le « présent historique », qui mérite d'être signalé aussi bien pour les prévisions, pour les hipotèses visant l'avenir, que pour le récit des événements passés, — on l'emploie couramment, au lieu de l'impératif, dans les recettes culinaires et autres, — ; ces présents sont dans une frase d'Alphonse Kar : « Je veillerai sur tout, et puis, sans vous tracasser, en déjeunant, en dînant, *nous parlons* de vos affaires, *je vous rends* les comptes et *nous cherchons* de nouvelles économies [1]. » Il est évident que cet exemple n'a aucun rapport avec l'exemple voisin « Attendez-moi, *je viens* ».

Parmi les adverbes qui peuvent accompagner le présent, pour l'expression du passé récent (p. 486), l'adverbe *seulement* devrait être mis en relief, car il est très usuel, et l'explication en est délicate : « il arrive *seulement*, il vient *seulement* d'arriver ». On le trouve aussi avec un passé ou un futur, accompagnant le complément de tens : « Il est arrivé ou il arrivera *seulement* à cinq heures » ; ici, il est visible que l'adverbe porte sur le complément : il est arrivé — *seulement à cinq heures*, à ce moment seul, pas à un autre, pas avant. Dans l'exemple précédent, l'adverbe s'applique, non au complément de tens, qui n'est pas exprimé, mais à l'idée du présent marquée par le tens du verbe : il arrive *seulement*, c'est-à-dire *seulement maintenant*.

L'explication de *seulement* dans cet emploi nous conduit à

1. Cf. un exemple d'hipotèse, p. 873, 4°, où l'emploi du présent pour le futur n'est pas relevé.

Digitized by Google

celle, plus délicate encore, de *ne faire que*. « *Il ne fait que* sortir » dit Prusias dans *Nicomède*, au sens de « il vient de sortir » [1]. M. Brunot signale ce mode d'expression du passé récent, sans le rapprocher d'une autre signification de « ne faire que », par exemple dans « *il ne fait que* se plaindre ». Là encore, les deus significations, si éloignées qu'elles soient ou plutôt en raison même de leur divergence, gagnent à être étudiées ensemble.

Ne faire que signifie proprement « ne pas faire autre chose que, faire *seulement* ». Si l'on dit que « le spectacle *ne fait que* commencer », c'est comme si l'on disait : « le spectacle commence *seulement* », et nous venons de rendre conte de cette tournure. L'idée adverbiale exprimée par l'adverbe ou par la locution s'applique, en le précisant, au moment présent marqué par le tens du verbe : maintenant *même*. Mais, téoriquement, elle pourrait s'appliquer à l'action elle-même : « il ne fait que » peut aboutir à « il ne fait autre chose que l'action indiquée, il la fait constamment ». C'est le sens qu'on a dans « il ne fait que se plaindre » = il fait cette seule action, se plaindre, il n'en fait pas d'autre (toujours par exagération), il passe son tens à se plaindre [2]. Et il n'y a pas d'équivoque possible, car, dans ce sens, *ne faire que* s'adapte seulement à une action continue ou à des actions momentanées *répétées*. Dans le dernier cas, le contexte précise l'idée ; les circonstances indiquent sans équivoque si *il ne fait que sortir* doit être compris « il vient de sortir » ou « il sort tout le tens ».

Signalons brièvement une troisième valeur, très différente de chacune des deus autres, pour la même locution, particulièrement avec un verbe exprimant un « commencement », un

1. On trouve aussi « ne faire que *de* », mais c'est évidemment par contagion de « venir *de* ».

2. M. Brunot dit seulement, p. 451 : « *Répétition*. Nous n'avons pas de forme d'itératif. *En certains cas* (?) on se sert de la périphrase *ne faire que*. » En réalité le sens propre de la locution est « constamment », l'idée de répétition n'intervient que si le verbe exprime une action momentanée, voyez ci-dessous.

Digitized by Google

« essai ». L'action du verbe peut s'opposer non pas à toutes les autres, mais à une action déterminée qu'on a dans l'esprit, par exemple à celle dont on envisage le commencement ou l'essai : *il ne fait qu'*essayer (ou il essaie *seulement*) signifiera dès lors : c'est seulement un essai. Suivant le contexte, le sens sera : « il passe son tens à essayer » ou « il se borne à essayer ». De même : « il ne réagit pas, *il ne fait que* se plaindre ».

Ne faire que a donc une triple signification possible : venir de faire l'action, la faire tout le tens, se borner à la faire.

L. C.

CE SUIS-JE ET *C'EST MOI*

Dans le livre qu'il vient de publier, et dont nous parlons d'autre part, M. Millardet accepte et développe l'explication du passage de *ce suis-je* à *c'est moi* par l'influence de la nouvelle sintaxe qui, après la réduction des cas de la déclinaison, tendait à préposer toujours le sujet au verbe. Il m'a semblé que c'était plutôt là un fait de propagation à la première personne de la formule plus usitée de la troisième [1]. A la suite d'une objection de M. Millardet, j'ai été d'abord tenté d'admettre l'action combinée des deus causes [2]; mais, en y réfléchissant, je crois que la première explication doit être complètement écartée.

L'utilité de préposer le sujet au verbe ne se manifestait pas quand le sujet était un pronom ayant conservé les deus cas, car alors il n'y avait aucun danger d'équivoque. Dans la tournure qui nous occupe, le nom-sujet pouvait sans inconvénient conserver aussi sa place, on a passé, sans y prendre garde, de *c'est li rois* à *c'est le roi*, quand *le roi* est devenu cas unique, et de *ce sont li homme* à *ce sont les hommes*. A l'origine, le pronom *ce* est incontestablement un attribut ; aujourd'hui, dans nos analises grammaticales, nous en faisons un sujet, mais, quand on emploie la locution, on ne la décompose pas : *c'est*, *c'était*, *ce*

1. Cf. Foulet, *Romania*, XLVI, p. 57.

2. M. Millardet, à qui j'ai communiqué l'épreuve de cet article, persiste à penser que les deus explications doivent être combinées.

Digitized by Google

sera est pour nous une simple formule pour annoncer la personne ou la chose dont nous voulons parler. Nous y sentons bien le verbe *être*, mais nous ne nous inquiétons pas de savoir quelle est la fonction de *ce* et si le nom qui suit est un sujet ou un attribut. Nous dirions indifféremment « *c'est* ou *ce sont* les hommes » (comme nous disons indifféremment *je puis* ou *je peus*), si les règles des grammairiens ne nous faisaient considérer *c'est* comme incorrect devant un pluriel. *Ce sont* est tout à fait semblable à *ce suis*. Et de même que *ce suis* ne se comprendrait pas sans *je*, la formule *ce sont* appèle impérieusement après elle un nom ou pronom au pluriel ; on est surpris de lire, dans la préface d'Anatole France pour le 4e vol. de sa *Vie littéraire* (où sont opposés les « contes de lettres » aus contes de fées : « S'il y a aussi des contes de lettres, *c'en sont* là plutôt ».

Si c'était le changement de l'ordre normal des mots qui avait entraîné la substitution de *c'est moi* à *ce suis-je*, on ne s'expliquerait pas, même en tenant conte de la pression des grammaires, le maintien prolongé de *ce sont*. En somme, à la 3e personne, devant un nom, il n'y a rien eu de changé depuis la plus ancienne langue, sauf l'hésitation entre l'arcaïque *ce sont* et l'analogique *c'est* devant le pluriel. Avec le pronom de la 1re personne du singulier, la langue a longtens hésité aussi entre l'arcaïque *ce suis-je* et l'analogique *c'est moi*, qui a fini par prévaloir. C'est ainsi que *o il*, *oui*, s'est substitué à *o je*, en raison de la fréquence de l'emploi de la 3e personne. Les formules « ce suis-je » et « c'est moi » ont coexisté pendant des siècles, elles exprimaient exactement la même idée, et il est évident que le sujet parlant ou écoutant ne les décomposait pas. Notez qu'au singulier de l'ancienne locution, *c'es* (devant *tu*) se confondait dans la prononciation avec *c'est* ; la première des trois personnes du singulier avait seule une allure spéciale et devait forcément être ramenée, avec les lenteurs habituelles, à l'uniformité des deus autres. Si dans « ce suis-je » les pronoms avaient subi l'interversion de rôle que l'on suppose, on aurait eu *c'est je*, semblable à *c'est il* qui persistait, car il n'était pas difficile de

Digitized by Google

maintenir à *je* la prononciation qu'il avait dans « ce suis-je » et qu'il a encore dans *que sais-je*, ou de mettre l'accent sur l'*e* comme dans « fais-le » et dans « sur ce ». Mais *c'est moi* ne dérive pas plus de *ce suis-je* que tu *joignis* ne dérive de *tu joinsis*. Tout en continuant à dire « ce suis-je » on a formé une autre locution de même sens, en la modelant sur *c'est* suivi d'un nom de personne ou de chose, or le nom par lequel la personne qui parle se désigne elle-même est *moi* (et non pas *je*, qui n'est qu'une sorte de flexion mobile de la première personne) ; on a dit « c'est moi » comme on disait « c'est Paul, c'est mon ami, etc. » [1]. A son tour, *c'est moi*, une fois constituée, a exercé une action analogique sur *c'es tu*, *c'est il*, *ce sont il* ou *ils*, qui sont devenus *c'est toi*, *c'est lui*, *ce sont* ou *c'est eus*, à des époques diverses, difficiles à préciser avec sûreté [2].

En résumé, je ne pense pas que l'évolution de la sintaxe, à la suite de la réduction des cas, ait contribué en quoi que ce soit aus changements intervenus dans les locutions commençant par *ce* attribut, changements qui, à mon sens, sont purement analogiques ; elle les a seulement rendus possibles, car *c'est moi* n'aurait pu se greffer sur « c'est *li rois* », où le nom aurait été nettement senti comme sujet, et ceci explique la coïncidence des deus faits. La nouvelle sintaxe n'a changé que notre conception grammaticale de ces locutions. La règle étant aujourd'hui de mettre le sujet avant le verbe, nous interprétons *ce* comme un sujet [3] dans « c'est mon ami » (même dans *ce sont mes amis*, en invoquant l'attraction), et surtout dans « c'est moi, c'est toi, c'est lui ». En réalité, *ce*, aujourd'hui, n'a pas plus de valeur propre dans *c'est* (sauf devant un adjectif, où il a toujours été sujet) que le pronom *il* dans *il faut* [4]. Sous ses

1. On a eu de même *c'est vous*, *c'est nous* (cf. Foulet, pp. 57 et 68), à côté de *c'estes vous*, *ce sommes nous*.

2. D'autant plus que la date de l'introduction d'une locution dans le langage parlé peut être bien antérieure au premier exemple qu'on en a relevé dans un texte.

3. Encore ce changement pourrait-il simplement venir d'un rapprochement avec les locutions telles que : « c'est vrai ».

4. Cf. Brunot, *La pensée et la langue*, p. 290.

Digitized by Google

diverses formes temporelles, qui tendent à se réduire au présent (*c'est* lui qui le *voulait*), nous avons là une locution toute faite [1], qui nous sert à introduire et à mettre en relief la personne ou la chose dont nous parlons ou l'un des éléments de la subordonnée qui suit.

L. C.

Formule interrogative d'assentiment.

Nous disons : « N'est-ce pas qu'il a raison ? » ou « Il a raison, n'est-ce pas ? », et cette formule, *n'est-ce-pas*, nous sert ainsi à demander un assentiment (Br. p. 487). Mais elle peut aussi nous servir à exprimer indirectement notre propre assentiment, c'est un emploi extrêmement fréquent, que M. Brunot a omis de signaler dans son chapitre de *l'Acceptation, l'approbation* [2]. Si quelqu'un nous dit : « Paul a raison », au lieu de marquer simplement notre approbation en répondant *oui*, ou *en effet*, ou *c'est mon avis*, etc., il nous arrive de nous emparer en quelque sorte de l'idée, de la faire nôtre, et, pour bien marquer qu'elle

1. Les frases telles que *c'est moi, c'est lui, ce sont eus*, devraient s'analiser comme suit : « *C'est*, formule de mise en relief, composée du pronom neutre *ce*, jadis attribut, et du verbe *être* ; lorsque le nom ou le pronom qui suit est au pluriel, le verbe peut se mettre au pluriel, par un arcaïsme qui remonte à sis siècles en arrière, au tens où ce nom ou ce pronom était le vrai sujet de la locution ; il est aujourd'hui, en réalité, le complément de la formule verbale, et, quand c'est un pronom à deus cas, il se met au cas régime : *moi, toi, eus*, on disait autrefois *ce sont ils*. » Quelles que soient l'origine et l'histoire de la formule « *c'est, ce sont* », dans cet emploi, elle doit aujourd'hui être prise en bloc.

2. Dans ce titre, l'appel de note doit être placé après le mot *acceptation*, car, si je comprens bien, la note 1 concerne les exclamations d'acceptation, et la note 2 celles d'approbation. — On peut exprimer sous forme interrogative non plus un assentiment, mais une affirmation renforcée (Br. p. 500) : « Si je le sais ! » = (Tu me demandes) si je le sais ! « Si ce n'est pas malheureus de voir ça ! » = (Dites-moi) si ce n'est pas malheureus. Quant à « Si tu crois que je n'ai pas remarqué ! » c'est bien un reste de sistème hipotétique : (tu te trompes) si..., le *si* n'a pas la même valeur que dans les deus premiers exemples.

Digitized by Google

est nôtre, de renverser les rôles en demandant fictivement son assentiment à celui-là même qui vient d'exprimer l'idée : *n'est-ce pas* ? Il y en a une série d'exemples, quelques-uns ironiques, dans une pièce toute récente de Maurice Hennequin et Romain Coolus, la *Sonnette d'alarme*; j'en relève deus :

Acte I, sc. 17. SUZANNE. C'est curieux ! — CHANTEROI. N'est-ce pas ?

Acte III, sc. 14. SUZANNE. On s'était grisé... le vertige ! — BOBY. N'est-ce pas ?

L. C.

NOTABLE et NOTOIRE. — La presse quotidienne signale parfois, en passant, de petites difficultés grammaticales qu'il n'est pas sans intérêt d'approfondir. Opposer une personne *notable* à un fait *notoire*, comme on l'a fait récemment dans un article du *Temps* (23 février 1923), est une conception trop simpliste. D'abord, il n'y a pas de parallélisme entre les deus épitètes, dont l'une, *notable*, ne se rattache qu'indirectement à « connaître », elle signifie « digne d'être *noté* ou mentionné » et peut s'appliquer aus choses comme aus personnes. D'autre part, joint à un substantif exprimant une qualification, *notoire* ne signifie pas simplement « connu de tous », il prent une valeur adverbiale très nette : « une injustice *notoire* » est un fait *notoirement* injuste, non pas « *connu* de tous » mais « *considéré* par tous *comme* injuste ». Cf. « c'est une véritable injustice » = c'est véritablement une injustice. Et, dans ce sens, l'adjectif *notoire* peut fort bien s'appliquer à une personne : un « imbécile *notoire* » n'a rien de *notable*, c'est notoirement un imbécile. Toutes réserves faites sur l'emploi parfois abusif du mot *personnalité*, une « personnalité notoire » n'est pas une personne notable, mais une personne qui est notoirement « quelqu'un ».

L. C.

Digitized by Google

CONTES RENDUS

F. Brunot. — *La pensée et la langue, méthode, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français* (Paris, Masson, 1922, XXXVI-956 p. grand in-8).

Voilà une étude monumentale de notre langue. C'est une très belle œuvre, qui, après bien d'autres, fait le plus grand honneur à M. Brunot. Elle a plus de valeur scientifique qu'elle n'aura, à mon sens, d'importance pédagogique, contrairement aus illusions de l'auteur (que je ne voudrais cependant pas contrister, mais qui ne me croira pas, ce qui me rassure). Ce livre devra être lu et médité par tous les professeurs de langues vivantes, et non pas seulement par les professeurs de français, mais ce n'est guère que dans l'enseignement supérieur qu'il pourra être utilisé directement [1]. Les enfants et les étrangers continueront à apprendre l'ortografe dite de règles dans des

1. Un exemple caractéristique de la métode annoncée par le sous-titre de l'ouvrage est la répartition de l'étude des compléments entre les chapitres consacrés aus différentes idées exprimées par ces compléments. Mais toute question a deus bouts, et ce n'est pas manquer de métode que de commencer par un bout plutôt que par l'autre ; ainsi, dans l'étude historique du français, de commencer par le français actuel en remontant au latin ou de suivre l'ordre inverse. Il importe seulement de bien traiter la question, quel que soit l'ordre suivi, et, par un bon index, de permettre au lecteur de s'y retrouver quand il prent la question par l'autre bout. Il est piquant de voir l'auteur, p. 397, en note, prévoir que le lecteur cherchera un tableau récapitulatif des principaus compléments, déclarer qu'il serait tout à fait contraire à sa métode de le dresser, et terminer en disant que, « pour la commodité », il va le donner.

Digitized by Google

livres élémentaires, et la langue par l'usage. Ce n'est pas dans des recueils de formules, si bien classées qu'elles soient d'après les idées, c'est par la pratique journalière qu'ils s'initieront insensiblement à la variété des expressions d'un même sentiment ou d'une même pensée, comme on se forme au stile par la lecture des belles œuvres et non par le maniement des traités de stilistique si intéressants qu'ils soient. Les étrangers risqueraient de faire un mauvais chois entre les formules, notamment dans la liste des exclamations d'étonnement, telle que la donne M. Brunot : « Oh ! Bah ! Diable ! Peste ! Eh bien ? Eh bien quoi ? Hein ! Ouais ! Comment ? Miracle ! Par exemple ! Est-il Dieu possible ? ».

Quand j'ai publié une de ces grammaires « périmées » dont parle l'éditeur dans son prospectus [1], où le premier, je crois, je donnais un classement commun des mots invariables d'après la nature des relations exprimées, M. Brunot m'écrivait : « Ce n'est pas, somme toute, plus compliqué que la grammaire traditionnelle ». J'en dirai autant de son livre. Les complications qu'on peut y trouver sont celles-mêmes de la langue, ce n'est pas les supprimer que de les passer sous silence.

On regrette toutefois de ne pas avoir, dans un chapitre préliminaire, des indications détaillées sur le plan suivi et sur la répartition des matières, ce qui était particulièrement utile pour un ouvrage aussi touffu, qui conte vint-cinq livres et trois cent vint et un chapitres [2]. La table indique une division en cinq parties, les deus premières sans titre, la troisième portant sur *les circonstances* et *les modalités*, autrement dit sur les tens

1. Il serait excessif de considérer comme périmés les livres scolaires publiés jusqu'à ce jour par M. Brunot lui-même, en dépit de la modestie avec laquelle il en parle.

2. Il n'est pas moins gênant que la plupart des renvois à ce qui a été dit « plus haut » ou « plus bas » ne soient accompagnés d'aucune indication de page ; on a beaucoup de peine à s'y retrouver, même avec l'aide de l'index analitique. D'autre part, comme beaucoup de chapitres commencent en bonne page (sans pagination), et souvent plusieurs de suite, on ne trouve pas toujours avec la rapidité voulue la page qu'on cherche.

Digitized by Google

et les modes (et autres modalités), la quatrième sur *la caractérisation des êtres et des choses*, entendez, comme on le voit par les titres de chapitres, sur les adjectifs ou locutions adjectives et les adverbes et sur les fonctions diverses de l'adjectif, attribut, épitète. La cinquième partie est consacrée aus *Relations*, traduisez : à la sintaxe des propositions. Dans le cors de l'ouvrage, les deus premières parties ont aussi des titres, qui sont empruntés au titre du premier livre de chacune d'elles : I. *Les êtres et les choses*, avec des chapitres sur les noms propres, les noms communs, les genres, les nombres, les démonstratifs, les possessifs, les relatifs ; II. *Les faits*, avec chapitres sur la formation et le sens des verbes, sur le sujet et les compléments. On retrouve ainsi ces « parties du discours » si violemment attaquées dans l'introduction, et à peu près dans l'ordre habituel, sauf que les compléments du nom et de l'adjectif sont étudiés en même tens que ceus du verbe, et que les adjectifs sont joints aus adverbes. Mais il y a beaucoup de nouveauté dans la présentation de ces éléments traditionnels du langage.

L'auteur, conscient de la nouveauté, a peut-être trop cédé à la tentation de la souligner par l'emploi d'inutiles néologismes. Ainsi les pronoms deviennent des *nominaux* ou des *représentants*, le premier terme est expliqué p. 63, mais la raison de l'abandon du mot *pronom* ne nous est donnée que p. 173 : c'est que « les grammaires définissent ordinairement le pronom : un mot qui tient la place du nom », alors qu'en réalité « il le représente » [1]. Au lieu de changer le mot à cause de sa mauvaise définition, ne serait-il pas plus simple de le garder en corrigeant la définition, par exemple en disant « un mot qui remplace le nom ou qui fait fonction de nom » [2], comme vous définissez les nominaus : « des mots qui se rapprochent des noms sans se confondre avec eus ». On allègue encore que

1. Mais un représentant n'est-il pas un *lieu-tenant*, « qui tient la place de » ?

2. Les pronoms de la première ou de la deusième personne, bien que, à proprement parler, ils ne « remplacent » pas un nom, en remplissent la fonction.

Digitized by Google

le pronom peut s'appliquer aussi à un adjectif, à un verbe, et que dans ce cas il faudrait dire *proadjectif*, etc., mais votre critique se retourne contre votre expression nouvelle, car vous ne dites pas *adjectival* quand le nominal *le* s'applique à un adjectif.

Page 438, l'auteur, examinant les actions au point de vue de leur durée, distingue avec raison les actions instantanées de celles qu'il nomme limitées et illimitées et qu'on pourrait englober dans le terme général de « continues », et il nomme les premières des *actions-points*, et les autres des *actions-lignes*. Ainsi « jaillir » est une action-point, et « éplucher » une action-ligne. Ces dénominations ne me semblent pas heureuses, elles se rattachent aux figures géométriques employées au cours de l'ouvrage (voir notamment p. 439), pour représenter les rapports temporels des actions entre elles, figures qui donnent aux explications grammaticales une fausse apparence de rigueur matématique et qui sont loin d'y introduire un supplément de clarté.

Les actions transitives et intransitives sont appelées *subjectives* et *objectives* ; la distinction est indiquée p. 293, et la raison qui a fait écarter les anciennes dénominations est donnée seulement p. 308. On objecte que, d'après la tradition, consacrée par les dictionnaires, le mot *transitif* s'applique uniquement aus verbes qui ont un complément direct, alors qu'il importe de réunir dans une même classe toutes les actions qui impliquent un objet, direct ou indirect. Mais la tradition alléguée peut être modifiée, et elle est précisément en train de changer sous l'heureuse influence de la nomenclature officielle qui admet aujourd'hui les transitifs directs et les transitifs indirects (il n'y a là rien de contraire au sens étimologique du verbe latin *transire*). Le mot *intransitif*, en prenant acte de la modification du sens, introduite dans l'enseignement et qui s'imposera aus dictionnaires, nous semble préférable à *subjectif*, car toutes les actions sont subjectives si toutes ne sont pas objectives : tous les verbes ont un sujet [1], exprimé ou non, si bien que, dans la

1. Sauf, pourra-t-on me dire, les verbes comme *il pleut, il neige*, où

Digitized by Google

définition des actions dites subjectives on est amené à éviter le mot *sujet* : « les actions, dit M. Brunot, qui ne portent pas sur un objet ». A ce propos, on constate, page 300, que tous les compléments non précédés d'une préposition sont appelés aujourd'hui des compléments directs, ce qui aboutit à donner des compléments directs à de purs intransitifs, nous aurions aimé que cette constatation fût accompagnée d'une vive protestation ; on ne devrait appeler ainsi que les compléments qui expriment l'objet direct du verbe : les compléments d'objet, directs ou indirects, s'opposent aus compléments circonstanciels, qui parfois se construisent sans préposition, mais qu'on ne devrait jamais qualifier de directs ; il est inadmissible qu'on semble attribuer la même fonction à un complément tel que « la semaine prochaine » dans « il partira la semaine prochaine » et dans « il attent la semaine prochaine pour partir ».

Nous avons l'intention d'examiner en détail, dans une série d'articles, les principaus livres de ce grand ouvrage ; nous commencerons ici par un des plus importants, qui se trouve placé le dernier, le 25e, celui des *hypothèses*.

De même qu'on souhaiterait un aperçu du plan général de l'ouvrage après l'introduction, on voudrait trouver une demi-page d'indications semblables en tête de chaque livre, et, faute de les rencontrer, on est obligé de se faire à soi-même un plan après une première lecture, c'est le meilleur moyen de bien profiter de la segonde. Le livre des *Hypothèses* commence par un paragrafe où une distinction est établie entre les hipotèses et les conditions, et où d'autre part les mots « hipotétique » et « éventuel » sont présentés comme sinonimes. Or, dans le chap. II de la section II du livre XII, tous les exemples d'éventuel sont des verbes au mode conditionnel[1], si bien qu'on

le sujet a été ajouté après coup, mais précisément ils expriment des actions essentiellement subjectives, au sens qu'on veut donner à ce mot. C'est un argument de plus contre la dénomination.

1. Ils sont répartis en diverses catégories selon qu'ils se trouvent dans la frase principale, dans une conjonctive, dans une conjonctionnelle, ou dans une proposition jouant tout autre rôle sintaxique. On ne

Digitized by Google

pouvait croire que le mot *éventuel* allait être adopté par l'auteur pour remplacer le nom si déplorable de notre conditionnel. Il eût été meilleur assurément, mais non parfait, car les dictionnaires le définissent « qui dépent d'un événement incertain »,

voit pas bien l'intérêt de ce classement, car au point de vue de la valeur du mode, il n'y a pas l'ombre d'une différence par exemple entre le verbe de la conjonctive « un stile *qui serait beau* », dans la frase de Flaubert, et le verbe de la principale : « ce stile *serait* beau ». En nous attachant à la pensée exprimée plutôt qu'aus variantes sintaxiques, nous allons proposer un classement différent :

Conditionnel à condition (quand il y aura lieu, nous soulignerons la donnée et nous mettrons entre parentèses les mots exprimant des idées qui, sans être formulées, étaient certainement dans l'esprit du sujet parlant ou écrivant). — *Prouver que j'ai raison* serait accorder que je puis avoir tort. — Je mourrais *plutôt que de lui faire une observation* (= s'il fallait lui faire une observation, je mourrais plutôt). — (Crois-moi), tu viendrais pour quelques jours seulement, cela me donnerait du courage, etc. — L'idéal d'une société serait *celle où tout individu fonctionnerait dans sa mesure*. — Vous me seriez suspect *pour cent raisons* (si je tenais conte des cent raisons que j'en ai). — Une statue *qui descendrait de son piédestal...* serait peut-être semblable à ce que j'ai été, etc. — Son œil resssemblait à (ce que serait) une vitre *d'où le soleil se serait retiré soudain*. — Comme (pleurerait) une enfant bien née qu'on transporterait soudain etc. (= si on la transportait), elle eut envie de pleurer. — J'en conçois pourtant un, moi, un style... qui (réalisé) serait beau etc. — C'est comme (ce serait) *si vous m'aviez fait boire un poison*. — *Il eut l'intention de renvoyer les 280 francs*, mais il réfléchit qu'il ne lui resterait plus que 120 francs (s'il les renvoyait). — *Dans ce dernier exemple*, « *réfléchit* » *est au passé ; en le concevant comme un présent, la subordonnée pourrait être* « *qu'il ne lui restera plus que 120 francs si...* » (*simple futur*) *ou* « *qu'il ne lui resterait plus que 120 francs si...* (*conditionnel*).

Conditionnel d'atténuation (sans condition). — *Il serait* maintenant *impossible* à aucun de nous de se rien rappeler de lui. — *Ne serait-il pas convenable* de nous arranger pour le prix ? — De sorte que *vous pourriez* me remettre le bras ? — Aujourd'hui qu'*il pourrait* vous voir librement. — Ça a été moins long que *je n'aurais cru*. — Des nuances dont *je n'aurais pas su* articuler l'expression juste.

Conditionnel causal (sans condition, doute portant non seulement sur la possibilité actuelle ou passée de l'action, mais sur les raisons qu'on aurait ou qu'on aurait eues de la réaliser). — *Pourquoi* donc l'édu-

Digitized by Google

il exprime l'incertitude, or toute action future est plus ou moins incertaine, et ce qui caractérise les emplois divers de notre conditionnel, c'est le doute du sujet parlant [1] (la simple incertitude, non pas envisagée par le sujet parlant, mais résultant de l'idée exprimée par le verbe principal ou par une conjonction, est marquée par le subjonctif) [2]. Enfin plus loin, p. 890, l'hipotèse rendue par le mode conditionnel est qualifiée de

cation d'un enfant ne commencerait-elle pas avant qu'il parle ? — Une fois lancée..., *pourquoi* se serait-elle arrêtée ? — Je ne vois pas *pourquoi* vous prendriez la fuite.

Conditionnel subjectif (doute s'étendant au sujet). — *Qui* m'aurait aidé à remonter le courant ?

Conditionnel de finalité, dans une proposition conjonctive (incertitude de la finalité envisagée). — Je voudrais épouser un prince *que je n'aurais jamais vu* (futur antérieur du conditionnel), *qui viendrait un soir*. — Ici on pourrait employer le subjonctif, mode de l'incertitude. Cf., dans le tableau des pages 794 et 795, les deus exemples : « Il faut un poète *qui ait* avant tout le sens du rythme » et « Je cherche un appartement *qui donnerait* sur la cour ». (Mais l'exemple qui suit n'a aucun rapport avec celui-ci, c'èst un conditionnel « à condition », la donnée est dans le complément de lieu). Dans son chapitre du *Mode des propositions finales*, p. 852, M. Brunot a oublié de noter cette faculté d'employer le conditionnel. Dans le tableau des pages 794-5, il manque des exemples du passé composé du subjonctif et du conditionnel composé, employés avec la même valeur dans une proposition conjonctive, tels que « je cherche un appartement qui n'*aurait* pas *été* (ou qui n'*ait* pas *été*) aménagé pour d'autres. ».

Dans cette classification remaniée, je n'ai laissé de côté que deus exemples, dont on ne peut préciser tout à fait la signification, faute d'avoir le contexte sous les yeus.

1. On me permettra de rappeler que j'ai déjà exprimé les principales idées développées ci-après, notamment dans ma *Grammaire historique du français*, et dans cette *Revue*, 1897, p. 275, et 1910, p. 141.

2. Dans tous les exemples donnés pages 536 à 538, le doute est exprimé par la proposition principale. Dans l'exemple de Maupassant, du commencement de la page 537 (où le participe présent, d'où dépent la subordonnée, se rapporte au passé) et dans celui de Pascal, p. 538, on n'a pas de conditionnel, mais deus indicatifs : dans l'un un futur dans le passé, dans l'autre un antérieur au futur dans le passé. On le voit fort bien en substituant le présent au passé dans la principale. Il

Digitized by Google

« possible », mais ce n'est pas la possibilité, c'est le doute sur la possibilité qui est exprimé par le mode. Notre *adjectif* « conditionnel » a conservé sa valeur normale et peut s'appliquer à toute action soumise à une condition, c'est le *nom* seul qui a été fâcheusement restreint aus actions que le sujet parlant estime particulièrement douteuses. J'ignore quel est le grammairien qui a introduit dans la langue cette dénomination, mais ce fut un malfaiteur public ; c'est lui qui est responsable des équivoques, des fausses explications par d'invraisemblables sous-entendus, il a trompé M. Brunot lui-même en l'inclinant à admettre, p. 516, que les valeurs non conditionnelles du mode dérivent de l'acception conditionnelle.

Si ennemi que je sois des expressions nouvelles, j'estime qu'il est urgent de débarrasser la langue grammaticale de ce mauvais terme, et, dans la suite de cet exposé, j'emploierai à la place le mot *dubitatif* [1]. Je ne pense pas, comme le dit M. Brunot dans une autre partie de l'ouvrage (p. 515), que le dubitatif se rattache au futur dans le passé accompagné d'une condition ; car la

ne doute pas, il sait que sa servante *acceptera* une proposition qui est pour elle tout à fait inespérée. — Je recherche si ce Dieu n'*aura* pas *laissé* quelque marque de soi. (Ici le dubitatif d'interrogation conviendrait aussi.)

1. Le dubitatif d'atténuation, qui n'a rien de conditionnel, a été à l'origine l'expression d'un doute de politesse : *il faudrait, voudriez-vous, je voudrais* équivalent à : je n'ose affirmer tout à fait qu'il faille, je n'ose espérer que vous voudrez, je n'ose dire que je veus. Plusieurs des exemples de dubitatif « où la condition n'apparaît pas », donnés par M. Brunot p. 516, dans le texte et dans la note 1, sont en réalité des *dubitatifs à condition* qu'on pourrait joindre aus exemples de la page 872 : « Il se tairait *en vain* » de Racine est tout à fait semblable à « *autrement* je m'en irais », sauf qu'ici c'est la « résultante » et non la « donnée », qui est dans l'adverbe : « *ce serait en vain* qu'il se tairait. » De même : « je me sustenterais *avec plaisir* » de Flaubert. Dans « il aurait vidé *une barrique entière* », c'est le complément d'objet qui contient en puissance l'hipotèse : « on lui aurait donné à boire *une barrique entière*, qu'il l'aurait vidée ». De même encore dans l'exemple de Maurice Donnay dont le sens est : s'il n'y avait pas eu *cet intermède*, notre soirée s'en serait bien passée. La donnée peut aussi être dans le sujet : « *Son arrivée* arrangerait tout ».

Digitized by Google

nuance qui distingue le dubitatif du simple futur ne peut être rendue dans une subordonnée dépendant d'un verbe principal au passé ; « il savait que Paul viendrait si on l'en priait » correspont à « il sait que Paul viendra si on l'en prie » et non pas à « il sait que Paul viendrait si on l'en priait » [1]. Mais le futur dans le passé, sans aucune condition, peut se trouver dans une principale : « mielz *sostendreiet* les empedements » dit la prose de Sainte Eulalie, entendez : « elle *devait soutenir* » [2]. Il s'agissait

1. On peut au contraire exprimer le dubitatif *passé* quand le verbe principal est au passé ; car, si le futur dubitatif « il arriverait » est identique au futur pur et simple dans le passé, le *passé* dubitatif « il serait arrivé » ne se confont pas avec le passé pur et simple dans le passé (il était arrivé), il est identique au futur antérieur dans le passé, avec lequel, grâce au contexte, il n'y a pas de confusion : « je savais qu'il serait arrivé *avant vous* » et « je savais qu'il serait arrivé *si on l'avait appelé* ». D'ailleurs, pour le dubitatif passé, on peut employer la forme subjonctive : « ....qu'il fût arrivé si on l'eût appelé. »

2. On voit que l'emploi du *futur dans le passé* dans une principale (et aussi, ce qui revient au même, dans une relative non complétive), alors même qu'on ne rapporte pas les paroles ou les pensées de quelqu'un, n'est pas une nouveauté. M. Brunot le signale page 756, il est devenu courant dans la langue écrite ; on le rencontre fréquemment dans l'histoire, dans les romans, dans les articles de journaus (j'en ai relevé nombre d'exemples dans les souvenirs de Ludovic Naudeau, publiés en 1919 par le *Temps*). Il suffit, pour le légitimer, que l'auteur, décrivant un état de choses passé, et se plaçant par la pensée au moment des événements, envisage un fait comme prochain à ce moment : « Louis XIV se laissait de plus en plus dominer par Mme de Maintenon, il *abrogerait* bientôt l'édit de Nantes », au lieu de la périfrase « il allait (ou devait) abroger ». Dans le sistème du présent historique on écrirait : « Louis XIV se *laisse* de plus en plus dominer par Mme de Maintenon, il *abrogera* bientôt, etc. » Dans un discours officiel tout récent on lit : « Au mois de mars 1666, Bossuet prêchait sur l'honneur devant les courtisans qui *assisteraient* trois mois plus tard à la première du *Misanthrope* ». M. Joseph Bédier a dit dans son livre sur l'*Effort français* : « Nous allâmes par un champ de labour : le blé n'y *croîtrait* plus », et il m'écrit à ce propos : « Je sens tout à fait comme vous, il n'y a rien de sous-entendu. Si j'avais mis le futur *croîtra*, la phrase aurait pris quelque chose de solennel, j'aurais arrêté tout le mouvement du récit, comme un prophète qui aurait eu à lancer sur ce champ une malédiction. »

Digitized by Google

là d'une action qui n'était plus future au moment où l'auteur écrivait ; mais en parlant d'une action encore à venir, il me semble qu'on peut aisément passer du sens de « il devait faire » au sens de « il doit encore faire, mais j'en doute ». Le recul dans le passé de l'aspect d'une action encore future s'est transformé en l'expression d'un doute sur sa réalisation, de même que, si l'on dit « il sera venu en mon absence », le transfert dans le futur de l'aspect d'une action déjà passée se transforme en l'expression modale d'une probabilité.

Pour bien se rendre conte de ce qui est appelé par M. Brunot le « système hypothétique ou suppositif », il ne faut pas perdre de vue le parallélisme de « s'il le veut, il le fera » et de « s'il le voulait, il le ferait ». Dans les deus cas, le premier terme, qui peut d'ailleurs être placé le segond, et que M. Brunot appèle aussi l'hipotèse ou la donnée (cette variété de termes n'est pas sans nuire un peu à la clarté) contient l'action-condition, et cette action peut être exprimée autrement que par un verbe, ou sous une forme qui n'est pas la forme hipotétique (voy. pages 873, 874, 878) [1], l'autre contient l'action conditionnelle, et les deus actions sont au même mode dans chacun des deus « sistèmes », indicatif d'une part, dubitatif de l'autre. L'action-condition peut être la véritable cause ou la simple occasion de l'action conditionnelle ; mais le mot « condition » comporte une diversité d'acceptions qui permet de l'appliquer à l'occasion aussi bien qu'à la cause : on peut se trouver dans les conditions envisagées pour qu'un fait s'accomplisse ou remplir la condition expresse imposée pour son accomplissement.

Il est remarquable que, dans « s'il le veut, il le fera », l'action-condition, qui est future comme l'action conditionnelle, est exprimée par un présent, et que dans « s'il le voulait, il le ferait », l'action-condition, qui est au dubitatif comme l'action conditionnelle (cf. : au cas où il le *voudrait*), est exprimée par

1. Dans les exemples du 1° de la page 878, on ne peut vraiment pas dire que la « donnée » *manque*, elle est présente à l'esprit et indirectement exprimée par une frase indépendante : « *n'en dis rien*, tout retomberait sur ton maître. »

Digitized by Google

un imparfait de l'indicatif. M. Brunot signale ces deus particularités, qu'il qualifie de *servitudes grammaticales* [1], pages 888 et 890. Il est utile de les rapprocher, car il saute aus yeus qu'elles doivent avoir une même explication. Aucune n'est indiquée dans le livre, je me permès d'en suggérer une, qui exige un certain développement, ce dont je m'excuse.

Quand on emploie un verbe quelconque à un mode personnel, on n'*énonce* pas seulement une action passée, présente ou future, on *affirme* qu'elle a eu, qu'elle a ou qu'elle aura lieu. Le plus souvent l'énonciation et l'affirmation se confondent, et ce serait une inutile complication que de les distinguer, mais il n'en est pas toujours ainsi. Dans la bouche du sujet parlant, « il partira » est l'affirmation actuelle que l'action de partir aura lieu ; entendez : cela est, à savoir qu'il partira. Il y a des adverbes qui se rapportent à l'action énoncée, d'autres à la réalité affirmée : *il partira certainement demain* équivaut à : « il *est certain* qu'il *partira demain* » [2]. A défaut de cette distinction, « il accepterait *sans aucun doute* » serait une locution contradictoire, puisque le dubitatif « accepterait » exprime une possibilité *douteuse*. Mais le complément « sans aucun doute » se rapporte non à l'action d'accepter, mais au fait affirmé de la possibilté douteuse de cette action. Dans le passé composé les deus éléments sont dissociés : « Il *est probablement — venu hier* ».

1. On peut contester l'exactitude et l'utilité de ce terme ; il faudrait l'appliquer à toutes les difficultés de la langue : l'obligation de dire « s'il vient » au lieu de « s'il viendra » n'est pas plus une servitude que celle de dire « vous faites » au lieu de « vous faisez ».

2. Interpréter « il partira », comme le faisaient les anciennes grammaires, par « il est devant partir », n'était pas aussi déraisonnable qu'on s'est plu à le dire. Indépendamment de l'action elle-même et de sa réalité, il y a, dans l'idée exprimée par une forme verbale, un troisième élément auquel un adverbe peut aussi se rapporter, c'est le tens de l'action. Dire « Paul arrive », c'est dire : cela *est*, à savoir que l'*action* d'arriver (faite par Paul) a lieu *en ce moment*. Et, si nous disons : « Paul arrive *précisément* », l'adverbe se rapporte à cette idée de « en ce moment » incluse dans la forme verbale et exprimée par le tens du verbe : précisément en ce moment, en ce moment précis.

Digitized by Google

Quand, au lieu de « reviendra-t-il », on dit : *Est-ce qu'*il reviendra », on dégage et on exprime pléonastiquement l'idée affirmative contenue dans le verbe : cela est-il à savoir que. . . ?, est-il vrai que... ? En dehors de la formule interrogative, l'ancienne langue disait : *il est que...*, *il est ainsi que...* Cf. la locution arcaïque « *n'était que* » et « toujours *est-il* que... »

Lorsqu'on parle d'une action future, si le verbe est précédé de la conjonction *si*, l'incertitude marquée par cette conjonction peut s'appliquer soit à l'action elle-même, soit à la réalité affirmée de cette action : il n'est pas sûr qu'elle ait lieu, ou il n'est pas sûr qu'elle soit actuellement considérée comme devant avoir lieu. Dans le premier cas le très vieus français redoublait l'expression de l'incertitude, déjà marquée par *si*, en mettant le verbe au subjonctif, dont le présent est identique au futur ; lorsque plus tard le français a changé le mode, il a « traduit » ce « *présent*-futur du subjonctif » par un présent de l'indicatif : *s'il revienne*, puis *s'il revient*, nous l'accueillerons.

Mais on a toujours dit, et nous disons encore : « sachez *s'il reviendra* », c'est-à-dire « s'il *doit revenir* ». La question appèle une affirmation actuelle de l'action future. De même, dans le vers de Victor-Hugo « Qui donc attendons-nous, *s'ils ne reviendront pas* », le sens est, comme l'a bien vu M. Brunot : « s'ils ne doivent pas revenir ».

On peut donc dire qu'après la conjonction *si*, le verbe exprimant une action future hipotétique se met au futur et non pas au présent de l'indicatif lorsque l'incertitude porte sur la probabilité actuelle de l'action, lorsque l'idée peut être exprimée par l'infinitif du verbe précédé de l'auxiliaire *devoir*, ce qui est toujours le cas dans l'interrogation. En dehors de la formule interrogative, on emploie habituellement la périfrase ; s'il doit revenir, s'il est vrai qu'il reviendra.

Lorsque l'incertitude porte sur l'action future elle-même, sur sa réalisation dans l'avenir, et non pas sur la possibilité actuelle de cette réalisation, si le sujet parlant veut exprimer un doute personnel, il emploie le dubitatif, ou, après *si*, l'imparfait de l'indicatif. Au lieu de « s'il vient », on dira « s'il venait » : s'il

Digitized by Google

venait, on le *recevrait*, imparfait pour l'action-condition, dubitatif pour l'action conditionnelle. Dans l'ancienne langue, les deus actions s'exprimaient par l'imparfait du subjonctif, mais la segonde pouvait aussi être exprimée par le dubitatif, mode alors nouveau, qui a fini par prévaloir : « s'il *venist*, on le *receust* ou on le *recevroit* ».

Pour cet imparfait du subjonctif après *si*, on constate la même évolution que pour le présent du subjonctif après la même conjonction : *s'il venist* est devenu *s'il venait*, comme *s'il vienne* est devenu *s'il vient*, parce que la conjonction *si* pouvait fort bien, à elle seule, marquer l'incertitude de l'action sans le secours du subjonctif. C'est ainsi par l'intermédiaire d'un imparfait du subjonctif, à valeur de dubitatif [1], que l'imparfait de l'indicatif est arrivé à s'employer pour une action future, ce qui en soi est tout à fait extraordinaire. Pour un emploi analogue du dubitatif passé, voy. p. 49.

Mais c'est l'action-condition seule qui peut ainsi être rendue par un imparfait de l'indicatif [2]. Même après *si*, on emploie le

1. Cet *imparfait* du subjonctif pour une action future était déjà abusif, mais c'est le latin populaire qui en est responsable ; le latin classique n'employait l'imparfait que pour une action passée ou irréelle.

2. Donc, après *si* (et même sans *si* dans la locution arcaïque *n'était que* = *si ce n'était que*), l'imparfait de l'indicatif peut avoir la valeur anormale d'un présent ou d'un futur de l'action condition. Mais il peut aussi avoir sa valeur normale de « présent dans le passé », par exemple dans les locutions interrogatives : « je ne sais s'il *revenait* de Paris quand je l'ai rencontré » ou lorsque l'action condition douteuse (mais non irréelle) se place dans le passé : « s'il *revenait* de Paris quand vous l'avez rencontré, vous auriez dû etc. » ou : « s'il *revenait* de Paris, je lui reprocherai de ne pas vous l'avoir dit », ou encore : « s'il *allait* à la promenade (imparfait d'action répétée), je l'accompagnais » (si différent de : s'il *allait* à la promenade, je l'accompagnerais), ou enfin lorsque l'incertitude exprimée par *si* est une incertitude de pure forme, de concession, destinée à préparer une opposition : « s'il *était* sévère (comme j'en conviens), en revanche il était juste » = il était sévère, *mais* juste. Je me résume : on a le véritable imparfait 1° après le *si* interrogatif, 2° après le *si* concessif, 3° après le *si* équivalant à « quand » (c'est l'imparfait de l'action répétée), 4° même après le *si* purement

Digitized by Google

dubitatif dans des cas d'ailleurs rares où, après cette conjonction, on veut exprimer une action « conditionnelle » douteuse, et non pas une action-condition. « Vous *auriez* de la répugnance à me voir votre belle-mère », c'est un état « conditionnel » (la condition est incluse dans la proposition infinitive). En exprimant cette idée après *si*, Molière n'a pas hésité à écrire : « Si *vous auriez* de la répugnance etc., je n'en aurais pas moins... » Ce serait faire un contre-sens que de remplacer *auriez* par *aviez*, comme plus haut, dans le vers de V. Hugo, de remplacer *reviendront* par *reviennent* [1]. La conjonction porte ici non pas sur le fait d'éprouver de la répugnance dans une hipotèse déterminée, mais sur l'affirmation actuelle de ce fait hipotétique : *si cela est* à savoir *que* vous éprouveriez, etc., s'il est vrai que... Le dubitatif après *si* exprime nettement cette idée, sans qu'il y ait rien de sous-entendu ; « *s'il est vrai que* vous *auriez* » serait une locution pléonastique. Le vers de Racine « *Si* d'un sang trop vil ta main *serait* trempée » s'explique de même.

Pour la même raison, on peut rencontrer après *si* des dubitatifs « d'atténuation » comme *pourrait*, *saurait*, *voudrait* : « s'il ne *saurait* vous renseigner, inutile de lui écrire ». — « Que *si tu ne saurais*, sans trop de répugnance, Endurer etc. » (Corneille, cité par M. Brunot).

Pour en revenir à notre point de départ, « s'il vient » au lieu de « s'il viendra », et « s'il « venait » au lieu de « s'il viendrait », sont le résultat de la substitution du mode indicatif au mode subjonctif dans la proposition exprimant l'action-condition après *si*.

Le chapitre II est consacré aus *données*, c'est-à-dire aus hipotèses, aus différentes formules d'hipotèse (est-ce que la locution

hipotétique quand on veut exprimer la coïncidence de l'action passée douteuse avec une autre. Enfin, comme nous l'avons vu (page 39), après le *si* hipotétique, l'imparfait peut remplacer un futur dans le passé aussi bien qu'un dubitatif.

1. Voilà des nuances que la langue serait impuissante à rendre (sauf à l'aide de périfrases) si les « servitudes » signalées par M. Brunot (pp. 888 et 890) n'existaient pas.

Digitized by Google

donnée d'hipotèse n'est pas ici pléonastique ?). Je crois que, même si la formule est réduite à une date, à un adjectif (qu'aurais-je fait, *fidèle* ?), à un adverbe, le sujet parlant a toujours dans l'esprit l'idée d'une action ou d'un état. Il me semble abusit de dire qu'une date, une manière, est une donnée. La donnée est réduite à la date, à la manière, mais pour la forme seulement, non pour le sens. Dans « *Deus jours plus tôt*, l'opération l'eût sauvée », ce n'est pas la date qui est la donnée, mais l'hipotèse de l'*opération* faite à cette date.

La multiplicité des chapitres, avec des titres très particuliers, alors qu'en réalité plusieurs se rapportent à des faits semblables ou très voisins, est troublante pour le lecteur et empêche de bien saisir l'ensemble d'une question. Je me suis fait à moi-même un plan de ce livre XXV, après une première lecture, pour faciliter la segonde, et je l'indique ici, pour m'y conformer dans la suite de cet article : 1° Expressions diverses de l'action hipotétique, chapitres II, III et VI. — 2° Les conjonctions (ou locutions) hipotétiques, chap. IV, V, VII, VIII, XIII. — 3° Mode et tens pour l'hipotèse pure et simple, chap. IX. — 4° Mode et tens pour l'hipotèse de possibilité douteuse : *a*, dans le présent et le futur, chap. X, XI, et un paragrafe de XII ; *b*, dans le passé, chap. XII.

Expressions diverses de l'action hipotétique. Le chapitre III intitulé « Moyens d'expression de la relation », continue en réalité le chapitre II (Les données), dont le sous-titre est : « diversité des données ». On nous disait, au chapitre II, que la donnée pouvait être dans la manière, avec cet exemple : « *De cette façon*, on n'aurait rien à supposer », on nous dit au chapitre III que la donnée peut être dans un complément prépositionnel, avec cet exemple : « *avec deux enfants*, vous seriez pauvre ». Il y a préposition des deus côtés, c'est évidemment le même cas, alors que le changement du titre semblait annoncer au moins des cas d'une autre espèce. J'en dirai autant du chapitre VI, intitulé « Données spéciales ». La donnée, dans « *Sans M. Bournisien*, le cierge serait tombé par terre », n'est pas plus spéciale que dans les exemples que nous venons de rappeler. Il y aurait

Digitized by Google

vraiment intérêt, pour une prochaine édition, au point de vue de la clarté de l'exposition, à réunir ces trois chapitres en un seul, en remaniant un peu le classement des exemples si nombreux et si caractéristiques qui sont donnés.

Les conjonctions hipotétiques. Le chapitre IV est intitulé « Ligatures hypothétiques », et le chapitre V : « Ligatures conditionnelles ». Est-il indispensable d'ajouter le mot *ligature* à notre nomenclature grammaticale ? Dans le texte, ces ligatures sont appelées plus modestement « conjonctions » et « locutions conjonctives » ; si l'on veut un mot spécial pour désigner le *rôle* de la conjonction, *liaison* serait plus simple. Nous avons déjà vu que l'action hipotétique peut être la cause ou seulement l'occasion de l'action « liée », mais que le mot *condition* peut convenir dans les deus cas, de même que le mot *hipotèse*, de telle sorte qu'en opposant ces mots, on en restreint arbitrairement la signification ; mieus vaut dire *cause* et *occasion*. D'autre part, si quelques locutions, comme « pourvu que », impliquent une condition formelle, la plupart des autres conjonctions hipotétiques, même « au cas où », se prêtent à l'une et l'autre nuance. Enfin le « simple *que* » du premier exemple du chapitre V ne saurait être mis dans la même catégorie que « pourvu que », il exprime l'idée contraire, celle de « sans que », et aurait dû figurer dans le chapitre VII.

Le titre de ce chapitre VII, « Exceptions hypothétiques », n'est pas clair ; dans le cas visé (je ne croirai jamais cela, *sauf si*...), ce n'est pas l'exception qui est hipotétique, c'est l'hipotèse qui est exceptée. Ici l'action hipotétique ne doit pas avoir pour conséquence la réalisation de l'autre action, mais au contraire sa non-réalisation : « il partira, sauf si on insiste, ou à moins qu'on n'insiste » (si on insiste, il *ne* partira *pas*). La locution *sans que*, signalée dans le chapitre des « Données spéciales » [1], devrait figurer ici, elle équivaut proprement à

1. Dans les exemples de ce chapitre, *sans que*, suivi de l'indicatif, a la valeur arcaïque de *s'il n'y avait pas eu cela à savoir que* : « je me serais cassé le cou *sans qu*'il me soutenait. »

Digitized by Google

« si... ne pas », et peut remplacer « sauf si » après une proposition négative : « il ne restera pas *sauf si* on insiste, ou *sans qu'*on insiste ».

Après une proposition affirmative, *sans que* signifie « même si... ne pas » : « Il restera *sans qu'*on insiste, ou *même si* on *n'*insiste *pas* ». *Quand même* ou *même si*, ou *si* tout seul quand il y a *quand même* à côté du verbe principal, annoncent une hipotèse qui ne conditionne ni la réalisation ni la non-réalisation de l'action principale, mais qui ne doit avoir aucun retentissement sur cette action [1]. C'est aussi la valeur des locutions énumérées dans le chapitre VIII, dont le titre est : « Hypothèses et oppositions généralisées ». On peut prendre comme tipe : *Quelque regret qu'il ait*, qu'il faut analiser : « n'importe quel regret il ait, même s'il a le plus grand regret possible ». Le fait hipotétique est conçu comme pouvant *se généraliser* (dans le présent exemple, atteindre le plus haut degré), on l'envisage donc comme *variable*. L'adjectif *variable* est employé substantivement par l'auteur pour désigner la proposition hipotétique ayant ce caractère de généralité (« construction de *la variable* », cependant la proposition elle-même n'a rien de variable), et aussi pour désigner l'élément variable, ou, plus exactement, conçu comme variable, de cette proposition (« quand *la variable* est dans le sujet »). N'est-ce pas là une terminologie bien compliquée ? Il s'agit en somme d'une action hipotétique qui, en apparence, pourrait avoir ou avoir eu une conséquence déterminée, mais que le sujet parlant affirme être ou avoir été inefficace, en dépit de l'intensité la plus grande qui pourrait ou qui aurait pu lui être donnée et des meilleures circonstances de sa réalisation [2]. Les rases du tipe « *Qui* ne

1. Dans ce cas, il est tout naturel que le verbe de l'action principale soit à l'indicatif (cf. ci-dessous, p. 51), mais on le trouve aussi au dubitatif, par attraction du mode de la proposition hipotétique : « alors même qu'il partirait, nous *resterions* ». Pour le passé, le double dubitatif est obligatoire.

2. L'un des paragrafes est intitulé « Rôle des *conjonctifs* dans les variables ». Il s'agit des pronoms que d'autres nomment *relatifs*. Le

Digitized by Google

vous bénirait serait un ingrat », dont il est question dans le paragrafe *Construction de la variable*, ne sont pas, je crois, à leur place, car elles ne signifient pas « quel que soit celui qui ne vous bénisse pas, il serait un ingrat ». La tournure « Pour grands que soient les rois, ils sont ce que nous sommes » n'est pas expliquée. Elle suppose 1° une tournure antérieure « *pour ce qu'*ils *sont* grands, les rois *ne* sont *pas* autres que nous », et 2° une confusion avec « *Si* grands que *soient*... » Un chapitre spécial, le ch. XIII, est consacré aux modes employés dans les hipotèses dites généralisées. C'est le subjonctif qui prévaut, en vertu d'usages qui sont présentés comme des servitudes ; je ne puis, sur ce point, que renvoyer à ce que j'ai dit plus haut page 41, note 1.

L'hipotèse pure et simple. C'est le titre même du chapitre IX, qui débute par de courtes observations générales sur les diverses catégories d'hipotèses. Nous allons voir, en parlant de l'hipotèse de possibilité douteuse, qu'il y a lieu de faire place à un « potentiel » *dans le passé*, à côté de l'irréel. Quant aus remarques sur le mode et le tens dans l'hipotèse pure et simple, nous les avons déjà faites pages 40 à 42. L'indicatif après *sans que* est une forme d'irréel, car le verbe principal est au dubitatif, voy. p. 46, note 1 ; le dernier paragrafe est donc à déplacer.

L'hipotèse de possibilité douteuse. — a. Dans le présent et dans le futur. L'emploi du dubitatif pour l'action conditionnelle, et de l'imparfait de l'indicatif à valeur de dubitatif après *si* (chap. IX), a été examiné pages 40 à 42. Je placerais ici le paragrafe du chapitre XII intitulé : *Irréalités dans le présent*, où il s'agit du dubitatif présent de l'action conditionnelle alors qu'on a le

mot *conjonctif* appliqué à ces pronoms ou à ces nominaus, comme dit M. Brunot, a l'avantage de souligner leur parenté avec les conjonctions ; mais il est un peu équivoque, parce qu'on dit aussi, des locutions qui font fonction de conjonctions, qu'elles sont conjonctives ; faudrait-il dire conjonctionnelles ? J'avoue que j'ai quelque répugnance pour cet adjectif, bien que l'auteur parle couramment des « propositions *conjonctionnelles*. »

Digitized by Google

dubitatif passé pour l'action-condition (ce peut être l'inverse : « s'il était ici, on l'aurait su »). Les termes *potentiel* et *irréel*, empruntés à la grammaire latine, ne sont pas bien bons en eux-mêmes et ne conviennent pas à notre langue, ils nous induisent en erreur. Il n'y a pas de mode qui puisse exprimer vraiment l'irréalité de l'action : quand nous voulons dire qu'une action n'a pas, n'aura pas ou n'a pas eu lieu, nous employons l'indicatif avec la négation. La frase « si le conseil s'était réuni, la décision serait prise à cette heure » indique simplement que le sujet parlant considère la réunion du conseil comme ayant été possible (et douteuse) et, par suite, possible aussi la décision qui en était la conséquence. Le conseil s'est-il réuni ? La décision est-elle prise ? Le mode employé ne nous permet pas de répondre, sans la connaissance des circonstances ou du contexte. Tout ce que nous savons, puisqu'il s'agit d'un fait présent, dépendant d'une action passée, c'est que le fait est maintenant certain en soi, dans un sens ou dans l'autre, mais il peut être encore douteus pour nous, par exemple si la frase ci-dessus a été précédée de cette autre : « On ne sait pas si la convocation a pu être faite ».

Quand l'action-condition est du passé, par conséquent exprimée par le dubitatif passé (plus-que-parfait de l'indicatif après *si*) et que nous savons que la condition n'a pas été réalisée, si l'action-conditionnelle est future, elle n'aura sûrement pas lieu ; dans ce cas, l'attraction du dubitatif passé dans la proposition hipotétique, et l'habitude d'employer ce tens pour des actions qui n'ont pas eu lieu, font que nous exprimons aussi par le même tens (au lieu d'employer le dubitatif présent-futur) cette action conditionnelle future : « *Si* cette crise *ne s'était pas produite*, a dit M. Lloyd George, le président du conseil français *serait venu* sans aucun doute *la semaine prochaine* ». (*Le Temps* du 29 juillet 1922.) Même avec une action-condition présente, qui n'a pas lieu, nous exprimons souvent l'action conditionnelle future par le dubitatif passé, qui nous fait l'effet de mieus indiquer qu'elle n'aura pas lieu. Comparez « Il est trop loin de nous pour venir ; s'il habitait plus près, il serait venu demain » ou « ... il viendrait ». Il n'est

Digitized by Google

d'ailleurs pas plus anormal, pour une action *future*, d'employer le dubitatif *passé*, que l'*imparfait* de l'indicatif après « si ». On n'analise pas le tens, il représente pour nous la possibilité d'une action qui ne se réalise pas (bien qu'il ait parfois sa valeur ou ses valeurs normales, voy. p. 51). Le latin populaire a fait un plus grand saut quand il a appliqué l'imparfait du subjonctif à une action future encore possible, ce qui est la cause première de notre emploi de l'imparfait après *si* pour une action future, voy. p. 43.

Le chapitre XI signale des différences de modalité dans les deus termes. Y a-t-il vraiment un indicatif de l'action-condition, à côté du dubitatif de l'action conditionnelle, dans la frase : « *Si la chose vous plait*, je vous la *laisserais* à vint sous » ? L'agrément de l'acheteur ne conditionne pas l'action, car alors on dirait : « Si la chose vous *plaisait*, je vous la laisserais etc. », et le sens serait tout différent. Les deus termes de l'hipotèse sont au complet dans « Je vous la laisserais à vint sous », la donnée est dans le pris comme elle peut être dans la date ou dans la quantité (voy. p. 872) : « pour vint sous, moyennant vint sous, je vous la laisserais ». Mais la frase exprime une disposition ferme du vendeur, et c'est cette disposition qui est conditionnée par « si la chose vous *plait* » : « si la chose vous plait, je suis prêt à vous la laisser à telle condition. » Telle est bien la pensée du sujet parlant, la diversité des modes n'est qu'apparente [1].

Quant aus exemples de dubitatif dans l'hipotèse et d'indicatif dans la conséquence tels que « dussé-je ou quand je *devrais*...

1. Dans l'emploi journalier que nous faisons du dubitatif pour rapporter une nouvelle dont nous ne sommes pas sûrs, on voyait jadis une condition sous-entendue : « si ce qu'on dit est vrai ». Nous n'avons certainement pas cette idée dans l'esprit, mais nous pourrions l'avoir et l'exprimer : « Si ce qu'on dit est vrai, les Grecs commenceraient une nouvelle offensive », mais le verbe n'en serait pas moins au dubitatif sans condition. L'hipotèse ajoutée à la frase ferait en quelque sorte double emploi avec ce dubitatif qui exprime déjà à lui seul le doute du sujet parlant sur l'exactitude du fait rapporté.

Digitized by Google

je ne *sortirai* pas », c'est le cas des hipotèses qui n'ont aucun retentissement sur l'action principale (ci-dessus, page 47) ; dans plusieurs des exemples cités, il n'y a aucun rapport de cause à conséquence entre les deus propositions successives, qui ne sont pas les deus termes d'un sistème hipotétique : dans l'exemple de Mme de Sévigné, on a une anacolute, Mme de Sévigné a passé, en cours de frase, de l'hipotèse pure et simple à l'hipotèse de possibilité douteuse. Dans la lettre à George Sand citée en note, « qui sait ? » représente, de toute évidence, cette idée qui est dans l'esprit de Flaubert : « qui sait ce qui arriverait ? » C'est *ce qui arriverait*, et non pas *qui sait* ?, qui est la conséquence de l'hipotèse : « *si on consultait* le Dieu appelé suffrage universel ».

L'hipotèse de possibilité douteuse. — b. Dans le passé. C'est l'objet de la plus grande partie du chapitre XII, intitulé « Les irréelles ». Nous venons de dire qu'à notre point de vue il n'y a point d'irréel, au sens où on l'entent, même dans le passé. Le dubitatif dans le passé indique simplement que l'action est considérée comme ayant été possible. Tantôt, en fait, on est certain qu'elle n'a pas eu lieu, tantôt il est encore possible qu'elle ait eu lieu, par exemple lorsqu'on dit : « Je ne sais pas encore s'il a suivi ton conseil ; s'il l'avait suivi, il aurait bien fait. » Le plus souvent, l'action exprimée par le dubitatif passé n'a pas eu lieu, mais rien dans la forme ni dans la signification propre du tens ne l'implique.

« Il fût arrivé » ou « il serait arrivé » est un passé du dubitatif [1]. Sous la segonde forme, ce tens peut encore être un futur antérieur du dubitatif, puisque l'auxiliaire, étant au présent du dubitatif, est un présent-futur (il serait maintenant ou il serait dans l'avenir). *Il serait arrivé* peut correspondre, dans le mode indicatif, soit à il *est arrivé*, soit à *il sera arrivé*. Comparez : « s'il était parti à tens, *il serait déjà arrivé* » et « s'il partait maintenant, il *serait arrivé* avant vous » (autre exemple du dubitatif composé dont l'action est encore possible). Mais

1. Dans l'acception du *parfait*, le subjonctif ne serait pas possible : « il *serait* déjà arrivé » et non « il *fût* déjà arrivé ».

Digitized by Google

nous savons que le futur antérieur est en réalité un antérieur au futur, que l'action peut être déjà accomplie pourvu qu'on l'envisage comme antérieure à un moment futur. Dès lors, à côté de l'hipotèse pure et simple « si j'ai réussi à vous convaincre, *j'aurai atteint* mon but » on peut trouver : « si *j'avais réussi* à vous convaincre, dans le cas où j'*aurais réussi* à vous convaincre, j'*aurais atteint* mon but », où l'action passée, exprimée par l'antérieur au futur du mode dubitatif, est présentée comme douteuse, mais non pas comme « irréelle ». Le chois du tens, qui atténue en quelque sorte l'affirmation en a retardant, et le chois du mode, qui l'atténue encore davantage en la rendant dubitative, contribuent à donner à cette façon de parler son caractère de formule de modestie. Nous en avons un bel exemple à la fin de l'introduction de M. Brunot : « *avoir donné le branle* à tout un mouvement, ...ce *serait* là pour moi la plus précieuse récompense, ...j'*aurais donné* à la langue française une méthode libératrice, qu'on lui empruntera sans doute, mais qui *aura été* créée pour elle. J'*aurais* ainsi *mérité* la chance que j'ai eue de travailler sur la plus belle matière que le langage offre à la curiosité des hommes. » Tout le mouvement dépent de « avoir donné le branle », qui est la donnée et qui équivaut à : « Si j'avais, comme je l'espère, donné le branle ». On remarquera l'emploi successif des formes de l'indicatif et du dubitatif pour l'expression de l'antérieur au futur ; j'*aurais* donné, j'*aurais* mérité, *aura* été créée.

Avant de clore cet article sur la question des Hypothèses, et par anticipation sur les prochains, je voudrais toucher ici quelques autres points.

Le résumé donné, page 371, de mon explication de l'emploi de *de* après les passifs n'est pas tout à fait exact. Je crois que nous préférons *de* à *par* lorsque l'idée de cause, de manière, de circonstance, prévaut sur l'idée d'agent de l'action. Dans « entouré *d'eau* », on a plutôt un complément de manière qu'un complément d'agent, et, dans « mangé *des vers* » plutôt un complément de cause ; si nous nous représentons l'action elle-même et non l'état qui en résulte, nous employons *par* : « il

Digitized by Google

fut entouré *par* les eaus, le tapis avait été mangé *par* les vers ». En répondant à la question « qui l'accompagnait ? » nous dirions : « Il était accompagné *par* son fils ». A la question « comment était-il accompagné ? » nous répondrions : « il était accompagné *de*... » (A ce propos, nous signalerons que, dans les notes des pages 136 et 705, notre Revue est citée sous la forme « Revue de philologie », ce qui peut amener une confusion avec la Revue de philologie aucienne. Il est utile de préciser, en ajoutant *française* pour l'une et *ancienne* pour l'autre).

J'indiquerai une double lacune dans la section III (*Les modalités du jugement*) du livre XII et dans le livre des *Causes* : une place devrait être faite au raisonnement, et aus conjonctions qui sont spéciales à cette opération de l'esprit : *or* (qui correspont à la conjonction de conséquence *donc*) et *car* qui exprime en coordination la même idée que *puisque* (et non *parce que*) en subordination. La causalité raisonnée doit être nettement distinguée de la causalité simplement énoncée ; comparez « il sortira *parce qu'*il fait beau » et « il sortira *puisqu'*il fait beau ». Cf. ci-dessous, p. 62. Chose curieuse, la conjonction *car* ne figure, en dehors de l'énumération préliminaire de la page 806, que dans un seul exemple ; M. Brunot semble vouloir exécuter à son égard le jugement des Précieuses contre lequel protestait Voiture.

M. Brunot donne trois tableaus des tens du verbe : le premier, page 454, pour les tens absolus, le segond, page 750, pour les tens relatifs, le troisième, qui s'étent sur uit grandes pages (794-801) pour « les actions dans leurs relations chronologiques », c'est-à-dire pour la correspondance des tens dans la proposition principale et dans les subordonnées. Les deus premiers sont simples, clairs et utiles, le troisième est compliqué, obscur et inutile. Je l'ai étudié avec soin, sans en découvrir l'intérêt, je suis persuadé que personne n'aura à le consulter. Les subordonnées sont distinguées suivant qu'elles se trouvent « à l'objet » ou « hors de l'objet », c'est-à-dire, plus simplement, qu'elles sont objectives ou qu'elles sont relatives ou circonstancielles ; mais on ne voit pas que l'action « hors de l'objet » exige d'autres tens que l'action « à l'objet » ; s'il y a

Digitized by Google

des différences apparentes et des casiers blancs dans le tableau, c'est le plus souvent que les exemples ne sont pas au complet. Sans doute, il eût été fastidieus de marquer régulièrement la corrélation, mais l'absence de corrélation est troublante. On n'en finirait pas de le montrer dans le détail ; je n'en donnerai qu'un spécimen. Page 794, voici deus exemples juxtaposés : A L'OBJET, « je crois savoir qu'il se *présenta* une première fois à 2 h., qu'il *était disposé...* » ; HORS DE L'OBJET, « il est habillé de telle sorte que tout le monde l'*a remarqué* ». Il semble que le passé simple et l'imparfait de la première colonne s'opposent au passé composé de la segonde ; mais on aurait pu mettre dans la première « je crois savoir qu'il *s'est présenté* », et introduire dans la segonde la nuance de l'imparfait : « ... que tout le monde le *remarquait* ». Il y a aussi des confusions : quand le verbe principal est à un passé, le conditionnel présent « à l'objet » ne peut pas être distingué du futur dans le passé de l'indicatif; il faudrait donc rayer les exemples tels que (p. 797) : « On a prouvé que si on faisait des budgets sincères, l'État rétablirait bientôt sa situation » (avec le verbe principal au présent, on aurait la faculté de dire, d'après l'idée : *si on fait, on rétablira*, ou *si on faisait on rétablirait*, qui serait alors un vrai conditionnel). A diverses reprises, dans la colonne des « formes employées » on lit : « *tous* les passés, passés *divers*, tous les passés *suivant le sens*. » En réalité, on pourrait mettre partout : tous les tens suivant le sens. M. Brunot écrit très justement, p. 782 : « Ce n'est pas le temps principal qui amène le temps de la subordonnée, c'est le sens. Le chapitre de la concordance des temps se résume en une ligne : il n'y en a pas. » Mais alors, pourquoi le long tableau qui suit ?

Il y aurait aussi des réserves à faire pour le nom de *présent parfait* ou *accompli*, donné à certain emploi du *passé composé* page 458 et dans les tableaus de tens. A la page 454, les deus exemples de *présent accompli* devraient figurer dans la colonne du *passé récent*. Dans le *passé composé* (par exemple : il est arrivé), employé avec sa valeur propre, l'auxiliaire *seul* est un présent, il exprime la durée présente, considérée comme com-

Digitized by Google

mençant au moment où l'action vient de s'accomplir, et dans laquelle on se place pour envisager cette action. Ce qui est parfait et accompli, c'est l'action *passée*, et non la durée présente d'où nous la voyons sous l'aspect accompli. Toutefois, il faut distinguer avec soin le passé composé, formé avec *l'auxiliaire être*, des locutions où le « verbe » *être* est suivi d'un participe passé employé adjectivement, telles que « il *est* évanoui », où l'on a le présent non pas de *s'évanouir*, mais d'*être*, et qui répont à la question : « comment est-il ? » Au contraire, « il est arrivé », dans tous ses emplois, est un véritable passé du verbe *arriver*, et répont à la question : « qu'a-t-il fait ? » Lorsque nous l'employons au moment précis où « il vient d'arriver », c'est un passé récent mais non un présent [1]. Seule la durée postérieure, exprimée par l'auxiliaire et d'où on considère l'action, est présente, et d'ailleurs inachevée, imparfaite, comme tout ce qui est présent. Le mot *présent* et les mots *parfait* ou *accompli* jurent d'être accouplés. Si « il est arrivé » pouvait être un présent parfait, « il était arrivé » pourrait être un imparfait parfait ! Et en effet, page 750, au bas de la colonne *Présent* (*Imparfait*), on nous donne des exemples de plus-que-parfait, comme « aspect d'accomplissement » de l'imparfait ; leur place est dans la colonne du *passé récent*. — Sans doute, il y a une autre forme du « passé accompli », c'est le *passé antérieur* dans les frases telles que « on a eu vite terminé », c'est-à-dire quand il n'exprime aucune antériorité, mais cette forme n'est possible que si l'on indique avec plus ou moins de précision, par un adverbe ou une locution adverbiale (*vite*, *en peu de tens*, *en* tant d'*heures*, etc.) en combien de tens l'action a pu être accomplie ; c'est le passé accompli « en un certain tens», l'autre est le passé accompli pur et simple.

Assurément, d'autres livres de grammaire ont, avant celui-ci, fait ressortir dans l'emploi des formes l'expression de la pensée, et montré par exemple comment les affixes nous aident

1. On ne peut même pas dire « le présent de l'action accomplie », ce n'est en aucun sens le présent de l'action.

Digitized by Google

à nommer les qualités et manières d'être, les actions et leurs moyens et résultats. M. Brunot a eu l'idée, heureuse en principe, de dresser un tableau des noms ainsi formés, p. 66-75 ; c'est le chapitre VII du livre II, intitulé : *Tableau sommaire des diverses catégories de noms que l'on forme, classés d'après leur sens.* Mais, au point de vue pédagogique, un « tableau » doit être fortement condensé, récapitulatif, et présenter un caractère nettement mnémotecnique. Celui-ci n'est sommaire que de nom, il est touffu, coupé de subdivisions qui ne vont pas sans quelques confusions, et surchargé d'exemples dont beaucoup demanderaient des explications, — qui, il est vrai, ne seraient pas à leur place dans un tableau, mais qu'on ne trouve pas ailleurs dans le livre. Etait-il utile de faire une catégorie aussi vague que celle des « Objets *relatifs à un être ou à une chose* » ? Les titres « Professions, métiers » et « Partis, systèmes, doctrines » sont nets ; mais, quand on ajoute au premier : « états, situations », et au segond : « opinions, usages, modes », nous sentons que c'est pour y comprendre des mots qui répugnaient à y entrer et qu'on ne savait où placer, ainsi, dans le premier, *anonymat* et *fainéantise*, qui d'ailleurs ne sont pas non plus des états ni des situations, et, dans le segond, *patriotisme*, *lyrisme*, etc. : le *nationalisme* est une doctrine, mais le *patriotisme* est un sentiment. Parmi les gens « attachés à des occupations » nous voyons figurer les *chançards*, les *débrouillards* et les *fêtards*, et, d'autre part, *viveur* et *jouisseur* se trouvent mélangés à des noms de métiers, tels que *couvreur*, *scieur*, *laveuse*, et éloignés de *fêtard* qui exprime cependant une idée voisine, la valeur péjorative résidant, pour les deus premiers, exclusivement dans l'acception particulière des verbes et nullement dans le suffixe. *Chandelier* (p. 68) doit être rapproché de *plumier*, etc., et non pas d'*ascenseur* et d'*arrosoir*. *Mécanisme* et *organisme* n'appartiennent évidemment pas à la même catégorie qu'*orangeade*, *soierie* et *molleton*. Malgré les quelques lignes explicatives qui, par exception, accompagnent le titre *Noms d'actes devenus des noms d'objets*, il est impossible de considérer comme d'anciens noms d'actes les mots *faiblesse*, *rudesse*, *dou-*

Digitized by Google

ceur, *lenteurs*, *spécialités*, *actualité*, *sommités*; ce sont au contraire des noms de « qualités », qui sont devenus en même tens des noms d'actes. On ne peut pas voir dans *biologiste* un élément *log* + *iste*, pas plus qu'il n'y a un élément *on* + *iste* dans *violoniste*; des deus côtés, c'est le simple suffixe *-iste*, *biologiste* n'est pas fait sur *bio-*, mais sur *biologie*. On ne peut pas dire non plus qu'il y ait un suffixe *-iat* parce que dans l'agglutination des deus suffixes *aire* + *at*, l'*i* subit une métatèse. L'idée de maladie est exprimée dans *névralgie* par l'élément composant *-algie*, et, dans *albuminurie*, par le simple suffixe *-ie*, l'élément *-ur-* indiquant le siège du mal, les voies urinaires. Page 72, pour l'*indication de lieu*, on signale des composés « avec particules », et, pour l'*indication de temps*, des composés « avec préfixes », et il semble bien que *particule* et *préfixe* soient employés exactement dans le même sens, puisque, des deus côtés, il y a des mots commençant par *avant*, *anti*, *entre*. Enfin, on est dérouté de voir des valeurs si diverses attribuées à un même suffixe sans que le lien qui unit dans la pensée les différentes significations soit dégagé.

Ces menues remarques, dont quelques-unes, je l'espère, pourront être utilisées, ne diminuent en rien, bien entendu, l'admiration très sincère que m'inspire ce nouveau monument élevé par l'auteur pour la défense et l'illustration de notre belle langue, pour qu'elle soit mieus comprise, mieus enseignée, mieus aimée [1].

L. Clédat.

1. *Fautes d'impression.* — Dans l'*errata*, pour la page 89, il faut intervertir *l'on* et *non*; je n'ai pas trouvé, page 329, le mot qu'il faut lire *achevée*. Il eût été bon d'indiquer dans l'*errata* que, page 3, en tête de Généralités, il faut ajouter Livre I, et qu'il faut changer la numérotation des livres I à V, qui deviennent II à VI, conformément à ce qui est dit dans la note 1 de la page 925. — Ligne 17 de la p. 103, lire *ou* au lieu de *on*; page 923, à l'article *Transitifs*, 1re ligne, corriger 368 en 308. — P. 859, à la fin de la première ligne de la note, lire *ains* au lieu d'*ainsi*. — P. 908, article *Futur au sens de passé*, renvoi à la page 479 au lieu de 79. — Page 71, quinzième ligne avant la fin, *contrefer* (sans doute pour *contrefaçon*).

Digitized by Google

[J'ai communiqué ce conte rendu en épreuves à M. Brunot et à plusieurs autres romanistes, que je remercie de leurs remarques. En réponse à l'une de ces remarques, je précise que je ne me sers du mot *dubitatif* que pour l'emploi modal du conditionnel ; comme tens de l'indicatif, son vrai nom est « futur dans le passé ». Il n'y a aucun inconvénient à faire figurer cette forme deus fois dans nos paradigmes, puisqu'elle a deus valeurs nettement distinctes ; c'est ce que nous faisons déjà pour le plus-que-parfait du subjonctif, qui a aussi sa place dans le mode conditionnel. Dans « s'il venist, je le recevroie », M. Bourciez suppose que c'est *recevroie* qui a entraîné *venoit*. M. Yvon n'éprouve pas de gêne à employer dans son enseignement l'expression *complément direct* pour *tous* les compléments sans préposition ; mais il ajoute très justement que, pris en ce sens, les deus termes *direct* et *indirect* sont « dénués d'intérêt parce qu'ils constatent un fait matériel trop visible ». Appliqués uniquement aus compléments d'objet, ils ont l'avantage de marquer une distinction qui n'est pas de pure forme, entre plusieurs compléments d'objet d'un même verbe. M. Lucien Foulet me signale un cas de présent pour une action future après le *si* interrogatif : « je ne sais s'il *vient* dimanche » au sens de : « je ne sais si son plan, connu de tel ou tel qui pourrait me renseigner, comporte dès aujourd'hui sa venue pour dimanche ». C'est une valeur délicate du présent, mais qui ne dépent pas de la conjonction ; employé pour un futur prochain, le présent peut, comme le futur lui-même, prendre la valeur purement énonciative, « il vient demain de bonne heure », ou la valeur nettement affirmative : « la chose est décidée, il vient demain. »

M. Brunot m'écrit : « Quel rapport y a-t-il entre un de mes chapitres tels que ceux de l'*Ordre* et de la *Demande*, et le vieux chapitre de l'*Impératif*? *Les Relations*, est-ce vraiment la syntaxe des propositions ? Regardez le livre : *Les causes*, et prenez ailleurs les *propositions causales*, puis comparez en toute bonne foi. » Eh bien, je me suis reporté à un livre qui date de cinquante ans, la grammaire d'Ayer (j'ai sous les yeus l'édition

Digitized by Google

posthume de 1885)[1] ; lorsque cette grammaire parut, Darmesteter en fit l'éloge dans la *Revue Critique*, « non pas, concédait-il, qu'il n'y ait encore à redire : parfois la richesse des détails devient de la profusion, la multiplicité des divisions, que l'auteur semble embrasser si facilement, devient de l'obscurité. » Qu'aurait-il dit, à ce point de vue, de *la Pensée et la langue* ? Ayer a, lui aussi, la préoccupation constante de chercher la pensée sous les formes ; il note que la langue se sert de la même forme « pour exprimer un ordre et une prière », qu'on emploie le futur avec la même valeur, il indique les procédés pour adoucir et pour renforcer le commandement, il signale l'impératif exprimant une condition ou une concession, et les propositions impératives sans verbe : « Aux armes ! Silence ! Feu ! etc. » Et les propositions causales ne sont pas moins méthodiquement présentées.

Il n'en est pas moins vrai que le livre de M. Brunot offre une incomparable richesse de variantes et d'exemples extrêmement intéressants. Ce n'est pourtant pas dans cette accumulation de variantes, dont il eût été infiniment trop long de scruter et de préciser les nuances, ni dans ces exemples nécessairement allégés du contexte, c'est dans la pratique de la conversation et de la lecture que les jeunes Français et les étrangers pourront apprendre les finesses de la langue, d'autant plus qu'en dépit de l'abondance des renseignements, on est souvent obligé de constater qu'il y a encore beaucoup d'autres manières d'exprimer tel ou tel sentiment. La classification qui a permis à l'auteur de répartir méthodiquement ses multiples fiches a été tout à fait remarquable comme préparation, on peut seulement regretter qu'il nous l'ait donnée telle quelle, qu'il ne l'ait pas remaniée, condensée, simplifiée, pour communiquer au public les résultats obtenus ; d'autre part, beaucoup d'exemples douteus, et d'autres qui ne l'étaient pas, ont été laissés, par embarras ou par distraction, dans un compartiment qui ne

1. Ayer emploie déjà les mots *subjectifs* et *objectifs* comme sinonimes de *intransitifs* et *transitifs*.

Digitized by Google

leur convient pas. Une révision du classement s'imposait, on peut le voir dans le livre des *Causes* comme ailleurs.

D'abord, les treize chapitres qui composent ce livre de 25 pages pourraient être notablement réduits. Au lieu de faire un chapitre spécial intitulé « On insiste sur la relation de causalité », ne vaudrait-il pas mieus développer la partie du livre I (p. 30) consacrée aus « moyens de mettre un élément en relief » ? Ces moyens sont sensiblement les mêmes, quelle que soit la nature de l'élément. Quelques lignes ajoutées aus généralités sur les « propositions d'alternative » permettraient aussi, pour la même raison, de supprimer le chapitre « On choisit entre des causes ». Quatre chapitres, aus titres particulièrement obscurs (*Rencontre, situation et causes. — Les états, les manières d'être et les causes. — Degrés de développement et causes. — Le mouvement et les causes*) [1], rentreraient fort bien et avantageusement dans un chapitre antérieur intitulé : *Moyens d'expression de la relation de causalité* (On oublie d'indiquer que la cause peut être dans le sujet : *cette histoire m'ennuie* ; d'ailleurs tout « agent » est une cause d'action, qui ressort dans la tournure passive). Il semble inutile de consacrer aus *Questions sur la cause* un chapitre spécial [2] : ne suffit-il pas, en parlant des prépositions causales, d'ajouter, pour *par*, *pour* et *de*, quelques exemples interrogatifs, et de signaler l'équivalence *que* = *pourquoi* ? Il y aurait aussi grand avantage à réunir dans un même exposé, en les classant non plus d'après leur origine, dont le sujet parlant ne se soucie pas, et qui serait d'ailleurs signalée en passant, mais d'après leur sens, — car il y a des nuances, parfois délicates, à relever, — toutes les « ligatures » causales, qu'elles soient héréditaires ou de formation française, causales dès l'origine ou adaptées.

1. Devinerait-on que par « Le mouvement et les causes » on entent les causes « proportionnelles », comme dans « *Plus* j'y réfléchis, *moins* je comprens » ? Ces frases sembleraient plutôt rentrer dans le titre précédent : « Degrés de développement ».

2. Qui se termine par : « ajoutons que *toutes sortes de formules* demandent l'explication ».

Digitized by Google

Nous voyons donc ce livre des *Causes* réduit de 13 à 4 chapitres : I. Généralités. — II. Moyens d'expression, de la relation de causalité. — III. Prépositions et locutions causales. — IV. Modalités dans les causes. On pourrait même faire l'économie de ce dernier chapitre, et s'en tenir aus généralités des pages 507 et suivantes sur les modalités, puisque M. Brunot écrit : « La modalité varie *suivant le sens* et s'exprime *par les moyens ordinaires* ».

Voici maintenant quelques remarques de détail ou de fond : Page 804, 3e ligne avant la fin, est-ce que dans « égaus *par définition* » on a un complément causal ? Il s'agit d'une manière particulière d'égalité, l'égalité supposée, et la définition n'en est pas la cause, mais l'expression. — Page 807, *par* marque non la cause, mais la manière dans *par* badinage (on dit aussi : par manière de badinage), et le moyen dans le vers de La Fontaine : « C'est *par* là que de loups l'Angleterre est déserte » (par la chasse qu'on leur donne, encouragée en Angleterre comme il est dit dans le vers suivant). La même préposition marque encore la manière quand Mme de Sévigné écrit : « Je fus bien punie de ce voyage *par* être noyée et un an mal à la jambe », la « noyade » a été l'effet du voyage, et c'est la *forme* de la punition, ce n'est la cause en aucun sens. Il eût été bon de noter que *pour* ne s'emploie plus guère avec la valeur *causale* devant un infinitif *présent*, en raison de la confusion possible avec le *pour* final.

Page 808, dans « fier de sa force », la force est présentée comme l'objet et non comme la cause de la fierté, ce n'est pas la même chose que « fier à cause de sa force » ; dans « mourir de mort violente », *de*, qui n'a pas la même valeur que dans « mourir *de* chagrin », marque la manière et non la cause. C'est par distraction qu'il est dit que *de* est « la » préposition qu'on emploie devant l'infinitif, puisque *pour* s'emploie de même. Malgré l'autorité de Tobler, je ne crois pas qu'il ait été « démontré » qu'on ait le *de* causal dans « il est honteus *de* mentir », c'est pour moi un *de* de spécification (*cela*, à savoir *de mentir*, est honteus, la valeur me paraît être la même que

Digitized by Google

dans « le mois *de* mai »). — Page 809, dans *s'impatienter que*, et dans le vers de Racine . « Hippolyte *est heureux* que... », la subordonnée est un complément d'objet. Sans doute, le complément d'objet des verbes qui expriment un étonnement, une satisfaction, un ennui, — que ce complément soit direct ou indirect, — donne en même tens la cause du sentiment éprouvé ; quand on se plaint d'un mal, le mal est à la fois l'objet et la cause de la plainte, mais la langue a des manières différentes de présenter le complément (nom ou proposition), suivant qu'elle l'envisage comme objet ou comme cause ; comparez : « il se plaint *d'avoir mal* » et « il se plaint *parce qu'il a mal* ». Quand la subordonnée répont à la question *quoi ?* ou *de quoi ?*, le sujet parlant ou écrivant a voulu exprimer l'objet ; quand elle répont à la question *pourquoi ?*, il a voulu exprimer la cause.

Pages 812-814. Les conjonctions *car*, *puisque* (aussi *du moment que*) doivent être mises à part[1], elles indiquent la cause, non pas de l'action. mais de la réalité affirmée de cette action, ce sont, comme *donc* pour la conséquence, des conjonctions de raisonnement ; c'est en vertu d'un raisonnement que *puisque*, qui signifie proprement « après que », a passé au sens de « pour cette raison que.... » : *post hoc, ergo propter hoc*. Il y a une différence de sens très nette entre : « il partira *parce qu'*on ne le retient pas » et « il partira *puisqu'*on ne le retient pas » : d'un côté, cause du départ, et, de l'autre, raison d'affirmer qu'il aura lieu (raison pour le sujet parlant ou pour le partant). Dans la frase de Musset « il n'était pas besoin, *du moment qu'il arrive*, de nous en dire si long », l'action future d'*arriver* n'est pas la cause de l'inutilité antérieure d'en dire long, c'est la raison d'affirmer eette inutilité. Dans « il est content, *puisqu'*il sourit », le sourire, loin d'être la cause du contentement, en est l'effet, mais c'est la raison d'affirmer qu'il est content, et c'est cette raison que *puisque* annonce.

Page 826. Il eût été bon de rappeler ici que *comme*, suivi

1. Cette distinction n'est pas négligée par Ayer.

Digitized by Google

du subjonctif, était un latinisme (cf. p. 770) ; s'il y avait « servitude », c'était une servitude volontaire. Dans la frase de Bourget, les subordonnées expriment l'objet et non la cause. Assurément le personnage mis en scène aurait pu dire « Malheureux *parce qu'*elle me refusait », mais il ne l'a pas dit parce qu'il a voulu dire autre chose. Il eût d'ailleurs pu exprimer cette autre chose par « malheureux *de ce qu'*elle me refusait » ; en effet, après « être malheureux », l'objet, quand il est exprimé par un nom ou par un infinitif, est amené par *de* : « être malheureux *d'*un refus ou *d'*avoir éprouvé un refus », d'où, logiquement, « *de ce qu'*elle refusait ». Seulement, la locution verbale « être malheureux » est du nombre de celles qui, par analogie, peuvent aussi se construire avec une complétive amenée directement par *que*, et, dans cette construction, l'idée de l'action « envisagée » prévaut sur celle de la réalité « affirmée », et entraîne le subjonctif. Quant à *condamner*, ce verbe peut avoir un complément d'objet direct, le condamné, et un complément d'objet indirect amené par *à*, la peine infligée ; on lui donnait au XVII^e^ siècle un autre complément d'objet indirect, amené par *de*, celui de la faute commise : condamner *d'*imposture dans *Tartufe* ; de là « condamner *de ce qu'*elle prodiguait ». Ici, comme l'usage n'a pas introduit la subordonnée analogique avec *que*, il n'était pas possible de dire : « je ne la condamnais pas *qu'elle prodiguât* ». C'est donc seulement après *malheureux*, que P. Bourget avait le chois entre deus tournures et deus modes. Je n'imagine pas qu'il se soit senti « asservi » à la construction qu'il a employée ; il l'a sans doute préférée comme plus brève, moins populaire, plus expressive aussi en ce qu'elle condense dans la pensée l'idée exprimée.

Pages 827-28. Ce qui est dit de l'éventuel est répété à peu près dans les mêmes termes, et avec les mêmes exemples, p. 890 ; l'emploi du conditionnel après *si*, dans ce cas spécial, est assurément rare, mais n'a en soi rien d'incorrect, en tout cas on ne peut pas mettre l'imparfait de l'indicatif, qui n'aurait pas le même sens. Une note nous dit que « chez les clas-

Digitized by Google

siques », *ce n'est pas que*, suivi de l'indicatif, est pour *en vérité*, c'est-à-dire juste le contraire de ce que ces mots veulent dire; pour ma part, je ne connais que les deus exemples de Racine et un de La Bruyère (ch. II, 27). La segonde négation, qui manque et que le sens exige impérieusement, a sans doute été confondue avec la négation dite explétive, qu'il est loisible de supprimer : « Si le titre ne vous plaît pas, changez-le ; ce n'est pas qu'il [ne] m'ait paru le plus convenable. » *Ce n'est pas qu'il ne* (avec les deus *ne*) équivaut à : *il est toutefois certain qu'il*, d'où l'indicatif *m'a paru*, mais la certitude, exprimée sous la forme d'une négation redoublée, comportait le subjonctif, que d'ailleurs Racine emploie régulièrement, avec le segond *ne*, dans d'autres passages.]

L. C.

René Radouant. — *Grammaire française* (Paris, Hachette, 1922, VIII-295 pages).

Cette nouvelle grammaire se recommande par l'élégance de sa présentation et par un très louable souci de simplicité. Son succès probable permettra à l'auteur de la perfectionner dans les éditions ultérieures, elle en vaut la peine. C'est donc en toute simpatie que nous allons la parcourir et signaler au passage un certain nombre d'améliorations possibles.

P. 2. La distinction des voyelles ouvertes et fermées, et des longues et des brèves, manque de netteté. Il vaudrait mieus prendre toujours comme exemples des mots où la voyelle est tonique, surtout pour la quantité, les différences sont plus sensibles sous l'accent. C'est seulement au féminin que l'*eu* tonique de *heureux* est long ; et l'*e* dit muet de *levier*, *je*, etc., doit être mis à part.

P. 36. L'*extension* et la *restriction* sont bien les procédés essentiels de l'évolution sémantique, mais ne sont pas les seuls, à moins que, comme M. Radouant, on ne fasse rentrer dans l'extension, en forçant le sens du mot, deus autres procédés qui doivent être mis à part, la *connexion* et la *comparaison*.

Digitized by Google

Les exemples donnés pour la *restriction* sont parfaitement exacts. Quand on prent l'habitude de n'appliquer le mot qu'à une catégorie limitée des objets, qu'il désignait à l'origine dans leur généralité, le sens se trouve restreint : c'est ainsi que la viande, d'abord aliment en général, est devenue un aliment « de chair ». Il y a lieu de remarquer que le sens restreint peut coexister avec le sens général d'où il est sorti; tout en désignant spécialement par le mot *plume* une plume d'oie servant pour écrire (et plus tard un objet d'une matière quelconqne servant au même usage), on a continué à employer le mot dans son sens primitif de « plume d'oiseau ».

Le premier des exemples donnés pour l'*extension* est aussi parfaitement exact. Quand un mot s'applique à une catégorie limitée d'objets, si l'on supprime la limitation, le sens s'étent à un plus grand nombre d'objets; après avoir désigné spécialement les marchands de chair de bouc, le mot *boucher* est arrivé à s'appliquer à tous les marchands de chair d'animaus (du moins de chair fraîche, par opposition aus « char-cuit-iers » qui d'ailleurs, — autre extension, — vendent aussi la chair fraîche de porc).

Dans les autres exemples, le nombre des sens du mot s'augmente évidemment, mais par un procédé tout différent auquel il est fâcheus de donner le même nom. Quand on désigne par le mot *sabre* un cavalier portant cette arme, on ne supprime pas une limitation, on donne au mot un sens tout nouveau, en connexion logique avec le précédent. Il y a connexion entre une arme ou un instrument quelconque et l'homme qui s'en sert, entre l'inventeur et l'invention, entre la cause et l'effet (par exemple entre une qualité et les actes qui se rattachent à cette qualité), etc. Les changements de sens résultant des diverses connexions naturelles ont reçu des noms spéciaus qui encombrent inutilement les traités de rétorique. Ce ne sont que les divers aspects d'un même procédé dont le mot « connexion » indique très suffisamment le caractère commun.

La *métafore* n'est pas non plus une forme d'extension, mais un quatrième procédé qui repose sur la comparaison, et qui

Digitized by Google

consiste à donner le nom d'un objet à un autre présentant avec le premier une certaine ressemblance : le nom de la *feuille* (d'arbre) passant à ce que nous appelons la feuille de papier.

P. 72. Entre *châtelain* et *châtelaine*, il n'y a pas seulement la différence du timbre des deus *è*, nasal au masculin, oral au féminin ; on a de plus au féminin la consonne *ne*, qui a disparu de la prononciation au masculin après avoir nasalisé la voyelle. — En comparant les deus genres des adjectifs *flamand* et *français*, on ne peut pas dire que les consonnes *d* et *s* sont « *devenues* sonores » *au féminin*. Le mot sonore, en fonétique, a un sens spécial, indiqué p. 4 ; d'autre part, on a « continué » *au féminin* à prononcer ces consonnes, qui sont *devenues* successivement, *au masculin*, *sourdes*, puis *muettes*.

P. 169. Avant de signaler les particularités que peut offrir la conjugaison des verbes du troisième groupe, en les classant d'après la forme de l'infinitif, il serait très important d'indiquer ce que tous ces verbes ont de commun, par exemple : la possibilité d'alterner entre deus radicaus, *il meurt*, *nous mourons*, comme *il peut*, *nous pouvons* ; les flexions uniformes de « je dor*s*, tu dor*s*, il dor*t* », « je doi*s*, tu doi*s*, il doi*t* », « je pein*s*, tu pein*s*, il pein*t* », avec la fâcheuse exception par laquelle on a déformé la conjugaison de certains verbes en *-dre*.

P. 179. Ce n'est pas seulement à la rime que les poètes du XVII^e^ siècle écrivent *je voi*, *je vien*, etc., mais c'est seulement à la rime que les éditions modernes de ces poètes ont conservé ces formes.

P. 200. *J'arriverais* n'est pas plus un « imparfait » du futur que *j'arriverai* n'est un « présent » du futur. Ces deus formes expriment le futur relativement au tens marqué par l'auxiliaire : l'un est un futur dans le présent, un futur proprement dit, l'autre est un *futur dans le passé*, c'est le seul nom qui lui convienne en dehors de sa valeur modale.

Il est excellent de diviser les propositions en « propositions à valeur de noms », « propositions jouant le rôle de compléments de circonstance », et « propositions à valeur d'adjectifs ». Cette division est d'ailleurs moins nouvelle qu'elle ne paraît ;

Digitized by Google

Ayer, notamment, au milieu du siècle dernier, distinguait la proposition substantive, la proposition adjective et la proposition adverbiale.

P. 243. La définition donnée du subjonctif est incomplète, et c'est pourquoi on sera amené à dire, au § 582, qu'il est « difficile de comprendre » ce mode après des expressions telles que *s'étonner, il est regrettable*, etc., et à expliquer, au § 606, « quoiqu'il *ait travaillé*, il a échoué », par cette raison que l'action, très réelle, est « considérée comme inexistante » parce qu'elle n'a pas empêché l'autre action de se produire. Ainsi que le dit Ayer, le subjonctif présente l'action non comme un fait réel, mais comme une simple idée. Quand on dit : « Il est regrettable que vous ayez refusé », le refus est bien réel, mais la frase n'a pas pour objet de l'affirmer, l'action est l'objet non d'une affirmation, mais d'une appréciation. Le travail de l'écolier qui a échoué n'est pas « considéré comme inexistant », mais il est opposé à l'échec dans la pensée du sujet parlant, au lieu d'être affirmé par lui.

P. 254. *Puisque* ne se place pas nécessairement en tête de la frase, on dirait fort bien : « Vous serez puni, *puisque* vous m'avez trompé ». Le fait de m'avoir trompé est en même tens la cause de la punition et la raison de ma décision de punir; suivant qu'on veut exprimer la cause de l'action ou la raison de l'affirmation ou de la décision du sujet parlant, on emploie *parce que* ou *puisque*.

P. 264. Dans les vers de La Fontaine « *Si* sur le point du jour parfois *il sommeillait* », c'est non pas *si*, mais l'imparfait, qui marque la répétition de l'action, c'est une des valeurs de ce tens, et, devant l'imparfait de l'action répétée, *si* (dans le cas où) équivaut à *quand* (dans les moments où). Dans les fameus vers de Racine « Si ta haine m'envie un supplice si doux, etc. », rien n'indique que Phèdre admet la haine, mais que « elle ne peut se résigner à croire au mépris »; c'est aussi le mépris qu'elle envisage dans le vers qui précède, — « si tu le crois (mon cœur) indigne de tes coups », — et le verbe est à l'indicatif. Phèdre imagine que, dans la pensée d'Hippolyte, sa main

Digitized by Google

serait souillée *s'il la frappait* lui-même; le sens est : « si tu penses que ta main serait trempée... »; il n'y a d'ailleurs rien de sous-entendu, le conditionnel après *si* indique nettement qu'il s'agit d'une action *conditionnelle* supposée, et non pas d'une *action-condition*... Cf. ci-dessus, p. 44.

L. C.

Georges MILLARDET. — *Linguistique et dialectologie romanes* (*Problèmes et méthodes*), 41 figures dans le texte (Paris, Champion, 1923, 523 p. in-8).

L'objet principal de ce volume, qui paraît sous le haut patronage de M. Antoine Meillet, est de discuter les théories générales de MM. Gilliéron et Brunot, sans contester la grande valeur de ces deux savants et leur puissante et heureuse influence sur les progrès de la linguistique romane. Des trois parties dont se compose l'ouvrage, la première est un aperçu général sur les vieilles méthodes et la méthode géografique, la seconde étudie le problème fonétique, et la troisième « les autres problèmes », c'est-à-dire les problèmes lexicologique et sémantique, étimologique, morfologique, la méthode en sintaxe et les rapports de la linguistique romane et des sciences connexes.

Chemin faisant, M. Millardet aborde et tâche de résoudre, avec beaucoup de perspicacité et de virtuosité, bon nombre de problèmes de détail. Il éclaircit notamment les origines lointaines de l'impératif hipotétique (p. 443), du sens causal de « par amour de » (p. 446), des impersonnels *il a*, *il fait* suivis de l'accusatif (p. 447), de la tournure espagnole « he visto *a* tu padre » (p. 491); il donne, p. 101-103, une vue d'ensemble du traitement de *ĕ*, *ŏ* en roman, et il précise, pp. 302 et suiv., l'importante théorie de la norme sillabique, à propos de laquelle il aurait pu citer l'exemple de la diftongue française *ie* de *brief*, réduite à *e* dans *bref* et subissant la diérèse dans *brièvement*, *grièvement*. Au cas de *le lui* réduit à *lui* (p. 144), il aurait pu joindre celui de *j'y irai* réduit à *j'irai*. Signalons encore le rapprochement ingénieus du maintien de la nasale dans l'espa-

Digitized by Google

gnol *quien* et de la sifflante finale, sous forme de *ye*, dans l'italien *noi*, *voi* (p. 86-87); pour le roumain, l'explication de damnum > *daun* (p. 297); pour l'italien, celle de *mezzo* au lieu de *meggio* (p. 300), de « piede » à côté de « tepido » (p. 328); pour l'aragonais et l'espagnol, celle de multum > *muito* (p. 274) et de *fiebre* opposé à *hierro* (p. 303), etc.

Pour le français, nous noterons en particulier l'explication de l'alternance *e*, *i* dans le produit de **metipsimum* (p. 7), du développement en *oi* de l'*e* fermé de **minat* et *minus* placé entre la nasale labiale et la nasale dentale (p. 260), de la diftongue *ié* de *nièce* et de *pièce* (p. 203), de la locution *c'est moi* succédant à *ce suis-je* (cf. ci-dessus, p. 26). Je ferai une réserve au sujet de *le un*, *le huit*, *le onze* (p. 35), où la non-élision de l'*e* me paraît résulter non d'une analogie, mais de la lecture mentale de la formule chiffrée : *le 1*, *le 8*, *le 11*. C'est aussi par l'intermédiaire du chiffre, en négligeant la finale *-me*, que le 2me du mois est devenu *le deus* au lieu de « le deusième », etc. ; si on continue à dire *le premier* du mois, c'est que ce nom de nombre s'écrivait en toutes lettres, on s'est mis tardivement à écrire 1er, qui, normalement, devrait se lire *unier* puisque 1 = un. La pagination étant toujours marquée par des chiffres cardinaux, on dit : page *un*, page *deus*, etc. ; on hésite entre chapitre *premier* et chapitre *un*. Je doute fort que le pronominal à valeur de passif soit un emprunt (p. 148), les causes qui ont produit cette évolution dans une langue n'ont-elles pas pu la produire indépendamment dans une autre ? L'analogie de « il l'a vu » (p. 278) me paraît être non pas une des causes, mais la cause unique de la gémination du *l* dans le français local « je l-l'ai vu » [1]. En revanche, je ne crois pas que l'analogie de *je fis*

1. En effet le *l* final de *il*, qui s'est en principe amuï dans l'emploi courant de ce pronom devant consonne, s'est conservé exceptionnellement, même dans la prononciation populaire, devant le pronom *le* avec *e* élidé, pour éviter l'équivoque de *i l'a vu* et de *il a vu*. Le peuple, ici, prononce comme les lettrés, *il l'a vu*, mais il analise : *i ll' a vu*. Il lui semble donc que le pronom *le* a sa consonne géminée après le pronom sujet de la 3e personne, quand *le* est placé devant une voyelle,

Digitized by Google

ait produit *tu fis* (p. 412), car après *tu fesis*, on a eu *tu feis*, qui s'est contracté normalement en *tu fis*. — *En issir* (p. 416) est tout à fait semblable à *en aller*, *envoler*, *enfuir*, etc., et ne semble pas être un allongement destiné à « donner plus de corps à un radical défaillant ». Mais on peut admettre que le suffixe *-age*, dans *eage*, a sauvé de la mort le continuateur français du latin *aetas*; le radical, réduit à une voyelle, s'est élidé, il ne reste plus que le suffixe, et M. Millardet remarque spirituellement, p. 417, que « dévoré par son propre sauveur », le radical primitif a communiqué au suffixe, qui l'a absorbé, sa valeur sémantique. Nous aurons sans doute l'occasion de revenir sur plusieurs des questions traitées dans ce livre, que nous avons tenu à signaler à nos lecteurs dès son apparition [1].

L. C.

Albert PAUPHILET. — *Études sur la Queste del Saint Graal, attribuée à Gautier Map*; Paris, Champion, 1921, XXXV-207 p. in-8.

Ce volume se compose de deus parties :

La première, condensée en une quarantaine de pages, a pour sujet la tradition manuscrite et l'établissement du texte de la *Queste del saint Graal*. Se fondant sur une classification de tous les manuscrits connus, M. Pauphilet montre qu'une édition nouvelle de ce texte devra prendre pour base le groupe des manuscrits de Lyon, *Palais des Arts*, n° 77, et de Paris, *Bibliothèque nationale*, n^os^ 344 et n^lles^ acq. 1113, manuscrits dont l'autorité recevra le contrôle des manuscrits du British Museum

d'où résulte l'élision de l'*e*, et c'est seulement dans ce cas, pour ce même pronom placé devant voyelle, que le parler local redouble aussi la consonne après *je* et *tu*.

1. L'auteur emploie avec deus valeurs distinctes les mots *phonologie* et *phonétique*, notamment p. 332, il eût été bon de préciser la différence. Quelques fautes d'impression : p. 107, ligne 5, il faudrait, je crois, placer « rouerg. mod. » après *panem*. Mistral ne donne la forme *lono* que pour le Rouergue; en Lim., on a *po* et *lano*; p. 170, ligne 17, lire *proportion*; p. 244, ligne 14, av. la fin, *cet* au lieu de *cette*.

Digitized by Google

Royal 14 E III et de la Bibliothèque nationale nos 751 et 399. Incontestablement, la métode qu'il recommande est de beaucoup préférable à celle qu'ont pratiquée F. J. Furnivall et H. O. Sommer, et l'édition qu'il a lui-même projetée ne pourra manquer d'être infiniment supérieure à celle de ces érudits. Il est cependant permis de trouver que sa critique des éditions existantes est d'une sévérité un peu rigoureuse : non point qu'elles vaillent mieus qu'il ne dit ; mais, telles qu'elles sont, même avec tous leurs défauts, elles ont eu, elles ont encore une utilité incontestable, comme tant d'autres éditions « d'attente » de tant d'autres textes. Leurs auteurs ont été au plus pressé ; en les imprimant, ils ont mis à la portée d'un large public un texte qui vaut ce qu'il vaut, en tout cas beaucoup mieus que rien ; et la science ne peut que leur en savoir gré.

La segonde partie du livre de M. Pauphilet porte sur les caractères internes de la *Queste du saint Graal*. C'est un essai pour déterminer la situation littéraire de l'œuvre, pour en définir l'esprit et le sens.

Dans le chapitre qu'il a intitulé *Le tableau de la vie chrétienne*, M. Pauphilet montre que la *Queste* est un ouvrage d'inspiration religieuse. Avec les poèmes profanes où a été élaborée la matière de Bretagne, elle n'a que des rapports très vagues ; elle est plus étroitement apparentée à la littérature religieuse qu'aus romans celtiques, dont elle n'a que la fallacieuse apparence. Des traditions relatives au Graal, que connaît l'auteur ? La forme générale de l'histoire telle que la contaient Chrétien, Wauchier, Robert de Borron, mais la forme générale seulement. Quant aus personnages, s'il indique que les chevaliers de la cour d'Artur sont au nombre de cent cinquante, il n'en retient guère qu'une quinzaine et il ne taille de rôle qu'à une demi-douzaine. Un cadre, rien de plus, voilà ce qu'il doit aus romans antérieurs ; et dans ce cadre, devant ce fond de décor, c'est un drame tout nouveau qu'il a mis en scène, un drame puisé aus sources du sentiment religieus. « La quête du Saint Graal, les aventures du Saint Graal, c'est l'histoire des âmes à la recherche de Dieu, la description de leurs efforts, de leurs

Digitized by Google

défaillances, de leurs échecs et de leurs succès. Sous l'apparence chevaleresque, c'est la grande aventure de l'homme qui est ici exposée : c'est un tableau de la vie chrétienne telle que pouvait l'observer ou la rêver une conscience du XIII^e siècle. »

A vrai dire, ce caractère religieus de l'œuvre saute aus yeus : M. Pauphilet enregistre une quasi-évidence. Mais il ne s'est pas borné à constater le fait dans sa généralité. S'étant appliqué à déterminer les nuances du sentiment religieus qui s'exprime dans la *Queste*, il a été conduit à cette conclusion qu'on se trouve en présence d'une œuvre d'inspiration monacale et, plus précisément, d'inspiration cistercienne. « En son sens réel, la *Queste* est une représentation de la vie chrétienne telle qu'on la voyait à Citeaux. » C'est en cette tèse que réside l'élément le plus original et le plus important de l'étude. Elle est défendue avec bonheur, avec succès. Sans doute tous les arguments qui y sont employés n'ont-ils pas la même valeur probante, et M. Pauphilet s'en est bien rendu conte, qui écrit quelque part, à propos de certains rapprochements : « On a peine à se défendre ici contre la séduction des hypothèses aventureuses. » Mais leur ensemble entraîne la conviction et confère à l'idée de M. Pauphilet la force d'une vérité acquise. Le suivra-t-on jusqu'au bout de sa pensée et dira-t-on avec lui que la *Queste* est un « ouvrage d'édification religieuse et, au fond, une apologie pour Citeaux » ? Il paraîtra peut-être que ce serait là donner à l'intention de l'auteur une précision un peu trop poussée, que, bâtissant un roman selon sa foi, il visait moins à la propagation d'une doctrine qu'à l'expression désintéressée de son rêve, et que, tout cistercien qu'il fût, sa conviction n'a pas ressenti le besoin de faire servir son entousiasme jaillissant aus fins particulières de l'apologétique. Mais ce ne sont là que nuances...

Comment, parti d'une idée essentiellement religieuse, l'auteur de la *Queste* a fait un roman, c'est ce que M. Pauphilet examine dans un chapitre intitulé *La transcription romanesque*. Il y montre comment cet auteur mêle à son récit, sous une apparence matérielle, les personnes surnaturelles, les formes de la divinité ; comment, par l'emploi des simboles et de l'allégorie,

Digitized by Google

il a représenté sous les aspects du monde sensible le mistère des choses suprasensibles, « les volontés de Dieu, les vérités de la religion, les lois de la morale, l'éternel combat du Ciel et de l'Enfer » ; comment, pour organiser son roman, il a transposé la légende du Graal, donné un sens nouveau à la fiction d'ensemble et donné une âme nouvelle aus personnages qui y figurent. Et en tout ce travail puissant de création, ce qui paraît le plus singulier, c'est la façon dont la force de l'imagination se combine chez le vieil écrivain avec une exacte et riche érudition, qui manie avec virtuosité les données des arts plastiques, les simboles traditionnels du langage mistique, les légendes de l'hagiografie, les fables de la littérature profane.

L'étude des qualités d'écrivain propres à l'auteur de la *Queste* a fourni à M. Pauphilet la matière du troisième de ses principaus chapitres : *L'exécution littéraire*. Ce qu'il s'attache ici à montrer, c'est l'habile composition d'une œuvre d'apparence désordonnée, confuse, obscure, mais où tout s'éclaire quand, sous l'enchevêtrement des éléments proprement narratifs, on a découvert le ferme et rigoureux développement de l'idée morale, le processus d'une logique qui marche droit à ses conclusions et ordonne les détails de l'invention en ces trois grands ensembles : le *Départ*, les *Épreuves*, les *Récompenses*. Entre d'autres particularités, telles que l'emploi du « procédé de surprise » et de la « glose », ce que relève encore M. Pauphilet, c'est l'art d'une description qui néglige les réalités concrètes et matérielles, mais s'attarde complaisamment aus sentiments et les exprime avec une rare finesse, c'est un art oratoire saisissant, ce sont des qualités de langue et de stile entre lesquelles on remarque surtout l'habileté à construire la frase.

M. Pauphilet a donné pour épigrafe à son livre ces paroles de M. J. Bédier : « Il faudrait... plus de travaux où l'on s'en tiendrait à étudier, en eux-mêmes et pour eux-mêmes, les romans conservés, les acceptant tels qu'ils sont, les aimant pour ce qu'ils sont. » Et l'exécution de son œuvre répont à son propos. Il a apporté à l'étude de la *Queste* tout l'effort de sa simpatie, de son ingéniosité, de sa pénétration. Ce romancier du XIII^e^ siècle

Digitized by Google

ne pouvait rencontrer, parmi les érudits du xx^e^, un lecteur qui, en dépit de tant de différences, et si profondes, dans le tour d'esprit, mît un zèle aussi pieusement intelligent à le comprendre. On peut seulement se demander si, dans cette belle monografie, M. Pauphilet n'a pas marqué à l'égard de son romancier une faveur trop avantageuse. Comprendre cet auteur et, le comprenant, l'aimer, rien de mieus; son génie, à la fois si particulier et si puissant, mérite l'éloge qui lui est décerné : fallait-il cependant, pour lui faire une part meilleure, diminuer celle des autres?

L'élaboration allégorique du sujet traité dans la *Queste* se rattache à un large mouvement de pensée qu'expriment déjà une foule d'œuvres antérieures à ce roman. M. Pauphilet écrit qu'« en ne contant pas pour conter mais pour instruire, en faisant du roman l'exposé mythique d'une doctrine, la *Queste* inaugure chez nous, à sa manière, le conte philosophique ». Mais, pour ne citer qu'un exemple, n'était-ce donc pas un conte filosofique que l'*Architbrenius* composé par Jean de Hanville en 1184?

La *Queste*, écrit encore M. Pauphilet, « était le premier roman où l'on vît des personnages dont la prouesse venait de leur supériorité morale : il a contribué plus qu'aucun autre à répandre en France une conception idéaliste du héros ». Mais cette conception idéaliste n'existait-elle pas déjà depuis longtens? La prouesse d'un Roland n'a-t-elle pas sa source aussi bien dans la foi crétienne que dans le sentiment de l'honneur chevaleresque? La prouesse du héros courtois ne procède-t-elle pas d'un idéal qui, pour être très éloigné de l'idéal religieus, n'en est pas moins un idéal? Et n'était-elle pas unanime la croyance en une mission divine de la chevalerie? La *Queste* inaugure une forme nouvelle de l'idéal : elle n'inaugure pas une conception idéaliste du héros.

« Le plaisir d'enchaîner des aventures, écrit encore M. Pauphilet, le charme d'épisodes étranges ou émouvants, la grâce ou la force de certaines créatures, qui semblent chez un Chrestien de Troyes ou un Renaud de Beaujeu les seules lois que

Digitized by Google

suive le conteur, tout cela cède ici aux nécessités de la démonstration morale. » On peut concéder que le jugement de M. Pauphilet s'applique assez justement à Renaud de Beaujeu, poète charmant d'ailleurs. Mais le *Cligès* de Chrétien de Troyes, mais son *Roman de la Charrette* ne sont-ils pas construits précisément pour la démonstration de certaines idées morales, de portée limitée sans doute, idées morales pourtant ; ici, contre le *Tristan*, l'idée de la beauté de l'amour dans le mariage, là l'idée de la soumission docile où le chevalier doit se tenir à l'égard de sa dame ?

« Il ne serait pas exagéré non plus, écrit encore M. Pauphilet, d'y voir (dans la *Queste*), en certaines pages, le plus ancien de nos romans d'analyse psychologique. » Le jugement est sévère, par ricochet, pour tant de poèmes si pleins de fine observation dont s'enorgueillit le XII^e^ siècle. Admettons que la psicologie d'un Chrétien de Troyes ait quelque chose de raide et peut-être de superficiel : condamnerons-nous si rapidement, pour ne citer que lui, un Jean Renard ?

Enfin, M. Pauphilet loue le stile de la *Queste*, surtout dans les discours, dont la frase révèle, dit-il, « un art du style tout à fait exceptionnel en ce temps ». Pourtant, qui eût poussé parallèlement l'étude du stile dans les œuvres antérieures ou contemporaines, et surtout, qui eût étudié la doctrine de stile qu'enseignent les traités du même tens, aurait peut-être découvert en l'auteur un habile artisan, mais non pas un initiateur.

Qu'on ne se méprenne pas sur la portée de ces réserves. Elles laissent entier l'éloge que mérite, en ses parties essentielles, le livre de M. Pauphilet. Chacun rendra hommage aus qualités de finesse et de pénétration que fait paraître cette étude. Elle est l'œuvre d'un homme de goût, dont l'érudition s'orne d'un talent littéraire très agréable [1].

EDMOND FARAL.

1. Une remarque de détail : M. Pauphilet, dont le stile est très pur, emploie le mot *affabulation* pour désigner, dans un roman, l'ensemble des événements qui forment l'action (p. 14, 98, 119). C'est une impro-

Digitized by Google

ZÉLIQZON, L. — *Dictionnaire des patois romans de la Moselle* (fascicule X de la *Collection de la Faculté des Lettres de Strasbourg*).

Nous sommes heureus d'annoncer la publication de cet excellent *Dictionnaire des patois romans de la Moselle.* Jusqu'ici les patois lorrains avaient été assez négligés : en dehors des beaus travaus de M. Bloch, sur les patois de la région méridionale des Vosges, nous n'avions que des études de détail et des lexiques médiocres. Le dictionnaire de M. Zéliqzon, très complet et très soigné, étudie précisément la région messine, qui, au moyen âge, fut la capitale intellectuelle de la Lorraine, et qui a produit une riche littérature. C'est un copieus répertoire de mots originaus, que M. Zéliqzon s'est refusé à grossir de mots français déguisés en patois : le sens, bien défini, est précisé par de nombreus exemples dont aucun n'est insignifiant, et qui offrent un grand chois de proverbes, de devises, de formulettes intéressantes pour l'histoire des traditions populaires. Au point de vue fonétique, M. Zéliqzon donne, entre crochets, après le mot qui fait la tête de l'article, les transcriptions fonétiques du mot dans les différents patois étudiés : il en distingue sèt. Une carte en couleurs permet de localiser immédiatement chaque forme : le dessin de l'ancienne frontière s'ajuste très exactement aus cartes de l'*Atlas linguistique de la France*, dont aucun point ne se trouve dans la région étudiée par M. Zéliqzon : l'*Atlas* se trouve ainsi complété de la façon la plus heureuse pour la région de la « Trouée de la Meuse ».

Le travail est bien imprimé et luxueusement présenté.

C. BR.

priété qui tent à se répandre; mais *affabulation*, comme le mot latin dont il est la transposition, désigne la morale adaptée à un récit.

M. Pauphilet écrit *Pierre Comestor*. Ces deus formes juxtaposées, l'une française, l'autre latine, jurent ensemble. Ne faut-il pas choisir entre Petrus Comestor et Pierre le Mangeur? En tout cas, il ne faut pas dire Jacques de Voragine, mais Jacobus de Voragine ou mieus Jacques de Varazze.

Digitized by Google

LIVRES ET ARTICLES SIGNALÉS

A. JEANROY. — *Les poésies de Cercamon* (Paris, Champion, 1922, IX-40 pages). — Cette édition, avec traduction, qui fait partie de la collection des Classiques français du moyen âge, est en quelque sorte la mise au point d'une autre édition, donnée en 1905 par le Dr Dejeanne dans les *Annales du Midi*; M. Jeanroy nous dit qu'il n'y était pas complètement étranger et qu'il l'a largement utilisée. Je ferai une simple remarque sur la strofe VII de la première chanson d'amour; Cercamon exprime cette idée qu'il se console des épreuves que lui impose son amie en pensant à l'avenir,

Qu'apres lo mal me venra bes
Be leu, s'a lieys ven a plazer.

M. Jeanroy traduit : « car après le mal me viendra le bien, *et ce sera bientôt*, si tel est son plaisir ». Il est exact que *be* veut dire « bien », et *leu* « tôt », mais il ne l'est pas que la locution formée de *be* et de *leu* signifie « bientôt ». Cette locution, constituée comme l'allemand *vielleicht*, a le sens de « peut-être » dans tout le midi de la France, et il ne me paraît pas douteus que ce soit ici sa valeur. Un mélancolique « peut-être » a plus de caractère qu'un espoir ferme et à brève échéance, qui jurerait avec le ton général de la pièce.

J. MELANDER. — *Guibert d'Andrenas* (Paris, Champion, 1922, LXVII-150 p.). — Cette belle chanson, du cicle d'Aimeri de Narbonne, était restée jusqu'à présent inédite; nous devons être reconnaissants à M. Melander, d'Upsal, de nous en donner une édition aussi soignée, avec introduction et glossaire. Il est

Digitized by Google

peut-être excessif de traduire, dans le glossaire, *prairie* pa « chasse au gros gibier » et *rivière* par « chasse au gibier d'eau », à propos des vers 119-20, où il est question de chevaliers « qui pas ne vienent..... ne de riviere ne d'autre praerie ». Sans doute, ils y seraient allés pour chasser; mais *rivière* ne signifie pas autre chose que « bord de l'eau », souvent « herbu » comme on disait au moyen âge, ce qui explique : « ne d'*autre* praerie ». A propos du vers 132, où le trouvère nous dit qu'Aimeri

Encontre vait, de Dieu le *beneïe*,

M. Melander a cette remarque . « Le sens demande un indicatif. Je n'ai pas d'explication à proposer du subj., si ce n'est que *beneïe* est tout simplement amené par la rime ». Il est invraisemblable que l'auteur ait pu avoir l'idée de mettre : « Il va au-devant de lui et le *bénisse* », au lieu de « et le bénit », pour avoir une rime féminine. Le sens est : « Il va au-devant de lui (pour qu'il) le bénisse, pour le bénir, au nom de Dieu », c'est un subjonctif de finalité.

P. Boissonnade. — *Du nouveau sur la chanson de Roland* (Paris, Champion, 1923, VI-520 p., gr. in-8). — Le nouveau concerne surtout le commentaire historique de la chanson, c'est-à-dire, comme l'indique le sous-titre : « la genèse historique, le cadre géographique, le milieu, les personnages ». Ce commentaire est une œuvre considérable, l'auteur étudie dans le plus grand détail les croisades françaises d'Espagne au XI^e^ siècle et dans les premières années du XII^e^, et le reflet de cette époque, de ses institutions et de ses personnages dans la chanson de geste. Depuis les travaux de J. Bédier, on s'accorde à placer dans le premier quart du XII^e^ siècle la date de la composition; M. Boissonnade a des arguments historiques pour fixer cette date avec plus de précision entre 1120 et 1125. Il appuie de bonnes raisons l'attribution de l'œuvre au Tourout (Turoldus) qui se nomme à la fin, il croit le retrouver dans une charte de Notre-Dame de Tudela, de 1128, et il essaie, avec beau-

Digitized by Google

coup d'ingéniosité et de finesse, de préciser son origine normande, sa condition sociale, et même un peu de l'histoire de sa vie. Notons en passant que, p. 301, il évite de se prononcer entre l'interprétation traditionnelle de *terre maior*, « la plus grande terre », pour désigner la France, et celle que donne J. Bédier, « la terre des ancêtres » ; il est certain que *maior*, en dehors de sa valeur d'adjectif au comparatif, s'emploie substantivement au pluriel pour nommer les ancêtres, mais seulement au nominatif et à l'accusatif, on ne connaît pas d'exemple sûr du génitif ; d'autre part, les Sarrasins, qui emploient l'expression, peuvent bien appeler la France « la grande terre », mais comment admettre qu'ils aient pris à leur conte le nom de « terre des ancêtres » ?

Pierre VILLEY. — *Essais de Montaigne*, t. II (Paris, Alcan, 1922, 614 p.). — Nous avons signalé le tome I dans notre dernier fascicule, voici déjà le tome II, et on annonce que le troisième sera publié « très prochainement ». Cette hâte, dont on ne peut que se féliciter, n'est pas de la précipitation et n'implique aucun relâchement dans le soin donné à la publication. Le présent volume contient notamment la fameuse *Apologie de Raymond de Sebonde*, qui occupe à elle seule 200 pages, et dont M. Villey, dans sa notice, fait ressortir l'importance capitale au point de vue de l'évolution de la pensée de Montaigne.

André MARY. — *La Chambre des Dames*, avec illustrations de A. Raynolt (Paris, Boivin, 264 pages). — Nous annoncions, dans notre précédent fascicule, le « Joinville » de M. André Mary. Voici une nouvelle « adaptation » de cet élégant vulgarisateur de notre moyen âge français. La moitié du volume est occupée par le roman de *Guillaume de Dole*, auquel s'ajoutent : *Pyrame et Thisbé*, *Amadas et Idoine*, *la Châtelaine de Vergy* et le lai de l'*Ombre*, et on nous promet prochainement, dans la même collection, deus romans de Chrétien de Troyes, *Erec et Enide* et le *Chevalier au lion*. Nous sommes loin du tens où Boileau parlait si dédaigneusement de l'art « confus » de nos vieus romanciers.

Digitized by Google

Fred SHEARS. — *Recherches sur les prépositions dans la prose du moyen français* (Paris, Champion, 1922, 238 p. gr. in-8). — Ce travail consciencieus, présenté très modestement par l'auteur dans son avant-propos, vaut surtout par l'abondance des exemples et leur classement commode pour une étude plus approfondie. Quelques idées générales sont simplement indiquées dans l'introduction et dans la brève conclusion.

CRONIQUE

A propos de la reprise du Don Juan de Molière. — Lors de la reprise de *Don Juan*, en janvier 1922 à la Comédie française, à l'occasion du tricentenaire de Molière, et en janvier 1923 à l'Odéon, la scène du Pauvre a retrouvé sa cohérence primitive.

Nous avons signalé (tome XXII, p. 66, et tome XXXI, p. 138) qu'elle était altérée par un point d'interrogation malencontreus, que portent à la fin d'une réplique toutes les éditions de la pièce à l'exception de l'édition originale : « Il ne se peut donc pas que tu ne sois bien à ton aise ? » En prononçant la frase sur le ton interrogatif, on comprent « Ne se peut-il pas que tu sois à ton aise ? », alors que le sens est : « Puisque tu pries le Ciel tout le jour, il est impossible que tu ne sois pas tout à fait à ton aise ». Comme M. Émile Fabre et M. Gémier nous en ont informé, les acteurs qui tiennent aujourd'hui le rôle de Don Juan, M. Duflos à la Comédie française et M. Debucourt à l'Odéon, prononcent la frase d'une façon affirmative. Il faut espérer que la correction sera faite aussi dans le texte des nouvelles éditions et des nouveaus tirages de la pièce.

Vient de paraître : *Les étymologies des étymologistes et celles du peuple*, par J. Gilliéron (Paris, Champion, 67 p. in-8).

Le Propriétaire-Gérant, ÉDOUARD CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Digitized by Google

EN MARGE DES GRAMMAIRES

Dans cet article, — et il en sera de même pour ceus qui pourront suivre sous le même titre, — j'ai l'intention d'étudier à mon point de vue les principales questions traitées par M. Brunot dans son beau livre sur *la Pensée et la Langue* (cf. *Revue de phil. fr.*, 1923, p. 31). A propos d'un cas particulier, l'auteur nous dit, p. 406, qu'il se borne à enregistrer les faits « que d'autres ont le devoir d'expliquer ». Sans avoir la prétention de tout éclaircir, ni celle de substituer mon exposé à celui de M. Brunot, si abondamment documenté, je m'attacherai ici à « expliquer », dans toute la mesure où je le pourrai.

En parcourant *la Pensée et la Langue*, on est frappé de la prodigieuse richesse de la langue et de l'extrême variété des moyens dont elle dispose pour exprimer une même idée, un même sentiment, — et d'autant plus frappé que l'auteur est amené maintes fois à déclarer qu'il n'a pas épuisé le sujet, et qu'il y a encore beaucoup d'autres moyens de rendre tel ou tel sentiment. D'autre part, on a l'impression très vive d'une grande complication, de règles injustifiées, de « servitudes » qui encombrent et entravent la langue et au milieu desquelles elle se débat. La première de ces impressions est très juste, la segonde résulte d'une interprétation inexacte des faits.

On ne peut considérer comme *servitudes* que les chinoiseries ortografiques et un certain nombre de règles rigides

Digitized by Google

de sintaxe qu'on impose aus écoliers, mais celles-ci ne pèsent guère sur la langue courante ni sur les bons écrivains. En ce qui touche les emplois de modes qui iraient contre le sentiment intérieur du sujet parlant, et qui *paraissent* s'expliquer par une tradition dont la raison aurait aujourd'hui disparu, je crois que les emplois purement traditionnels sont rares et peu gênants et qu'ils s'éliminent d'eus-mêmes. Lorsque, au premier abord, un mode nous paraît actuellement seul justifié, prenons garde que son trionfe complet, dans la tournure visée, pourrait gêner l'expression de la pensée bien plus que la latitude actuelle ; je dis *latitude* car, dans les cas de ce genre, la langue écrite et la langue parlée ont vraiment le chois d'après le sentiment du moment; et ainsi nous avons la possibilité d'exprimer des nuances très fines, qu'on a parfois beaucoup de peine à définir, mais que les moins lettrés *sentent* parfaitement, et qui contribuent à la richesse de la langue.

I

Les modes et particulièrement le subjonctif

M. Brunot ouvre sa section des *Modalités* par cette définition : « L'action est considérée comme certaine ou possible,.... on la désire ou on la redoute,... on l'ordonne... etc. Ce sont là les MODALITÉS DE L'IDÉE. » Nous retrouvons la vieille division en verbes déclaratifs, verbes de sentiment, verbes de volonté. Il est vrai que, p. 511, M. Brunot fait des réserves sur cette classification qu'il a lui-même formulée en tête de son premier chapitre : « Il y a lieu de faire d'expresses réserves sur ce qu'une pareille classification a de rigide et d'artificiel. » Artificiel, non ; quant à la rigidité, l'auteur a montré qu'on peut l'assouplir en exposant les faits.

Digitized by Google

Le moyen le plus explicite et souvent le seul possible, pour rendre les modalités de l'idée, est d'exprimer l'action dont on veut parler dans une subordonnée objective, et la modalité dans la principale. La variété des verbes dont on dispose pour la principale permet de différencier les nombreuses nuances de chaque modalité : il affirme, il annonce, il croit, il suppose, etc., que son ami viendra ; il est étonné, content, etc., que son ami vienne, désolé, etc., qu'il ne vienne pas ; il demande, il souhaite, etc., que son ami vienne. Comme on le voit par ces exemples, on n'a, dans la subordonnée, que deus modes du verbe pour correspondre aus nombreuses modalités qu'exprime la principale. D'où cette conséquence forcée qu'un même mode correspont à des modalités très variées[1].

Il arrive qu'on puisse rendre la modalité et l'action, même avec certaines nuances, en une seule proposition. (Voyez § 2) : « Mon ami viendra, il viendra sûrement, ou peut-être, ou probablement. Qu'il vienne ! Dieu le veuille ! » Dans ce cas, nous disposons de deus modes de plus, à signification précise, l'impératif et le conditionnel : « Venez ! Il viendrait. » Ce n'est pas qu'on ne puisse aussi, nous le verrons, employer le conditionnel, tel quel ou subjonctivé, dans une subordonnée, mais alors il exprime sa propre modalité, qui s'ajoute à celle que marque le verbe de la

1. Il est excessif de considérer l'*éventuel* comme l'une des deus grandes catégories de modalités, même en donnant à ce mot son sens le plus large (dans les pages 511-12, M. Brunot le restreint au mode conditionnel). L'éventualité n'a pas plus d'importance que la probabilité ou la conjecture. On peut distinguer deus grandes catégories de modalités, mais qui correspondent aus deus grands modes de verbe, l'indicatif et le subjonctif : l'action est *affirmée dans la réalité* certaine ou probable, ou bien (même lorsqu'elle est acquise, mais non formellement affirmée), elle reste *dans la pensée* comme objet d'une opération de l'esprit ou d'un sentiment. Cf. ci-dessous, §§ 23 et 39.

Digitized by Google

principale : « Il *assure* qu'il *viendrait* si on *l'appelait* » (Il y a *affirmation* d'une *possibilité* que l'incertitude de l'appel rent *douteuse*).

En employant l'antérieur au futur pour une action passée, ou en usant d'un auxiliaire de mode, le sujet parlant peut encore, en une seule proposition, exprimer une conjecture : il *se sera trompé* de chemin, il *doit* s'être trompé de chemin.

Enfin, comme le remarque M. Brunot, le ton peut suffire à marquer une modalité. En variant le ton, la mine, le geste, on peut donner à la simple frase « Paul est arrivé » les significations suivantes : « Est-ce que Paul est arrivé? — Je suis ravi qu'il soit arrivé. — Je déplore qu'il soit arrivé. »

L'idée comporte des modalités non seulement quand elle s'exprime en une proposition isolée ou dans un groupe formé d'une proposition principale et d'une proposition objective, mais encore quand elle s'applique à une action reliée à une autre non plus par le rapport objectif, mais par un rapport circonstanciel. Et il y a intétêt à examiner successivement à ce point de vue, dans une même partie de l'exposé grammatical comme le fait Ayer, les propositions substantives, adjectives et adverbiales. Entre une action considérée comme *cause*, une autre considérée comme *but*, une autre considérée comme *conséquence*, etc., il y a une différence de « modalité », qui peut se refléter dans le mode du verbe, exactement comme entre une action que l'on affirme et une action que l'on ordonne. Et d'autre part, la conception de « relation » entre deus actions s'applique, par rapport à la proposition principale, aussi bien à l'objective qu'à la circonstancielle. Il n'y a donc pas lieu d'opposer les relations aus modalités. Le cas étudié par M. Brunot dans une communication récente à l'Académie

Digitized by Google

de Copenhague (*L'expression des relations et l'expression des modalités*) n'offre pas une « antinomie entre l'expression de la relation et l'expression de la modalité », mais une difficulté pour l'expression cumulative de deus modes, l'un correspondant à la modalité propre de l'action subordonnée, l'autre à la modalité exprimée par le verbe principal ou par la conjonction de subordination, cf. § 5 et § 26 bis, note, *in fine*. Cette difficulté, très rare, se produit seulement quand le premier mode est le « conditionnel » et le segond le subjonctif.

Nous étudierons ici non pas les modalités de l'idée, mais la valeur des modes, c'est-à-dire des formes verbales qui contribuent à l'expression de ces modalités.

J'aurais pu intituler ce chapitre : *L'action dans la réalité affirmée et dans la pensée*. C'est en effet la grande distinction à laquelle nous aboutirons ; mais une formule peut être claire comme conclusion et obscure comme titre. Il m'a semblé plus simple de prendre un titre vieus-jeu, qui indique nettement la question que je me propose d'examiner, à savoir la signification précise des principaus modes du verbe.

Trop souvent dans les traités grammaticaus, — et celui de M. Brunot ne fait pas exception, — les divers emplois particuliers de l'indicatif et du subjonctif sont examinés accessoirement, au cours des chapitres sur les diverses catégories de propositions ; il y a grand intérêt à les étudier d'ensemble, en un chapitre spécial, c'est, à mon sens, le seul moyen de les bien comprendre, et de faire ressortir, sous la variété des emplois, l'unité foncière de chaque mode.

Nous suivrons l'ordre indiqué ci-après :

Digitized by Google

Paragrafes

Idée générale des modes personnels. — L'indicatif et le subjonctif 1-7

Le *ne* explétif . . . . . 7 bis

Discordances apparentes entre le langage et la pensée 8-11

Après une principale exprimant un doute sur l'action subordonnée ou la niant 12-24

Dans les circonstancielles. — Oppositions 25-26

Conséquences 27-31

Comparaisons 32-34

Propositions hipotétiques 35-36

Dans les propositions relatives 37-38

Conclusion 39

Nous aurons fréquemment à emprunter des exemples à la *Syntaxe française du XVII^e siècle*, de Haase, traduction Obert, et à la *Grammaire comparée de la langue française* de C. Ayer.

Idée générale des modes personnels. — L'indicatif et le subjonctif.

1. Quand nous employons un de ces mots de la langue que nous appelons *verbes*, c'est ou bien pour *indiquer* simplement à notre interlocuteur que l'action exprimée par ce verbe a ou n'a pas lieu, en complétant ou non cette indication par la mention de circonstances diverses de cette action [1], ou bien pour *marquer un doute*, notamment quand l'action nous a été apprise par un autre ou quand elle dépent ou a dépendu de conditions que nous jugeons être ou avoir été de réalisation douteuse [2], ou bien pour *ordonner*

1. Et notamment d'une condition d'où dépent l'action, si cette action-condition ne nous semble pas particulièrement douteuse.

2. En dehors de ces cas, le doute est exprimé soit par une locution adverbiale avec l'indicatif (il *ne* viendra *probablement pas*), soit par le

Digitized by Google

l'action à notre interlocuteur ou le prier de la faire, ou bien pour la présenter comme *souhaitée, admise* ou *imaginée* par nous. Tels sont les quatre *modes* que la langue met à notre disposition pour exprimer une action, les quatre manières possibles de la présenter à l'aide du verbe [1] : *indicatif, dubitatif* (les grammaires disent « conditionnel [2] », mais le terme est impropre parce que ni ce mode n'implique une condition, ni la condition n'implique ce mode), *impératif*, enfin *subjonctif*, terme obscur [3] qu'il faut prendre comme une simple étiquette (le mot *optatif*, dont on use parfois, ne comprent qu'une des applications du mode).

2. Exemples de l'emploi des modes dans une proposition isolée ou dans une principale :

INDICATIF : il *est venu, vient* ou *viendra*, — ou non, — sûrement ou peut-être, ou probablement non. — La suite se devinait, il *viendrait* (futur dans le passé de l'indicatif).

DUBITATIF : il *viendrait* demain (d'après ce qu'on dit, ou si telle condition peu probable se réalisait) ; je *voudrais*, dubitatif de politesse.

IMPÉRATIF : *viens*. Pour commander par intermédiaire, c'est-à-dire en s'adressant à la troisième personne, on emploie le subjonctif : *qu'il vienne*.

verbe de la proposition principale avec le subjonctif de la subordonnée (je doute qu'il vienne).

1. Les modes dits *impersonnels* ne sont que les formes nominales ou adjectives du verbe.

2. P. 532, M. Brunot dit que l'*éventuel* (c'est le nom qu'il donne souvent au *conditionnel*) exprime, « semble-t-il », un doute « plus accentué » que le futur de probabilité, mais ce sont des valeurs très différentes : quand on doute d'un fait, on ne le présente pas comme probable. Quand on dit « il sera venu hier », on croit qu'il est venu ; quand on dit « il serait venu », on en doute ou on sait qu'il n'est pas venu.

3. Et trompeur, car il nous induit à considérer le subjonctif comme un mode de subordination, cf. § 39.

Digitized by Google

SUBJONCTIF : Dieu *vienne* à son aide ! *Viennent* les beaux jours, tout reverdira (nous imaginons la venue des beaux jours, et nous annonçons que tout reverdira à ce moment). *Vienne* qui voudra !

Expression cumulée du DUBITATIF et du SUBJONCTIF : *Plût* à Dieu ! au lieu de : Plaise à Dieu !, quand on veut marquer un doute actuel ou passé sur la possibilité de réalisation du vœu. Cet emploi de l'imparfait du subjonctif dans la principale ne serait plus possible aujourd'hui en dehors de cette locution (tandis que *plaise à Dieu* n'est archaïque que par la forme sans *que* et sans sujet, cf. « Que le Ciel vous entende ! »)

Emploi des modes dans les subordonnées.

3. L'impératif ne s'emploie pas dans les subordonnées, sauf par anacolute dans quelques exemples de l'ancienne langue. (Cf. Br., p. 557, et ci-dessous § 6, n. 1.) Si la principale exprime l'idée de *commander* ou de *demander* [1], le verbe de l'action subordonnée se met au subjonctif : *dépêche-toi*, mais : je demande *que tu te dépêches*.

4. Quand le verbe principal exprime l'idée d'*affirmer* (déclarer, annoncer, dire ou écrire, au sens d'annoncer oralement ou par écrit, etc.) et même d'affirmer avec réserve (croire, espérer), ou quand, la subordonnée étant circonstancielle, la conjonction (comme *parce que*) suppose la réalité — positive ou négative — de l'action, le verbe subordonné se met à l'indicatif ou au dubitatif, suivant que l'action est considérée comme sûre ou probable, ou bien comme douteuse (par politesse ou en raison d'une

1. C'est ce que M. Brunot appèle les commandements « de style indirect », appliquant ici, peut-être sans nécessité et non sans inconvénient pour la clarté, un terme grammatical réservé jusqu'à présent au moyen indirect de rapporter les paroles de quelqu'un.

Digitized by Google

condition douteuse, etc.) : il m'écrit qu'il *viendra*, qu'il *viendra* si c'est nécessaire, mais : qu'il *viendrait* si c'*était* nécessaire ; — je suis tranquille parce qu'il *viendra*, ou parce qu'il *viendrait* si c'*était* nécessaire [1].

5. Dans tous les autres cas, c'est-à-dire quand la réalité de l'action subordonnée n'est pas *affirmée* par la proposition principale ou la conjonction circonstancielle, l'action est seulement *envisagée* par le sujet [2] du verbe principal, et alors, qu'il s'agisse d'un ordre ou d'un souhait, d'une supposition, etc., c'est le mode subjonctif qui s'adapte à l'expression de l'idée. Mais il y a parfois des cas à double face, si l'on peut dire, qui se traduisent chez les auteurs par des divergences de modes. Ce qui prévaut dans la signification du verbe *espérer*, c'est l'idée de la réalisation sur laquelle on conte : « J'espère qu'il *viendra* » = « *il viendra*, j'espère » [3].

1. Dans une subordonnée objective, quand le verbe principal est à un tens *du passé*, le dubitatif présent ne peut exister, en raison de son identité de forme avec le futur *dans le passé* de l'indicatif, d'où il dérive. Dans « je *savais* qu'il *viendrait* », *viendrait* n'est pas au dubitatif, mais au futur dans le passé de l'indicatif, et il n'y a plus de distinction possible entre la simple condition et la condition particulièrement douteuse : « je *savais* qu'il *viendrait* si c'*était* nécessaire » correspont à « je *sais* qu'il *viendra* si c'*est* nécessaire », *viendrait* y est encore au futur dans le passé *de l'indicatif*. C'est seulement le dubitatif *passé* qui peut alors être exprimé : « je savais qu'il *serait venu* si on le lui *avait demandé*. » Cf. *Revue de phil. fr.*, 1923, p. 39.

2. C'est-à-dire, bien entendu, par la personne que représente le sujet du verbe.

3. L'idée de la réalisation peut s'atténuer, et alors le subjonctif apparaît : « Anxieuse, espérant qu'*il vienne* », écrit Hérédia (Br., p. 545), il s'agit d'un espoir *anxieus*. Dans les parlers du Midi, *espérer* a le sens d'*attendre*. — La réalité de l'action dont on *s'étonne* ne résulte qu'indirectement de l'idée exprimée par le verbe *s'étonner*, qui gouverne normalement le subjonctif. Mais il suffit que l'action dont on s'étonne se présente à l'esprit du sujet qui parle comme la circonstance effective, — temporelle ou causale, — plutôt que comme l'objet de l'étonnement, pour que l'indicatif s'introduise. Ainsi Molière (Br., p. 548) : « Je fus

Digitized by Google

Après *attendre*, au contraire, l'idée de l'action attendue reste dans la conception du sujet du verbe principal, ne se précise pas en une réalité, d'où le subjonctif : « j'attens qu'*il vienne* », alors même que, d'après le contexte, la venue serait certaine [1]. Il n'y a là aucun « désaccord avec la valeur essentielle du mode ». — Après un verbe ou une conjonction gouvernant le subjonctif, le dubitatif se met aussi au subjonctif, il y a cumul de modes ; comparez : « je *sais* qu'il *viendrait* si on insistait », et « je *doute* qu'il *vînt*, même si on insistait ».

6. On dit communément que ce sont les verbes de volonté et les verbes de sentiment qui gouvernent le subjonctif [2] ; quand le verbe n'appartient pas à ces catégories,

étonné que, deux jours après, il me *montra* toute l'affaire exécutée », qui équivaut à « je fus étonné *quand* il me montra ».

1. Il en est autrement lorsque *attendre* a l'acception de « conter » sur quelque chose : « On peut *attendre* de lui qu'il *fera* de bonne besogne ». Massillon emploie l'*indicatif*, futur dans le passé, quand il écrit : « Les apôtres *attendaient* que leur maître *délivrerait* Israël. » Cf. Racine (cité par Darmesteter) : « ... j'*attens* de votre complaisance Que désormais partout vous *fuirez* ma présence ».

2. Cette formule, comme toutes les formules fausses, a l'inconvénient de laisser inexpliquables une partie des faits dont il s'agit de rendre conte. Ainsi, pourquoi a-t-on le subjonctif après *vouloir* et l'indicatif après *décider* ? Le verbe « décider » implique cependant une volonté plus ferme encore que le verbe *vouloir*. Mais ce qu'on veut reste dans la conception du sujet voulant, tandis que ce qu'on décide entre dans la réalité future, exactement comme ce qu'on annonce. Le verbe *permettre* n'implique pas en soi la réalisation de l'action permise ; mais, avec « Dieu » ou « le Ciel » comme sujet, le XVII^e^ siècle l'employait en locution toute faite pour exprimer un fait certain ; La Fontaine : « Le ciel permit qu'un saule *se trouva* » = il arriva, grâce à Dieu, qu'un saule se trouva. La locution « Le malheur veut que », avec l'indicatif, s'explique de même ; Pascal : « Le malheur veut que qui veut faire l'ange *fait* la bête » = Par malheur, qui veut faire l'ange fait la bête. Dans les cas de ce genre, le sujet parlant peut hésiter entre le mode que le verbe gouverne ordinairement et celui que justifie l'acception spéciale. M. Brunot nous dit (p. 559) que les verbes *vouloir, exiger*,

Digitized by Google

quand c'est par exemple un verbe (ou une locution) exprimant un jugement, et que cependant on le trouve suivi du subjonctif, on s'efforce de le faire entrer dans l'un ou l'autre des deus premiers compartiments, en disant que l'assentiment intellectuel peut être « accompagné de sympathie ». Dans « il est naturel que l'athéisme *suive* l'hérésie », de Chateaubriand, le subjonctif serait l'expression du regret de Chateaubriand. Mais un incrédule n'écrirait pas autrement! *Mériter*, verbe de jugement, a la syntaxe d'un verbe de sentiment, dit encore M. Brunot : « Il mérite qu'on *prenne* sa défense ». Mais il n'y a pas de sintaxe propre aus verbes de sentiment. Qu'il s'agisse d'un jugement, d'un sentiment ou d'une volonté, toutes les fois que l'action est simplement « envisagée », et que sa réalisation n'est pas marquée par le verbe ou la locution d'où dépent la subordonnée, alors qu'en soi cette réalisation (ou la non-réalisation) serait probable ou même sûre, le subjonctif s'impose. C'est ce qui arrive avec les locutions impersonnelles, si fréquentes, par lesquelles on formule son appréciation sur une action, à moins que la locution n'*implique* la réalité de l'action : « il est *urgent*, *nécessaire*, *utile*, *heureus*, etc., qu'il *prenne* une détermination, il est *fâcheus*, *étonnant*, etc., qu'il *l'ait prise*. [1] », mais « il *est certain*, ou *vraisemblable*, qu'il *prendra*

commander ont longtens « régi l'indicatif ». Je crois qu'il y a là une erreur résultant d'une généralisation excessive, car dans le passage de son *Histoire de la langue française* auquel il renvoie, on ne trouve qu'un exemple, avec « Mon destin voulut », analogue à « Le malheur veut », et une frase d'une lettre d'Henri IV qui semble bien s'expliquer par une anacolute : impératif substitué au subjonctif. (Cf. Estienne, *Essai de gramm. de l'anc. fr.*, § 400, rem. a.) Il n'y en a pas d'autres dans le volume consacré à l'ancien français.

1. Toutefois, qu'il s'agisse d'un sentiment ou d'une appréciation, si le fait qui en est l'objet est réel, la constatation de sa réalité, bien qu'indirecte, peut prévaloir et amener l'indicatif ; Malherbe : « Je *soupire* que ce qui s'est passé n'*est* à recommencer » ; La Fontaine : « *C'est*

Digitized by Google

la détermination, ou qu'il l'*a prise* ». Encore, dans le dernier cas, suffit-il d'une interversion pour amener le subjonctif : « Qu'il l'*ait fait* de bon cœur, c'est certain. » Avant que la certitude soit exprimée par la seconde partie de la frase, l'action reste dans la conception du sujet parlant, c'est ce que marque le subjonctif [1] ; il y a là quelque chose d'analogue au non-accord de l'adjectif *plein* dans la locution circonstancielle où il précède son substantif, « *plein* les mains » à côté de « les mains *pleines* », et au non-accord du participe précédant le complément auquel il se rapporte.

7. Il n'y a de difficultés pour l'emploi des modes que dans les propositions subordonnées, et quand il s'agit de l'indicatif et du subjonctif, car le dubitatif, mode greffé en français sur un tens de l'indicatif, et qui n'était en latin qu'une des applications du subjonctif, est d'un emploi facile [2] (sauf peut-être aujourd'hui dans les cas assez rares où il y

dommage, Garo, que tu n'*es* point *entré* Au conseil de celui que prêche ton curé. » (Cf. Haase, §§ 78-79.) — D'autre part, la *crainte* est un sentiment complexe, fait du désir que l'action ne se réalise pas (qui entraîne le *ne* dit explétif et le subjonctif, ci-dessous § 7 bis) et de la croyance qu'elle se réalisera. Si cette croyance prévaut dans l'esprit du sujet parlant, il emploiera l'indicatif dans la subordonnée ; Malherbe : « *J'ai peur* que cette grande furie ne *durera* pas » = Cette grande furie ne durera pas, j'en ai peur ». Cf. Haase, § 77, et Br., p. 546.

1. Ce n'est pas « un fait de mécanisme grammatital n'ayant rien à voir avec l'enchaînement des idées », comme le dit M. Brunot, pp. 291 et 521. Deus exemples de la page 521 sont erronés, car, en suivant l'ordre normal, on y maintiendrait le subjonctif. A la même page, on attribue à une « analogie illogique » l'emploi du subjonctif dans : « il est exact qu'il l'*ait vu* » ; mais on peut entendre dire aussi : « il est vraisemblable qu'il l'*ait vu* ». C'est simplement que ces deus adjectifs sont moins affirmatifs que *sûr* et *certain*, et qu'alors le sujet parlant peut hésiter entre le mode de l'action « envisagée » et celui de l'action « affirmée ».

2. Voyez au surplus ce qui en est dit, *Revue de phil. fr.*, 1923, p. 35 et suiv.

Digitized by Google

a lieu de le « mettre au subjonctif », ce que permet son identité de forme avec le futur dans le passé de l'indicatif [1]). Nous allons donc insister particulièrement sur les deus modes essentiels, l'indicatif et le subjonctif.

Mais il nous faut d'abord dire un mot du *ne* explétif, qui a un rapport étroit avec le mode du verbe auquel il se joint.

Le ne *explétif.*

7 *bis*. « Je crains qu'il *ne* vienne » est une sorte de compromis entre « je crains qu'il vienne » et « *je souhaite* (avec appréhension) qu'il *ne* vienne *pas* ». L'idée est la même au fond, et le croisement inconscient des deus expressions a abouti à notre « qu'il ne vienne », sans d'ailleurs faire abandonner « qu'il vienne ». La ressemblance avec le latin n'est pas complète : en latin, les verbes correspondant à *craindre* avaient nettement le sens de souhaiter avec crainte, et l'idée n'a qu'une forme. La forme sans négation (ou avec une segonde négation *détruisant* la première) exprime l'idée contraire, que nous rendons, nous, par la négation *renforcée* « ne pas » : (craindre qu'il ne vienne *pas*).

Les autres cas d'emploi du *ne* explétif s'expliquent de même. Il y a croisement entre :

Craindre un événement,		et *souhaiter*	qu'il *ne* se produise *pas*
Empêcher, éviter qu'il se produise,		et *faire en sorte*	
Ne pas nier	»	et *ne pas dire*	
Ne pas douter	»	et *ne pas croire*	

Ne rien faire *sans qu*'un événement ou à *moins qu*'un événement se produise, c'est ne rien faire *si* l'événement

1. Le tens du subjonctif (l'imparfait) qui correspont au futur dans le passé de l'indicatif, sert aussi tout naturellement pour le dubitatif présent : « j'ignorais qu'il *vînt* demain » (subj. du futur dans le passé), et « je ne doute pas qu'il *vînt* demain si on le lui demandait » (subjonctif du dubitatif).

Digitized by Google

ne se produit *pas*. Faire *autrement qu'*un autre (*mieus que, moins bien que,* etc.), c'est faire comme un autre *ne* ferait *pas* (cf. § 34).

Par suite de la transposition latente de la pensée [1], il s'est introduit dans l'expression une négation de l'action subordonnée, qui, à la réflexion, nous fait l'effet d'être superflue et même contradictoire parce que la pensée non transposée ne la comporte pas. Le sens de la frase est le même avec ou sans *ne*. Ce *ne* n'est donc pas nécessaire à l'expression globale de l'idée, et il a été bien nommé *explétif*. Il n'en est pas moins l'indice tangible d'une idée négative qui, d'autre part, amène ou peut amener le subjonctif dans la subordonnée. Mais il n'a rien de « modal », car il n'exprime aucune nuance particulière de la pensée. Avant d'être considéré comme une élégance, il a été une incorrection, une forme populaire. Il n'est un embarras que si on en fait une obligation.

Discordances apparentes entre le langage et la pensée.

8. M. Brunot a un chapitre intitulé (p. 520) : *Discordance entre le langage et la pensée dans l'emploi des modes*. Un bon nombre des exemples qui s'y trouvent réunis attestent plutôt, au contraire, l'adaptation du langage à la pensée. S'il était exact que bien souvent le subjonctif n'exprimât plus de modalité, et ne fût qu'une « forme de subordination », il n'y aurait plus de raison pour qu'il ne devînt pas la forme unique de subordination, et nous arriverions à dire, ce qui

1. Autres exemples : l'impatience de voir un événement se produire implique le regret qu'il *ne* se soit *pas* encore produit, et, quand un fait n'est pas impossible, il n'est pas certain qu'il *ne* se produira *pas*, ou qu'il *ne* se soit *pas* produit. De là les croisements qui expliquent chez Molière : « *Il me tarde* déjà que je n'aie des habits raisonnables », et chez Racine : « *N'étant pas impossible* que Jansénius *n'*eût pris un sens pour l'autre » (Br., p. 525).

Digitized by Google

semble tout à fait improbable, « je sais qu'il soit venu », comme « je regrette qu'il soit venu ». Les premiers spécimens de discordance sont attribués à l'attraction. Il s'agit notamment du « Je *dirais* que tu *aurais menti* » de Molière (D'autres exemples sont donnés p. 787). Mais cet exemple est tout à fait semblable à d'autres où le même rapport de tens existe à l'indicatif : « Et je *connaîtrai* bien si vous l'*aurez instruite* », du même Molière, et de Malherbe : « Quand vous *verrez* combien d'honnêtes hommes *auront travaillé* pour vous ». Dans ces frases, le verbe principal est au futur, et il est tout à fait logique que les verbes subordonnés, qui expriment des actions antérieures à l'action future du verbe principal, soient à l'*antérieur au futur*, que nous nommons « futur antérieur ». En plaçant les mêmes actions dans le passé, nous aurions, avec un verbe principal au passé, un subordonné au plus-que-parfait : « j'*ai connu* ou je *connaissais* que vous l'*aviez instruite* ». J'ai consacré une étude détaillée à ces constructions, il y a longtens, dans ma *Grammaire historique du français* ; je n'en retiendrai ici que la conclusion. Lorsque le verbe principal est au futur (de l'indicatif ou du conditionnel), nous exprimons le tens de la subordonnée objective, non plus relativement au tens véritable du verbe principal, mais relativement à ce tens assimilé à un présent, nous nous transportons en quelque sorte par la pensée dans le futur et nous disons : « Je *dirai* ou je *dirais* que tu *as menti* », c'est l'équivalent de : « Je dirai ou je dirais : tu as menti ». Il est dommage que nous n'ayons pas conservé l'ancienne construction non pas partout, mais dans le cas où l'action subordonnée n'est pas antérieure au moment où on parle, se plaçant entre ce moment et celui du verbe principal ; car dans la frase en question, ce sont les circonstances ou le contexte seul qui peuvent nous apprendre si le mensonge réel ou prétendu se place

Digitized by Google

dans le passé ou est encore à venir, s'il s'agit de propos déjà tenus ou à tenir. Il en était d'ailleurs de même dans l'ancien usage puisqu'on employait l'antérieur au futur alors même que l'action était déjà antérieure au présent. Dans la frase extraite de l'épître de la *Thébaïde*, « je *pourrois* dire que son succès *auroit* passé mes espérances », nous mettrions « a passé », en vertu de l'usage actuel expliqué ci-dessus, mais non pas pour marquer que le succès est « réel, acquis », car aujourd'hui encore nous dirions fort bien, pour un succès non moins réel : « quand je n'aurais retiré de ma pièce que cet avantage, elle *aurait passé* mes espérances ».

9. Ce n'est pas par attraction (du moins par attraction de forme, car il y a, si l'on veut, attraction d'idée), que Flaubert a écrit : « Quoiqu'il *prétende* qu'ils *sachent* un peu l'anglais, ils n'en comprennent pas un mot », mais le fait de *savoir l'anglais* est présenté comme affirmé par celui qui « prétent » et nié par le sujet parlant; cette opposition, annoncée par *quoique*, rent possible le chois entre les deus modes, et le subjonctif souligne la pensée négative de l'auteur. Jamais l'attraction ne nous fera écrire : « Ils insistent pour que je *convienne* qu'ils *sachent* l'anglais ». Là encore, on ne peut donc pas dire que le mode est « amené par des nécessités purement formelles et extérieures à la pensée ».

10. Dans les « abandons de mode » dont il est parlé en segond lieu, le langage n'est pas en discordance avec la pensée, il la suit au contraire et se modèle sur ses nuances les plus instables. Ce sont des cas où le subjonctif se justifie à un certain point de vue et l'indicatif à un autre ; le changement de mode, en cours de frase, atteste une légère évolution de la pensée. Les exemples sont divisés par M. Brunot en deus catégories, suivant que c'est le premier ou le segond verbe qui se trouve au subjonctif. Ceus de la segonde caté-

Digitized by Google

gorie, — ils sont ici de Pascal et de Bossuet, tandis que les premiers sont de Rotrou et de Mme de Sévigné, — ne se rencontreraient que dans des œuvres « non terminées » et des écrits » peu soignés » ; on ne voit pas bien comment il peut y avoir plus de négligence dans le passage de l'indicatif au subjonctif que dans le mouvement inverse. Ce sont les premiers exemples qui nous étonnent le plus, parce que l'indicatif est devenu impossible après *craindre* (cf. § 6, note 1) et très rare après *quoique*. Quant à la frase de Voltaire, ce serait fausser le sens que d'interpréter de même les deus propositions relatives : « Croirait-on qu'on pût..... introduire une jeune amoureuse dédaignant de subjuguer *un amant qui ait déjà eu d'autres maîtresses*, et mettant sa gloire à triompher de l'austérité *d'un homme qui n'a jamais rien aimé* ». Elle dédaigne *tout* amant, un amant quelconque, qui *aurait eu* d'autres maîtresses (c'est ici le cas où le conditionnel, dans une relative, exprime la même idée que le subjonctif, cf. § 37 bis), et elle veut trionfer d'*un* homme *déterminé* qui, *en réalité*, *n'a* jamais *aimé*, le mot *un* n'a pas la même valeur dans les deus propositions, son caractère « indéterminant » dans la première (cf. Br., p. 139) est marqué par le mode. Voyez d'autres exemples pages 852-3, et cf. ci-dessous, § 37.

11. En ce qui touche les « emplois illogiques, des modes », troisième espèce de « discordance », nous ferons les remarques suivantes :

Nous avons indiqué ci-dessus (§ 6 et en note) notre sentiment au sujet de « Que cela *soit* vrai, j'en *conviens* » et de « il est *exact* qu'il *l'ait vu* ». Peut-on dire que le conditionnel ait besoin du concours du subjonctif et de l'indicatif pour exprimer le mode qui lui est propre ? L'emploi du subjonctif à valeur de conditionnel est un arcaïsme inutile et en voie de disparaître, il n'en faudrait sauver que la pos-

Digitized by Google

sibilité d'exprimer cumulativement les deus modes (§ 5) ; et, si l'imparfait de l'indicatif s'est introduit après *si*, il ne faut pas en faire grief à la langue, car il sert la pensée en permettant de distinguer utilement, après cette conjonction, l'action-condition de l'action-conditionnelle (v. *Revue de phil. fr.*, 1923, p. 44). L'expression atténuée d'une volonté ne paraît contraire à la spécialisation du conditionnel que parce que ce mode a été mal compris, mal nommé et mal défini (ci-dessus, §§ 1, 2, 4). Nous avons parlé (§ 5) de la différence des modes après *espérer* et après *attendre* ; nous examinerons plus loin (§§ 13 et 18) l'emploi du subjonctif après *ne pas nier* et *ne pas douter*, et, § 21, la question du mode après « peut-être que ».

Après une principale exprimant un doute sur l'action subordonnée ou la niant.

12. On dit souvent que le subjonctif exprime le doute, et on cite : « Je doute qu'*il vienne* ». Mais il faut prendre garde que, dans cette frase, le mot qui exprime vraiment le doute, c'est le verbe *douter* ; ailleurs, dans une principale ou dans une subordonnée dépendant d'un autre verbe que *douter*, le doute se rendra par une locution adverbiale avec l'indicatif : « il *ne* viendra *probablement pas* ; j'apprens qu'il *ne* viendra *probablement pas*. » Il y a un mode qui a la spécialité d'exprimer à lui seul une idée de doute, c'est celui que nous proposons d'appeler le dubitatif : « On assure qu'il *serait arrivé* » équivaut à « je doute un peu qu'il soit arrivé comme on l'assure ». Ici le doute du sujet parlant est opposé à l'assurance du sujet du verbe principal, ailleurs le doute est dans la pensée du sujet du verbe principal : « *On* assure qu'il *accepterait*, si quelqu'un le lui *proposait* » (C'est *on* qui doute que la proposition se fasse).

13. Mais revenons au subjonctif. En rapprochant « je

Digitized by Google

doute qu'*il soit venu* » et « je me réjouis qu'*il soit venu* », on verra bien que le subjonctif ne peut pas être considéré comme « exprimant », par lui-même et par essence, le doute, puisque, dans la segonde frase, il s'applique à une action qui n'est nullement douteuse, dont j'affirme indirectement la réalité : je ne me réjouis que parce que je sais qu'il est venu. Ce qui est exact, c'est que *la dépendance d'une principale exprimant le doute* est *un des cas* d'emploi du subjonctif, mode de l'action « envisagée » s'opposant à l'indicatif, mode de la réalité affirmée : « je doute, je ne crois pas, je ne suis pas sûr, êtes-vous sûr, dites-moi si vous êtes sûr... *qu'il soit arrivé* ». Mais on dit aussi : « *ne pas douter* qu'*il soit arrivé* » (avec ou sans le *ne* explétif), bien que *ne pas douter* se rapproche du sens de *être sûr* [1], qui se construit avec l'indicatif. C'est qu'on fait porter la négation non sur *douter*, mais sur l'ensemble de la locution « douter qu'il soit arrivé », conservée telle quelle avec son subjonctif [2]. Il y a eu d'ailleurs un croisement d'idées (§ 7 bis), qui explique du même coup le *ne* explétif et le subjonctif. Mais il serait parfaitement logique, — et il y en a des exemples, — de construire *ne pas douter* avec l'indicatif (Br., p. 536). Cf. *ne pas nier*, § 18.

14. Comme le rappèle M. Brunot, p. 522, la grammaire de Maupas impose le subjonctif *après une principale négative*. Et cependant nous disons fort bien : « il *ne* sait *pas* que son ami *est arrivé* ». C'est qu'il ne faut pas confondre les deus sens de *négation*, — *acte de nier*, et *mots* servant à nier, — et qu'il est essentiel de distinguer entre la négation de l'action

1. Il y a cependant une nuance sensible entre « ne pas douter » et « être sûr ».

2. A l'inverse, *ne pas être sûr*, *ne pas croire*, qui expriment un *doute*, ne se construisent pas avec le même mode que *être sûr*, *croire* (sous les réserves indiquées § 19). Toutefois *croire*, qui, dans son sens usuel, implique un léger doute, n'exclut pas le subjonctif dans l'ancienne langue.

Digitized by Google

principale et la négation de l'action subordonnée. Dans *il ne sait pas que*, il y a la négation *ne pas*, et le fait de *savoir* est nié, mais non pas l'action subordonnée; bien au contraire, *ne pas savoir que* implique la réalité du fait que la personne dont on parle ignore [1], tandis que ***ne pas croire que*** implique un doute. Il faut donc corriger la règle de Maupas, en disant : lorsque la proposition principale, ***négative ou non*** (ou *interrogative*), nie l'action subordonnée, ou jète un doute sur la réalité de cette action, le verbe se met au subjonctif [2] ; on rentre dans le cas du paragrafe précédent.

1. *Ne pas savoir si* implique un doute, mais le *si* dubitatif, comme le *si* conditionnel, se construit normalement avec l'indicatif, parce que l'un et l'autre *si* suffisent à marquer l'incertitude. Dans « il n'est pas arrivé, *autant que je sache* », la formule « autant que je sache » atténue l'affirmation (ci-dessous, § 32), et quand nous disons aujourd'hui, par déformation de la locution primitive, « je ne *sache* pas qu'il *soit arrivé* », *je ne sache pas* exprimant un doute et non pas l'ignorance d'un fait réel, et devenu proposition principale, commande le subjonctif. — Après « ne pas savoir, ignorer » *au passé*, le mode est indifférent, pourquoi ? L'explication est délicate. Quand je dis que, *présentement*, quelqu'un ignore un fait passé, présent ou futur, j'affirme par là même la réalité de ce fait, ce qui entraîne l'indicatif après *il ignore* ou *il ne sait pas que* ; mais il en résulte que ces verbes, dans ce sens (ils en ont d'autres), ne peuvent pas s'employer à la 1re personne de l'indicatif présent, car on ne peut pas en même tens déclarer qu'on ignore soi-même un fait et attester la réalité de ce fait, on ne dit jamais *j'ignore que* ou *je ne sais pas que*, on peut seulement dire : *j'ignore* ou *je ne sais pas si*, c'est-à-dire exprimer un doute. Au contraire, rien ne s'oppose à ce qu'on dise : « *je ne savais pas* que, *j'ignorais* que », aussi bien que *il ignorait* que, parce qu'on peut fort bien avoir ignoré dans le passé un fait qu'on a constaté depuis. Mais ce fait, dont aujourd'hui j'atteste indirectement la réalité, n'était pas réel dans ma pensée au moment où j'ignorais, ou dans la pensée de la personne dont je parle au moment où elle ignorait ; dès lors, suivant qu'on se réfère à la réalité effective, ou à l'irréalité dans le concept passé, on emploie l'indicatif ou le subjonctif dans la subordonnée : *je ne savais pas* ou *il ne savait pas* que Paul *était* présent, ou bien : *je ne savais pas* ou *il ne savait pas* que Paul *fût* présent.

2. Même après *est-ce que*, quand on avait encore le sentiment de la valeur propre de cette locution ; Mlle de Scudéry (citée par Haase, § 81,

Digitized by Google

15. *Ne pas se souvenir* a deus sens : « avoir oublié un fait réel » et « ne pas trouver dans sa mémoire un fait qui a pu ne pas se produire » ; dans la subordonnée, la différence de mode, en dépit de la négation uniforme de la principale, précise le sens : « je *ne* me souviens *pas* que tu m'*as offensé* » et « je *ne* me souviens *pas* que tu m'*aies offensé* » ; dans le premier cas il y a négation du souvenir, mais affirmation de l'offense ; dans le segond, il y a doute sur la réalité de l'offense. Cf. *oublier*, surtout à la 1re personne, suivi du subjonctif, dans Haase, § 80.

16. Il est évident que « il est *in*juste que », en dépit du préfixe *in-*, ne nie aucunement l'action du verbe subordonné, au contraire, et d'ailleurs « il est juste que » se construit aussi avec le subjonctif, c'est donc là un *autre emploi* de ce mode, nous l'avons indiqué ci-dessus § 6. Cf. : *il est possible* et *il est impossible* qu'il *vienne*.

17. Dans la frase de Coppée (Br., p. 523, n° 1), il y a un mélange de deus constructions : « ce n'est que chez Voisin qu'on *peut* manger... » c'est-à-dire « ce fait, — réel, — qu'on *peut* manger..., ne se rencontre que chez Voisin », et « il n'y a que chez Voisin qu'on *puisse*... », c'est-à-dire « il n'y a pas d'endroit (autre que chez Voisin) où on *puisse* », il est nié qu'on puisse ailleurs. Coppée a écrit : « ce n'était encore que chez Voisin qu'on *pût* (au lieu de *pouvait*) manger un salmis de bécasse », en pensant à « *il n'y avait* (au lieu de *ce n'était*) encore que chez Voisin qu'on *pût*... [1] ».

18. De même qu'on dit « nier qu'il *sache* », on dit

Rem. 1) : « *Est-ce qu'*en effet elle *ait eu* soin de ma vie ? » = Est-il exact qu'elle ait eu soin.

1. C'est l'inverse dans la frase d'H. Malot citée p. 524 en note : « Il n'y avait que les étrangers qui *pouvaient* croire que ce vieil hôtel allait s'effondrer. »

Digitized by Google

aussi : « *ne pas* nier qu'il sache [1] ». L'explication est la même que pour « ne pas douter qu'il sache » (§ 13), mais il serait logique de dire : « *ne pas nier* (reconnaître) — qu'il *sait* ». C'est cet emploi logique de l'indicatif, qu'on rencontre dans ces vers de Racine, où la subordonnée est éloignée de la principale par la césure et par le vocatif « seigneur » :

> Je *ne* vous nierai *point*, Seigneur, que ses soupirs
> M'*ont daigné* quelquefois expliquer ses désirs.

19. Comment expliquer l'indicatif dans la frase de Benjamin Constant : « Malheur à l'homme qui, dans les premiers moments d'une liaison d'amour, *ne croit pas* que cette liaison *doit* être éternelle » ? Il s'agit d'une exception formelle à une croyance commune que l'auteur a dans l'esprit et qui justifie l'indicatif. *Ne pas croire*, ici, signifie non pas proprement *douter* [2], mais « *n*'être *pas* de ceus qui *croient* ». En d'autres termes, *croire* peut exprimer soit une opinion personnelle qu'on s'est faite soi-même, soit une opinion venant d'ailleurs, qu'on accepte toute faite, de confiance ; et, avec la négation, « *ne pas croire* une chose », c'est en douter, abstraction faite de tout avis étranger, ou bien ne pas avoir la croyance d'un autre à ce sujet. Dans le segond cas, la chose, sans être admise par le sujet du verbe principal, est présentée comme affirmée par d'autres : « je *ne crois pas* qu'*il pleuve* demain » et « quoi qu'on en dise, je ne ne crois pas qu'*il pleuvra demain* » (= on dit qu'*il pleuvra*, je ne le crois pas) ; même dans ce dernier cas, on se sert ordinairement du subjonctif, parce que le fait n'est pas considéré comme réel (ou devant se réaliser) par le sujet du

1. Avec ou sans le *ne* explétif (§ 7 bis). Notez la nuance entre « ne pas nier » et « affirmer ».

2. Pour douter d'une chose, il faut y penser ; or l'homme en question ne pense pas à la durée de sa liaison, il ne s'en inquiète pas.

Digitized by Google

verbe principal ; mais l'indicatif marque nettement, à défaut de tout contexte, que d'autres admettent la réalisation du fait.

20. L'impersonnel *il arrive* peut se dire d'un fait qui se produit une fois déterminée ou régulièrement, ou d'un fait qui se produit quelquefois, qui peut se produire : réalité et indicatif d'une part, possibilité conçue et subjonctif d'autre part : « il croyait être sûr de lui, mais il est arrivé qu'il *s'est trompé* ; quand on travaille mollement, il arrive (régulièrement) qu'on *pert* son tens, ou il arrive (parfois) qu'on *perde* son tens ». La langue n'a pas du premier coup établi cette utile distinction, et on trouvera dans Haase, § 81, A, des exemples d'indicatif après « il peut arriver que, s'il arrive que », où la réalité, même incertaine, s'exprime par l'indicatif comme dans une proposition principale. (Cf. le paragrafe suivant, *in fine*.) On rencontre encore l'indicatif après « est-il possible » annonçant un fait sur la réalité duquel on veut insister ; Molière : « *Est-il possible* que vous *serez* toujours embéguiné de vos apothicaires ? » = Vous serez donc toujours embéguiné ! Le doute est ici de pure forme, il sert à souligner l'étrangeté d'un fait auquel on fait semblant de ne pouvoir croire.

21. Les locutions « il peut se faire que, il se peut que » indiquent une possibilité, elles équivalent à « il est possible que », c'est encore une appréciation : « il peut se faire que le tens *se remette* au beau ». Voyez toutefois une réserve sur ce point à la fin du présent paragrafe. On peut prévoir un moment où l'usage s'établira d'employer « il peut se faire, il se peut », en incise adverbiale, de la même façon que « il est vrai » dans : « on protestera, il est vrai », et comme *peut-être* (= il peut être), qui est devenu exclusivement adverbe. Alors on pourra dire : « le tens se remettra, il se peut », qui ne sera pas du tout en contradiction avec

Digitized by Google

« il se peut que le tens *se remette* », pas plus que « il feint de l'ignorer, cependant il le *sait* » n'est en contradiction avec « il feint de l'ignorer, quoiqu'il le *sâche* ». L'absence arcaïque du pronom neutre *il* dans « peut-être » nous a fait perdre tout sentiment de la composition et de la valeur primitive de cette locution, même lorsqu'on la fait suivre de *que* [1], si bien que « *peut-être qu'*il le sait » n'est plus perçu autrement que « il le sait *peut-être* » ; l'ancienne subordonnée, dépendant d'une principale appréciative, est conçue comme une principale accompagnée d'une locution adverbiale. L'indicatif après *peut-être que* a pu être favorisé par la tendance qu'on a eue au XVII^e^ siècle, après *il se peut que, il peut se faire que*, de faire prévaloir, pour le mode, l'idée de la réalité, même incertaine, sur celle de la possibilité, déjà marquée par « il peut, il se peut » (exactement comme après « il peut arriver que », voir le paragrafe précédent) [2] ; Pascal (cité par Haase) : « Il *se peut faire* que leur ressentiment *part* de quelque zèle, mais peu éclairé ». Ce n'est pas là un emploi modal arbitraire ; l'indicatif rapproche la possibilité de la réalité, y ajoute une teinte de probabilité ; c'est cette nuance que marque le mode choisi par Pascal. Dans l'interrogatif « comment se fait-il que », il y a doute sur la manière (comment ?), et affirmation du

1. Dans son livre de la *Portée de l'action*, M. Brunot ne signale pas que la proposition-objet peut dépendre d'un adverbe. Il l'indique ailleurs, p. 533, pour le seul adverbe *peut-être*, et il cite, en passant, *heureusement que*, au chapitre de la *Satisfaction*. Dans les frases commençant par « heureusement que », l'adverbe *heureusement* équivaut à une proposition principale, mais laquelle ? Ce n'est pas « il est heureus que », qui formule une appréciation et qui, à ce titre, appèle le subjonctif : « il est heureus que le tens *se sois remis* au beau ». La tournure *heureusement que* est nettement affirmative, elle équivaut à : « il est arrivé heureusement que... », d'où l'indicatif.

2. C'est ainsi que, dans les hipotétiques amenées par *si*, la conjonction seule, et non le mode, exprime la possibilité (cf. § 35).

Digitized by Google

fait, d'où une hésitation sur le mode ; c'est en pensant à la réalité du fait que Flaubert a pu écrire : « Comment se faisait-il que Frédéric *ne demandait pas* ? »

22. Le dernier exemple de la note de la page 524 est aussi de Flaubert : « *Il n'y a pas* de désert que je ne *traverserais* avec toi ». Ici l'action de l'incidente déterminative est conditionnelle (si c'était *avec toi*), mais comme il est nié que cette action ne puisse pas s'accomplir dans la condition indiquée, « avec toi », il faudrait en principe un subjonctif du conditionnel (§ 5) : que je ne *traversasse*. L'auteur a sans doute voulu éviter cette forme, aujourd'hui peu usitée ; d'ailleurs le conditionnel non subjonctivé choque peu, parce que, dans les incidentes de finalité, on a l'habitude d'employer le conditionnel (sans condition) avec la même valeur qu'un subjonctif : « il cherche un appartement qui *conviendrait* (ou *qui convienne*) à sa famille ». (Cf. ci-dessus, § 10, *in fine*, et Br., pp. 507 et 795.)

23. Nous venons de parcourir les exemples donnés par M. Brunot sous le titre de « Influence d'une principale négative ». Il résulte, je pense, de cet examen et des considérations qui l'ont précédé, que le subjonctif n'est à proprement parler ni le mode du doute, ni celui de la négation, ni celui du sentiment, ni celui de la volonté, ni celui de l'appréciation, mais qu'il exprime ce que ces différentes idées ont de commun, à savoir que l'action est simplement « envisagée » au lieu d'être « affirmée ». La définition de ce mode ressort de son opposition avec l'indicatif, mode de la réalité : on affirme ou on laisse entendre qu'il *est* ou qu'il *n'est pas* ; on nie, on doute, on craint, on se plaint, on souhaite, on juge bon ou possible qu'il *soit* ou *ne soit pas*. (Cf. ci-dessus, p. 3, note 1.)

Il faut bien prendre garde que, pour justifier l'indicatif dans une subordonnée, la réalité de l'action, prise en soi,

Digitized by Google

ne suffit pas : quand on dit « il regrette que Paul y ait renoncé », la renonciation est parfaitement réelle, — c'est un fait acquis —, mais elle n'est pas *affirmée* comme telle ; on ne nous en informe pas, elle est déjà connue ou censée connue, et on exprime seulement un sentiment éprouvé en y pensant. Inversement, il ne suffit pas qu'une action soit incertaine pour justifier le subjonctif ; par exemple une action imposée comme condition est nécessairement incertaine, mais si la condition est formelle, il en résulte une pression qui restreint l'incertitude, l'action se trouve indiquée ainsi comme assez probable, et la probabilité, comme la réalité, justifie l'indicatif : « à la charge, écrit Balzac, qu'elle *ne vous dégoûtera point* de notre amitié » (cf. § 36 bis), il aurait écrit de même : j'*espère* qu'elle *ne vous dégoûtera point* de notre amitié.

Nous pensons que, dans l'enseignement primaire et secondaire, il faut s'en tenir à ces généralités. C'est la pratique et l'instinct de la langue qui nous font dire sans hésiter « je crois qu'il *tiendra* sa promesse » et « il est naturel qu'il *tienne* sa promesse ». Les règles détaillées, et d'ailleurs inexactes, qu'on a pu nous faire apprendre jadis sur l'emploi des modes, — et que nous avons fort bien fait d'oublier, — n'y sont pour rien, non plus que les exercices d'application, dont le seul intérêt était d'employer notre tens, c'est-à-dire de nous le faire perdre. L'étude minutieuse de ces questions n'a d'ailleurs rien perdu de son intérêt scientifique ; les exemples soigneusement recueillis et classés par M. Brunot permettent de la poursuivre avec plus d'efficacité que jamais, et, si les maîtres arrivent à y prendre goût, ils peuvent en retirer certains avantages pratiques dans leur enseignement, non certes pour en faire l'objet de leçons ou d'exercices de grammaire, mais pour éclairer et animer les explications de textes, où l'on est trop souvent réduit à

Digitized by Google

des annotations telles que « ce verbe, au XVII^e siècle, appelait parfois un autre mode que dans l'usage actuel », ce qui n'apprent rien et ce qui peut induire en erreur, en laissant croire que le mode dépent d'un *mot*, et non de l'acception plus ou moins variable de ce mot. Lorsque les annotations des livres de classe sont plus précises, elles ont besoin d'être contrôlées, revisées et souvent contredites par un maître bien informé de ces délicates questions.

24. Nous employons très souvent la locution explicative « c'est que », ou, négativement, « ce n'est pas que », avec l'indicatif dans le premier cas et le subjonctif dans le segond : « *C'est qu'*il l'a voulu, *c'est qu'*il ne l'a pas voulu, *ce n'est pas qu'*il *l'ait voulu* (L'opposition est la même qu'entre « *j'affirme* qu'il l'a voulu » et « *je nie* qu'il *l'ait voulu* »). Pour la formule négative, on a la locution abrégée « non que », et l'ancienne langue avait aussi *non parce que* ou *non pour ce que*, suivi également du subjonctif [1]. Aujourd'hui, quand nous voulons insister sur l'idée de cause, nous disons « ce n'est pas *parce que* », mais alors la proposition amenée par « parce que » n'est plus le complément objectif de « ce n'est pas » comme dans « ce n'est pas *que* », c'est une proposition causale ordinaire, qui se place sur le terrain de la réalité, et qui comporte l'emploi de l'indicatif : « ce n'est pas parce qu'il l'*a voulu* ». On indique qu'il l'a réellement voulu, mais *ce n'est pas* la vraie cause de l'action dont on parle.

Dans les circonstancielles. — Oppositions.

25. « Parce que » nous amène à l'emploi du subjonctif

1. Et de même après « parce que » interrogatif : « *Le fait-elle parce que* sa couleur lui *déplaise* ? » (Br., p. 827). La langue assimile souvent les locutions interrogatives aus locutions négatives, on a le subjonctif après *croit-il* ? comme après *il ne croit pas*. « Non parce que », suivi du subjonctif, se trouve encore dans Pascal (Br., p. 828).

Digitized by Google

dans les propositions circonstancielles. Ici le mode ne dépent pas de l'idée exprimée par le verbe principal, mais de la signification de la locution conjonctive. Comparez (nous soulignons les subjonctifs) :

On l'a autorisé *parce qu'*il l'a demandé, et... *sans qu'*il *l'ait demandé* (cf. *loin que*). — Il n'a jamais rien obtenu *sans qu'*il l'*ait demandé*.

Vous partirez *après qu'*il sera arrivé, et... *avant qu'*il *soit arrivé*. — Vous resterez *jusqu'à ce qu'*il *soit arrivé*.

Il insiste *pour qu'*on l'*admette*.

On sent très bien qu'il est impossible de dire « sans qu'il l'*a demandé* [1] » (même dans le segond exemple où il *a demandé*), ni « avant qu'il *sera arrivé* [2] », ni « pour qu'on l'*admettra* ». Dans ces différents cas, l'action n'est pas présentée dans la réalité, elle est incluse dans la conception du sujet parlant, même alors qu'elle est considérée comme devant se réaliser ou comme s'étant réalisée.

26. Dans les locutions telles que « *de quelque façon que*, *si bien que*, *comme bien que* (devenu *combien que* et *bien que*), *quoi que* vous fassiez, *malgré qu'*il en ait », le sens est : *peu importe* de quelle façon ce soit que, quoi ce soit que, etc. Les propositions qui commencent ainsi, tout en marquant une circonstance de l'action principale exprimée à côté, sont en réalité des propositions complétives de l'idée non exprimée de *ne pas importer*, elles dépendent d'une apprécia-

1. On l'a dit (Br., p. 879), mais avec un sens très spécial, après un dubitatif passé, dans des frases telles que : « telle chose serait arrivée *sans que*..., sans cette circonstance à savoir que » (= si telle autre chose ne s'était pas produite). L'action est nettement affirmée. Mlle de Montpensier : « Je me serais cassé le cou, *sans qu'*il me *soutenait* ».

2. On a dit : « jusqu'à ce qu'il sera arrivé », en analysant dans sa pensée la locution conjonctive *jusqu'à ce que*, qui, décomposée en ses éléments, équivaut à « jusqu'au moment où » : jusqu'au moment où il sera arrivé. La réalité de l'action future est alors affirmée.

Digitized by Google

tion mentale (cf. § 6) [1]. Toutefois, lorsqu'on dit : « *Quelque* résistance *qu'*il fasse », l'appréciation porte sur l'intensité de la résistance : (peu importe) *quelle* (soit) la résistance — « qu'il *fait* ou qu'il *fasse* », *fait* ou *fasse* suivant que la résistance est présentée comme réelle ou seulement comme éventuelle. D'après cette distinction, on comprent qu'il ait été possible d'écrire : « Il résiste, mais, quelque résistance qu'il *fait*, on en trionfera » (cf. Haase, § 75, B), à côté de : « J'ignore s'il résistera, mais quelque résistance qu'il fasse, etc. » Dans la frase de Huysmans, « De *quelque* côté *qu'*il se *tourna*, l'homme le vit », on peut supposer une confusion grafique avec *tournât*.

26 *bis*. Tout en conservant sa valeur ancienne, *quoi que* en a pris une autre, dans laquelle on l'écrit en un seul mot, et où il n'est plus le complément direct du verbe qui suit, de même *malgré que*, cf. *bien que*, issu de *combien que*. Ces locutions ne marquent plus une intensité particulière de l'action exprimée par le verbe qu'elles amènent, et elles se sont détachées complètement de l'idée de « peu importe », qu'on avait à l'origine dans l'esprit quand on les employait. Aujourd'hui, elles expriment simplement une opposition entre l'idée du verbe subordonné et celle du verbe principal : « il ne l'a pas fait, *bien que* ou *quoique* il l'*eût promis* » équivaut à : « il ne l'a pas fait et cependant il l'avait promis ». *Quoique* comporte donc l'affirmation d'une

1. Dans le vers de *Polyeucte* « *Si peu que* j'*ai* d'espoir ne luit qu'avec contrainte », ce serait faire un contresens que d'interpréter : « Quelque peu d'espoir que j'aie ». Le sens est : « Le si peu d'espoir, la si petite quantité d'espoir que j'*ai*... ». *Que* est un pronom relatif dont l'antécédent est « le *si peu* d'espoir », ce n'est pas la conjonction incluse dans la locution « si... que ». On pourrait avoir les deus *que* en tournant ainsi : « Le peu d'espoir *que* j'ai, *si* peu *que* ce *soit*, etc. » D'autres exemples de « si peu » employé substantivement sans article sont donnés dans Haase, § 84, *a*.

Digitized by Google

action réelle, ce qui justifie les cas d'emploi de l'indicatif, mais c'est une affirmation *indirecte*, et l'action est surtout « envisagée » dans son opposition avec l'action principale. C'est ainsi que *encore que*, qui signifie proprement « alors que », est arrivé, en prenant une valeur oppositive, à se construire avec le subjonctif. Il y avait deus raisons de mettre le subjonctif après *quoique*, l'une a disparu, mais l'autre reste, et ce n'est pas par pure tradition que ce mode se maintient, quand l'affirmation ne prévaut pas. Les deus modes sont donc téoriquement possibles. Malherbe écrit « encore que *tu pouvais* », Molière « quoiqu'elle n'*est pas* », et Racine « quoiqu'ils *peuvent* » (Br., p. 866). Le subjonctif prévaut aujourd'hui [1]; l'indicatif est considéré comme populaire, Flaubert fait dire à M. Homais : « quoiqu'il *faudra* ». Il y a d'ailleurs ici une autre raison, c'est la désuétude où tombe le subjonctif de *falloir*.

26 *ter*. Lorsqu'on dit « *si* riche *qu'*il soit », cela signifie proprement « ainsi riche comme il est » ; mais, en employant cette locution, on a dans l'esprit : « *peu importe qu'*il soit ainsi riche, peu importe la mesure de sa richesse, cela ne change rien à ce que je vais ajouter ou à ce que, je viens de dire ». C'est cette appréciation sur l'importance du fait, non exprimée, mais impliquée par la locution

1. C'est parfois une simple apparence ; on lit dans *le Temps* du 24 décembre 1922, sous la signature G. Lenotre : « *Bien qu'*il *vécût* jusqu'à plus de 90 ans, le temps lui manqua pour se faire annaliste ». En dépit de l'accent circonflexe, ajouté peut-être par le tipografe, l'auteur, sans y réfléchir sans doute, a certainement employé l'indicatif. Au subjonctif, il aurait dit : « bien qu'il ait vécu » ; en effet, le tens réel de l'action est, non pas l'imparfait, mais le passé : *vécut* ou *a vécu* à l'indicatif, *ait vécu* au subjonctif. — Lorsque, comme c'est le cas ici, la langue a hésité entre l'indicatif et le subjonctif, il n'est pas étonnant qu'on rencontre le dubitatif non subjonctivé : « Bien que ses péchés *auraient pu* se répandre » (Flaubert). Cf. une communication faite par M. Brunot à l'Académie de Copenhague (1922).

Digitized by Google

conjonctive *si... que*, qui donne au fait le caractère d'une conception de l'esprit et non d'une réalité affirmée. Le mode en résulte. L'action (ou l'état) ainsi conçue comme négligeable peut être une action particulièrement douteuse et condition d'une autre, c'est alors le cas d'exprimer cumulativement les deus modes par l'imparfait du subjonctif au lieu du présent (cf. § 5, *in fine*) : « Si riche qu'il *fût*, il ne *suffirait pas* à la dépense ». On peut cependant rencontrer le conditionnel non subjonctivé : « *Quelque* permission *que* j'en *aurois eue* de vous, je n'aurois pas encore esté assez hardy pour m'en servir, si je n'avois une autre aventure à vous conter » (Voiture, dans Br., p. 897). — Au lieu de « *si* riche *qu'*il soit », il est possible de dire : « riche comme il est », le fait est alors affirmé dans sa réalité, et, si on l'oppose à un autre, l'opposition résulte des circonstances ou du contexte, au lieu d'être indiquée par la locution *si... que* suivie du subjonctif. *Tout riche qu'il est* signifie proprement « entièrement riche comme il est », mais le croisement avec *si riche qu'il soit* a fait souvent dire et écrire : « Tout riche qu'il soit » [1]. Le croisement inverse est possible. — Dans les propositions amenées par ces diverses locutions, le fait, présenté comme « n'important pas » pour l'accomplissement de l'action principale, peut être déterminé ou indéterminé : en disant « si riche qu'il soit », on peut faire allusion à la richesse réelle, connue, de la personne dont on parle, ou à sa richesse possible, et c'est toujours l'idée de possibilité quand la personne n'est pas déterminée, « *un* homme, si riche qu'il soit ». Quand il y a indétermination, on a une raison de plus d'employer le subjonctif, et, dans ce cas, après « tout... que »,

1. D'ailleurs en dehors de tout croisement, rien n'empêchait logiquement « tout... que » d'évoluer comme *si... que*, et de s'imprégner de l'idée de « peu importe », génératrice du subjonctif.

Digitized by Google

l'indicatif, mode ordinaire avec cette locution, a quelque chose de choquant, comme l'indique M. Brunot. « *Un* homme, *tout* riche *qu'*il soit » est certainement meilleur, mieus adapté à la pensée, que « *un* homme, tout riche qu'il *est* ».

Conséquences.

27. Les locutions de *conséquence*, « *de telle façon, manière* ou *sorte que* », ou « *de façon*, etc. *que* » [1], aussi « d'*une* manière que » dans l'ancienne langue, peuvent s'employer pour exprimer une conséquence « voulue », c'est-à-dire un but, auquel cas on les fait naturellement suivre du subjonctif : « Vous faites les choses *de manière que* tout le monde *est* content » (exemple de Littré), ou « *soit* content », si l'on veut dire que vous y visez. Avec l'impératif, c'est toujours le segond sens : « faites les choses *de manière que* tout le monde *soit* content ».

28. Malherbe a écrit : « S'il est vrai que la raison soit divine, et qu'il n'y ait rien de bon s'il n'y a de la raison, *il s'ensuit que* tout ce qui est bon *soit* divin ». Il y a lieu de remarquer qu'ici la conséquence, tout en étant affirmée réelle, n'est pas un fait proprement dit, mais une conception de l'esprit. Rien n'empêche un écrivain de marquer cette nuance, que la langue courante n'observe pas.

29. Parmi les cas de « servitudes » signalés par M. Brunot dans l'expression des conséquences, le 3° doit être joint au 1°, car *que ne* après une négation a exactement le sens de « sans que » ; en outre, les exemples donnés seraient mieus à leur place p. 771, dans le chapitre de la contemporanéité (cf. d'autres exemples de *sans que* p. 711). Dans

1. Devant un infinitif, c'est « *de manière* ou *façon à* » (aussi : « d'*une* manière *à*), d'où : « *de manière* ou *façon à ce que* », qui n'a rien d'incorrect, mais qu'on évite habituellement.

Digitized by Google

« j'entrerai sans qu'on s'en aperçoive », le fait de ne pas être remarqué n'est pas la conséquence de l'entrée, et ailleurs, s'il y a une idée de conséquence, elle n'est exprimée qu'indirectement, par la coïncidence, le sens est : toutes les fois que tel fait se produisait, tel autre se constatait. En ce qui touche le mode, nous avons vu que *sans que* (sauf dans une acception spéciale aujourd'hui disparue) gouverne logiquement le subjonctif, ci-dessus, § 25.

30. Le premier des exemples donnés de *pour que* exprimant une conséquence est en réalité une proposition finale. Le segond mérite de nous arrêter. A propos d'un fait passé, on peut exprimer l'idée qu'il a eu une conséquence, ou l'idée qu'il explique une conséquence, qu'il la justifie : « ces propos ont fait qu'il *s'est fâché*, ces propos expliquent qu'il *se soit fâché* ». D'autre part, on peut nier qu'il ait été rien fait ou demander s'il a été rien fait en vue de produire un résultat, ou rien qui justifie ce résultat : « il n'a rien fait *pour qu'il partît* », pour le faire partir (proposition finale), et « il n'a rien fait pour qu'il *soit parti*, pour qu'il *parte* », c'est-à-dire rien qui justifie qu'il soit parti ou qu'il parte. Le mode est le même, mais les tens diffèrent, comme l'idée; il n'y a pas là de mécanisme grammatical. Dans le premier cas, l'action de *partir* est future relativement au moment passé de l'action de *faire*, et, au mode subjonctif, c'est l'imparfait qui correspont au futur dans le passé de l'indicatif. Dans le segond cas, la proposition subordonnée ne se rattache pas au verbe *faire*, mais au complément *rien*, et le verbe *partir* se met au tens qui exprime le tens absolu de l'action de partir. La locution *pour que* peut donc signifier *visant à* (c'est sa valeur ordinaire, la valeur « finale ») ou *justifiant que* ; elle a le segond sens dans l'exemple qui a été le point de départ de ces remarques, etque voici, il est de Labiche : « Qu'est-ce que tu lui avais

Digitized by Google

dit *pour qu'*elle se soit portée à une pareille extrémité dans un escalier ? » Le subjonctif est aussi normal que dans : « Comment *s'explique* qu'elle *se soit portée* à une pareille extrémité ? » Le sujet parlant n'expose pas le fait, il le « conçoit » comme objet de l'explication qu'il demande. Dans ces sortes de frases, *pour que* annonce une conséquence dont on ignore la cause précise ; cette valeur dérive d'ailleurs de la valeur finale, on se demande ce qu'il *a fallu pour que*.

31. Victor Hugo fait dire à Hernani :

> ... il peut, ô jeune fille,
> Vous apporter *tant* d'or, de bijoux, de joyaux,
> Que votre front *reluise* entre des fronts royaux.

Ici le mécanisme n'est plus incriminé, mais on tombe peut-être dans l'excès contraire. Le subjonctif signifierait que « Hernani espère que doña Sol refusera ». Certes, il l'espère, mais ce n'est pas le mode qui exprime cette idée, pas plus qu'il ne dépent de « il peut », car Victor Hugo aurait aussi bien écrit : « il vous apporte, ou il vous apportera tant d'or, que votre front reluise ». Le mode est déterminé par le sens particulier de *tant que*, qui est ici l'équivalent de « assez pour que ». C'est l'occasion d'examiner de près les locutions conjonctives d'intensité telles que *tant que*, *trop pour que*, *assez pour que*. Comparons : « il a *tant* insisté qu'on *a consenti* » et « il a *assez* insisté *pour* qu'on *ait consenti* ». Dans les deus cas, l'action a eu lieu ; l'emploi du subjonctif dans la segonde frase est-il un pur mécanisme déclanché par *pour que* ? Non pas. C'est le sens de *pour que*, et non pas la forme de cette locution qui, ici comme ailleurs, amène le mode. Le consentement, dans les deus *cas*, est bien la conséquence effective de l'intensité, mais il y a dans la segonde frase, en plus de l'idée de conséquence,

Digitized by Google

cette autre idée que l'intensité de l'insistance était dans la mesure voulue *pour que* la conséquence se soit produite, elle a *suffi* pour le consentement. C'est donc l'idée de la suffisance (ou de l'insuffisance ou de l'excès) de l'intensité *en vue d'une fin*, qui explique le subjonctif après ces locutions. Dans l'emploi ordinaire du *tant que* de conséquence, l'idée de suffisance manque, il n'y a que celle de la conséquence effective de l'intensité, dont la réalité est affirmée.

Comparaisons.

32. Mais *tant que* est loin d'annoncer toujours une conséquence ; comme après *autant que*, la subordonnée peut exprimer la mesure de l'intensité, et cette mesure peut résulter d'une comparaison : « il travaille *tant qu*'il peut, *autant qu*'il le faut, on en récolte *tant qu*'on veut. » Il peut arriver que la subordonnée amenée par *autant que* indique la mesure non pas de l'action, mais de l'affirmation que l'action a ou n'a pas lieu, en atténuant cette affirmation : « Les choses se sont ainsi passées, *autant qu*'il m'en *souvienne* (ou *souvient*), *autant qu*'on *peut* (ou qu'on *puisse*) en juger ; il n'est pas arrivé, *autant que* je *sache* (pas arrivé *que je sache*, par abrégement) », on dit aussi : à ma connaissance. Dans ces exemples, il faut rattacher la subordonnée non pas à *arrivé* et à *passées*, mais à l'auxiliaire, qui exprime l'affirmation : il *n'est pas, autant que je sache*, arrivé [1]. « Que je sache » s'emploie toujours à la 1re personne, — et après une proposition négative, ce qui explique l'usage exclusif du subjonctif (cf. § 14, note 1). Ailleurs, on hésite entre le mode de la réalité affirmée et celui de la possibilité envisagée.

33. Après les locutions comparatives de différenciation,

1. Cf. *Revue de phil. fr.*, 1923, p. 41.

Digitized by Google

autrement que, plus que, mieus que, moins que, on emploie le *ne* explétif (cf. § 7 *bis*). M. Brunot dit fort bien, p. 732, que ce *ne* vient très certainement d'une opération de l'esprit, que ce n'est pas un artifice de grammairiens. L'affirmation que Pierre est « *plus riche que* Paul », implique la constatation que Paul *n'est pas* riche autant que Pierre, d'où, par croisement des deus expressions de l'idée, « il est *plus riche que n'est* Paul ». Or, en principe, quand la proposition principale nie l'action ou l'état de la subordonnée (§ 14), il y a lieu d'employer le subjonctif. Toutefois ici, ce qui prévaut pour le mode, c'est l'idée de la réalité effective des deus états, l'état « plus riche » de Pierre, et l'état « moins riche » de Paul. Mais le subjonctif se rencontre, M. Brunot en donne quelques exemples, p. 737, deus de l'ancienne langue, en note, et un de Pascal : « On les sent *plustost* qu'on ne les *voie* ». Il y a indétermination du sujet, qui est *on*, et idée de possibilité : plutôt qu'on ne peut ou puisse les voir.

34. Dans les comparaisons d'égalité (*autant que, aussi... que*), le *ne* explétif est naturellement exclu. Dans « il est *aussi* étourdi *qu'on* l'est à son âge », il y a deus affirmations positives : il *est* étourdi, et on l'*est* autant à son âge. Rien ici ne justifie la négation explétive. Pour le mode, il y a une distinction à faire. Supposons : « il est *aussi* étourdi qu'on *peut* l'être », la subordonnée est pleinement affirmative, ce qui explique l'indicatif; toutefois elle exprime une possibilité, or la possibilité est plutôt une conception de l'esprit qu'une réalité positive, et cet aspect de l'action permet l'emploi du subjonctif : « il est *aussi* étourdi qu'on *puisse* l'être ». Boursault : « Il est aussi beau... qu'on le *puisse* être » (Br., p. 737). Et Corneille :

> Clarice est belle et sage
> *Autant que* dans Paris il en *soit* de son âge.

Digitized by Google

Le mode de *soit* exprime ici à lui seul l'idée de possibilité, le sens est : aussi belle qu'il *puisse* être à Paris de filles belles de son âge (qu'il puisse y avoir à Paris etc.). Notez aussi, dans ces exemples, l'indétermination du sujet.

Propositions hipotétiques.

35. Sans reprendre ce que j'ai dit ailleurs des propositions hipotétiques (*Revue de phil. fr.*, 1923, p. 42), je voudrais examiner quelques particularités modales de ces propositions. Dans une condition ou supposition complexe, le premier verbe, après *si*, est à l'indicatif, et le suivant, après *que* remplaçant *si*, se met au subjonctif : « *Si* vous *acceptez* et *que* vous *puissiez* venir ». Le sens, d'après M. Brunot, « ne justifie en aucune manière le subjonctif », ce serait le « mécanisme grammatical » qui troublerait encore ici l'expression modale. Si nous comprenons bien, c'est la conjonction *que* qui serait responsable du trouble, c'est elle qui aurait entraîné mécaniquement le subjonctif. Mais comment se fait-il alors, qu'elle supporte l'indicatif quand elle remplace d'autres conjonctions construites avec ce mode, notamment dans les exemples cités p. 706 [1] ? Nous disons fort bien: « Comme il *se plaint* et *qu'*on *veut* lui donner satisfaction », à côté de « s'il *se plaint* et *qu'*on veuille... »

Le subjonctif du dernier exemple est l'expression même de la pensée, car l'action supposée reste dans la conception du sujet parlant. Ce qui est anormal, c'est l'indicatif après *si*, la langue a hésité [2], comme après les verbes exprimant

1. D'ailleurs, on a le subjonctif dans le segond élément de la condition complexe, alors même qu'il n'y a aucune conjonction : « *Se* il se muevent et il me *soit conté* » (*Gaydon*, cité par Darmesteter) ; *S'*il ne s'abaisse à cela et *veuille* toujours être tendu (Pascal, dans Haase, § 73, B, I).

2. On peut penser qu'à l'origine les deus modes après *si* exprimaient

Digitized by Google

l'idée de *croire* (et nous avons essayé d'expliquer, dans l'article auquel nous renvoyons, pourquoi c'est le présent et non le futur de l'indicatif qui est employé); mais cette particularité est spéciale à la conjonction *si*, et, dès qu'elle est « suppléée » par une autre, le subjonctif reparaît. Il faut noter d'autre part que, lorsqu'il y a des conditions vraiment distinctes, on répète ordinairement *si* (cf. *Revue de ph. fr.*, t. XVII, p. 1); dans la condition complexe, la segonde action est particulièrement éloignée de la réalité, puisqu'elle dépent de la première, elle-même incertaine : s'il se plaint et *qu'*on veuille... = s'il se plaint, et *à supposèr qu'*on veuille.... La pensée, loin d'être troublée dans son expression, trouve ainsi dans le changement de mode un moyen de traduire une nuance délicate de son développement.

36. C'est sans doute par distraction qu'on nous dit, p. 889, que le subjonctif qui suit *à supposer que* (= dans l'hipotèse où) est imposé par un mécanisme, après avoir écrit, p. 533 : « Quand on parle vraiment d'une hypothèse, le verbe dépendant de *supposer* se met au subjonctif ». Nous avons là encore un emploi-tipe de ce mode. Il en est de même après *pourvu que*, qui contient une idée de « prévision », de supposition. *Pour peu que*, qui équivaut à *si peu que*, doit être rapproché de *si... que*, *quelque... que*, § 26 *bis*.

A noter que, dans un des emplois de *si ce n'est que*, le XVII^e^ siècle donnait à cette locution le sens de « à moins que », naturellement avec le subjonctif, voy. Haase, § 81, B; Bossuet : « Il ne faut donc point imputer à ses fautes la chute de sa famille, *si ce n'est qu'*on *veuille* dire... ». *Excepté que* et *hors que* ont eu le même sens (Haase, § 82, Rem. II, et

deus nuances différentes, comme en latin, ou le nombre des exemples donnés pour l'indicatif a pu d'ailleurs s'augmenter par suite de confusions entre le parfait du subjonctif et le futur antérieur de l'indicatif.

Digitized by Google

§ 137, 5°, Rem. II). *Hors que* est encore employé ainsi par P. L. Courrier (Ayer, § 306, 7, *a*) et par Victor Hugo (Br., p. 881) :

> *Hors que* de mon château, démoli pierre à pierre,
> On ne *fasse* ma tombe, on n'aura rien...

36 *bis*. « Quand nous disons qu'on fera une chose » *à condition* ou *à la condition que*, *à charge* ou *à la charge que* », l'action-condition est envisagée plutôt qu'affirmée, ce qui permet l'emploi du subjonctif; mais si la condition est considérée comme absolue, — c'est le cas ordinaire, — sa réalisation est en quelque sorte escontée, ce qu'on exprime par l'indicatif; Pascal (cité par Littré, 19°) : « Je vous les apprendrai, *à la charge que* vous ne *ferez* plus d'histoire ». Entre « J'y consentirai *à condition* ou *à la condition que* vous *resterez* » et « J'y consentirai *à condition que* vous *restiez* », il y a cette nuance que, dans le premier cas, je pense plutôt que vous resterez, et que, dans le segond cas, je n'exprime pas d'avis sur ce point.

Dans les propositions relatives.

37. « Il a trouvé un camarade qui *partira*, — ou qui *partira peut-être* — avec lui », et « il cherche un camarade, — ou il n'a pas trouvé de camarade — qui *parte* avec lui » : réalité ou possibilité *affirmée* d'une part, possibilité *envisagée* de l'autre. Lorsqu'on exprime cette idée : qu'on n'a pas, qu'on désire, qu'on cherche quelqu'un pour faire une action ou quelqu'un l'ayant faite, cette action n'est pas présentée dans la réalité, elle demeure dans la conception du sujet parlant. Comparez encore : « J'ai ou on m'a procuré *un* employé qui *a fait* ses preuves, à qui on *peut* confier la correspondance », et : « Procurez-moi ou connaissez-vous *un* employé qui *ait fait* ses preuves, à qui on *puisse* confier

Digitized by Google

la correspondance ». Notez que *un* est déterminé dans le premier cas, indéterminé dans le segond ; cf. ci-dessus une frase de Voltaire, § 10. Dans la frase de *Télémaque* citée par Haase (§ 75, A), on a l'article défini : « Quel est *l'*homme qui *peut* gouverner sagement s'il n'a pas souffert ? » Fénelon aurait certainement écrit : « Y a-t-il *un* homme qui *puisse* etc. ». La distinction n'est pas toujours aussi tranchée ; Racine écrit (*Thébaïde*, III, 2) :

> Les dieux *ne peuvent-ils*, quand ils sont en courroux,
> Chercher des criminels à qui le crime *est* doux ?

Il semble qu'il y eût deus raisons pour mettre *soit* au lieu de *est*, le tour interrogatif et le verbe *chercher* ; mais l'interrogation est de pure forme, Jocaste ne doute pas que les dieus puissent, et *chercher* signifie ici, non pas essayer de découvrir, mais aller trouver, choisir, pour les frapper, « des criminels à qui le crime *est* doux ». Le subjonctif serait toutefois possible, parce que le triage laisse une marge à l'incertitude, mais l'indicatif affirme nettement l'existence de criminels de cette sorte.

37 *bis*. Dans les propositions relatives, le *dubitatif sans condition* peut être substitué au subjonctif *présent* (cf. § 22) : « il cherche un camarade qui *parte* — ou qui *partirait* — avec lui [1] ». S'il s'agit d'un *dubitatif à condition*, il faut le mettre

1. Il n'y pas là de conflit entre ce que M. Brunot appèle l'éventuel (p. 854) et le subjonctif de finalité. Dans les propositions relatives, le *dubitatif sans condition* a exactement la même valeur que le subjonctif présent. Mais cette valeur spéciale du dubitatif n'existe pas en dehors de ces propositions. L'impossibilité de dire « afin qu'il me plairait » ne peut vraiment pas être considérée comme une « très grave servitude » de la langue. On peut toujours, dans une finale non relative, exprimer le *dubitatif à condition*, en le mettant naturellement au subjonctif : « il soigne son devoir afin que, si vous le lisiez, il vous *plût* ». Dans « il l'a soigné afin qu'il vous plût », c'est le futur dans le passé de l'indicatif qui est mis au subjonctif.

Digitized by Google

au subjonctif, exprimer cumulativement les deus modes, et c'est alors l'imparfait du subjonctif qui convient (cf. § 5 *in fine*, et § 7, note) : « il cherche un camarade qui, s'il le fallait, *partît* avec lui. »

38. Dans les locutions telles que « le plus... ou le moins... qui ou que ; le seul, le premier, le dernier qui ou que », on différencie un ou plusieurs objets d'autres objets semblables qui réalisent moins ou plus la condition indiquée, ou qui ne la réalisent pas du tout : l'élève *le plus* docile qui *soit* ; il est *le seul* qui *ait compris*. Cette différenciation est une conception de l'esprit, une appréciation, qui appèle le subjonctif. Quand on dit : « Il a *la* place qui lui *convient* », la convenance est formellement affirmée ; quand on dit « Il a *la seule* place qui lui *convienne* », la convenance — très réelle — n'est pas affirmée, elle est considérée comme s'appliquant à cette place à l'exclusion des autres. Ici aussi, M. Brunot (p. 841, 4°) attribue le mode à un mécanisme grammatical, lequel ? Bien que le subjonctif soit de beaucoup le plus fréquent, on rencontre parfois l'indicatif ; c'est que l'appréciation concerne une action ou un état réels, sur la réalité duquel le sujet parlant peut vouloir insister. Montesquieu a écrit : « *Le plus* grand mal que fait un ministre... « (Ayer, § 294, 5, *a*). Il aurait pu mettre : « *Le plus* grand mal que *fasse* un ministre... » Les deus idées sont très voisines, il y a cependant entre elles une nuance que l'on sent fort bien, la segonde équivaut à : « *Le plus* grand mal *qu'il arrive* à un ministre *de faire* », on envisage une possibilité ; aussi le verbe *pouvoir* est-il fréquemment employé dans ces sortes de frases : « *le plus* grand mal que *peut* ou que *puisse* faire un ministre ». Quand l'action est nettement future, l'indicatif prévaut : « Il achètera *les meilleurs* vins qu'il *trouvera*, ou qu'il *pourra* trouver ». Un des exemples de la Grammaire d'Ayer doit être écarté : « De ces dames

Digitized by Google

c'est *la plus* jeune que je *connais* ». Ici l'indicatif s'impose. Entendez : « celle de ces dames *que* je connais est *la plus*, jeune », le pronom relatif qui amène l'incidente n'a pas pour antécédent le superlatif.

Conclusion.

39. En résumé, on emploie l'INDICATIF toutes les fois que le sujet parlant ou dont on parle *affirme* plus ou moins formellement la réalité ou la non-réalité de l'action. On emploie le SUBJONCTIF toutes les fois que l'action est *conçue* comme étant *l'objet de toute autre* opération de l'esprit ou mouvement de l'âme *qu'une affirmation*.

Nous pouvons affirmer la non-réalité de l'action ou nier sa réalité : « j'affirme qu'il n'a pas réclamé, je nie qu'il ait réclamé ». L'idée est la même au fond, mais elle ne se présente pas de la même manière à notre esprit dans les deus cas. Dans le premier cas, nous partons d'une affirmation, et le verbe subordonné, qui exprime l'action qui n'a pas lieu, se met à l'indicatif, mode de l'affirmation, c'est un adverbe négatif joint à cet indicatif qui marque la non-réalité de l'action. Dans le segond cas, nous partons d'une négation, l'idée de la non-réalité de l'action est incluse dans la proposition principale, cette action se présente à nous comme l'objet d'une opération de l'esprit qui est le contraire d'une affirmation; le subjonctif « qu'il ait réclamé » marque 1° que la réalité de l'action n'est pas affirmée, 2° que l'action est seulement envisagée comme l'objet de l'opération intellectuelle exprimée dans la proposition principale. (Si l'on dit « je nie qu'il n'ait pas réclamé », c'est la non-réalité de l'action qui est l'objet de la négation).

Même opposition entre « je crois qu'il *n'a pas réclamé* » et « je ne crois pas, ou je doute, qu'il *ait réclamé* ».

Digitized by Google

Les mots *subordonné* et *subjonctif* commencent l'un et l'autre par le préfixe *sub*, qui exprime une dépendance ; mais il importe d'établir une distinction très nette entre la « subjonctivité » et la subordination. La première s'applique à l'idée, la segonde à la forme. Une proposition est subordonnée quand elle dépent grammaticalement d'une autre; le verbe se met au subjonctif quand l'action se présente à l'esprit non pas dans sa réalité, mais dans le rapport qui l'unit à une impression intellectuelle ou émotive dont elle est l'objet, alors même que cette impression n'est pas formulée puisqu'on peut avoir le subjonctif dans une proposition grammaticalement indépendante [1]. « On m'écrit qu'il viendra » peut être tourné en « *Il viendra*, m'écrit on », l'affirmation de la réalité future prévaut. Nous ne saurions décomposer d'une manière semblable : « On souhaite qu'il vienne » ; le subjonctif marque que l'action est uniquement conçue dans son rapport avec le sentiment exprimé par la principale.

Quelle que soit l'idée exprimée par la proposition principale ou par la conjonction de subordination, s'il en résulte une affirmation, même mitigée, de la réalité ou de la non-réalité de l'action, on a ou on peut avoir l'indicatif ; dans le cas contraire, le subjonctif. Dans « il *s'en va* parce qu'on *ne le retient pas* », l'effet et la cause, la réalité de l'action de s'en aller et la non-réalité de l'action de retenir, sont également affirmés. Dans « il *partait vite* pour qu'on *ne le retînt pas* », la non-réalité de l'action de retenir n'est aucunement affir-

1. Il n'y a pas ici de proposition principale sous-entendue ; quand nous disons « qu'il vienne ! » nous n'avons aucunement dans l'esprit l'idée de « j'ordonne », il n'y a pas plus de sous-entente que dans « venez ! » Le *que* est de pure forme, on l'a emprunté aus frases où le subjonctif est réellement dans une subordonnée, et il offre l'avantage de distinguer le subjonctif de l'indicatif quand il arrive qu'ils sont identiques : « Il chante. *Qu'*il chante ! »

Digitized by Google

mée, elle est conçue comme le but visé par l'agent de l'action de « partir vite », qui seule est affirmée. Lorsque l'action, quoique simplement envisagée, se trouve indirectement affirmée, il peut y avoir hésitation entre deus modes, c'est ce qui explique les différences constatées entre l'usage ancien et le nôtre et les incertitudes de l'usage actuel. Il y a aussi les contradictions apparentes qui s'expliquent, nous l'avons vu, par le fait que le sens de tel verbe ou de telle locution a plus ou moins évolué, ou par la coexistence d'acceptions dont l'une implique affirmation et l'autre non.

L. CLÉDAT.

Digitized by Google

ESSAIS DE GEOGRAFIE LINGUISTIQUE

DEUSIÈME SÉRIE

Dans la nouvelle série d'*Essais* qui va suivre, nous avons groupé un certain nombre de problèmes fonétiques, jusqu'ici irrésolus ou mal résolus, et dont la géografie linguistique, croyons-nous, apporte la solution.

Voici d'abord le fénomène important des *régressions*, que les dialectologues n'ignoraient pas, mais sur lequel M. Gilliéron a projeté une lumière nouvelle par sa téorie des mirages fonétiques [1]. Nous appelons régression la restitution dans une série fonétique, — sous l'influence d'un parler directeur ou de forces conservatrices (grammairiens, ortografe, etc.), — d'un son que le jeu normal des lois fonétiques avait transformé ou éliminé ; inversement ce peut-être l'élimination d'un son nouveau créé par la fonétique. Ce fénomène, se développant par voie analogique, est susceptible de gagner des mots qui n'ont jamais possédé le son en question : la régression entraîne de fausses régressions, et ce sont même celles-ci qui, en général, la révèlent aus yeus du linguiste. Quand on fait prononcer *arbr* au lieu du populaire *arb*, c'est une régression ; *eefr* pour *chef* est une fausse régression.

Il convient d'ailleurs de ne pas exagérer la portée des mirages fonétiques. Sans doute on a établi beaucoup de

1. Voir aussi sur ce sujet une intéressante étude de M. Gauchat, *Régression linguistique* (*Festschrifte zum 14e Neuphilologentage in Zürich*).

Digitized by Google

fausses lois fonétiques, — je l'ai fait moi-même, je le montrerai bientôt — que les nouvelles métodes nous amènent à démolir. Il n'en résulte pas que le principe même de la loi linguistique en soit atteint. Ce qu'il faut retenir, c'est que la détermination des lois fonétiques d'évolution dans le passé est beaucoup plus complexe qu'on ne le croyait jadis. C'est un formidable travail de revision à reprendre. La valeur de la loi, rétablie sur d'autres bases, en sortira non pas amoindrie, mais fortifiée. Je me suis expliqué autre part [1] sur ce point, sur lequel je suis heureus de partager l'opinion autorisée de M. Meillet.

Cette revision nécessaire, j'ai tâché de l'entreprendre ici pour quelques cas particuliers. A la lumière de la régression s'éclairent certaines évolutions du moyen français qui, jusqu'ici, apparaissaient sous un jour assez trouble: la scission entre *ce* et *é*, l'hésitation entre *a* et *e* devant *r* + consonne, le flottement entre *o* et *u* à la protonique. Dans un domaine différent, je montrerai ensuite comment j'avais érigé faussement en lois fonétiques divers faits linguistiques de la Basse-Auvergne, qui doivent s'expliquer par des régressions. Un travail analogue pourrait être poursuivi fructueusement pour l'italien, qui n'a presque jamais cessé de vivre sous la tutelle du latin, plus étroitement que le français : je présume fort, pour ma part, que les lois établies en toscan au sujet de la conservation ou de la sonorisation des sourdes intervocaliques (p. ex. *-ạto, -ạda*) sont de fausses lois, justiciables de la régression, qui ne résisteront pas à un examen plus approfondi : mais je laissse ce soin aus spécialistes de la péninsule [2].

1. La *Géographie linguistique*, pp. 46-52.

2. De même pour le gascon *audèt* (*AUCELLUS) [et consorts], qui ne peut s'expliquer que par une régression ayant affecté à la fois *c* (+ *e*) et *d* intervocaliques, que la fonétique avait amenés également et fusionnés à l'étape *ḍ* ou *z*.

Digitized by Google

Nous examinerons ensuite quelques aires fonétiques d'après des relevés nouveaux et en partie inédits. On trouvera pour la première fois, ci-après, une carte détaillée des produits de *k*(+ *a* latin) dans la région intermédiaire entre le *ĉ* fran çais et le *k* provençal, et des produits d'évolution de la diftongue *au*(*ąu*) dans la Basse Auvergne [1]. On verra comment la répartition géografique actuelle des formes permet de résoudre certains problèmes restés encore en suspens, soit les rapports d'interdépendance et de cronologie entre les tipes *ts* et *tĉ*, soit les processus de monoftongaison.

Enfin, pour terminer cette série, nous étudierons quelques problèmes particuliers sur lesquels la géografie linguistique projète une lueur nouvelle. Tel est le cas de l'énigmatique forme *aiga*, de l'auvergnat *chi*, que la fonétique est également impuissante à expliquer et dont la métode géografique permet de rendre conte, ainsi que de l'auvergnat *jalh*, sur lequel je m'étais jadis mépris. Parfois aussi, en revanche, la géografie linguistique vient prêter main forte à la fonétique et confirmer ses prémisses : c'est le cas pour la racine *tuc-suc*, dont je me suis efforcé de mettre sur pied la difficile monografie.

1. J'ai donné une carte schématique, mais sur une trop petite échelle, du premier fénomène dans *la Géographie linguistique*, p. 175, et une carte très incomplète du segond à la fin de la *Géographie phonétique de la Basse Auvergne*.

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE

RÉGRESSIONS ET FAUSSES RÉGRESSIONS EN MOYEN FRANÇAIS [1]

I. — Scission entre les séries fonétiques *wé* et *é* (ancien *oi*)

La scission en deus séries *wé-é* de la série fonétique *oi* > *wé*, scission qui apparaît dès le XV^e^ siècle [2] et s'affirme au XVI^e^, a depuis longtens intrigué les fonéticiens. Il est hors de doute que cette subdivision n'a rien de fonétique et qu'elle est indépendante des sons qui peuvent précéder ou suivre le groupe dans le mot : il suffit de rappeler que tous les imparfaits et conditionnels se sont rangés dans une même série, d'opposer *faible* à *fois*, *taie* à *toile* et *soie*, etc., enfin et surtout de noter les doublets *François-Français*, *roide-raide*.

M. Ferdinand Brunot a entrevu la solution lorsqu'il a enregistré la lutte des grammairiens du XVI^e^ siècle contre la prononciation *é* pour *wé* : « C'est à leurs protestations sans doute que la langue doit le maintien d'une prononciation officielle *oi* (= *wé*) qui dura longtemps encore. C'est, à mon sens, un des premiers et des plus sensibles exemples de la règle venant contrarier l'usage [3]. »

Diverses explications du fénomène ont été proposées, soit au XVI^e^ siècle, soit de nos jours. A en croire certains con-

1. J'entens ici « moyen français » comme A. Darmesteter, c'est-à-dire du XIV^e^ siècle à la fin du XVI^e^.

2. F. Brunot, *Histoire de la langue française*, I, 406. Les rimes équivoques de Guillaume Alexis sont surtout probantes.

3. Id., *ibid.*, II, 256-7.

Digitized by Google

temporains, la prononciation *è* pour *wè* était un italianisme dû à une mode de Cour. Le fait a pu se produire dans quelques cas particuliers, là où les mots italiens et français étaient très voisins, et l'on peut admettre l'exemple, cité par Guillaume des Autels, de la dame qui dit *fre(d)* « pour contrefaire la courtisane »[1], ou celui, répété par Th. de Bèze[2] et H. Estienne[3], de la diction *Anglès, Francès* pour se rapprocher de l'italien *Inglese, Francese*. Mais la naissance d'une telle prononciation au siècle précédent, où l'italianisme était inconnu, sa diffusion originaire dans le peuple, notée entre autres par Sylvius (Jacques Dubois)[4] et de Bèze[5], enfin son existence dans d'innombrables mots où l'italien n'a rien à voir (comme les formes verbales, les noms de lieus *Pontoise*, etc.) prouvent à l'évidence que ce fénomène est bien indigène et populaire et que c'est un pur hasard s'il s'est rencontré avec une affectation mondaine.

Arsène Darmesteter s'est demandé[6], d'après le témoignage de Peletier, si ce changement, en ce qui concerne la conjugaison, n'avait pas pour point de départ le besoin de simplifier des formes difficiles à prononcer comme *noyoit* = *nwèywè*, simplification qui aurait gagné ensuite toute la conjugaison. Pareille hipotèse n'est guère admissible : dans des cas analogues, la langue a eu recours à la diérèse (cf. meurtrier) et jamais un changement, qui s'avère fonétique par son extension, n'a pu naître dans des conditions si restreintes. Darmesteter reconnaît lui-même que son explication ne rent pas compte des autres cas, infiniment plus nombreus.

1. Cité par A. Darmesteter et Hatzfeld, *La langue française au XVI^e siècle*, I, p. 212.
2. Id., *ibid.*
3. *Langage françois italianisé*, p. 22.
4. *Gramm.*, p. 21 et 25.
5. Cité par Thurot, *La prononciation française*, I, pp. 375 et suiv.
6. *Op. cit.*, loc. cit.

Digitized by Google

De son côté M. Meyer-Lübke [1] s'est montré encore plus hésitant. Après avoir signalé que la première trace de l'évolution *wè* > *è* était attestée en 1288, il rejète l'explication (pour la forme verbale) de Peletier reprise par Darmesteter et inclinerait vers l'influence italienne, en concluant toutefois fort sagement que l'étude de ce fénomène exige encore des recherches minutieuses. M. Bourciez voit dans l'évolution *wè* > *è* une « tendance » et M. Nyrop ne formule à ce sujet aucune téorie [2].

Le caractère populaire du fénomène ne saurait faire de doute. En dehors des remarques de Sylvius, il est attesté par le fait que, jusqu'au XVII[e] siècle, le palais et la chaire ont conservé la prononciation *wè* [3], qu'en 1709 Buffier [4] recommandait encore *è* pour l'usage familier et *wè* pour le discours relevé, et que depuis le XVI[e] siècle tous les grammairiens et puristes ont combattu l'*e*, en faisant seulement, peu à peu, quelques concessions, de plus en plus grandes — les formes verbales, puis *reine*, puis des mots isolés, — arrachées par un usage persistant. Mais leur effort n'a pas été vain : rappelons, avec Darmesteter, que ce changement avait affecté jadis un nombre de mots bien plus grand que dans la langue actuelle.

Nous croyons en effet qu'il faut poser le principe suivant. Au XV[e] siècle, la fonétique avait réduit *wè* à *è* dans la région parisienne (et bien au delà). C'est la réaction littéraire et conservatrice, appuyée par les grammairiens, l'ortografe (qui avait acclimaté la convention *oi* = *wè*), plus tard

1. *Grammaire des langues romanes* (trad. Rabier), t. I, § 73.

2. Le *Dictionnaire général* (Traité de la formation de la langue française, p. 118) a émis l'hipotèse que *wè* avait été « réduit » à *é* principalement devant *e* ou *s* final. C'est inexact ; il n'i a aucun critérium fonétique de ce genre (cf. *soie*, *crois*, *bois* subst. et verbe, *nois*, etc.).

3. Darmesteter, *loc. cit.*

4. Cité par Meyer-Lübke, *loc. cit.*

Digitized by Google

les salons, qui s'est efforcée de restituer et a réussi à imposer à nouveau dans bien des cas l'ancienne prononciation *we*. Le procès dura, on le sait, jusque vers la fin du XVII^e^ siècle, et même plus longtens pour quelques mots comme *raide-roide* [1]. L'expulsion de *w* (*ŭ*) devant voyelle est un fénomène courant dans l'histoire de la langue française et des langues romanes : cf. *vuide* > *vide*, *avuec* > *avec* ; *buef* > *bŭœf* > *bœf* et toute la série [2] ; le fénomène est fréquent en provençal moderne, en Auvergne [3], en italien contemporain (*uo* > *o*), etc.

Les conditions dans lesquelles s'est produite la scission, inexplicables par la fonétique, s'éclairent à la lueur du nouveau principe. Le reclassement s'est opéré en apparence au petit bonheur, suivant que les mots ou les formes étaient plus ou moins accessibles à la réaction savante. Les formes verbales (imparfait et conditionnel) y ont échappé — ce sont les premières formes en *è* qu'autorisent les grammairiens (Th. de Bèze) — parce que, s'il est relativement facile de changer la prononciation d'un mot ou de mots déterminés, de faire dire *mwĕ* au lieu de *mĕ*, etc., il est par contre extrêmement malaisé d'agir sur la prononciation de toute une série grammaticale. — Pour les mots isolés, M. Clédat [4] a fort justement remarqué que l'ortografe s'est conformée à la prononciation pour certains mots au début de l'évolution (*verre*, *tonnerre*) : c'est ce qui les a mis à l'abri de la réaction. Les doublets s'expliquent à merveille et ne s'expliquent que par notre principe : *roide*, conservé

1. Voir à ce sujet l'étude très complète de Thurot (*loc. cit.*).
2. Cf. l'excellente étude de Matzke, *Zeitschrift für romanische Philologie* XX, 1.
3. A. Dauzat, *Géographie phonétique d'une région de la Basse Auvergne*, pp. 77, 80, etc.
4. *Manuel de phonétique et morphologie*, § 22.

Digitized by Google

artificiellement jusqu'à nos jours, est resté une forme arcaïque savante en face du populaire *raide*, qui n'a pu être délogé de ses positions ; *François*, en face de *Français*, est un témoin précieux du snobisme qui a toujours régné pour la forme des prénoms, la bourgeoisie, puis le peuple calquant leurs prénoms sur le modèle de ceus de la noblesse, la province sur la capitale [1]. Beaucoup d'entre nous ont encore entendu la prononciation ironique *monnoie* (*monwa*), ridiculisant un usage réputé affecté. A joindre enfin la locution arcaïque : « vieilli sous le *harnois*. » — La persistance de certains noms de peuples en *-ais* (*ę*) s'explique-t-elle par une influence italienne ? Je ne crois pas ; ici encore il s'agit, me semble-t-il, d'une forme populaire qui a persisté *pour tous les noms de peuples très connus à l'époque où s'est opéré le reclassement* : cf. Anglais, Français, Écossais, Hollandais, à côté de Danois, Suédois, Hongrois, Chinois. Ce n'est que plus tard qu'on a formé de nouveaus noms de peuples en *-ais* (Japonais, etc.), sous l'influence peut-être de l'anglais écrit et de l'italien.

Le flottement entre *we* et *e* a gagné les nasales et s'est opéré, dans une certaine mesure, entre *wẽ* et *ẽ*. Je rappèle à ce sujet l'étude solide de M. Gilliéron sur *avoine, foin, moins* [2], qui a éclairci définitivement le problème posé par

1. Les exemples de ce genre fourmillent. C'est le Midi abandonnant (d'abord la noblesse, puis le peuple) les formes indigènes *Lozoïc*, *Peire* pour les formes françaises *Loïs* > *Louis*, *Pierre*, etc. ; l'Italie remplaçant *Ludovica* par *Luisa* et bien d'autres ; l'Allemagne rhénane, *Ludwig* par *Luis*, etc.

2. *Généalogie des mots qui désignent l'abeille*, p. 201-205. — La présente étude était déjà composée lorsqu'a paru l'intéressant ouvrage de M. Millardet, *Linguistique et dialectologie romanes*. Je suis d'accord sur plus d'un point avec l'auteur (p. ex. pour les mirages fonétiques), mais, en ce qui concerne le problème qui nous occupe, M. M. n'apporte pas d'éléments nouveaus et je ne puis admettre, pour les raisons exposées au texte, ni que la scission *wẽ-ẽ* ait une raison d'être fonétique (*Problèmes*, p. 314-

Digitized by Google

l'aspect fonétique insolite de ces mots. M. Gilliéron a établi de façon péremptoire qu'il ne pouvait s'agir de formes dialectales, et que d'autre part la labiale n'avait rien à voir dans le fénomène : la langue a profité du flottement entre *wẽ* et *ẽ* pour mettre fin, dans les trois cas, à une gêne produite par des homonimies génératrices d'équivoque [1]. — Mais, insistera-t-on, comment un tel flottement avait-il pu s'effectuer ? Le passage de *ain* ou *ein* à *oin* > *wẽ* n'est pas et n'a jamais été parisien. Il faut chercher autre chose. Il s'est produit, croyons-nous, une confusion, ou, si l'on préfère, une contagion entre séries fonétiques voisines. Si l'on se rappèle que la langue des XV^e^-XVI^e^ siècles était essentiellement orale et auditive, que l'influence de l'ortografe était encore très faible, on concevra qu'entre les séries *ẽ* (*ain*, *ein*) et *wẽ* (*oin*) il se soit établi, dans la conscience populaire, un rapport analogue à celui qui existait entre *ĕ* et *wĕ*. Or comme il y avait hésitation, pour beaucoup de mots, entre *ĕ* et *wĕ*, comme on incitait à remplacer *ĕ* par *wĕ*, la contagion s'est étendue, par analogie, au groupe nasal voisin, ce qui a donné la possibilité de dire *fwẽ* au lieu de *fẽ*, en fournissant ainsi à la langue un moyen térapeutique qu'elle a utilisé. Mais ce fénomène ne s'explique et n'a été rendu possible que par le précédent.

Signalons enfin l'étroite corrélation entre la restitution du groupe *we* et le passage de *we* à *wa* en parisien populaire. Ce groupe *we*, dont la langue populaire ne voulait plus et qu'on a réussi à lui imposer pour un grand nombre de mots, le peuple s'en débarrasse à nouveau en le trans-

316), ni que *foin*, *avoine* aient une origine bourguignonne (*id.*, p. 259-261). Faut-il rappeler que la sèche Bourgogne n'a jamais été exportatrice de foin, et que les avoines réputées sont récoltées ailleurs ?

1. Il en a été de même pour *frais* et *froid* qui, avec la chute de la consonne finale, devenaient homonimes au masculin.

Digitized by Google

formant en *wa*. Les dates sont éloquentes : la lutte pour le rétablissement de *wè* s'est poursuivie du XVe à la fin du XVIe siècle, et c'est au cours du XVIe siècle, alors que la prononciation préconisée par les grammairiens avait, pour certains mots, repris racine dans le peuple de Paris, que les contemporains nous signalent le changement *wè* > *wa* dans les milieus populaires de la capitale [1]. Sous Louis XIV, alors que le reclassement est opéré, *wa* a gagné la bourgeoisie parisienne, pour faire bientôt son apparition à la Cour et trionfer avec la Révolution.

*
* *

La cartografie linguistique des patois actuels nous apprendra-t-elle quelque chose sur l'historique de cette évolution ? Ses enseignements sont limités, car les faits provinciaus anciens ont été presque complètement et anciennement submergés par l'expansion des faits parisiens; mais ils ne sont pas moins instructifs. Nous laisserons de côté l'évolution *we* > *wa*, qui est en dehors de notre sujet.

Prenons d'abord, dans l'*Atlas linguistique de la France*, les cartes des mots pour lesquels le français de Paris a gardé l'*è* traditionnel (ortografié *e* ou *ai*) : ils s'agenouilleraient,

1. L'évolution parisienne *we* > *wa* pourrait remonter au XVe siècle, a-t-on inféré d'après certaines rimes de Villon (*barre, fuerre*, L. XXIII ; *querre, poire*, T, XCVIII). Mais le fénomène ne se produit que devant *r* : c'est une évolution secondaire affectant l'*e* devant l'*r* et qui rentre dans les fénomènes étudiés à la section suivante. Le passage de *we* à *wa* s'est donc effectué d'abord devant *r*, puis devant *l* et devant consonne finale (d'après Palsgrave), parce que dans ces positions l'*e* de *we* était plus ouvert. — Le ms. anglo-normand cité par M. Brunot (*op. cit.*, II, 257, n. 1) est ici hors de cause. — A noter que la réduction *we* > *e* à la finale s'est encore produite à Paris dans la 2e moitié du XVIe siècle, comme le montre l'altération de *Kernevenoy* en *Carnavalet*, conditionnée pour une prononciation, *Karnèvènè*.

Digitized by Google

tu avais, il y avait, tu aurais, bougeait, commençait, *connaître*, cousait, *craie*, devaient, étranglerait, était, étaient, *harnais*, *monnaie*, viendraient, *verre*, voudrais.

A l'exception des termes soulignés, les exemples de l'*Atlas* portent sur des formes verbales. Nous donnons sur la carte ci-jointe, pour *e-we*, la répartition comparée de deus exemples tipes, « monnaie » et « aurais ». Nous avons examiné attentivement les autres mots. Ils offrent tous des fénomènes communs, que nous allons résumer.

Le fait le plus saillant, c'est la présence, sur les cartes de chaque mot ou forme, d'un groupe compact ayant conservé *wĕ* dans la région picarde. Ensuite, mais seulement pour les noms et jamais pour les formes verbales, on trouve en outre quelques îlots de *we* dans l'Est. Enfin, fait capital, les aires respectives *e-wè* varient d'une carte à l'autre, nouvelle preuve — s'il en fallait encore — que la fonétique n'a pas présidé à la répartition.

La première constatation a une grande importance. Si l'on se rapporte à notre observation précédente sur la quasi-impossibilité de restituer *we* au XVI^e^ siècle dans les formes verbales, et en constatant l'homogénéité de la région picarde, on en conclura que ce territoire a ignoré aus XIV^e^-XV^e^ siècles l'évolution fonétique populaire *we* > *e*. On peut remarquer en effet, dans la liste des exemples des XIV^e^-XVI^e^ siècles relevés minutieusement par M. Brunot (*op. cit.*, I, 406, et II, 256-7), qu'on trouve d'abord des textes champenois (Troyes) et franciens, puis des auteurs de l'Ouest (au XVI^e^ s.), mais aucun document picard. Il est d'ailleurs impossible de connaître les limites de cette aire de résistance aus XV^e^-XVI^e^ s., car l'influence du langage parisien a pu et a dû la réduire peu à peu.

En tout cas, la différence d'extension actuelle de *we* entre « aurais » d'une part, « avais » et « avait » de l'autre

Digitized by Google

s'explique par l'influence de la labiale qui, pour les deus dernières formes, a conservé le *we* primitif, ou, plus probablement, a ramené *ẽ* à *wẽ* dans le Boulonnais (et peut-être dans l'Oise, 253). L'hésitation de certains patois accuse leur trouble fonétique sous l'influence croissante du français de Paris.

Les faits sont assez différents pour « monnaie », « craie », etc. Ces mots offrent l'*we* non seulement dans la région picarde, mais sur une aire un peu plus vaste, et présentent en outre des ilots — variant d'un mot à l'autre — en Bourgogne, Franche-Comté, etc. Il faut en conclure que la restauration du groupe *wẽ* a trionfé en province dans des mots pour lesquels la prononciation populaire *ẽ* l'a emporté à à Paris, comme *monnaie*, dont la forme « puriste » des XVI^e^-XVII^e^ siècles a été rétablie naguère en Franche-Comté, etc. Aujourd'hui *monẽ* revient en province avec l'estampille de la capitale refoulant *m(o)nwẽ*, devenu provincial puis vulgaire ; entamant même la citadelle picarde-artésienne de l'*wẽ* (255, 273, 289, 284).

Les cartes des mots pour lesquels la prononciation *wẽ* (> *wa*) s'est rétablie en français de Paris, présentent un autre aspect : on en verra un exemple intéressant dans la *Sprachgeographie* de M. Jaberg, qui, sur la carte 1, a juxtaposé (au point de vue *e-we*) les formes de *mois*, *toile*, *étoile*. Ces différentes aires ne se superposent pas, mais débordent plus ou moins les unes sur les autres. M. Jaberg a choisi cet exemple pour établir l'impossibilité de tracer des limites fonétiques : en réalité, l'exemple n'est pas démonstratif à cet égard, car l'extension actuelle de ces aires n'a qu'un rapport éloigné avec la fonétique. Les aires actuelles en *wẽ* (> *wa*) débordent de beaucoup, à l'ouest et au sud, l'ancienne aire fonétique *ei* > *oi* : nous savons pertinemment, par les textes du moyen âge, que *ei* s'était conservé non seule-

Digitized by Google

ment en Normandie, mais dans tout le sud-ouest de la langue d'oïl (Anjou, Poitou, Saintonge, etc.) où nous trouvons aujourd'hui *mwĕ, twĕl, etwĕl* [1]. Ces formes accusent donc indubitablement une influence parisienne, et prouvent la puissance de la réaction qui, dans de nombreus mots, a ramené *è* à *wè* aus XVI^e^-XVII^e^ siècles et qui, de la capitale, a gagné la province. Comme il s'agit d'un fénomène analogique, il n'est pas étonnant de relever des variations d'extension, d'un mot à l'autre : on pourrait même, au contraire, être surpris par la coïncidence de ces aires sur de grandes étendues, si l'on ne savait que la répartition de ces fénomènes est liée aus conditions géografiques et sociales des patois.

*
* *

II. — Flottement entre *a* et *e* devant *r* + consonne.

Le flottement entre *a* et *e* devant *r* + consonne, qui s'est manifesté en français, du XIII^e^ siècle [2] au début du XVII^e^, est le tipe des fénomènes de régression. Tandis que M. Nyrop [3] parle vaguement de « fluctuation » et de « confusion », mélangeant des séries différentes (comme *paresse*) et des mots douteus (comme *carcan*), M. Bourciez [4] a vu nettement qu'il s'agissait d'une tendance populaire changeant

1. Le fait est encore bien plus frappant pour les exemples provençaus et franco-provençaus : ni les *estwelo* de Lozère (729, 822), ni les *etwala* du bas Rhône (816, 920...) ne devraient figurer dans une carte fonétique, tant il est évident que ce sont des formes récentes calquées sur le français (sinon des lapsus individuels provoqués par l'interrogation).

2. Les plus anciens exemples se trouvent chez Rutebeuf (F. Brunot, *Histoire de la langue française*, t. I, p. 407).

3. *Op. cit.*, p. 205-6 et p. 99.

4. *Précis historique de prononciation française*, 4^e^ éd. (1914), § 47 et rem. II (p. 55-6).

Digitized by Google

e en *a* et d'une réaction conservatrice en sens inverse. Je ne m'explique pas l'incertitude de M. Brunot qui, après avoir admis la même « tendance » pour les XIII^e^-XV^e^ siècles[1], se montre hésitant au siècle suivant[2]. De son côté, M. Gilliéron (*Pathologie*, I, 4) conclut nettement à un « courant contrarié, aboutissant parfois à de fausses régressions ».

Je vais même plus loin, et j'estime qu'il s'agit, non seulement d'une tendance générale, déjà manifestée en latin vulgaire de la Gaule pour MERCATU > MARCATU[3], PER > PAR, etc., mais d'une loi fonétique qui amenait dès le moyen français, tout au moins en francien, tous les *e* (+ *r* + consonne) à *a*.

Nous avons dans ce sens des témoignages de contemporains, directs et indirects. D'abord celui, si significatif, d'Henri Estienne, rappelé par M. Brunot (II, 250) et d'après lequel la forme *ar* est populaire, la forme *er* courtisane. *Ar* pour *er* est si bien populaire qu'il persiste longtens dans le peuple de Paris : il règne dans les Mazarinades, à l'époque où le reclassement est opéré dans la société cultivée, et on en trouve des traces jusqu'au XIX^e^ siècle[4]. Si une tendance contraire s'est affirmée de nos jours dans le peuple de Paris, amenant *a* + *r* sinon à *è*, du moins à *á*, ceci tient à ce que, dans l'intervalle, la nature de l'*r* s'était transformée : l'*r* de plus en plus uvulaire (tendant à *ř*), qui a remplacé l'*r* prépalatal au XVIII^e^ siècle dans le peuple parisien, arrive

1. *Op. cit.*, I, 407.

2. *Op. cit.*, II, 249-250. Il est plus affirmatif toutefois au XVII^e^ s. (t. IV, 3^e^ partie, p. 175).

3. Le changement *e* > *a* a été favorisé dans ce mot, sinon provoqué, par l'assimilation avec l'*a* suivant (cf. SILVATICUM > *salvage*).

4. Dans le « patois parisien » recueilli par Nisard et très teinté d'éléments ruraux. Du jour où le passage de *r* à *ř* amena une évolution vocalique inverse dans le peuple de Paris, *a* pour *e* devant *r* + consonne devint aussitôt un paysannisme.

Digitized by Google

aujourd'hui à palataliser la voyelle qui le précède (*o* tend vers *œ*, *u* vers *u*, etc.). Le même fait se produit d'ailleurs dans les patois [1].

Les patois nous offrent un réactif excellent pour juger le fénomène qui a affecté le moyen français. Tandis qu'ils ignorent totalement, en langue d'oïl, le passage de *a* à *e* devant *r* + consonne [2], le changement *e* > *a* s'observe dans toute la moitié nord de la France et déborde même largement sur les patois de langue d'oc (Auvergne), où il est plus constant, parce que moins influencé par le français de Paris. Si l'on étudie, en effet, à ce point de vue les cartes de l'*Atlas linguistique*, on remarque que tous les mots offrant *e* (+ *r* + consonne) présentent le changement dans des aires et sur des points très variables, avec plus d'extension à l'atone, en général, qu'à la tonique : *pardre* ne coïncide pas avec *pardu*, qui est plus étendu, ni *pardu* avec *parsi* (persil), ni *pardre* avec *var* (verre), ni *var* = verre avec *var* = ver ou vert. Nouvelle preuve de la désorganisation fonétique de ces patois, désorganisation dont les manifestations peuvent avoir été accentuées par le mode d'enquête, mais qui n'en est pas moins réelle et profonde. Preuve évidente, en l'espèce, que tout le territoire atteint par le fénomène a connu l'évolution fonétique *e* > *a*, et que le français de Paris a réagi, rétablissant les *e* sporadiquement, avec une extension géografique variable suivant

1. Ainsi aus Martres-de-Veyre (Puy-de-Dôme), où *r* est devenu *ṛ*, *a* issu de *a* ou de *e* roman a passé à *e* devant *ṛ* + consonne ; les vestiges de l'ancienne évolution *e* > *a*, qui a affecté toute la région, s'observent dans les mots où *r* était tombé dans l'intervalle, comme *padrè* (perdre). A Issoire, où *ṛ* tend vers *r̂*, règne une prononciation du français tournée en ridicule par la région environnante qui a gardé *r* : le *skwèr̂è* (square) près de la *gèr̂è* (gare).

2. Une forme comme *merdi* au point 12 est due à l'influence de « mercredi ».

Digitized by Google

les mots, en raison d'un ensemble complexe de causes sociales. — La région de l'Est doit être mise à part, car d'autres fénomènes s'y sont développés, notamment une évolution *e* > *a* > *o* (voire > *u*) qui a affecté l'*e* d'une façon beaucoup plus générale. C'est surtout le sud, l'ouest et l'extrême nord qui accusent l'évolution *e* > *a* : le centre, naturellement, a subi davantage, dans l'ensemble, la réaction propagée par Paris.

Fonétiquement le passage de *e* à *a* devant *r* prépalatal explosif qu'on observe dans tant de langues s'explique fort bien : l'émission de *e* exige un gonflement de la partie postérieure de la langue, tandis quecelle de l'*r* prépalatal suppose l'aplatissement du dos de la langue et le relèvement de la pointe, — deus mouvements successifs en sens inverse, ce qui est toujours gênant pour le langage. Celui-ci y pare par une assimilation d'articulation : avec le groupe *ar*, l'inconvénient n'existe plus ; la langue, horizontale au repos pour l'*a*, est toute prête à relever la pointe pour l'*r*. — Au contraire l'*ṛ* uvulaire et plus encore l'*ṛ̂* exige le relèvement non plus de la pointe, mais du dos de la langue : l'organe est donc tout prêt pour l'émission d'une voyelle palatale, ce qui amène *é* à la place de *a*, *œ* à la place de *o*, *u* à la place de *u*.

Si l'on conservait encore des doutes sur le caractère de la réaction qui s'est opérée au XVI^e^ siècle en français, certains témoignages de contemporains suffiraient à l'éclairer sous son vrai jour. Le passage (ou le retour) de *a* à *e* était si peu fonétique et si artificiel dans ses origines qu'il s'opérait parfois en dehors des conditions du fénomène, affectant, non seulement à tort et à travers des *e* altérés et des *a* originaires, mais encore des voyelles devant *r* intervocalique, que la fonétique avait laissées hors de cause, tel l'exemple cité par G. Tory en 1529 (Brunot, *op. cit.*, II, 269) : mon méri (mari), Péris (Paris).

Digitized by Google

Le reclassement des deus séries originaires, brouillées par la réaction après avoir été fusionnées par la fonétique, s'opéra non sans peine au cours du XVI^e siècle et ne fut totalement achevé, pour le langage cultivé, que sous le règne de Louis XIII avec l'hôtel de Rambouillet et Vaugelas. On s'aida, bien entendu, de la tradition antérieure et surtout du latin. Mais là où l'étimologie était obscure ou difficile à saisir, le reclassement s'effectua plus d'une fois à contre-sens, soit que la forme populaire *e* > *a*, soit que la fausse régression *a* > *e* l'ait emporté, — nouvelle preuve à l'appui de notre tèse.

Il est intéressant de donner la liste de ces formes. Il faut écarter les altérations qui datent du latin vulgaire, comme *pär*, *marché*, et même celles qui remontent au haut moyen-âge, telle *hermine*, qui présente déjà l'*e* au XI^e siècle [1] ; il faut laisser de côté aussi les mots sur lesquels les romanistes ne se sont pas encore mis d'accord, comme *carcan* (qui, en tout cas, a l'*a* dès les textes mérovingiens et l'a aussi en provençal), *ergot*, *hargneux* (*hargne*, *hergne* peut reposer sur le germ. *härmjan*, bien que l'étimologie HERNIA semble plus probable).

Le fonétisme populaire a trionfé dans les mots suivants : *barlong*, *boulevard*, *dartre*, *écharpe*, *harceler*, *harde* (troupe d'oiseaus), *larme*, *lézard*, *marquer*, *parpain*, *sarcelle*. L'étimologie de ces mots n'était pas à la portée des grammairiens des XVI^e-XVII^e siècles, sauf pour *larme*, que le prototipe latin a fait reclasser à tort dans la série des *a*, à cause de l'*a* de LACRIMA (on ignorait ou on méconnaissait l'évolution *lairme* > *lerme*). L'*a* de *boulevard* et de *lézard* a été consolidé par assimilation avec le suffixe *-ard* ; *parpaing* a

1. Voir l'exemple du *Pèlerinage de Charlemagne* cité par le *Dictionnaire Général*.

Digitized by Google

été entraîné par le préfixe *par* ; *marquer* a été associé à « marcher » et *dartre* a pu subir l'influence de « tartre », aussi bien pour l'*a* que pour l'*r*. Il est à noter que le rapport entre *harceler* et *herse* n'a pas été perçu (témoin le *c* de la graphie moderne). Une autre remarque importante, qui a été faite par M. Brunot [1], est que la plupart des mots qui ont gardé l'*a* populaire n'appartenaient pas au langage courant de la bonne société à l'époque du reclassement, qu'il s'agit de termes tecniques (*barlong, harde, parpaing*) ou de mots réprouvés par le bel usage (*dartre, hargneus*).

La fausse régression l'a emporté dans un nombre presque égal de mots : *asperge, cercueil, chair, épervier, gerbe, gercer, serpe* (et *serpillère*). Il est difficile de trouver une cause spéciale pour chacun d'eus, puisque, ici encore, ce sont des mots qui ont échappé à un reclassement métodique, de par leur obscurité étimologique aus yeus des grammairiens d'alors. Cependant on doit remarquer que quatre de ces mots, *asperge* (dont l'origine était claire), *épervier, gerbe* et *serpe* sont des termes ruraus et qu'il est très vraisemblable qu'à ce titre les prononciations *aspArge, épArvier, jArbe, sArpe* aient été proscrites parce que jugées paysannes. M. Gilliéron a montré d'autre part [2] comment l'ancien *char* avait subi l'attraction homonimique de *chère* au XV^e^ siècle. — Enfin la fausse régression a gagné (comme l'exemple de Tory le faisait prévoir) des *a* devant *r* intervocalique : *guéret, guérir, guérite*. A l'inverse, *paresse* a subi l'influence du préfixe *par*.

Régression et fausse régression affectent aussi un nombre important de noms de lieus en pays d'oïl. Le tipe gallo-romain BRIVŎDURUM aboutissait normalement à *Brierre*,

1. *Op. cit.*, t. IV, 1re partie, p. 175.
2. *Pathologie et thérapeutique verbales*, t. I, p. 1 et suiv.

Digitized by Google

puis, vers le XIVe siècle, à *Briarre* : tantôt la forme populaire s'est maintenue (Loiret), tantôt la régression a trionfé. Comme fausses régressions, citons entre autres *Épernay* (SPARNACUM), *Ménerville* (Seine-et-Oise : MINARDIVILLA), etc.

*
* *

III. — Flottement entre *o* et *u* (*ou*) protonique.

Le flottement entre *o* et *u* (*ou*), que nous envisagerons spécialement à la protonique, est une des questions les plus complexes que pose l'histoire de la prononciation française en moyen français et spécialement au XVIe siècle, époque de la fameuse querelle des *ouïstes*. Ce qui complique et embrouille surtout le problème, c'est la pénurie de la grafie, qui n'offrait à cette époque que deus notations, *o* et *ou*, pour représenter trois tipes de sons (sans parler des nuances), *ȯ*, *ó* et *u*. Remarquons que, fonétiquement, notre notation scientifique actuelle, influencée par l'alfabet, est arbitraire et trompeuse, car notre *ǒ* de *chose*, par exemple, est beaucoup plus près de l'*u* ouvert et même de l'*u* moyen que de l'*ȯ* de *fort*. Cela explique la confusion perpétuelle, au XVIe siècle, entre *ǒ* et *u* : seul Meigret, après avoir écrit longtens, lui aussi, *ou* pour *ǒ*, a fini par voir qu'il y avait en réalité 3 sons [1] (*ȯ*, *ó*, *u*). Je suis donc convaincu que l'*o* tonique, provenant de *ŏ* entravé ou de *au*, celui de *co(s)te* comme celui de *chose*, n'est jamais devenu *u* au XVIe siècle à Paris, mais que cette voyelle, longtens ouverte, s'était fermée vers cette époque dans la prononciation populaire : on écrivait *chouse* pour ridiculiser, comme on imprime universellement *bedit* (petit) pour tourner en dé-

1. Brunot, *op. cit.*, II, p. 251 et n. 2.

Digitized by Google

rision, de nos jours, la prononciation des Allemands parlant français et qui aspirent nos sourdes (loin de les sonoriser). En réalité, la lutte était engagée entre *e̯o̯ẓé* arcaïque et *e̯o̯ẓ(é)* populaire : au XVI^e^ siècle, l'*ò* semble avoir repris le dessus pour un tens dans les classes cultivées ; l'*ŏ*, resté populaire, prit sa revanche plus tard, au point de rendre aujourd'hui, à son tour, *ò* ridicule et provincial.

Pour pouvoir résoudre scientifiquement la question, il importe de classer les voyelles incriminées par séries suivant leur origine. Voici d'abord les voyelles toniques issues de *ō*, *ŭ* latin entravé. A ce sujet, tous les romanistes sont d'accord : le point d'aboutissement normal est *u*, bien avant le XVI^e^ siècle. Les exceptions sont rares : on ne peut citer, je crois, que *sanglot-sangloter*, visiblement entraîné dans la série en *o* par le suffixe *-oter*.

Même accord de principe pour la voyelle protonique provenant de *ō* ou *ŭ* latin. Mais ici les exceptions sont un peu plus nombreuses, et, en tout cas, d'importance : c'est *fromage*, *fròment*, *oraison*, *rosée*, *rossignol*, *soleil*, que le XVI^e^ siècle finissant a reclassés dans les *o* après de longues hésitations ; il faut y joindre peut-être *colombe* (la quantité de l'*o* de COLUMBA étant douteuse) [1]. Dans tous ces mots, il ne peut s'agir que d'une fausse régression qui a été propagée par la série suivante. Se servant d'une formule un peu différente, mais qui exprime une idée analogue, M. Nyrop [2] déclare que des mots comme *oraison*, *soleil* ne sont pas entièrement populaires, les formes régulières, qu'on trouve au moyen âge, étant *ouraison*, *souleil*. Je n'aime pas beaucoup cette formule, car si on déclare non popu-

1. M. Brunot a commis une erreur en rangeant dans cette série (*op. cit.*, p. 252) *fossé* et *poteau*, car on a en latin FŌSSA et PŌSTIS (Cf. le *Rom. etym. Wœrterbuch* de M. Meyer-Lübke, 3460 et 6693).

2. *Op. cit.*, p. 164.

Digitized by Google

laires tous les mots qui ont été frappés de régression, il ne restera pas grand'chose de populaire dans le vocabulaire français. Mais je ne fais pas de difficulté pour reconnaître avec M. Bourciez [1], qu'il s'était formé pour ces mots (et pour ceus à *ŏ* libre protonique ausquels nous allons arriver), une prononciation savante d'après l'ortografe et plus encore d'après le latin, à l'influence duquel des mots comme *colombe* [2], *novembre*, *profil*, *volonté* (en partie repris au latin au moyen âge) étaient particulièrement exposés. La réfection de l'ancien *fourment* en *froment* (d'après FRUMENTUM) et de *fourmage* en *fromage* montre à l'évidence la reprise artificielle en sous-œuvre de certains mots, qui n'a pas porté seulement sur la voyelle. (Pour *froment*, le latin avait un *u*, mais l'influence de la régression affectant la série suivante l'a emporté : d'ailleurs, aus yeus des grammairiens du XVI[e] siècle, *u* latin était-il mieus représenté par *ou* que par *o*?)

Lorsqu'il s'agit d'un *ŏ* protonique libre, on ne fait guère plus de difficulté, en général, pour reconnaître que cet *o*, qui était ouvert à l'origine en latin vulgaire, s'était fermé de bonne heure et avait fusionné avec *ō*. Je ne vois que M. Nyrop pour affirmer (*op. cit.*, p. 159) que l'*ŏ* ouvert protonique ne s'est pas fermé. L'histoire de la langue donne un double démenti à cette téorie : d'abord, au moyen âge, les textes anglo-normands et autres qui rendent *ó* par *u*, notent indifféremment par *u* l'ancien ŏ de DŎLOREM aussi bien que l'ō de SŌLICULUM. Mais surtout la généralité du son *u* dans la langue actuelle [3] (*douleur*, *moulin*, *pouvoir*) prouve sans

1. *Op. cit.*, p. 117 et note.

2. Là où le mot est vraiment populaire, il offre un *u* dans tous les patois de langue d'oïl et dans la toponymie (cf. la mare aux *Coulons* [sic] à Neauphle, Seine-et-Oise).

3. Dès le XIII[e] siècle, les deus *o* protoniques étaient notés fréquemment par *ou* (Brunot, *op. cit.*, I, 333).

Digitized by Google

conteste qu'il s'agit bien là d'une loi, — sans même qu'il soit utile d'avoir recours à l'argument de fonétique pure que nous allèguerons pour la série suivante et qui vaut *a fortiori* pour celle-ci. Il est même remarquable que, en ce qui concerne cette série-ci, l'*o* n'ait été restitué que dans des mots, appelés à juste titre demi-savants par M. Brunot, comme *colonne*, *novembre*, *volonté*, — àplus forte raison dans les mots savants comme *volume*.

La difficulté n'existe donc réellement que pour l'*ŏ* protonique entravé. Ici, en effet, une imposante majorité de mots offre l'*o* ; l'*u* ne groupe au contraire qu'une faible minorité: *courroie*, *fourbu*, *fourvoyer*, *pourceau*, *tourment*, *tourner*, sans parler de *fourmi* dont l'*o* devait plutôt être long. Mais le nombre importe peu, car la régression a souvent une puissance considérable. Est-ce ici le cas ? M. Brunot ne se prononce pas. La plupart des romanistes admettaient jadis que la persistance de l'*ŏ* protonique était fonétique, mais aujourd'hui on penche plutôt pour l'opinion contraire. « On a supposé, écrit M. Bourciez [1], qu'il [l'*ŏ* entravé protonique] n'était point devenu *ó* fermé dans le latin vulgaire de la Gaule : le fait est cependant douteus. » M. Clédat [2] opine pour l'évolution *ŏ* > *u* et M. Meyer-Lübke, encore plus formel [3], pressentant plus de vint ans à l'avance les téories de M. Gilliéron sur la régression, estime que la fonétique avait amené cet *o*, comme les autres, à *u*, en moyen français. Nous nous rangeons sans hésiter à cette opinion.

A l'appui de cette tèse, en peut faire valoir d'abord les innombrables grafies en *ou* que le XVI[e] siècle, après les précédents, offre en si grand nombre : mais cet argument n'est

1. *Op. cit.*, p. 117.
2. *Manuel de phonétique et de morphologie*, p. 23.
3. *Grammaire des langues romanes*, trad. Rabiet, t. I (éd. 1890), p. 299 (§ 353).

Digitized by Google

pas suffisamment probant, à cause des incertitudes de notation dont nous avons déjà parlé. Plus solide est l'argument fonétique et comparatif : les voyelles protoniques *e* et *o* s'étant fermées partout, dans la Romania occidentale tout au moins, indépendamment de l'entrave, on ne voit pas pourquoi le français, qui a obéi à cette loi pour la première voyelle, y aurait échappé pour la seconde ; la loi de position, qui tend à ouvrir les voyelles entravées et à fermer les finales, est d'une époque bien postérieure, à peine embryonnaire en moyen français. Enfin la nature des exceptions apparentes rent celles-ci inexplicables avec la téorie que nous combattons : comment *fourbu*, *pourceau*..., s'ils devaient rester fonétiquement *forbu*, *porceau*... auraient-ils changé *o* en *u* ? Sous l'influence de quels mots, de quelle analogie ? Au contraire l'opposition entre mots de même racine dont la parenté a été peu ou point sentie, entre *pourceau*, fonétique, et *porcher*, refait sur *porc*, ou entre *fourbu*, *fourvoyer*, échappant à la réaction, et *forban*, *forfaire*, ramenés à l'*o* par *fors*, entre *courroie* et *corroyeur*, prouve avec une clarté aveuglante qu'on est en présence, comme pour *français-François*, d'une scission artificielle due à une régression.

La majeure partie des vocables qui sont revenus à l'*o* sont des dérivés chez lesquels la régression a été provoquée directement par les mots racines, sans compter qu'elle a été singulièrement facilitée dans les verbes par les formes toniques: *côte* a ramené *coteau*, *côté* ; *fosse* *fossé* ; *hôte*, *hôtel* ; *porte* (et *je porte*), *porter* ; *brode* (et *je brode*), *broder* ; *porc*, *porcher* ; *mol*, *mollesse*, etc. Il n'est pas jusqu'à *corne* qui n'ait pu agir sur *corneille*. D'ailleurs, une fois effectuée dans un grand nombre de dérivés (ou de composés comme *forban*), la régression s'est généralisée, non plus par action directe d'un mot sur l'autre, mais par contagion générale. La pro-

Digitized by Google

nonciation *u*, qui s'était conservée dans le peuple et surtout chez les ruraus, fut jugée vulgaire, paysanne ; la restauration gagna d'autres mots et déborda sur les séries précédentes, que la linguistique peut distinguer, mais qui n'offraient entre elles dans la langue aucune ligne de démarcation. L'influence du latin, nous l'avons déjà dit, a joué un grand rôle dans la restauration de l'*o*.

Dans les pays de langue d'oïl, surtout dans la région parisienne, la régression a trionfé dans la plupart des noms de lieus, même lorsqu'il s'agit d'une protonique libre, que la voyelle provienne d'un *ŏ* gallo-romain, comme dans *Nogent* (gaulois NŎVIENTOS), ou d'un ō ou ŭ, comme dans *Nozay* (Seine-et-Oise : au moyen âge *Noereis*, de *NŬCARETUM).

Inutile de rappeler que l'*o* protonique provenant de *au* latin avait échappé en français à l'évolution *o* > *u*. La monoftongaison de *au*, postérieure à la palatalisation de *c* + *a*, remonte, au plus tôt, au VIII^e^ siècle, époque où tous les *o* protoniques devaient déjà s'approcher de *u*. Ces deus sons (*o* < AU, *u* < O) sont restés très distincts pendant tout le moyen âge. C'est seulement en hiatus — position qui précipite l'évolution des voyelles — que *o* issu de AU a passé à *u* (LAUDARE *louer* ; AUDIRE, *ouïr*).

Sans nous donner d'indications bien précises, vu l'ancienneté de la régression, les cartes de l'*Atlas linguistique* viennent confirmer notre téorie. Un simple coup d'œil montre que la répartition entre *o* et *u*, qui diffère pour chaque mot, n'a rien de fonétique. En ce qui concerne la langue d'oïl, qui nous intéresse seule, *soley* (soleil) a trionfé dans la région parisienne, le Nord, la Bourgogne, le Berry, la Normandie ; mais on retrouve *suley* dans l'Orléanais (307, 316, 204), le Nivernais, la Haute-Marne, et en formations massives dans tout l'ouest et la Bretagne. Pour

Digitized by Google

« porter », rien de semblable : l'*u* est inconnu à l'ouest et ne se trouve, au sud et à l'est, qu'à partir de l'Allier, la Nièvre, la Côte-d'Or et la Haute-Marne. *Porreau* (là où il n'est pas devenu « poireau ») ne cadre pas avec *porter* : l'*u* est plus fréquent (parce que c'est un mot essentiellement rural) et il apparaît en Normandie, dans la basse Loire, le Loiret, et sporadiquement un peu partout, au sud comme au nord et à l'est. *Poteau* se présente encore autrement que *porreau* : l'*u* est plus rare, la forme parisienne plus fréquente. Enfin *sorcier* ne s'accorde pas avec *sortir* : fait bizarre de prime abord, la régression a remporté une victoire plus complète sur le premier mot, qui offre de pures formes parisiennes dans toute la Haute-Marne, la Côte-d'Or, la Nièvre, l'Allier. Si un mot devait rester populaire, c'était bien, semble-t-il, celui-là. Mais dans cette région, il avait été éliminé par d'autres termes indigènes, tels que *jeteu de sorts* : et puis, dans une bonne partie de cette contrée, très développée, le sorcier n'existe plus depuis longtens, à peine même à l'état de souvenir.

Albert DAUZAT.

P. S. — A la suite de ma première série d'*Essais de géographie linguistique*, M. J. Désormaux a publié dans la *Revue savoisienne* (1922, pp. 55-70) une étude très intéressante sur le *hanneton* en Savoie, complétant ainsi géografiquement celle que j'ai donnée sur le hanneton en Auvergne ; M. D. a étudié également les noms de la larve (ver blanc).

Quelques remarques à propos de ses hipotèses étimologiques. Voici d'abord une trouvaille fort ingénieuse : *hanneton* aurait été senti comme « coq-taon », ce qui expliquerait le succès d'un double suffixe somme toute assez rare. A la réflexion cependant une objection s'élève : *han-* n'a pu être senti comme « coq » que tant que le francique

Digitized by Google

(ou le burgonde) a été parlé dans la langue d'oïl, c'est-à-dire jusqu'au x^e siècle au plus tard; or à cette époque *TABONE était encore *taôn* et n'assonnait pas encore avec la finale *-ton*. D'autre part *TABONE aboutit à *tā* dans une grande partie de la France du nord, et l'auteur reconnaît lui-même que *hannetan* est très rare (et sûrement moderne).

S'il peut y avoir discussion sur le point précédent, par contre je crois absolument impossible d'expliquer comme M. Barbier [1] *quincorne* par QUINQUE CORNUA, parce que QUINQUE est devenu très anciennement CINQUE dans le latin vulgaire de toute la Romania. Sans conter qu'au point de vue sémantique, l'idée est fausse : le hanneton n'a que deux antennes; à supposer qu'on considère en outre les palpes comme « cornes », on n'aura toujours qu'un chiffre pair; quant aux feuillets des antennes, en admettant que les paysans se soient amusés à les conter, ils ne donnent guère l'apparence de cornes, et, en tout cas, leur nombre varie, par antenne, de 4 à 7 suivant le sexe et l'individu [2]. On peut expliquer *quincorne* par *quinquerne* (attraction de *corne*), mais l'inverse est impossible. — La publication du *Dictionnaire neuchâtelois* de M. Pierrehumbert, dont je parle ici à la bibliografie, me fait douter aujourd'hui de l'étimologie de Nizier du Puitspelu que j'ai cautionnée : la forme primitive paraît être *cancaille*, dont *quinquerne*, aussi bien que *quincorne* seraient des altérations.

Je réponds enfin à une critique de M. D. sur un point de psicologie rurale. J'avais écrit : « En aucun pays le peuple n'a jamais établi de relations entre le ver blanc et le hanneton... jusqu'à l'époque toute récente où l'école est

1. *Revue de Philologie française*, 1922, p. 39.

2. Voir notamment *les Coléoptères* de Fairmaire, v° *melolontha*. Je serais curieus de savoir ce que M. Barbier entent par « les cinq antennes bourrues » du hanneton.

Digitized by Google

venue le lui apprendre. » M. D. s'élève contre mon assertion. Qu'il me permette de lui rappeler qu'il habite le département où l'instruction rurale est le plus développée en France (la Haute Savoie se vante de ne pas avoir eu de conscrits illettrés depuis l'annexion de 1860). En Auvergne (et ailleurs), il y a encore de vieus paysans et paysannes qui ne croient pas que le hanneton vienne du ver blanc et le papillon de la chenille. Voilà une trentaine d'années, à Vinzelles, à peu près personne ne voulait croire que les têtards devenaient grenouilles : j'en élevai un dans un bocal pour convaincre les incrédules, et tout le village, ou presque, défila pour regarder avec ahurissement ce têtard auquel il poussait des pattes. Sans doute le paysan est observateur pour ce qui le touche au point de vue pratique, mais il n'a aucune des qualités requises pour l'observation scientifique. Faut-il rappeler que, jusqu'au XVII^e siècle, les savants eus-mêmes croyaient à la génération spontanée de nombreus insectes, et que Redi établit le premier la filiation entre le ver et la mouche ? Les contaminations sémantiques entre le hanneton et le ver blanc ne peuvent donc être que récentes.

Digitized by Google

UN TEXTE INÉDIT DE 1302

EN LANGAGE DE GRENOBLE

Les actes du moyen-âge rédigés en langage grenoblois sont, on le sait, extrêmement rares.

Les érudits qui se sont occupés de la filologie de cette région [1] n'en ont jusqu'à ce jour signalé que deus. Le premier est le testament de Guigues Alleman, seigneur d'Uriage, daté de 1275 [2]; le segond, le rouleau des contes consulaires de Grenoble allant de 1338 à 1340 [3].

Le document publié ci-dessous vient se placer cronologiquement entre ces deus dates extrêmes, et se rapporte, comme celui-ci de 1275, à un membre de la famille féodale des Allemans, portant également le prénom de Guigues, mais appartenant à une autre branche, celle des seigneurs de Valbonnais.

Le 27 janvier 1300, ce personnage, par un échange conclu avec Humbert Ier, daufin de Viennois, se rendit acquéreur de la part que ce dernier possédait dans la sei-

1. Devaux, *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional au moyen-âge*, Paris et Lyon, 1892, in-8.

2. La dernière édition du testament de Guigues Alleman est celle de M. de Terrebasse, Paris, Champion, 1915, in-8, 11 pages. (Extrait du *Bulletin de la Soc. d'archéologie de la Drôme.*)

3. *Comptes consulaires de Grenoble en langue vulgaire* (1338-1340) *publiés...*, *par* Mgr A. Devaux, *Œuvre posthume complétée...*, *par* Jules Ronjat, Montpellier, 1912, in-8, 238 p., 2 facsim. (Extr. de la *Revue des langues romanes.*)

Digitized by Google

gneurie de Claix [1], en cédant en revanche au daufin le château de Cornillon-en-Trièves [2].

Cet échange une fois conclu, Guigues Alleman, quelques semaines après, c'est-à-dire le 26 février de la même année 1300, prêtait solennellement hommage pour son nouveau fief, au doyen et au chapitre Notre-Dame de Grenoble qui possédaient la haute seigneurie de Claix. Par la même occasion, le chapitre et Guigues Alleman rédigèrent, d'un commun accord, des conventions au sujet de l'exercice des droits utiles dans cette même terre de Claix [3].

Ces conventions, comme la totalité des actes autentiques rédigés par des notaires daufinois, furent écrites en latin. A coup sûr, Guigues n'entendait pas cette langue, non plus que ses officiers, ni les manants de la terre de Claix, de sorte qu'à tout autre qu'à un clerc, c'est-à-dire aus *lais et illicites personnes*, le texte des conventions paraissait fort obscur.

Dans cette occurrence, le 27 mai 1302, Guigues Alleman se rendit à Grenoble, et, réunissant un conseil (synodus = *sayno*) composé de sis personnes, dont au moins trois étaient des jurisconsultes notables, il lui présenta l'acte transactionnel qu'il avait conclu deus ans auparavant avec le chapitre Notre-Dame. Il demandait que cet acte lui fût expliqué en langue vulgaire et que ses droits fussent déclarés d'une façon positive.

C'est ce document que nous possédons. Il représente non pas un acte autentique, mais une simple consultation juridique sur un acte autentique existant déjà et obligeant les parties contractantes.

En effet, le texte reprent un à un les principaus points

1. Bourg situé à environ 11 kilomètres au sud de Grenoble.
2. CHEVALIER (Ulysse), *Regeste dauphinois*, t. III, 1914, n° 15450.
3. *Ibid.*, nos 15470 et 15471.

Digitized by Google

de la convention du 26 février 1300, mais alors que dans cette dernière, ce sont les concessions faites par Guigues au chapitre Notre-Dame qui sont notées, tandis que ses droits positifs restent dans l'ombre ; dans la consultation de 1302, on explique en détail tout ce qu'il peut faire à Claix, indépendamment des limitations qu'il a consenties précédemment à l'exercice de ses droits, en faveur de ce même chapitre.

Voici, en résumé, les actes de juridiction que Guigues est en droit d'exercer sur les hommes de la terre de Claix :

1° Il peut exiger des hommes de l'église les corvées qui avaient continué d'être fournies aus seigneurs ses prédécesseurs.

2° Les hommes de l'église doivent aide au seigneur pour la défense du château et de son mandement.

3° Le seigneur ou son juge peuvent connaître au possessoire les causes existant entre les hommes de l'église d'une part, et les personnes étrangères de l'autre, et cela, quelle que soit la qualité des tenures.

4° Le seigneur a également la connaissance des causes de jugement possessoire des hommes de l'église entre eus, sauf pourtant lorsqu'il s'agit de biens appartenant à l'église ou qui sont tenus d'elle en fief ou en enfitéose. Dans ce dernier cas l'église en aura la connaissance.

5° Guigues a le droit d'avoir des *banniers* et de lever des *bans*, conformément au tarif accoutumé, sauf toutefois sur les terres de l'église.

6° Il a juridiction haute, moyenne et basse sur les criminels quels qu'ils soient, excepté sur les hommes de l'église, sur lesquels le doyen et le chapitre ont la basse justice, la haute et la moyenne étant réservées à Guigues.

7° Le seigneur peut établir un marché à Claix et y

Digitized by Google

faire toutes ordonnances de police sur les denrées qui s'y vendent, sauf sur celles qui appartiennent à ladite église.

En livrant ce texte, avec ces quelques renseignements historiques, aus commentaires des filologues, nous nous bornerons à constater sa sintaxe laborieuse et redondante, où l'influence des formules latines se trahit presque à chaque ligne, et qui semble dénoter chez le rédacteur un certain embarras à écrire la langue vulgaire. Toutefois, rapproché des deus actes cités plus haut, il servira à former un faisceau de documents presque contemporains, précieus et trop rares témoignages du langage de Grenoble au moyen-âge.

Louis ROYER.

1302, 27 mai, Grenoble. — *Consultation donnée par un conseil composé de six personnes à Guigues Alleman, seigneur de Valbonnais au sujet de l'accord intervenu entre ledit Guigues et le chapitre Notre-Dame de Grenoble, relativement à l'exercice des droits de juridiction sur les hommes de Claix : corvées, justice, marché, etc...*

A. — L'original, perdu aujourd'hui, existait au XVIII^e^ siècle aux archives de la chambre des comptes de Dauphiné dans la « Caisse de Grésivaudan, liasse 1308 ».

B. — Copie du XVIII^e^ siècle par Lancelot : Bibl. Nat. nouv. acq. fr. 9650, fol. 100 [1].

1. Nous avons reproduit exactement la copie faite par Lancelot au XVIII^e^ siècle, lorsqu'il vint en Dauphiné pour collaborer à l'*Histoire de Dauphiné* du président de Valbonnais. Les quelques abréviations résolues par nous ont été marquées par des lettres italiques. M. Duraffour, chargé de cours de filologie à la Faculté des Lettres de Grenoble, a bien voulu relire le texte en langue vulgaire. Nous avons cru intéressant de reproduire à la suite le texte latin des conventions de 1300, auxquelles il est fait allusion dans la consultation de 1302.

Digitized by Google

Cum, sore lo fayt del chastel et del mandament de Clays, entre lo Dayn et lo chapitol de l'igleysi de Nostra Donna de Graynovol de l'una partia, et lo noble baron monsen Guigon Alaman, seygnor de Valbonnais de l'autra, fussant certanes covenences aues, que entre lays et illicites persones alcunes choses escures si veyant contenir, le davant diz mossen Guigos, entendenz au son dreit estre contenz et al dreiz de ladita ygleysi nengun fare prejudicio, del soz escriz saynos coseyl requis, que lo coseylesant et li declayresant en escrit totes equelles choses et chacunes que etel mossen Guigoz, considera la chartra de les covenences aues entre lo davant dit monsen lo Dayn et Chapitol et monsen Guigoz el davant dit chastel cum son terraor, fare po, senz nafframent del dreiz del Deyn et del Chapitol davant diz ; liqual sayno desoz escrit, maura deliberation davant aua sore les davant dites covenences, disseront et cosseylleront, perseguens singularment toz los chapitols de les covenences, que les davant diz mossen Guigos segont la forma de les covenences davant dites, no si enseygnavant par autres escrimenz, pot fare el chastel e el terraor de Clays entre los homenz de l'igleysi et en cellos homenz e entre los univers homenz del davant dit chastel et del mandament, e en cel chastel e mandament, totes equelles choses et chascunes que desoz se continont.

Primeyriment disseront cil sayno concordament, persegent lo primier chapitol de les covenences, et celui considera entenduament, que le devant diz mosen Guigos et sey her, deuz homenz de l'igleysi que i sunt et por tems i seront, posche demandar et aver ovres et coroaes, lesquaux zay arere ant dona et donar ant acostuma al seygnors qui por temps furont

Digitized by Google

el chastel de Clays, et del quauz le devant diz mosen Guigo lo fayt a et la cause.

Item disseront acordament lidit sayno que li homen davant dit della dita ygleysi, *secun*dum la forma de les covenenzes davant dites, sont tenu al davant dit monsen Guigon et a sos hers, senz contradit del Deyn et del dit Chapitol qui lor sunt et por temps i seront, a aydar et subvenir al dit monsen Guigon et a sos hers, et cel monsen Guigon et sos hers por la deffension del dit chastel et de son mandament.

Item disseront acordament, lo davant dit monsen Guigon et sos hers, segont les dites covenances, poer conoyser et dever conoyser, tant par si quant por ses jugies, de les causes et de les questions que sunt o poviant estre entre los homenz de ladita ygleysi de l'una partia et les estranges persones de l'autra, si les causes et les questios siant de possession o quasi, et zo qualque questios de possession o quasi fos de les choses de l'igleysi o qui de cella ygleysi en feu o en ephiteosi tenon, et zo disseront segont la forma del cinquen chapitol.

Item disseront lidit sayno acordament que lesdiz mossen Guigo et sey her po ou pount conoyser de les causes de jugiment possessori entre los homenz della dita ygleysi, sol que li causa del jugiment possessori de les choses de l'igleysi o de celles qui se tinont de ley en feu o en ephiteosi; et zo diont lidit sayno, segont la forma del cinquen chapitol, al qual simplament es autroya a l'igleysi que causa de jugiment possessori et li conoysenci seit a l'igleysi si acil causa es sore les choses feudauz de l'igleysi, o que de cella ygleysi se tinont et entre sos homenz. En apres se

Digitized by Google

set que, zo autroye a l'igleysi, lo remanent aver retenu por que es semblanz que etel mossen Guigo de les causes de jugiment possessori de que no sunt de l'igleysi, o que no se tinont de ley, posche conoyser etel mossen Guigos.

Item disseront li dit sayno acordament que lediz mossen Guigoz, el dit chastel et en son mandament, posche aver et deype [1] banners, et po banz mettre et levar [2] de sa volunta, senz contradit del dit Deyn et del Chapitol qui or sunt o por temps i seront, sol que el banz metre et levar non passeys mesura leyal acostuma, et zo diont li davant di, zo escepta que el pras, vignes, terres et buets et pasquers de l'igleysi, banners aver non pot, ni banz metre ni levar, cum zo partegne al dit Deyn et Chapitol; et zo diont li dit sayno segont la forma del segont chapitol de les dites covenences.

Item diont li dit sayno que le diz mossen Guigo et sey her, a et det aver el dit chastel et en son mandament, tant en sos homenz quant enz autres, de cuy qui seyant, qualque seyant et donque veygnant, que forfant el dit chastel o el mandament, mero et mixt enperio et tota juridiction et cotreygnement sal els homenz de la dita ygleysi, el quauz le diz Dayn et Chapitouz en les causes *crimin*eux ant juridiction, non enperio mero ni mixt enperio, cum en cellos juxte la forma de les dictes covenences ayt le diz mossen Guigos mero et mixt enperio, et zo diont acordament li dit sayno segont la forma del terz chapitol de les covenences.

Item diont li dit sayno acordament que le dit mossen Guigos pot, el chastel de Clays [3] et el mandament,

1. Ce mot a été écrit en marge.
2. Même remarque que ci-dessus.
3. Mot écrit en marge.

Digitized by Google

marchié ordenar et los homenz universaux et chąscuns del dit chastel et del dit mandament pot cotreygner a venir et istar el dit marchié, et mesures de bla et de sin [1] establir pot et ordenar en les choses venables vendre et a lez chars maneyri et forma metre, deuament metre et relaxar les viandes [2], restraygner et relaxar, excepta les viandes della dita ygleysi; pot tot icen fare, el dit chastel et el mandament, le diz mossen Guigos que sunt de jurisdiction et de seygnori, cestes choses exceptées que en les dites covenences sunt exceptées, les quauz devont, segont la forma de les dites covenences, al dit Deyn et Chapitol pertenir.

Et les davant dites choses dionț li dit sayno acordament quar le diz mossen Guigos, alcunes choses especialement autroyées al diz monsen Deyn et Chapitol, totes les autres choses a, si est senblan d'aver retenu, josta zo : a l'autreyment d'una chosa se set le defendement de l'autra et le contrario. Se les davant dites choses dionț li dit sayno, si autres choses ne lor erant enseygnies par autres escrimenz, o par autra guisa leyal.

Zo sunt li nom del saynos : le primyers mesers Benvenus de Campes maytre en leys, le segon maytre Johanz de Goncelin [3], le tierz mossen Pero del Perruer, le quarz mossen Guill*ermo*s Grinda [4], le cinques Guigo de Valnaves et Bosos del Court. Et cest consegli fo donat en la mayson de Peron de Morgos a Graynovol lo jos d'avant les Roaysos en l'an de nostre Seygnor mil et tres cenz et dos.

1. La copie porte *sin* ; il faut sans doute suppléer *vin*.
2. Mot récrit en marge.
3. Jean de Goncelin occupe pendant le dernier quart du XIIIe siècle le poste de juge-mage du comté de Vienne et d'Albon.
4. Guillaume Grinde était juge de la cour commune de Grenoble.

Digitized by Google

1300, 26 février, Grenoble. — *Conventions faites entre le le chapitre Notre-Dame de Grenoble et Guigues Alleman au sujet de la juridiction de Claix.*

Copie du xv^e^ siècle, Arch. Isère B, 2954, fol. 338. Il existe une autre copie dans le registre B. 4215, fol. 160 v°. Elle parait légèrement antérieure à la précédente et ne diffère d'elle que par quelques variantes ortografiques sans importance. L'acte n'est publié ici que par extrait, pour que le lecteur puisse retrouver des allusions qui s'y rapportent dans le texte en langue vulgaire.

Anno Domino millesimo trecentesimo, inditione decima tertia, die veneris post festum beati Mathie apostoli . . :

1. — . . . Dictus dominus Guigo . . . promisit et tactis sacrosanctis evangeliis manualiter juravit pro se et heredibus atque successoribus suis per se vel per alium non cohegere homines predicte ecclesie habitantes qui nunc sunt vel qui pro tempore fuerint imposterum habitaturos infra mandamentum de Clasio ire vel mitere ad cavalcatas, nec aliquam talliam, complayntam, eisdem facere, nec ab eisdem aliquid exhigere, occasione cavalcatarum vel alia quacumque de causa; opera, manuopera seu aliqua alia munera extraordinaria ab eisdem non exhigere, nisi operas et corroatas acthenus consuetas, et salvo quod dicti homines teneantur dicto domino Guigoni ad deffentionem predicti castri seu mandamenti subvenire et eumdem juvare contra omnem personam si per alium invaderetur seu obcideretur dictum castrum.

2. — Item voluit et concessit dictus dominus Guigo predicto domino Guillelmo decano et memorato capitulo . . . quod decanus predicte ecclesie . . . et capitulum predictum, infra mandamentum dicti castri, in terris, pratis, nemoribus, pascuis, vineis et in ceteris rebus et possessionibus seu quasi, que et quas tenent, possident vel quasi ad manum suam, vel alius seu alii tenent ab ipsis de dominio, feudo seu emphiteosi ipso-

Digitized by Google

rum tantum, possint bannerios ponere et non alius. Qui bannerii, pro bannis fractis ubicumque, infra dictum mandamentum, et bannum imponere et quamcumque personam possint pignorare pro dictis bannis fractis, et banna exhigere et recuperare pro suo libito voluntatis; et quod dictus dominus Guigo et successores ejusdem non possint seysire vel desaysire vel etiam pignorare, seu mistrales ejusdem vel alius in dictis rebus, nisi ipsi decanus et capitulum vel mistrales eorumdem.

3. — Item voluit et concessit dictus dominus Guigo predictis domino decano et capitulo... quod ipsi, per se vel per judicem suum, perpetuo possint et debeant cognoscere et diffinire de causis que orirentur et verterentur inter homines suos, et que alii quicumque moverent contra eorumdem homines habitantes vel habitaturos infra dictum mandamentum.

4. — Item voluit et concessit dictus dominus Guigo predictis domino decano et capitulo... quod dictus dominus decamus... et dictum Capitulum... in feudis suis et in rebus emphiteotecariis et que ab ipsis tenentur, possint seysire et dissaysire, penas seu multas imponere quibuscumque personis, et impositas levare et exhigere, et pro ipsis pignorare et pignora alienare et res seysitas, etiam si extracte fuerint de feudis et rebus predictis, sua propria auctoritate, ubicumque possint, accipere, et pro seysimento fracto alienare et distrahere pro libito voluntatis; ita quod predicta, in predicis feudis [1] et rebus, nullus alius facere possit nisi ipsi per se vel per alium quem ad predicta duxerint eligendum.

5. — Item voluit et concessit dictus dominus Guigo predictis dominis decano et capitulo... quod si questio, lis, seu rancura in futurum moveretur inter homines predicte ecclesie... de rebus et super rebus feudaubus aut emphiteotecariis dicte ecclesie aut aliis rebus que tenentur ab eadem ecclesia, sive actio esset realis, seu de proprietate, sive de possessione, quod dictus dominus decanus et successores sui et dictum capitulum de predicta questione, lite seu rancura,

1. *ms.* faciendis.

Digitized by Google

cognoscant per se vel per judicem suum cognoscere possint et debeant ac etiam diffinire. Si vero questio verteretur inter hominem vel homines predicte ecclesie ex una parte, et hominem vel homines alterius, super rebus et feudis predictis, et dicta questio realis seu de proprietate esset, similiter dicta ecclesia per se vel per judicem suum de predicta questione seu questionibus possent cognoscere et diffinire. Si vero predicta questio esset de possessione, tunc cognitio et diffinitio ad dictum dominum Guigonem.

6. — Item voluit et concessit dictus dominus Guigo predictis domino decano et capitulo... quod predictus dominus decanus...et dictum capitulum... in hominibus suis habitantibus seu habitaturis infra dictum mandamentum et delinquentibus infuturum, habeant omnimodam juriditionem et cohertionem, hoc excepto, quod si qui predictorum hominum comitterent adulterium vel aliud delictum, propter quod pena ultimi supplicii deberet infigi, vel propter quod pena sanguinis de jure scripto sequeretur, ut mutilatio menbrorum vel alia qualibet pena sanguinis de jure scripto imponi posset et deberet, vel etiam comitterent aliud delictum propter quod effusio sanguinis fieret, quod punitio, cognitio, cohertio ad dictum dominum Guigonem et ejus curiam pertineat et pertinere debeat. Si vero per aliquem seu per aliquos predictorum hominum... talis seu tales excessus comitterentur, ex quo seu ex quibus questio seu contemptio oriretur inter dictos decanum et capitulum... ex una parte et dictum dominum Guigonem... ex altera, et per partem dicti domini Guigonis diceretur quod predicti excessus talis seu tales erant, ex quo seu quibus pena sanguinis sequi de jure debeat, et ob hoc punitio seu cohertio spectabat ad dictum dominum Guigonem, et per partem dicte ecclesie diceretur quod, ex illo seu ex illis excessibus, pena sanguinis non debeat sequi, ymmo pena peccuniaria, et ob hoc punicio seu cohertio de jure spectabat ad dictum dominum decanum et capitulum... fuit actum inter partes predictas, quod judex predicte ecclesie et judex dicti domini Guigonis simul, de predicto excessu seu excessibus cognoscerent, si ex illo seu ex illis exces-

Digitized by Google

sibus pena sanguinis aut peccuniaria sequi de jure deberet. Et si, per cognitionem predictorum judicum apparebat, ex illo seu ex illis excessibus pena sanguinis sequi debere, fuit actum quod dictus dominus Guigo per se vel per curiam suam illum delinquentem... non possit punire peccunialiter, nisi de voluntati dictorum decani et capituli...

7. — Item voluit et concessit dictus dominus Guigo predictis domino decano et capitulo... quod predicta ecclesia... possit constituere et ponere judicem qui, predictis exceptatis et reservatis predicte ecclesie et per dictum dominum Guigonem concessis, predicta possit cognescere et diffinire et ordinare prout de jure fuerit et sibi visum fuerit expedire; a quo quidem judice, si provocatum fuerit seu appellatum seu etiam supplicatum, ex aliqua causa seu sine causa, ad dictos dominum decanum et capitulum et successores suos provocetur, appelletur ac etiam supplicetur; qui dicti dominus decanus et capitulum predictum, et eorum successores, judicem seu judices dare possint et debeant qui de meritis dictarum causarum appellationum seu supplicationum cognoscere et diffinire possint et debeant, prout eis videbitur faciendum.

8. — Item fuit actum inter dictum dominum decanum et dictum capitulum... et dictum dominum Guigonem... quod pro aliquo delicto commisso vel comittendo per homines predicte ecclesie, seu per favaterios ejusdem ecclesie, seu aliqua alia ratione vel de causa, dictus dominus Guigo, heredes et successores ipsius, non possint nec debeant, ratione exequtionis alicujus sententie seu advocationis vel proscriptionis bonorum, aliqua alia de causa manum apponere per se vel per alium in bonis et rebus feudalibus, enphiteotecariis dicte ecclesie vel infra existentibus, nec in aliis rebus que sunt ipsius ecclesie... nec aliquid de predictis rebus et bonis accipere vel sibi applicare, sed judicem, mistralem seu procuratorem dicte ecclesie, qui nunc est vel qui pro tempore fuerit procurator domus Balme de Clasio, requirere dictus dominus Guigo heredes et successores sui teneantur, de faciendo justitie complementum super eisdem; per quem judicem, mistralem seu procuratorem, post requisi-

Digitized by Google

tionem predictam, fiat et fieri debeat quod jus et justitia suadebit in premissis. Qui judex,.. super hiis super quibus fueri requisitus per dictum dominum Guigonem... faciat et facere teneatur quod de jure fuerit faciendum et exequendum, et hoc, infra annum, a tempore requisitionis predicte computandum. Quo elapso, curia dicti domini Guigonis predicta facere et exequi possit prout fuerit rationis...

Actum Gratianopoli in claustro Beate Marie Gratianopolis superiori ante dormitorium, testibus presentibus ad hec specialiter vocatis et rogatis, videlicet domino Guillelmo Grinde jurisperito, Jacobo Chaberti, Guillelmo de Perrerio et Gauterio de Colunges. Et ego Petrus Buierii auctoritate imperiali publicus notarius predictis omnibus interfui et hanc cartam rogatus scripsi signoque meo signavi et bulla communi civitatis Gronopolitane bullatam tradidi.

Digitized by Google

MÉLANGES

Le « que » interrogatif et le sujet logique

Dans « *que* se passe-t-*il* ? *que* vous en semble-t-*il* ? » M. Yvon assure que le sujet est *que*, M. Foulet maintient que le sujet est *il* [1]. On a peine à admettre une erreur aussi catégorique de l'un ou de l'autre, car ce sont l'un et l'autre des esprits fort perspicaces. La solution qui s'impose, c'est qu'ils ont raison tous les deus. En réalité, ce sont là des formules à deus sujets, comme dans « *il* tombe des *tuiles* ». Il suffit, pour obtenir un accord, que M. Foulet consente à admettre que *se passer* ne se construit pas avec un attribut, ni *sembler* au sens qu'il a dans l'impersonnel « il semble », et que M. Yvon reconnaisse à *il* neutre, pléonastique ou non, la fonction d'un véritable sujet. Quand nous disons « il se passe des événements graves, il me semble qu'il se trompe », quoi se passe ? quoi me semble ? La réponse donne le sujet dit logique ; mais le sujet *il* n'est pas purement « grammatical », il est en quelque sorte provisoire, indiquant que « quelque chose » s'est passé, que « quelque chose » me semble, en attendant que cette chose soit précisée. Il a donc une valeur psicologique. « Il est tombé des tuiles » équivaut à « quelque chose est tombé, ce sont des tuiles » ; nous concevons l'idée sintétiquement, mais nous l'exprimons analitiquement dans le langage. Le sujet provisoire est invariable, avec le verbe uniformément à la 3e personne du singulier, pour la même raison qui nous fait dire « *plein* les mains » et qui a rendu définitivement invariable le participe précédant le complément que, logiquement, il qualifie, c'est que le mot régulateur de l'accord n'est pas encore formulé. Toute action a nécessai-

1. *Romania*, 1923, p. 118.

Digitized by Google

rement un agent, par conséquent tout verbe a nécessairement un sujet, exprimé ou non. Dans le latin *pluit*, dans le provençal *plòu*, dans la formule analitique française « il pleut », le sujet est la cause mistérieuse des fénomènes atmosfériques, c'était dans la conception primitive une divinité, ainsi que l'indique M. Meillet. Tout comme *il* masculin, *il* neutre ne marque pas seulement la 3e personne, c'est un véritable sujet (cf. la locution populaire *çà pleut*), et, dans les locutions qui contiennent un sujet logique, c'est un sujet anticipé.

Si après « il s'est passé... », on n'a pas bien entendu la fin de la frase, on demandera : « *il* s'est passé *quoi* ? » ou « *que* s'est-*il* passé ? », l'interrogatif *quoi* ou *que* a naturellement dans la frase la fonction du sujet auquel on le substitue, et, dans la segonde tournure, le sujet grammatical *il* de la formule « il se passe » se trouve, tout naturellement aussi, postposé, en vertu de la loi générale d'inversion du pronom personnel sujet.

Du tens où on disait « me semble que », sans *il*, comme nous disons encore « m'est avis que », il n'y avait pas non plus de *il*, bien entendu, dans la tournure interrogative, et nous disons encore, arcaïquement, « que vous en semble ? » (Dans la locution ancienne *a moi que monte*, *que* est un complément circonstanciel comme dans *que vaut ?*)

« *Que* se passe-t-*il* ? » n'a aucun rapport avec « *Pierre* est-*il* arrivé ? », c'est-à-dire avec les locutions hibrides, où le pronom personnel *de tout genre* est aujourd'hui entièrement pléonastique, *ne figurant pas dans la forme positive de la proposition*, et n'étant introduit que pour marquer l'interrogation. Il va de soi qu'on ne peut pas le joindre à un pronom interrogatif : « *Pierre* » ou « *quelqu'un* veut-*il* y aller ? », mais jamais : « *Qui* veut-*il* y aller » ?, où *il* serait doublement pléonastique, comme sujet et comme marque d'interrogation.

Que interrogatif est essentiellement du neutre, et correspont à *quid* latin proclitique. Il peut être sujet (*Que* vous en semble ?), attribut (*Que* devenez-vous ?), complément direct (*Que* demandez-vous ?), complément circonstanciel (*Que* vous importe ? *Que* vaut cette excuse ?).

Digitized by Google

Comme sujet, il n'est plus vivant, il est tombé en désuétude parce qu'on avait peu d'occasions, sauf dans le langage figuré et dans les tournures impersonnelles, de supposer qu'une action avait une chose pour agent. Dès lors, dans cet emploi, la locution *qu'est-ce qui* s'est entièrement substituée à *que*[1], tandis que, pour le complément, on a le chois entre « *Que* cherchez-vous ? » et « *Qu'est-ce que* vous cherchez ? », « *Que* pèse cette lettre » et *Qu'est-ce que* pèse cette lettre ? » Si on ne dit pas « *Qu'est-ce que* vous importe ? *Qu'est ce que* vous sert votre insistance ? », c'est qu'en dehors de l'interrogation on n'emploie pas ces verbes avec le complément circonstanciel sans préposition.

On peut encore, nous l'avons vu, donner à *que* interrogatif la fonction de sujet dit logique, en l'employant concurremment avec le sujet dit grammatical *il* neutre : « *Que* vous reste-t-*il* ? *Que* se passe-t-*il* ? *Qu'*arrive-t-*il* ? » Dans la tournure périfrastique on a le chois entre : « Qu'est-*ce qu'il* arrive ? » et « Qu'est-*ce qui* arrive ». Le langage parlé ne distingue par les deus formes quand le verbe commence par une consonne.

La tournure interrogative est une excellente pierre de touche pour discerner les sujets logiques qui continuent à être sentis comme tels. Dans « il lui manque de savoir se résigner », la proposition infinitive est restée sujet, car on demandera « qu'est-ce *qui* lui manque ? »[2]. M. Brunot dit fort bien que dans « il lui faut de la vertu », *de la vertu* est aujourd'hui un complément (*La pensée et la langue*, p. 290) ; en effet, on ne saurait demander : « Qu'est-ce *qui* lui faut ? ». Mais il en est tout autrement avec « il suffit, il convient », et les nombreuses locutions composées de *il* neutre, du verbe *être* et d'un adjectif. Il est tout naturel que le mode de la proposition nominale qui *suit* le verbe dépende du sens de ce verbe, que cette proposition soit sujet ou qu'elle soit complément ; lorsqu'elle précède, le mode est nécessairement le subjonctif, parce que l'action est à

1. Sur l'emploi exceptionnel de *qui* comme sujet neutre, voyez l'article cité de M. Foulet.

2. Ce qui peut faire hésiter dans l'analise de « il pleut des balles », c'est que le verbe *pleuvoir* n'est pas seulement impersonnel, il s'emploie également au sens de « tomber en pluie » : les balles *pleuvaient*.

Digitized by Google

ce moment pure conception de l'esprit, la proposition principale n'indiquera qu'après si le sujet parlant affirme la réalité de l'action ou s'il en fait seulement l'objet d'une appréciation, d'un sentiment, d'une volonté. De quelque façon que l'on tourne l'idée, dans « la résistance est inutile », ou « résister est inutile », ou « il est inutile de résister », ou « il est inutile qu'il résiste », c'est la résistance qui *est* inutile, peu importe qu'elle soit exprimée par un substantif, par un infinitif précédé ou non de *de*, ou par une proposition à mode personnel, et il est tout à fait impossible de voir avec Tobler, dans le *de* qui précède l'infinitif, un *de* d'extraction, de provenance, l'inutilité ne vient pas de la résistance. Quand la proposition, qui exprime ce qui *est* inutile, suit le verbe *est*, elle ne devient pas pour cela complément ni attribut, et elle ne mérite aucunement, même à titre provisoire, le nom de « dépendance » ou de « séquence », c'est un pur sujet. Comparons encore : 1. Il est étonnant *qu'il ait refusé*. 2. On s'étonne *qu'il ait refusé*. 3. *Son refus* étonne. Le refus est présenté, tantôt comme étant de nature à étonner, tantôt comme objet de l'étonnement, tantôt comme agent de l'étonnement. L'idée est la même au fond, mais l'auditeur le moins lettré sent fort bien la différence des formes, et il serait fâcheus de dire aus écoliers, ou simplement de leur laisser croire, que la subordonnée « qu'il ait refusé » a le même rôle dans la première et dans la segonde frase. On se rendra mieus conte de la différence en remplaçant *étonnant* par un adjectif quelconque, *bon* ou *mauvais* par exemple, car le subjonctif de la première frase n'est pas commandé par l'idée d'étonnement, mais par la formule appréciative « *il est* + adj. », qui entraîne ce mode toutes les fois qu'elle n'implique pas une affirmation [1].

L. CLÉDAT.

1. M. L. Foulet a eu l'obligeance de lire en brouillon le commencement de cet article ; ses observations m'ont amené à préciser plusieurs points, et je l'en remercie. — M. Yvon m'écrit qu'il se rapproche de ma conception du sujet « grammatical », et qu'il est pleinement d'accord avec moi pour la segonde partie de l'article.

Digitized by Google

LIVRES ET ARTICLES SIGNALÉS

Zoltán BARANYAI. — *Le Bacha de Bude* (31 p. extr. de la *Bibliothèque Universelle et Revue Suisse*, juillet 1922). — Il s'agit d'un petit roman « historique » du XVIIIe siècle, où paraissent deus Vaudois, dont l'un était devenu pacha de Bude, en Hongrie ; pour ne pas être compris de leur entourage, ils échangent des propos en patois de leur pays (on en donne en note une transcription fonétique demandée à M. L. Gauchat). M. Zoltán Baranyai signale et étudie différentes versions de cette histoire.

J. DÉSORMAUX. — « *Hanneton* » *en Savoie* (Extr. de *Revue savoisienne*, 1922, p. 55-70). — Étude métodique des différents noms du hanneton en Savoie. Dans la dernière sillabe du mot français, M. Désormaux voit le mot « taon » : « La comparaison du hanneton avec le coq, singulière au premier abord, l'est moins assurément quand on sait que le premier élément, *han-* = coq, est pour ainsi dire expliqué par le second, *taon*. »

Jean HAUST. — *Étymologies wallonnes et françaises* (Extr. de *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, juillet 1922, p. 445-462). — M. Jean Haust rattache le v. fr. *gistel*, de sens douteus, au germanique *gestal*, « dont le sens générique est *disposition*, *arrangement*, *assemblage* ». Il dérive *s'ébrouer* de l'ancien français *esproer*, que M.-L. explique par le francique *sprowan*, all. *sprühen*, « faire jaillir ». Je n'ai jamais dit que *s'ébrouer* venait du provençal *esbroufa*, j'ai dit et je répète qu'il faut sans doute rapprocher *s'ébrouer* de *bouffer*, AUTRE onomatopée, et de *esbroufe*,

Digitized by Google

qui vient du provençal; ce sont des onomatopées indépendantes, mais analogues. — Cet article a été inséré, avec bon nombre d'autres, dans un volume de XV-355 pages que M. Haust vient de publier sous le même titre (Paris, Champion, 1923).

Hilding KJELLMAN. — *La deuxième collection anglo-normande des miracles de la Sainte Vierge et son original latin* (Paris, Champion, 1922, CXXXI-368 p. gr. in-8). — Nous avons là une bonne édition du recueil de miracles conservé dans le ms. Old Royal 20 B XIV du British Museum. Les textes français sont précédés de l'indication ou du texte même de l'original latin, selon que celui-ci était ou non déjà publié. Sont imprimés en petits caractères dans l'Appendice tous les miracles jusqu'ici inédits des mss. fr. 818 et 375 de la Bibliothèque Nationale, qui correspondent au recueil du Br. M. Il y a en tout 33 rédactions latines et 97 rédactions françaises qui n'étaient pas publiées jusqu'ici. Ces textes sont accompagnés de tout l'appareil utile : introduction littéraire et grammaticale, commentaire, glossaire.

E. WALBERG. — *La Vie de saint Thomas le Martyr par Guernes de Pont-Sainte-Maxence* (Paris, Champion, 1922, CLXXX-386 p. gr. in-8). — Ce livre est dédié à la mémoire de Paul Meyer, qui devait le publier avec M. Walberg. Il était destiné à la Société des Anciens Textes français; retardé par la guerre, il paraît aujourd'hui sous les auspices de la Société royale des Lettres de Lund. La seule édition que nous eussions du chef-d'œuvre de Guernes de Pont-Sainte-Maxence datait de 1859, c'est dire à quel point celle-ci était nécessaire. Le vieus trouvère était connu sous le nom de Garnier, mais ce nom ne lui est donné que dans un manuscrit, les autres l'appèlent Guernes, cas régime Guernon. M. Walberg établit que l'œuvre, sous sa forme définitive, a été commencée en 1172 et terminée dans la segonde moitié de 1174, ces dates rectifiées sont utiles pour fixer les rapports des différentes Vies du Saint. Le texte est très soigneusement établi, éclairci et commenté.

Digitized by Google

S. Rocheblave et Ch. M. Des Granges. — *Théâtre choisi de Corneille* (Paris, Hatier, 1922, xv-1035 p.). — Les écoliers de nos jours sont privilégiés, on leur donne des livres classiques avec de belles illustrations, des fac-similés et des frontispices des anciennes éditions, etc. Les notes et les commentaires sont soignés à l'avenant.

Quelques remarques grammaticales. P. 995, ce qui est à signaler, ce n'est pas l'emploi de l'article *devant un nom de nombre*, mais *devant un nom de nombre « partiel »*, nous disons fort bien encore « les deus » quand il s'agit d'un nombre total. — Dans les cas cités, il n'y a pas « omission » de l'article, mais « non emploi » arcaïque de l'article. — P. 996. Il est très inexact de dire que « *moi* est employé pour *me* avec le verbe *parler à* ». En réalité *parler* se construisait avec un complément précédé de *à* qui n'était pas un datif, il en est ainsi aujourd'hui de *penser*, *atteindre*, *toucher*, etc. On ne pouvait pas plus dire « me parler » que nous ne disons aujourd'hui *me penser* au lieu de *penser à moi*. — P. 997. Il serait utile de rapprocher les emplois de *y* et de *où* ; ces deus « pronoms de lieus », l'un démonstratif, l'autre conjonctif, dont la signification est semblable, exprimaient, comme pronoms généralisés, les mêmes rapports : *y* a conservé la variété de ses emplois, *où* a perdu une partie des siens. — Il n'est pas exact que, dans *ce n'est pas vous à qui j'en veux rendre raison*, Molière ait « employé *à qui* là où nous mettrions *que* », nous mettrions *que* en effet, mais « en préposant *à* à l'antécédent, et on a commencé par mettre *à* dans les deus termes : « C'est *à vous*, mon esprit, *à qui* je veux parler. » — Il eût été bon d'indiquer que *aucun* et *rien* ne gardent leur valeur primitive que dans une frase négative, interrogative ou dubitative : je ne crois pas qu'il ait rien compris, ou je ne sais pas s'il a rien compris ; mais on n'aurait jamais dit : « je sais qu'il a rien compris » au sens de « ... qu'il a compris quelque chose ».

P. 998. *Tout* ne saurait être traduit par « récemment », *tout sortant* = tout à fait en sortant. — Aujourd'hui encore, *tout* peut fort bien « être séparé par un adjectif du nom auquel il se rap-

Digitized by Google

porte », ex. : tous les bons livres, mais cet adjectif ne peut pas être un numéral cardinal, nous ne dirions plus « tous les trois côtés », quoique nous disions fort bien « ils sont finis tous les trois ». — P. 999. *Trahir à* a passé du sens étimologique de « livrer à » (lat. *tradere*) au sens de « sacrifier à » qu'il a au vers 899 de *Polyeucte*. — Bien que *sur* ait prévalu avec le mot *trône*, « dans le trône » est aussi normal que « dans un fauteuil ».

P. 1001. *Que* n'a la valeur de *si ce n'est* que dans une frase négative ou interrogative, et il serait nécessaire de le dire ; *sans penser* qu'à la gloire = en *ne* pensant qu'à la gloire. — P. 1002. Nous employons couramment encore le pronominal pour le passif, mais seulement si l'agent de l'action est indéterminé : « un bon marché *s'accepte* toujours »; dans le vers d'*Horace* « Enfin l'offre s'accepte », l'agent de l'action d'accepter est déterminé, c'est le chef des Romains. — Dans le vers 117 du *Cid*, le subjonctif dépent non de *voir*, mais de la locution « voir avec chagrin », l'action n'est pas affirmée, mais envisagée. — Dans « Tu trouveras la paix, *quittant* la convoitise, de même que dans « en quittant », *quittant* n'est pas « un participe présent au sens du gérondif », c'est un vrai gérondif, la forme est la même que pour le participe, mais l'origine et le sens sont tout différents. — Le non-accord du participe dans le vers 174 de *Cinna* était conforme à la règle du tens, on ne faisait pas l'accord quand le participe était suivi du sujet.

L. Sainéan. — *La langue de Rabelais* (Paris, De Boccard, 1922, 2 vol. de XII-508 et 579 p. gr. in-8). — Le premier volume est intitulé « Civilisation de la Renaissance » ; il est consacré aus renseignements de tout ordre que le vocabulaire de Rabelais nous fournit sur la civilisation de la Renaissance. Le segond volume, intitulé « Langue et vocabulaire », mais où il ne s'agit ni de morfologie ni de sintaxe, étudie le vocabulaire en lui-même, ses sources diverses (question amorcée dans l'introduction du tome I) et les éléments psicologiques et imaginatifs qu'on y retrouve. Par ses travaus antérieurs, M. Sainéan était parfaitement préparé à traiter dans son ensemble

Digitized by Google

ce grand sujet ; comme il l'indique dans ses conclusions, il a montré que « l'immortel roman résume, à lui seul, la vie intégrale des hommes de la Renaissance, sous le triple rapport : intellectuel, social et traditionnel », et il a mis en pleine valeur la vie débordante, la richesse expressive et la portée enciclopédique d'un vocabulaire qu'aucun auteur n'égale. Nous nous bornerons ici à quelques remarques de détail sur les chapitres consacrés aus vieus mots et aus mots de terroir, recueillis par Rabelais dans ses nombreus voyages. P. 114, à propos de la grafie qui présente faussement *aconsevoir* comme un dérivé de *concevoir*, il eût été bon de rapprocher le couple *aconsevoir* et *aconsuivre* d'autres doubles formes d'infinitif comme *reçoivre* et *recevoir* (la confusion s'était produite dès le moyen âge, Godefroy a un article *aconcevoir*, distinct de *aconsivre*, sans renvoi de l'un à l'autre). — P. 129. La plupart des mots donnés comme « graphies » arcaïques, par exemple *agu*, *pourmener*, *coissin*, etc., sont en réalité des « formes » arcaïques, parfois dialectales. Rabelais est donné comme plus « archaïsant » que Robert Estienne quand il écrit *diligentement* au lieu de *diligemment*, c'est le contraire ; les adverbes en *-emment*, *-amment*, ont la forme ancienne, qui a fini par prévaloir sur la forme nouvelle. — P. 141. *Brimballer* (pour *bringuer-baller*, cf. le D. G.)n'est pas une onomatopée. — P. 147. *Meur*, pour *mûr*, n'a rien de parisien. — P. 156. Je signale que le mot *saquebute*, proprt « tire-pousse », manque à l'index. — P. 157. *Voulentiers* (cf. *voulant*) n'est pas dialectal, du moins comme origine, pas plus, à l'inverse, que *doleur* et *torment*, signalés p. 183 ; les formes en *o* sont des formes savantes. — P. 164. L'opinion qui tire *guimaux* de l'ancien *gaaigneau* est bien invraisemblable, et *mangeoire* n'a rien de dialectal, ni comme forme, ni comme sens ; même remarque pour *peton*, pied d'enfant, p. 170 ; *tortre*, donné comme angevin p. 171, est la forme primitive de *tordre*. — P. 174, à propos de *marmes* et *merdigues*, il manque un renvoi à la page 337. — P. 197. Nous avions à Lyon la rue du *Tupin* rompu ; la forme limousine du mot est *toupi*. — P. 198, M. Sainéan observe que, de ce grand nombre de provincialismes, une

Digitized by Google

quinzaine à peine est restée dans la langue générale, et qu'il reste moins encore de ceus qu'on lit chez Montaigne ou d'Aubigné, ce qui n'est pas sans contredire la conclusion de la page 200, appuyée par une citation de Michelet, à savoir que « c'est grâce à cette liberté illimitée des grands écrivains de la Renaissance que l'idiome national a pu *s'enrichir* et s'organiser définitivement. » [1]

CRONIQUE

A propos du langage parisien. — En réponse à l'article de notre Revue, t. XXXIV, p. 134, M. Sainéan nous écrit pour protester contre le reproche que lui adresse M. Dauzat : « Vivant à Paris, il n'éprouve pas la curiosité élémentaire de faire des enquêtes personnelles dans les milieus dont il étudie le langage ». J'ai dit le contraire dans ma préface, répont M. Sainéan : « Ces ressources livresques n'achevaient pas la tâche. L'objet de ce travail étant essentiellement la langue parlée, dont l'évolution s'est faite et continue à se faire en quelque sorte sous nos yeux, il importait de *contrôler les données des sources avec la réalité vivante. Je me suis efforcé de le faire partout où la chose était possible.* »

M. Sainéan continue : « Pour ce qui concerne *tromboler*, je constate qu'il manque également au *Langage populaire français tel qu'on le parle dans le peuple de Paris* (1920), par Henri Bauche.

1. Page 471 du 1er volume, on lit : « aucun ne voudrait risquer sa vie..., *fusse* sur la paisible Loire » (au lieu de *fût-ce*). Ce lapsus est très intéressant en ce qu'il montre comment nous employons instinctivement les vieilles locutions, sans les analiser. Nous sentons là un imparfait du subjonctif au sens du conditionnel « quand ce serait », mais nous embrouillons *fût-ce* et *fusse*, qui se prononcent de même, et il arrive ainsi qu'on écrive *fusse*, sans prendre garde que c'est une première personne, alors que le sens veut la troisième.

Digitized by Google

M. Dauzat voudrait voir des mots allemands dans *schlosse*, *schtourbe*, etc. Le malheur est que le premier signifie « poussée » plutôt que « coup » (mot d'ailleurs inconnu aux patois comme forme et comme sens), et que le dernier, par son expansion géografique, s'oppose nettement à une dérivation germanique. M. Dauzat se trompe aussi quant à l'origine de *charabia*. Je continue à regarder le rapprochement avec *algarabia* comme une « facétie étymologique », et en voici les raisons : 1° Le vocable hispano-arabe est resté inconnu aux textes méridionaux, à l'exception de l'unique passage de *Guillaume de la Barre*, où l'on lit *algaravic* pour langage moresque. 2° D'où les Parisiens auraient-ils pu prendre cet *algarabia*, inexistant en français, pour le modifier, suivant le critique, en charabia ? J'ai pris note de ses remarques sur *charbougna* et *fouchtra*, comme venant d'un spécialiste ; mais son avis sur le limousin *blagau* ne répond pas à la réalité : c'est un autre aspect du languedocien *bagoul*, bavardage. Enfin un malentendu nous sépare parfois. Lorsque j'ai écrit (p. 463) que l'argot des coulisses est « encore insuffisamment connu », je l'entendais sous le rapport scientifique ; en d'autres termes, que cet argot du théâtre n'avait pas encore été l'objet d'une monographie linguistique, comme celle, par exemple, que Marcel Cohen a publiée sur le langage de l'École Polytechnique. Le critique aurait pu s'épargner les plaisanteries qu'il prodigue à ce propos. »

Nous signalons le grand intérêt qu'offre la nouvelle collection « Les classiques de l'histoire de France au m. â. », entreprise par la librairie Champion, sous la direction de M. Louis Halphen, et dont le 1er volume vient de paraître (Eginhard, *Vie de Charlemagne*, texte et traduction, petit in-8, XXIV-127 p.). Il doit paraître 4 à 5 volumes par an. La collection comprendra les grandes Croniques françaises, les poésies historiques des trouvères et des troubadours, les Sermonnaires français des XIIe-XIIIe siècles, etc.

Digitized by Google

TABLE DU TOME XXXV

DE LA *REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE*, 1923.

Pages.

H. Yvon. — A propos du futur antérieur..... 1

L. Clédat. — En marge des grammaires. — Les modes et particulièrement le subjonctif..... 81

A. Dauzat. — Essais de géografie linguistique, 2e série. — Régressions et fausses régressions en moyen-français..... 125

L. Royer. — Un texte inédit de 1302 en langage de Grenoble. 152

MÉLANGES. — La proximité dans le tens rendue par l'emploi du présent au lieu du passé ou du futur (L. Clédat). — *Ce suis-je* et *c'est moi* (L. C.). — Formule interrogative d'assentiment (L. C.). — *Notable* et *notoire*..... 23-30
Le « que » interrogatif et le sujet logique (L. Clédat). — 165

CONTES RENDUS. — F. Brunot, *La pensée et la langue* (L. C.). — René Radouant, *Grammaire française* (L. C.). — Georges Millardet, *Linguistique et dialectologie* (L. C.) — A. Pauphilet, *La quête du Saint-Graal* (E. Faral). — Zéliqzon, *Patois romans de la Moselle* (C. Br.)..... 31, 76

LIVRES ET ARTICLES SIGNALÉS..... 169

CRONIQUE. — *A propos de la reprise du D. Juan de Molière*... 80
A propos du langage parisien (L. Sainéan)..... 175

Le Propriétaire-Gérant, Édouard CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Digitized by Google

TOME XXXIV 1er FASCICULE 1922

REVUE
DE
PHILOLOGIE FRANÇAISE
ET DE LITTÉRATURE

RECUEIL TRIMESTRIEL FONDÉ EN 1887

PAR

LÉON CLÉDAT

PUBLIÉ PAR

L. CLÉDAT et J. GILLIÉRON

SOMMAIRE DU 1er FASCICULE 1922

	Pages
L. CLÉDAT. — *Verbes défectifs*	1
G. ESNAULT. — *Lois de l'argot (Suite)*	22
P. BARBIER. — *Le latin « quinque cornua » et ses dérivés*	39
J. HANKISS. — *Alcidalis et Zélide, recherches sur le conte en France avant Perrault*	56
CONTES-RENDUS. — G. Cohen, *Écrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle* (M. Lange). — E. Bourciez, *Précis historique de phonétique française*, 5e édition (L. Clédat)	62
LIVRES ET ARTICLES SIGNALÉS	77

PARIS (6e)

LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION, ÉDITEUR

ÉDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, 5

(*Tous droits réservés*) Téléph. : Gobelins 28-20

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Paris : 25 fr. — Départements et Union postale : 27 fr.

N. B. — Toute demande d'abonnement doit être accompagnée du montant en mandat-poste ou en chèque au nom de M. Edouard CHAMPION, 5, quai Malaquais.

Digitized by Google

LIBRAIRIE ANCIENNE ÉD. CHAMPION, ÉDITEUR, 5, QUAI MALAQUAIS

JOSEPH BÉDIER
de l'Académie française, professeur au Collège de France

LES LÉGENDES ÉPIQUES

RECHERCHES SUR LA FORMATION DES CHANSONS DE GESTE

Couronné par l'Institut. GRAND PRIX GOBERT 1911 et PRIX JEAN REYNAUD 1914.

Viennent de paraître : Tomes III et IV, 2e ÉDITION, revue et corrigée, petit in-8, chaque volume..... **10** fr.
L'ouvrage complet, 4 volumes..... **40** fr.

— Tome Ier. Le cycle de Guillaume d'Orange, x-465 pages.
I. Projet de cette étude. — II. Les récits : le groupe de Garin de Monglane et le groupe d'Aymeri de Narbonne. — III. Les récits : le groupe de Guillaume d'Orange. — IV. Saint-Guillaume de Gellone. — V. Guillaume, comte de Toulouse. — VI. Les seize Guillaumes. — VII. Le *Couronnement de Louis*. — VIII. Des divers systèmes proposés pour expliquer la formation du cycle de Guillaume. — IX. Des formes primitives des poèmes du cycle. — X. Sur la formation du cycle. — XI. La *Via Tolosana*. — XII. Conclusion. La place des *Enfances Vivien* dans *le Cycle*.
— Tome II. La légende de Girard de Roussillon. — La légende de la conquête de la Bretagne par le roi Charlemagne. — Les chansons de geste, et les routes d'Italie. — Ogier de Danemark et saint Faron de Meaux. — La légende de Raoul de Cambrai. — 471 pages.
— Tome III. La légende des « enfances » de Charlemagne et l'histoire de Charles Martel. — Les chansons de geste et le pèlerinage de Compostelle. — La *Chanson de Roland*. — De l'autorité du manuscrit d'Oxford pour l'établissement du texte de la *Chanson de Roland*. — 481 pages.
— Tome IV. Richard de Normandie dans les chansons de geste. — Gormand et Isembard. — Saloman de Bretagne — L'abbaye de Saint-Denis. — Renaud de Montauban. — Quelques légendes de l'Ardenne. — Les prétendus modèles mérovingiens des chansons de geste. — L'histoire dans les chansons de geste. — Les légendes localisées. — La légende de Charlemagne. — Conclusion. — 512 pages.

JOSEPH BÉDIER
DISCOURS DE RÉCEPTION
A L'ACADÉMIE FRANÇAISE
Prononcé le 3 novembre 1921
Sur l'œuvre d'Edmond Rostand

LOUIS BARTHOU
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE
RÉPONSE AU DISCOURS
de
M. Joseph BÉDIER
Prononcé le 3 novembre 1921

Chaque volume in-12°, **3** fr.

Cinquantenaire de l'école pratique des Hautes Études. Mélanges publiés par les directeurs d'études de la section des sciences historiques et philologiques. 1921, in-8, 164 + 360 pages et 2 phototypies hors texte..... **60** fr.

Contient notamment : GAIDOZ (H.). Cuchulainn, Beowulf et Hercule. — GILLIÉRON. Les conséquences d'une collision lexicale et la latinisation des mots français. — JEANROY (Alfred). Le troubadour Pujol. — LEFRANC (Abel). L'origine d'Ariel. — LOT (F.). Un grand domaine à l'époque franque. — MEILLET (A.). L'homonymie dans les langues indo-européennes. — PASSY. Les restes d'un patois champenois à Cunfin-en-Bassigny.

J. MATHOREZ

Histoire de la formation de la population française. LES ÉTRANGERS EN FRANCE SOUS L'ANCIEN RÉGIME. Formera 5 vol. auxquels on souscrit.
Tome I. **Les Orientaux et les Extra-Européens**, 1919. In-8°, 400 p..... **35** fr.
Tome II. **Les Allemands, les Hollandais, les Scandinaves.** 1921. In-8° raisin, 446 pages..... **35** fr.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

Digitized by Google

TOME XXXIV — 2e FASCICULE 1922

REVUE
DE
PHILOLOGIE FRANÇAISE
ET DE LITTÉRATURE

RECUEIL TRIMESTRIEL FONDÉ EN 1887

PAR

LÉON CLÉDAT

PUBLIÉ PAR

L. CLÉDAT et J. GILLIÉRON

SOMMAIRE DU 2e FASCICULE 1922

Pages

S. ERINGA. — L'infinitif pur après un verbe impersonnel..... 81

W. v. WASTBURG. — Notes lexicologiques..... 96

MÉLANGES. L. CLÉDAT. — Le genre de *gens* et de *personne*. — Questions de fonétique..... 129

CONTES-RENDUS. — W. Meyer-Lübke, *Romanisches etymologisches Woerterbuch*, dernier fascicule (A. Dauzat). — L. Sainéan, *Le langage parisien au XIXe siècle* (A.D.). — Leo Spitzer, *Italienische Kriegsgefangenbriefe* (A.D.). — Hans Schuster, *Die Ausdrücke für den « Löwenzahn » im Galloromanischen* (A.D.). — Frieda Koscher, *Reduplikationsbildungen im französischen und italienischen* (A.D.). — W. Pierrehumbert, *Dictionnaire du patois neuchâtelois* (A.D.). — Helmut Hatzfeld, *Einführung in die Interpretation neufranzösischer Texte* (J. M. Carré). — Hanns Bächtold-Stäubli, *Die schweizerische Soldatensprache* (A.D.). — K. Jaberg, *Dreschmethoden und Dreschgeräte in Romanisch-Bünden* (A.D.). — J. Vendryes, *Le langage, introduction linguistique à l'Histoire* (L. Clédat). — J. Bédier, *La chanson de Roland* (L.C.). — A. Longnon, *Les noms de lieu de la France* (A.D.). — Henri Bauche, *Le langage populaire de Paris* (A.D.). 133-170

LIVRES ET ARTICLES SIGNALÉS..... 171

CRONIQUE. — Possibilité de conflit entre *avoir* et *ouïr* (A. Terracher). — *S'en ensuivre* (L.C.)..... 173

TABLE DES MATIÈRES DU TOME XXXIV..... 175

PARIS (6e)

LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION, ÉDITEUR

ÉDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, 5

(*Tous droits réservés*) Téléph. : Gobelins 28-20

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Paris : 25 fr. — Départements et Union postale : 27 fr.

N. B. — Toute demande d'abonnement doit être accompagnée du montant en mandat-poste ou en chèque au nom de M. Edouard CHAMPION, 5, quai Malaquais.

Digitized by Google

Adresser ce qui concerne la rédaction à M. Clédat,
29, rue Molière à Lyon.

SISTÈME ORTOGRAFIQUE
DE LA *REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE*

La suppression des grafies dites grecques (mauvaises transcriptions latine des lettres grecques) a été approuvée par O. Gréard, Michel Bréal, Emile Faguet, etc. Elle est réalisée depuis longtens dans l'ortografe de l'italien, de l'espagnol et de la langue de Mistral. Les autres articles de notre programme ont été formulés avec le concours des linguistes les plus compétents. Ils rétablissent très souvent des formes employées par nos classiques (Racine écrivait *je prens* et Bossuet *il corront*) et ils visent non à simplifier l'ortografe, mais à la rendre plus correcte ; comme il se trouve qu'elle devient en même tens plus simple, le bénéfice est double.

a) Remplacer par *s* l'*x* valant *s*, sauf dans les noms propres.

b) Ne jamais redoubler l'*l* ni le *t* dans les verbes en *eler* et en *eter*.

c) Terminer toujours par un *t* la 3e personne du singulier à l'indicatif présent des verbes en *oir* et en *re*, et supprimer la consonne muette devant ce *t* et devant l'*s* des deus premières personnes : *je m'assiés, il s'assiet* ; *je prens, il prent*, etc.

d) Remplacer, dans les mots d'origine grecque, *y* par *i*, *ch* non chuintant ar *c* devant *a, o, u* ou une consonne et par *k* devant *e, i* ; remplacer *rh* par *th* par *t*, *ph* par *f*, — sauf dans les noms propres, ce qui exclut, provisoirement du moins, le titre même de la Revue.

e) Rectifier les grafies des mots suivants, contraires à la logique, à l'histoire de la langue, souvent même à l'étimologie : *asme* (au lieu de *asthme*), *baïadère* (comme *aïeul*), *batème* et *batiser*, *chetel*, *conter* dé l'argent comme *conter* une histoire (c'est le même mot), le *cors* humain (ainsi écrit Descartes ; dérivés : *corset, corsage*), *un doit, donter* et *donteur*, *faisseau* (comme *vaisseau*), *un fis* (comme un *lis* ; ainsi écrit Montaigne), *forsené* (hors du *sens*), des *las* de soie, *maionnaise* (comme *baïonnette*), *morseau* et *morseler* (comme *morsure*), un *pois* lourd (comme *peser*), tâter le *pous* (comme *pousser*), *pront* et *prontement* (ortografe de Racine et de Mme de Sévigné), un *puis* (comme *puiser*), un *remors* (comme un *mors* de cheval), *sculter* et de même les dérivés de ce verbe, *segond* (comme *aigu*), *seller* une pièce, y apposer un *seau* (latin *sigillum*), *set*, nom de nombre, et *sètième*, *sercueil* (doublet de *sarcofage*), une *sie* pour *sier* du bois, le *sousi*, nom de fleur (qui *suit* le *soleil*), le *tens*, de l'*uile* (latin *olea*), un *uissier* (latin *ostiarium*), *uit*, nom de nombre (latin *octo*), *uître* (latin *ostrea*), *vint*, nom de nombre (sans *g* comme *trente*).

Pour l'alfabet fonétique de MM. Gilliéron et Rousselot, dont se servent plusieurs de nos collaborateurs, voir la notice qui accompagne l'*Atlas linguistique*.

Digitized by Google

Analecta Montserratensia. Vol. I-III (1917-1920). 3 volumes in-4 de 400 pages avec nombreuses planches et fac-similés. Chaque vol..... 50 fr.

BAUWENS (J.). **La tragédie française et le théâtre hollandais du XVII^e siècle**. 1re partie. L'influence de Corneille, 1921, in-8, 274 pages..... 15 fr.

Célébration du Cinquantenaire de l'École pratique des Hautes Études. In-8 raisin de 72 pages..... 5 fr.

DU MERIL. **Les origines latines du théâtre moderne**, in-8°, 420 pages br. (réimpression)..... 25 fr.

GASTÉ (A.). **La querelle du Cid**. Pièces et pamphlets publiés d'après les originaux, avec une introduction, 1899, gr. in-8, 496 pages..... 40 fr.

GAUTIER (LÉON). **Les Épopées françaises**, Étude sur les origines et l'histoire de la littérature nationale. Deuxième édition entièrement refondue. 4 vol. 1878-1882. et : **Bibliographie des Chansons de Geste** (complément des Épopées françaises), 1 vol. 1897. Ensemble 5 vol. in-8..... 125 fr.

LACHÈVRE (FRÉDÉRIC). **Claude le Petit et la Muse de La Cour** (1er septembre-28 octobre 1657). 1922, in-8, 103 pages..... 10 fr.

— **Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI^e siècle** (du *Jardin de Plaisance*, 1502, aux *Recueils de Toussaint du Bray*, 1609), donnant la description et le contenu des recueils, une table générale des pièces anonymes ou signées d'initiales de ces recueils avec l'indication du nom des auteurs pour celles qui ont pu être attribuées. 1922, in-4 de VIII-613 pages..... 80 fr.

Le lai du Cor, restitution critique par Fred. Wulff, in-8, 100 pages..... 10 fr.

LIVET. **Lexique de la langue de Molière comparée à celle des écrivains de son temps**, avec des commentaires de philologie historique et grammaticale, 1895-97, 3 vol. in-8 br..... 80 fr.

MAURRAS (CHARLES). **Pages littéraires choisies**. Contes philosophiques, poèmes, critiques littéraires, voyages, philosophie générale, 1922, in-8..... 10 fr.

PETIT (JOSEPH). **Charles de Valois** (1270-1325). 1900, in-8, XXIV-419 p.. 10 fr.

PSICHARI (MICHEL). **Index raisonné de la mythologie d'Horace**, avec une préface d'Anatole France. 1904, in-12..... 3 fr.

SCHWOB (MARCEL). **Le parnasse satyrique du XV^e siècle**. Anthologie de pièces libres, 1905, 15 × 12, VIII-336 pages..... 50 fr.

SOUZA (ROBERT DE). **Du rythme en français**, 1912, in-8, 104 pages..... 5 fr.

VAISSIERE (PIERRE DE). **Charles de Marillac**, ambassadeur et homme politique sous le règne de François Ier, Henri II et François II (1510-1560), 1896, gr. in-8, XVIII-440 pages..... 10 fr.

VERRIER. **Essai sur les principes de la métrique anglaise**, 1909, 3 vol. gr in-8. Épuisé..... 80 fr.

LEXIQUE DE L'ANCIEN FRANÇAIS

Par FRÉDÉRIC GODEFROY

1907. In-8° raisin, 544 pages..... 50 fr.

ÉTUDES SUR LA DIVINE COMÉDIE

LA COMPOSITION DU POÈME ET SON RAYONNEMENT

Par HENRI HAUVETTE

1922, in-8°, 238 pages..... 10 fr.

Forme le tome XII de la Bibliothèque littéraire de la Renaissance.

Digitized by Google

CHRESTOMATHIE DE L'ANCIEN FRANÇAIS

IXe AU XVe SIÈCLE

Par L. CONSTANS

Dernière édition. In-8° raisin, 244 pages..... 12 fr.

Cte DE MAS-LATRIE

TRÉSOR DE CHRONOLOGIE, D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE

POUR L'ÉTUDE ET L'EMPLOI DES DOCUMENTS DU MOYEN AGE

Dernier exemplaire. In-folio, 2300 col..... 200 fr.

MEYER-LUBKE

GRAMMAIRE DES LANGUES ROMANES

Traduction française par Rabiet, A. et G. Doutrepont. 1889-1906,

4 vol. gr. in-8° (ouvrage complet)..... 200 fr.

STÉPHANE GSELL

INSCRIPTIONS LATINES DE L'ALGÉRIE

TOME Ier

INSCRIPTIONS DE LA PROCONSULAIRE

1922. In-fol. de XIV-458 pages à 2 et 3 col., fig. et carte hors texte, cartonné. 200 fr.

L'ouvrage sera complet en 4 volumes.

PIERRE DE NOLHAC, de l'Académie Française

RONSARD ET L'HUMANISME

In-8 de 366 pages, avec un portrait de Jean DORAT et un autographe de RONSARD. 35 fr.

Il a été tiré 50 exemplaires sur papier d'Arches..... 60 fr.

(Forme le fascicule 227 de la Bibliothèque de l'École pratique des Hautes Études.)

Déjà paru :

PÉTRARQUE ET L'HUMANISME

1907, 2 vol. in-8..... 20 fr.

Nouvelle édition, remaniée et augmentée, avec un portrait inédit de Pétrarque et des fac-similés de ses manuscrits.

AUGUSTE LONGNON

LES NOMS DE LIEU DE LA FRANCE

Leur origine, leur signification, leurs transformations.

Ouvrage publié par P. MARICHAL et L. MIROT.

2 fascicules parus in-8° chacun..... 12 fr.

ALFRED JEANROY

LES POÉSIES DE CERCAMON

In-8°, 52 pages..... 2 fr. 50

N° 27 des Classiques français du Moyen Age dont la liste complète est jointe au présent N° de *Romania*.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Digitized by Google

TOME XXXV 1er FASCICULE 1923

REVUE
DE
PHILOLOGIE FRANÇAISE
ET DE LITTÉRATURE

RECUEIL TRIMESTRIEL FONDÉ EN 1887
PAR
LÉON CLÉDAT
PUBLIÉ PAR
L. CLÉDAT et J. GILLIÉRON

SOMMAIRE DU 1er FASCICULE 1923

Pages

H. YVON. — A propos du futur antérieur 1

MÉLANGES. — La proximité dans le tens rendue par l'emploi du présent au lieu du passé ou du futur (L. Clédat) 23
Ce suis-je et *c'est moi* (L.C.) 26
Formule interrogative d'assentiment (L.C.) 29
Notable et *notoire* 30

CONTES RENDUS. — F. Brunot, *La pensée et la langue* (L. Clédat). — René Radouant, *Grammaire française* (L.C.). — Georges Millardet, *Linguistique et dialectologie* (L.C.). — Albert Pauphilet, *La quête du Saint Graal* (E. Faral). — Zéliqzon, *Patois romans de la Moselle* (C. Br.) 31-76

LIVRES ET ARTICLES SIGNALÉS 77

CRONIQUE. — *A propos de la reprise du Don Juan de Molière* 80

PARIS (6e)
LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION, ÉDITEUR
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5

(*Tous droits réservés*) Téléph. : Gobelins 28-20

CONDITIONS D'ABONNEMENT
Paris : 25 fr. — Départements et Union postale : 27 fr.
N. B. — *Toute demande d'abonnement doit être accompagnée du montant en mandat-poste ou en chèque au nom de M. Edouard CHAMPION, 5, quai Malaquais.*

Digitized by Google

Adresser ce qui concerne la rédaction à M. CLÉDAT, 29, rue Molière à Lyon.

SISTÈME ORTOGRAFIQUE
DE LA *REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE*

La suppression des grafies dites grecques (mauvaises transcriptions latine des lettres grecques) a été approuvée par O. Gréard, Michel Bréal, Emile Faguet, etc. Elle est réalisée depuis longtens dans l'ortografe de l'italien, de l'espagnol et de la langue de Mistral. Les autres articles de notre programme ont été formulés avec le concours des linguistes les plus compétents. Ils rétablissent très souvent des formes employées par nos classiques (Racine écrivait *je prens* et Bossuet *il corront*) et ils visent non à simplifier l'ortografe, mais à la rendre plus correcte ; comme il se trouve qu'elle devient en même tens plus simple, le bénéfice est double.

a) Remplacer par *s* l'*x* valant *s*, sauf dans les noms propres.

b) Ne jamais redoubler l'*l* ni le *t* dans les verbes en *eler* et en *eter*.

c) Terminer toujours par un *t* la 3e personne du singulier à l'indicatif présent des verbes en *oir* et en *re*, et supprimer la consonne muette devant ce *t* et devant l'*s* des deus premières personnes : *je m'assiés, il s'assiet* ; *je prens, il prent*, etc.

d) Remplacer, dans les mots d'origine grecque, *y* par *i*, *ch* non chuintant par *c* devant *a*, *o*, *u* ou une consonne et par *k* devant *e*, *i* ; remplacer *rh* par *r*, *th* par *t*, *ph* par *f*, — sauf dans les noms propres, ce qui exclut, provisoirement du moins, le titre même de la Revue.

e) Rectifier les grafies des mots suivants, contraires à la logique, à l'histoire de la langue, souvent même à l'étimologie : *asme* (au lieu de *asthme*), *baïadère* (comme *aïeul*), *batème* et *batiser*, *chetel*, *conter* de l'argent comme *conter* une histoire (c'est le même mot), le *cors* humain (ainsi écrit Descartes ; dérivés : *corset*, *corsage*), *un doit*, *donter* et *donteur*, *faisseau* (comme *vaisseau*), *un fis* (comme un *lis* ; ainsi écrit Montaigne), *forsené* (hors du *sens*), des *las* de soie, *maïonnaise* (comme *baïonnette*), *morseau* et *morseler* (comme *morsure*), un *pois* lourd (comme *peser*), tâter le *pous* (comme *pousser*), *pront* et *prontement* (ortografe de Racine et de Mme de Sévigné), un *puis* (comme *puiser*), un *remors* (comme un *mors* de cheval), *sculter* et de même les dérivés de ce verbe, *segond* (comme *aigu*), *seller* une pièce, y apposer un *seau* (latin *sigillum*), *set*, nom de nombre, et *sètième*, *sercueil* (doublet de *sarcofage*), une *sie* pour *sier* du bois, le *sousi*, nom de fleur (qui *suit* le *soleil*), le *tens*, de l'*uile* (latin *olea*), un *uissier* (latin *ostiarium*), *uit*, nom de nombre (latin *octo*), *uitre* (latin *ostrea*), *vint*, nom de nombre (sans *g* comme *trente*).

Pour l'alfabet fonétique de MM. Gilliéron et Rousselot, dont se servent plusieurs de nos collaborateurs, voir la notice qui accompagne l'*Atlas linguistique*.

Digitized by Google

Viennent de paraître :

UNION ACADÉMIQUE INTERNATIONALE

CORPUS VASORUM ANTIQUORUM

FRANCE : MUSÉE DU LOUVRE

PAR E. POTTIER

Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres
Conservateur du Musée du Louvre

Fascicule I. Texte de 58 pages in-4° et 49 planches dont une en couleurs. Cartonné..... 55 fr.

1er fascicule d'un Recueil universel des vases antiques d'argile.

PROSPER BOISSONNADE
Professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers.

DU NOUVEAU SUR LA CHANSON DE ROLAND

La genèse historique, le cadre géographique, le milieu, les personnages, la date et l'auteur du poème.

In-8° raisin de 520 pages..... 25 fr.

ŒUVRES DE FRANÇOIS RABELAIS

Edition critique publiée par ABEL LEFRANC, professeur au Collège de France
JACQUES BOULENGER, HENRI CLOUZOT,
PAUL DORVEAUX, JEAN PLATTARD ET LAZARE SAINÉAN

TOMES III et IV : **PANTAGRUEL**, avec une introduction.

2 volumes in-4°, CXXVII-354 pages et une carte. Ensemble..... 55 fr.

Tiré à 3380 exempl. numérotés, dont 28 exempl. sur japon, à **225** fr. (*épuisés*) ; et 55 exempl. hollande, à **155** fr. (*épuisés*). Taxe de luxe comprise.

Déjà parus : TOMES I et II : **GARGANTUA.** 2 vol. in-4°, Ensemble, **37** fr. **50**

L'ouvrage complet formera **7** *volumes auxquels on souscrit. Aucun n'est vendu séparément.*

LÉON HEUZEY
Membre de l'Institut, Professeur à l'École Nationale des Beaux-Arts.

HISTOIRE DU COSTUME ANTIQUE

D'après des **Études sur le modèle vivant**
Avec une préface par **Edmond POTTIER**, membre de l'Institut.

Beau volume sous couverture repliée parcheminée, in-8° jésus de 308 pages, 142 figures et 8 planches hors texte dont 5 en couleurs..... 60 fr.

Digitized by Google

ARMSTRONG (Edward C.). **The French metrical versions of Barlaam and Josaphat (Elliott Monographs**, nº 10). In-8º raisin, 102 pages..... 10 fr.

MARDEN (C' C'arroll). **Libro de Apolonio.** An Old Spanish Poem. Edited by C. C. M. Part II. Grammar, notes and vocabulary. In-8º raisin, 186 pages et 7 planches hors texte (**Elliott Monographs**, nºs 11-12)..... 18 fr.

AITKEN (Marion Y. H.). **Étude sur le miroir ou les Evangiles des Domnées de Robert de Gretham.** In-8º, 200 pages..... 10 fr.

CABOS (A.). **Guy du Faur de Pibrac.** Un magistrat poète au XVIe siècle (1529-1584). In-8º raisin, 500 pages et une planche..... 15 fr.

DU FAUR DE PIBRAC [Lettre à Elvidius]. **L'Apologie de la Saint-Barthélemy**, publiée avec une introduction française par A. Cabos. In-8º, 60 p..... 4 fr.

DUINE. **Inventaire liturgique de l'hagiographie bretonne.** In-8º raisin, 300 pages..... 10 fr.

— **Catalogue des sources hagiographiques pour l'histoire de Bretagne** jusqu'à la fin du XIIe siècle. In-8º raisin, 64 pages..... 6 fr.

HAUST (J.). **Étymologies wallones et françaises.** In-8º, 354 pages.... 25 fr.

HURTARDO DE LA SERNA (J.) y PALENCIA (A.). **Historia de la Literatura Española.** In-8º écu, 1100 pages..... 36 fr.

KJELMANN (H.). **Le Troubadour Raimon-Jordan.** In-8º, p. 142..... 15 fr.

LECCA (O.). **Formation et développement des pays et des États roumains. La Valachie au XIIe et au XIVe siècle. La Moldavie au XIVe siècle.** In-8º écu, 80 pages. Cartes..... 5 fr.

CERVANTES (Miguel de Saavedra), **Obras Completas.** Edición publicada por Rodolfo Schevill y Adolfo Bonilla.

La Galatea, tomos I y II, 2 t. in-12, XLIII-254 y 345 p. — **Persiles y Sigismunda**, tomos I y II, 2 t. in-12, IX-356 y 330 p. — **Comedias y entremeses**, tomo I (**El Gallardo español, la Casa de los celos. Los Baños de Argel**), in-12, 375 p. — **Comedias y entremeses**, tomo II (**El Rufian dichioso, La Gran Sultana, El Laberinto de amor**). In-12, 208 p. — **Comedias y entremeses**, tomo III (**La Entretenida, Pedro de Urdemalas**), in-12, 263 p. — **Comedias y entremeses**, tomo IV (**Entremeses**), in-12, 247 p. — **Comedias y entremesès**, tomo V (**El trato de Argel, El Cerco de Numancia**), in-12, 364 p. — **Comedias y entremeses**, tomo VI, **Introduccion. Poesias sueltas**, in-12, 287 p. — **Viage del Parnaso**, in-12, 208 p. — **Novelas exemplares**, in-12, 366 p.

Beaux volumes in-12, sous couverture à titre rouge et noir. Chaque volume, 12 fr.

Spicilegium Sacrum Lovaniense. Études et Documents, publiés par l'Université Catholique et les Collèges Théologiques O. P. et S. J. de Louvain.

Viennent de paraître :

1 et 2. **Saint Jérôme : I. Sa vie. II. Ses œuvres**, 2 vol. par F. Cavallera, professeur aux Facultés catholiques de Toulouse..... 36 fr.

CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE

publiés sous la direction de MARIO ROQUES

29. **Le Roman de Troie** en prose, éd. par L. Constans et E. Faral. T. I, IV-170 p. 8 fr.

30. **La Passion du Palatinus**, éd. par Grace Frank, XIV-101 p..... 6 fr.

LINGUISTIQUE ET DIALECTOLOGIE ROMANES

PROBLÈMES ET MÉTHODES

PAR

Georges MILLARDET

Professeur à l'Université de Montpellier

In-8, 553 pages, 41 figures dans le texte..... 30 fr.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Digitized by Google

TOME XXXV 2e FASCICULE 1923

REVUE
DE
PHILOLOGIE FRANÇAISE
ET DE LITTÉRATURE

RECUEIL TRIMESTRIEL FONDÉ EN 1887
PAR
LÉON CLÉDAT
PUBLIÉ PAR
L. CLÉDAT et J. GILLIÉRON

SOMMAIRE DU 2e FASCICULE 1923

Pages

L. CLÉDAT. — En marge des grammaires. — Les modes et particulièrement le subjonctif..... 81

A. DAUZAT. — Essais de géografie linguistique (2e série). — Régressions et fausses régressions en moyen-français..... 125

L. ROYER. — Un texte inédit de 1302 en langage de Grenoble..... 152

MÉLANGES. — Le « que » interrogatif et le sujet logique (L. Clédat). 165

LIVRES ET ARTICLES SIGNALÉS..... 169

CRONIQUE..... 174

PARIS (6e)
LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION, ÉDITEUR
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5

(*Tous droits réservés*) Téléph.: Gobelins 28-20

CONDITIONS D'ABONNEMENT
Paris: 25 fr. — Départements et Union postale: 27 fr.
N. B. — Toute demande d'abonnement doit être accompagnée du montant en mandat-poste ou en chèque au nom de M. Edouard CHAMPION, 5, quai Malaquais.

Digitized by Google

Adresser ce qui concerne la rédaction à M. Clédat, 29, rue Molière à Lyon.

SISTÈME ORTOGRAFIQUE
DE LA *REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE*

La suppression des grafies dites grecques (mauvaises transcriptions latines des lettres grecques) a été approuvée par O. Gréard, Michel Bréal, Emile Faguet, etc. Elle est réalisée depuis longtens dans l'ortografe de l'italien, de l'espagnol et de la langue de Mistral. Les autres articles de notre programme ont été formulés avec le concours des linguistes les plus compétents. Ils rétablissent très souvent des formes employées par nos classiques (Racine écrivait *je prens* et Bossuet *il corront*) et ils visent non à simplifier l'ortografe, mais à la rendre plus correcte ; comme il se trouve qu'elle devient en même tens plus simple, le bénéfice est double.

a) Remplacer par *s* l'*x* valant *s*, sauf dans les noms propres.

b) Ne jamais redoubler l'*l* ni le *t* dans les verbes en *eler* et en *eter*.

c) Terminer toujours par un *t* la 3e personne du singulier à l'indicatif présent des verbes en *oir* et en *re*, et supprimer la consonne muette devant ce *t* et devant l'*s* des deus premières personnes : *je m'assiès, il s'assiet* ; *je prens, il prent*, etc.

d) Remplacer, dans les mots d'origine grecque, *y* par *i*, *ch* non chuintant par *c* devant *a*, *o*, *u* ou une consonne et par *k* devant *e*, *i* ; remplacer *rh* par *r*, *th* par *t*, *ph* par *f*, — sauf dans les noms propres, ce qui exclut, provisoirement du moins, le titre même de la Revue.

e) Rectifier les grafies des mots suivants, contraires à la logique, à l'histoire de la langue, souvent même à l'étimologie : *asme* (au lieu de *asthme*), *baïadère* (comme *aïeul*), *batème* et *batiser*, *chetel*, *conter* de l'argent comme *conter* une histoire (c'est le même mot), le *cors* humain (ainsi écrit Descartes ; dérivés : *corset*, *corsage*), *un doit*, *donter* et *donteur*, *faisseau* (comme *vaisseau*), *un fis* (comme un *lis* ; ainsi écrit Montaigne), *forsené* (hors du *sens*), des *las* de soie, *maïonnaise* (comme *baïonnette*), *morseau* et *morseler* (comme *morsure*), un *pois* lourd (comme *peser*), tâter le *pous* (comme *pousser*), *pront* et *prontement* (ortografe de Racine et de Mme de Sévigné), un *puis* (comme *puiser*), un *remors* (comme un *mors* de cheval), *schlter* et de même les dérivés de ce verbe, *segond* (comme *aigu*), *seller* une pièce, y apposer un *seau* (latin *sigillum*), *set*, nom de nombre, et *sètième*, *sercueil* (doublet de *sarcofage*), une *sie* pour *sier* du bois, le *sousi*, nom de fleur (qui *suit* le *soleil*), le *tens*, de l'*uile* (latin *olea*), un *uissier* (latin *ostiarium*), *uit*, nom de nombre (latin *octo*), *uitre* (latin *ostrea*), *vint*, nom de nombre (sans *g* comme *trente*).

Pour l'alfabet fonétique de MM. Gilliéron et Rousselot, dont se servent plusieurs de nos collaborateurs, voir la notice qui accompagne l'*Atlas linguistique*.

Digitized by Google

Viennent de paraître :

CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE

publiés sous la direction de MARIO ROQUES

29. **Le Roman de Troie** en prose, éd. par L. CONSTANS et E. FARAL. T. I, 170 p. **8 fr. »**

30. **La Passion du Palatinus**, éd. par GRACE FRANCK, XIV-101 pages.. **6 fr. »**

31. **Le mariage des sept Arts** par JEHAN LE TEINTURIER D'ARRAS, éd. par Arthur LÅNGFORS. XIV-36 p..... **2 fr. 75**

32. **Le quadrilogue invectif**, par Alain CHARTIER, XI-74 pages, éd. par E. DROZ. **4 fr. »**

Réimpressions : N° 2. FRANÇOIS VILLON. **Œuvres**, éd. par A. LONGNON, 3e éd. revue par Lucien FOULET, XX-140 pages..... **8 fr. »**

N° 6. ADAM LE BOSSU, trouvère artésien du XIIIe siècle. **Le Jeu de la Feuillée**, 2e édition, éd. par Ernest LANGLOIS, XIV-76 pages..... **4 fr. 50**

N° 21. **Petite syntaxe de l'ancien français**, 2e édition par Lucien FOULET, X-300 pages..... **10 fr. »**

A. MOREL-FATIO
Membre de l'Institut,
Professeur au Collège de France.

La Comédia espagnole du XVIIe siècle

Leçon d'ouverture

Nouvelle édition revue

In-16, 70 pages..... **3 fr. 50**

ANTOINE GRÉGOIRE

Petit traité
DE
LINGUISTIQUE

2e édition revue et corrigée

In-12, 168 pages..... **5 fr. »**

MARQUIS DE ROCHEGUDE et MAURICE DUMOLIN. **Guide pratique à travers le vieux Paris.** Petit in-8 de 500 pages imprimé par Protat frères, sous un élégant cartonnage, avec 60 croquis et une carte..... **25 fr. »**

CHARLIER (GUSTAVE). **Le Premier « Tartuffe ».** In-4, 48 pages... **3 fr. »**

GESSLER (JEAN). **L'enseignement du français du temps jadis à l'étranger spécialement à Hasselt**, 1923, in-8..... **2 fr. 50**

JOVY (ERNEST). **Pascal n'a pas inventé le haquet.** In-8, 16 pages, couverture repliée..... **2 fr. »**

— **Pascal et Saint Ignace.** In-8, 56 pages, couverture repliée..... **3 fr. 50**

— **Pascal inédit.** 5 vol..... **120 fr. »**

KALLIN (HJALMAR). **Étude sur l'expression du rapport d'agent dans les langues romanes.** In-8 raisin, 300 pages..... **18 fr. »**

TIELROOY (JOH.). *Un grand écrivain hollandais ami de la France.* **Conrad Busken Huet et la littérature française. Essai de biographie intellectuelle.** In-12, 300 pages..... **7 fr. 50**

Collection linguistique publiée par la Société de linguistique de Paris.

Tome XII. J. MAROUZEAU.

L'ORDRE DES MOTS
DANS LA
PHRASE LATINE

I. LES GROUPES NOMINAUX.
In-8 raisin, 300 pages..... **30 fr. »**

T. XIII. J. GILLIÉRON.

THAUMATURGIE LINGUISTIQUE

I. LES NAISSANCES MIRACULEUSES DE *MOUCHETTE* « ABEILLE » DEVENU « ALLUMETTE » EN SUISSE.

II. ***Cuminchoare** « COMMENCER », NÉNUPHAR DU SAHARA.

In-8 raisin, 168 pages..... **12 fr. »**

Digitized by Google

ATLAS LINGUISTIQUES

FRANCE

PAR J. GILLIÉRON ET E. EDMONT.

35 fascicules de 50 cartes chacun. *L'ouvrage complet* ..... **1.000** fr. »
Supplément. Fort vol. in-4 de 300 p. à 3 col..... **100** fr. »
Table. Gr. in-8, 600 p..... **52** fr. **50**

Les derniers exemplaires

CORSE

PAR LES MÊMES.

4 fasc. parus, de 200 cartes chacun. Le fasc. avec engagement aux 10 fasc. dont se compose l'ouvrage..... **37** fr. **50**

BASSE-BRETAGNE

PAR P. LE ROUX, AVEC UNE INTRODUCTION DE G. DOTTIN

(*Sous presse*). — 8 fascicules. Chaque..... **30** fr. »

CATALOGNE

(*Atlas Linguistic de Catalunya*)

PAR A. GRIERA.

10 vol. de 200 cartes chacun. Le volume **75** pesetas. Le t. I est paru.

LA LÉGENDE DE LA MORT

CHEZ LES BRETONS ARMORICAINS

PAR ANATOLE LE BRAZ.
Annoté par GEORGES DOTTIN.

Édition définitive augmentée de plusieurs récits et de notes nouvelles.

2 volumes in-18 jésus de LXXXVI-448 et 506 pages..... **30** fr. »

HISTOIRE DE LA BELLE MÉLUSINE

REPRODUCTION EN FAC-SIMILÉ d'après l'original de la Bibliothèque de Wolfenbüttel (Brunswick) du seul exemplaire connu de la célèbre édition publiée à Genève en 1478, par Steinschaber. 304 pages in-folio et 62 planches dont huit en couleurs. **Cent exemplaires seulement dans le commerce**..... **300** fr. »

LA CHEVALERIE VIVIEN

Chanson de geste publiée par
A. TERRACHER.

In-8 raisin, VI-286 pages..... **15** fr. »

LA TRADITION MANUSCRITE DE LA CHEVALERIE VIVIEN

In-8 raisin, VIII-82 pages..... **10** fr. »

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Digitized by Google

Viennent de paraître :

CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE

publiés sous la direction de MARIO ROQUES

29. **Le Roman de Troie** en prose, éd. par L. CONSTANS et E. FARAL. T. I, 170 p. **8** fr. »

30. **La Passion du Palatinus**, éd. par GRACE FRANCK, XIV-101 pages.. **6** fr. »

31. **Le mariage des sept Arts** par JEHAN LE TEINTURIER D'ARRAS, éd. par Arthur LÅNGFORS. XIV-36 p..... **2** fr. **75**

32. **Le quadrilogue invectif**, par Alain CHARTIER, XI-74 pages, éd. par E. DROZ. **4** fr. »

Réimpressions : N° 2. FRANÇOIS VILLON. **Œuvres**, éd. par A. LONGNON, 3e éd. revue par Lucien FOULET, XX-140 pages..... **8** fr. »

N° 6. ADAM LE BOSSU, trouvère artésien du XIIIe siècle. **Le Jeu de la Feuillée**, 2e édition, éd. par Ernest LANGLOIS, XIV-76 pages..... **4** fr. **50**

N° 21. **Petite syntaxe de l'ancien français**, 2e édition par Lucien FOULET, X-300 pages..... **10** fr. »

A MOREL-FATIO
Membre de l'Institut,
Professeur au Collège de France.

La Comédia espagnole du XVIIe siècle

Leçon d'ouverture

Nouvelle édition revue

In-16, 70 pages..... **3** fr. **50**

ANTOINE GRÉGOIRE

Petit traité
DE
LINGUISTIQUE

2e édition revue et corrigée

In-12, 168 pages..... **5** fr. »

MARQUIS DE ROCHEGUDE et MAURICE DUMOLIN. **Guide pratique à travers le vieux Paris.** Petit in-8 de 500 pages imprimé par Protat frères, sous un élégant cartonnage, avec 60 croquis et une carte..... **25** fr. »

CHARLIER (GUSTAVE). **Le Premier « Tartuffe ».** In-4, 48 pages... **3** fr. »

GESSLER (JEAN). **L'enseignement du français du temps jadis à l'étranger spécialement à Hasselt**, 1923, in-8..... **2** fr. **50**

JOVY (ERNEST) **Pascal n'a pas inventé le haquet.** In-8, 16 pages, couverture repliée..... **2** fr. »

— **Pascal et Saint Ignace.** In-8, 56 pages, couverture repliée..... **3** fr. **50**

— **Pascal inédit.** 5 vol..... **120** fr. »

KALLIN (HJALMAR). **Étude sur l'expression du rapport d'agent dans les langues romanes.** In-8 raisin, 300 pages..... **18** fr. »

TIELROOY (JOH.). *Un grand écrivain hollandais ami de la France.* **Conrad Busken Huet et la littérature française. Essai de biographie intellectuelle.** In-12, 300 pages..... **7** fr. **50**

Collection linguistique publiée par la Société de linguistique de Paris.

Tome XII. J. MAROUZEAU.

L'ORDRE DES MOTS
DANS LA
PHRASE LATINE

I. LES GROUPES NOMINAUX.
In-8 raisin, 300 pages..... **30** fr. »

T. XIII. J. GILLIÉRON.

THAUMATURGIE LINGUISTIQUE

I. LES NAISSANCES MIRACULEUSES DE *MOUCHETTE* « ABEILLE » DEVENU « ALLUMETTE » EN SUISSE.

II. ***Cuminchoare** « COMMENCER », NÉNUPHAR DU SAHARA.

In-8 raisin, 158 pages..... **12** fr. »

Digitized by Google

ATLAS LINGUISTIQUES

FRANCE

PAR J. GILLIÉRON ET E. EDMONT.

35 fascicules de 50 cartes chacun. *L'ouvrage complet* ..... **1.000** fr. »
Supplément. Fort vol. in-4 de 300 p. à 3 col..... **100** fr. »
Table. Gr. in-8, 600 p..... **52** fr. 50

Les derniers exemplaires

CORSE

PAR LES MÊMES.

4 fasc. parus, de 200 cartes chacun. Le fasc. avec engagement aux 10 fasc. dont se compose l'ouvrage..... **37** fr. 50

BASSE-BRETAGNE

PAR P. LE ROUX, AVEC UNE INTRODUCTION DE G. DOTTIN

(*Sous presse*). — 8 fascicules. Chaque..... **30** fr. »

CATALOGNE

(*Atlas Linguistic de Catalunya*)

PAR A. GRIERA.

10 vol. de 200 cartes chacun. Le volume **75** pesetas. Le t. I est paru.

LA LÉGENDE DE LA MORT

CHEZ LES BRETONS ARMORICAINS

PAR ANATOLE LE BRAZ.
Annoté par GEORGES DOTTIN.

Édition définitive augmentée de plusieurs récits et de notes nouvelles.

2 volumes in-18 jésus de LXXXVI-448 et 506 pages..... **30** fr. »

HISTOIRE DE LA BELLE MÉLUSINE

REPRODUCTION EN FAC-SIMILÉ d'après l'original de la Bibliothèque de Wolfenbüttel (Brunswick) du seul exemplaire connu de la célèbre édition publiée à Genève en 1478, par Steinschaber. 304 pages in-folio et 62 planches dont huit en couleurs. **Cent exemplaires seulement dans le commerce**..... **300** fr. »

LA CHEVALERIE VIVIEN

Chanson de geste publiée par
A. TERRACHER.

In-8 raisin, VI-286 pages..... **15** fr. »

LA TRADITION MANUSCRITE DE LA CHEVALERIE VIVIEN

In-8 raisin, VIII-82 pages..... **10** fr. »

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

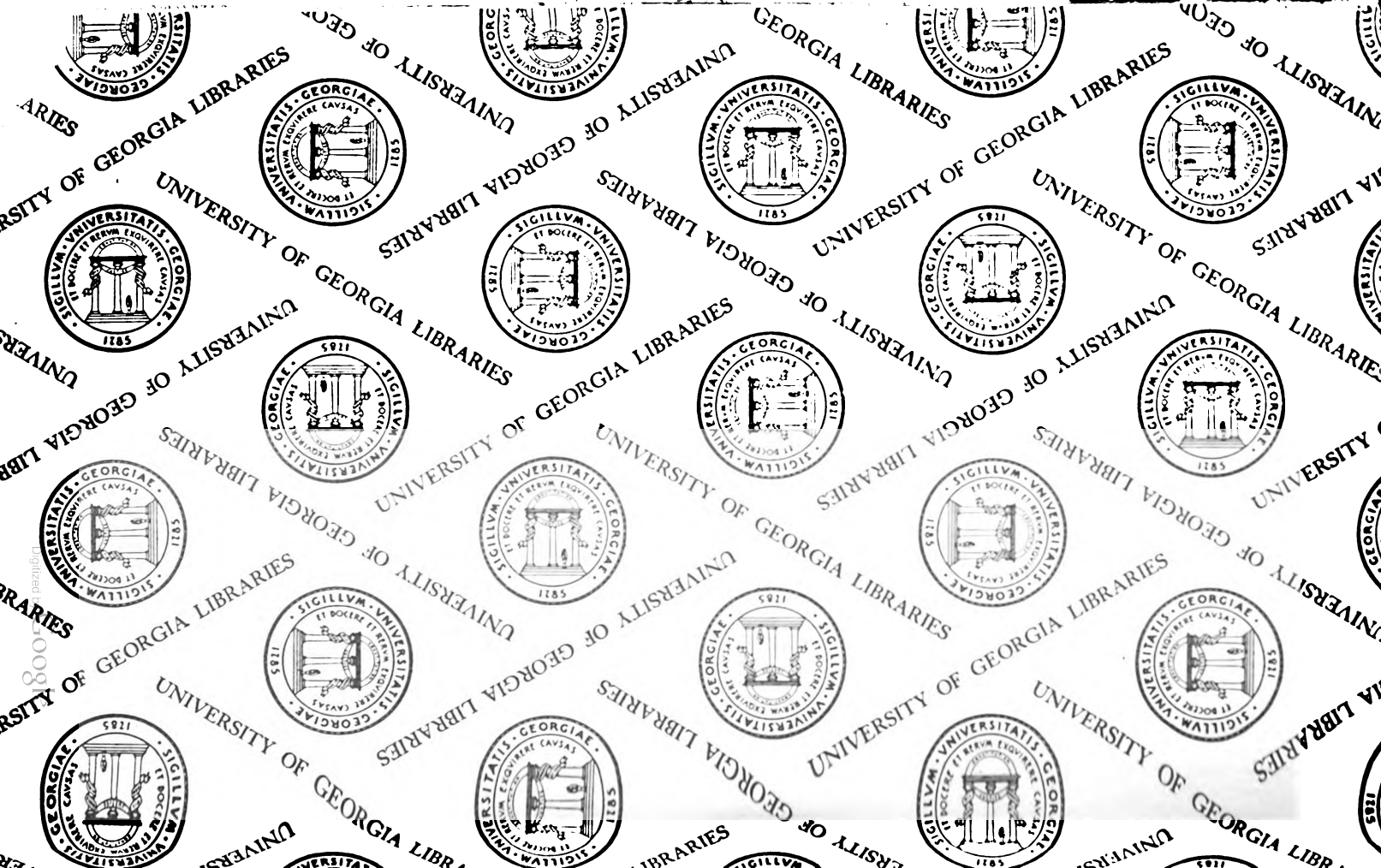
UNIVERSITY OF GEORGIA LIBRARIES

UNIVERSITY OF GEORGIA LIBRARIES
3 2108 05340 9564
Digitized by Google

Digitized by Google